

LIGUE  
OCCITANIE  
FFHANDBALL



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

27 juin 2020  
Electronique



# Sommaire

<b>3</b>	<b>PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2019</b>
<b>22</b>	<b>COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020</b>
<b>24</b>	<b>RAPPORT MORAL</b>
<b>27</b>	<b>RAPPORT FINANCIER 2019</b>
	Rapport de Gestion 28
	Affectation du résultat 31
	Dossier financier 32
	Rapports du commissaire aux comptes 56
<b>76</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITÉS</b>
	Statuts et réglementation 77
	Organisation des compétitions 78
	Bilan des championnats territoriaux 80
	Projet de Performance Fédéral féminin 81
	Projet de Performance Fédéral masculin 85
	Bilan Excellence sportive territoriale 89
	Arbitrage 93
	Développement 105
	Discipline 107
	Institut Territorial de Formation et de l'Emploi 110
	Bilan du projet immobilier Opus verde 131
<b>134</b>	<b>PERSPECTIVES</b>
	Organisation des compétitions 135
	Budget 138
	Tarifs 2020 140
	Modifications statutaires 145
<b>147</b>	<b>ANNEXES</b>
	Statistiques licences 146

# PROCES VERBAL

3<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE LA LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL  
1<sup>ER</sup> JUIN 2019  
THUIR

# COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Structure	Voix	Structure	Voix
HANDBALL CLUB LAVELANET PAYS D'OLMES	A	HBC ARAMON	7
HBC PAMIER	7	H BAGNOLS GARD RHODANIEN	9
SAINT GIRONS HANDBALL COUSERANS	5	CLUB SPORTIF CHEMINOT NIMES HANDBALL	5
HBC DES VALLEES D'AX	4	COSTIERE HANDBALL	7
HANDBALL DES VALLEES ARIZE-LEZE	A	HANDBALL CLUB GRAULEN	3
CHB MAZERIEU BASSE-ARIEGE	A	UCHAUD SPORTING CLUB HANDBALL	A
MONTGAILHARD HANDBALL 09	A	ANDUZE HANDBALL CLUB	A
HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	6	REMOULINS SPORT HANDBALL	A
ENTENTE FOYERS TREBES BADENS HANDBALL	4	HBC LES HANDIABLES	4
AS FABREZANAISE	A	HANDBALL ALASC LEDIGNAN	A
ASSOCIATION SPORTIVE PUICHERIC HB	4	ALES CEVENNES HANDBALL	4
NARBONNE HANDBALL	9	UNION HANDBALL BAGNOLOISE	2
FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL	5	UNION HANDBALL LAUDUN-L'ARDOISE	2
HBC LIMOUXIN	5	VERGEZE HANDBALL	8
MINERVOIS HANDBALL CLUB	3	FENIX TOULOUSE HANDBALL	13
AS BRAM HANDBALL	4	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	9
HANDBALL AVENIR COUZANAIS	2	BEAUZELLE HANDBALL	7
HANDBALL CLUB BARBAIRA-ALARIC	3	AS L'UNION HANDBALL	7
MJC COURSAN HANDBALL	A	TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	A
PALAJA PASSION HANDBALL	4	SUD TOULOUSAIN HANDBALL	5
HANDBALL CLUB LOISIR PENNAUTIER	A	US AUCAMVILLE HB	8
HANDBALL CLUB SIGEANAIS	A	HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	A
ROC AVEYRON HANDBALL	8	HANDBALL CLUB SAINT JEAN	7
ENTENTE SOM HBC MILLAU	5	CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	10
HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUERGUE	4	HANDBALL CLUB MURET	8
SAINT AFFRIQUE HANDBALL	7	HBC PINS JUSTARET VILLATE	5
HANDBALL CLUB ESPALION	6	BLAGNAC SPORTING CLUB	8
RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB	A	BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	8
HAND 2000	0	HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	5
BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	3	CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	7
CLUB HANDBALL SEVERAGAIS	A	PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	6
DRUELLE HANDBALL CLUB	A	TOURNEFEUILLE HANDBALL	12
SPORTS LOISIRS EN ARGENCE - HANDBALL	A	HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	A
LEVEZOU SEGALA HANDBALL	7	SAINT-JORY HANDBALL	6
USAM NIMES GARD	A	MERVILLE HANDBALL CLUB	5
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIENNE	A	HANDBALL CLUB LA SALVETAT	A
ALES MINES HB	4	UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	7
CERCLE OLYMPIQUE SPIRIPONTAIN	A	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	7
S.U.N. A.L BOUILLARGUES	7	ALTEN HANDBALL	A
CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS	7	BESSIERES HANDBALL	A
UNION HANDBALL TARASCON BEAUCAIRE	9	HBC REVEL	A
HANDBALL CLUB SAINT GILLES	A	COMMINGES HANDBALL	6
HANDBALL CLUB ROQUEMAUROIS	4	RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	A
HANDBALL EN PAYS VIGANAIS	4	FRONTON HBC	3
CLUB HANDBALL VAUVERDOIS	A	HANDBALL PAYS DE LUCHON	A
SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE	9	AS I BP HANDBALL	2
ASS OCCITANE GARDONNENQUE	7	AIRBUS STAFF ASSOCIATION	A
HBC SOMMIEROIS	6	ASC-CNES-CST	A
C.O. BELLEGARDE SECTION HB	4	FONTENILLES HANDBALL CLUB	A
CIGALOIS HANDBALL CLUB	A	FLOURENS HANDBALL CLUB	5

# COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Structure	Voix	Structure	Voix
HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	A	HANDBALL CLUB PRAYSSAC PUY L'EVEQUE	3
CONDOM HANDBALL CLUB	4	HANDBALL CLUB CAJARCOIS	A
HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	5	MENDE GEVAUDAN CLUB HANDBALL	9
LIONS AUCH HANDBALL	6	HBC CANOURGUAIS VALLEE DU LOT	A
LOMAGNE HANDBALL	4	STADE BAGNERAIS HANDBALL	A
COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL	4	HANDBALL CLUB LOURDAIS	A
HBC MASSYLVAIN	2	US RABASTENS DE BIGORRE	6
UNION ATHLETIQUE VICOISE HANDBALL	3	HANDBALL DU PAYS DE TRIE	A
BASTIDES HANDBALL	5	PAYS DES NESTES HANDBALL	9
MIRANDE MIELAN ASTARAC HANDBALL	A	TOURNAY HANDBALL ARROS ET COTEAUX	3
MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB HANDBALL	10	TARBES PYRENEES HANDBALL	A
ATHLETIC CLUB LODEVOIS HANDBALL	A	ASC AUREILHAN	A
LATTES HANDBALL	6	POUYASTRUC HANDBALL FEMININ	A
MONTPELLIER HANDBALL	17	E. SOUES LOUEY JUILLAN BARBAZAN TARBES	8
RACING CLUB MONTAGNAIS HANDBALL	7	ASSOCIATION SPORT LOISIR LOURDAIS	A
HANDBALL BALARUC	A	HANDBALL CLUB THUIR	10
JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL	7	HBC RIVESALTES	5
ASC BEZIERS HB	10	BANYULS HANDBALL	5
FRONTIGNAN THAU HANDBALL	11	PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL	6
HBC CLERMONT SALAGOU	9	ARGELES HANDBALL CLUB	6
HANDBALL CLUB LUNEL-MARSILLARGUES	6	HANDBALL CLUB SOLERIEN	4
AGDE HANDBALL	4	PEZILLA HANDBALL CLUB	3
HANDBALL CLUB DE TEYRAN	4	CABESTANY OC HANDBALL	3
HBC CAPESTANG	3	HANDBALL CLUB LAURENTIN	4
PRADES LE LEZ HANDBALL	6	PIANEC HANDBALL	1
HANDBALL CLUB GRABELLOIS	3	SALEILLES GENERATION HANDBALL	4
JUVIGNAC HANDBALL	6	HANDBALL CLUB ALBIGEOIS	8
MONTPELLIER CHAMBERTE HANDBALL	4	CASTRES HANDBALL	5
PIGNAN HANDBALL	5	UNION SPORTIVE CARMALUX-VERS HANDBALL	A
A.S. ET CORPO. UNIVERSITE MONTPELLIER HAND	A	UNION SPORTIVE CORDAISE HANDBALL	A
SAINT MATHIEU DE TREVIERIS HANDBALL	A	AS PIERRE FABRE	A
GIGNAC HANDBALL	A	VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	4
CAZOULS HANDBALL	7	HBC SAINT SULPICE 81	5
BEDARIEUX HANDBALL	5	HANDBALL CLUB GRAULHETOIS	3
LA CADOULE HANDBALL	4	HANDBALL CLUB DE LAVOUR	A
VILLENEUVE HANDBALL	4	HANDBALL CLUB PUYLAURENS	2
MONTARNAUD HANDBALL CLUB	A	OUEST TARN HANDBALL	9
GIGEAN THAU HANDBALL	4	MARSSATTACK HANDBALL CLUB	A
HANDBALL'OR LANSARGUES	6	US MONTAUBAN HANDBALL	8
GANGES HANDBALL EN PAYS DE LA SOIE	A	CERCLE ATHLETIQUE CASTELSARRASIN HANDBALL	A
SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL	3	AMICALE LAIQUE VALENCE D'AGEN HANDBALL	6
STADE CADURCIEN HANDBALL	6	LAFRANCAISE HANDBALL	A
HANDBALL FIGEAC	4	HB QUERCY CAUSSADAIS	3
JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	6	HBC MONTECHOIS	7
UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL	2	HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82	2
HANDBALL CLUB MARTEL	A	MASCAGNE QUERCYNOISE HB	2
HANDBALL CLUB SAINT-CEREEN	7		
		128 clubs	723

# 3<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LIGUE OCCITANIE THUIR - 1<sup>ER</sup> JUIN 2019

Le quorum est atteint avec 128 clubs représentant 723 voix.

Ouverture de l'Assemblée Générale - 9h35

## Allocution d'accueil

M. Christophe LEMORT, Président du HBC Thuir

M. Jean Louis GUICHARD, Président du CD des Pyrénées-Orientales

M. René OLIVE, Maire de la Ville de Thuir

M. Michaël BOUTINES, Président de la Ligue

## Ouverture par Michaël BOUTINES

Le Président présente les institutionnels présents : Christophe Lemort, Président du club de Thuir, Jean-Louis Guichard, Président du comité des Pyrénées-Orientales, Jean Romans, Président du CDOS 66, Alain Jourdan, vice-Président de la FFHB et René Olive, Maire de Thuir.

Pascal Schlegel, membre du bureau du club de Thuir, « souhaite la bienvenue aux participants et rappelle le « timing de cette journée ».

Christophe Lemort. « Je remercie le bureau directeur de la ligue pour avoir fait confiance au club de Thuir pour l'organisation de cette 3ème assemblée générale, la mairie de Thuir pour la mise à disposition du théâtre et à la communauté des communes, représentée par M. Olive, qui permettra à l'assemblée de déjeuner dans un des hauts lieux touristiques de la ville de Thuir. Le président du club évoque le fait qu'avec le regroupement des ligues, la crainte avait été de voir se multiplier les déplacements, bien que le département des Pyrénées-Orientales, excentré, y soit habitué. En fait, cette fusion a apporté un vent de fraîcheur sur ses championnats car même si les distances demeurent, c'est une richesse pour les clubs de rencontrer d'autres adversités, en espérant que la réciprocité soit vraie. Il y a certainement des détails à régler, mais nul doute qu'il sera possible de compter sur l'écoute du président de la ligue pour les améliorer. Mais la tâche est difficile, chacun le sait, dans chaque club : le temps passé, les multitudes de problèmes à régler, la dilution des devoirs pour certains, la concentration des droits pour d'autres, les exigences de tout ordre, le manque de bénévoles, et bien d'autres... Sans nous et nos prédécesseurs, rien ne pourrait exister. Nous devons sans doute manquer de discernement quand nous prenons la fonction ou plus modestement la volonté de travailler pour les autres et pour le sport qui nous passionne tous. Mais l'équilibre est fragile, j'espère que les instances en sont conscientes. Il y a cinquante ans déjà, le club voyait le jour avec à sa tête quelques professeurs dont le plus célèbre est parmi nous. Le club a grandi au fil du temps : c'est à ce jour 21 équipes, 380 licenciés, filles et garçons, 180 rencontres organisées à domicile et plus de 40 000 kms de déplacement. Remerciements aux personnes qui, en cinquante ans, ont fait que le club est ce qu'il est. Thuir peut représenter pour beaucoup un problème logistique. Tous les dirigeants œuvrent pour que ce ne soit qu'un problème sportif. Je vous souhaite une bonne assemblée générale à tous et une bonne fin de saison à tous les clubs ».

Jean-Louis Guichard, président du comité 66, souhaite de bons travaux à tous et remercie les participants d'être là.

René Olive, Maire de Thuir, qui a également été le premier président du club de Thuir, remercie tout le monde et souhaite la bienvenue à Thuir, une des villes phares du département. Je précise que c'est la présidente de l'office intercommunal du

tourisme qui accueillera l'assemblée pour le repas de midi, au sein des caves Byrrh.

Michaël Boutines remercie le club de Thuir, Corinne et Pascal Schlegel, Christophe Lemort, et l'ensemble des bénévoles qui ont travaillé d'arrache-pied pour organiser cette assemblée générale, après l'Aude pour les deux précédentes éditions. Il salue Alain Jourdan, vice-président de la Fédération, bien connu de tous, nîmois, ancien président de la Ligue Languedoc-Roussillon et élu à la Fédération depuis de nombreuses années et vrai interlocuteur de la Ligue.

Remerciements également au comité 66 et aux bénévoles.

Remerciements à Jean Romans, ancien handballeur, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif, vice-président du comité, membre du conseil d'administration du Comité Régional Olympique et Sportif, dont il représente le président qui n'a pu être présent.

Le Conseil Régional est excusé de ne pouvoir être présent.

Michaël Boutines fait un clin d'œil : l'an dernier, le club de Montpellier HB avait fait l'honneur d'apporter sa coupe d'Europe. Cette année, c'est le club de Lattes, qui a apporté une coupe : celle remportée en coupe de France départementale féminine, pour la 2ème fois.

Christian Carrieu, commissaire aux comptes, est invité à monter sur l'estrade. Il aura un œil particulier sur la gestion, le fonctionnement de cette assemblée générale au regard du mandat qu'il a avec les clubs de la ligue Occitanie.

Florence Bascou, secrétaire générale de la ligue, indique que le quorum est atteint avec 128 clubs présents (le quorum étant à 97 voix), et 719 voix sur 480 requises. L'assemblée générale peut donc délibérer en toute sérénité.

Plusieurs points vont être soumis aux votes.

Validation du PV d'AG 2018 de Carcassonne

Le PV d'AG du 16 juin 2018 est soumis au vote.

Pour : 98.1 %      Contre : 1.9 %

Le PV est adopté à la majorité.

## RAPPORT MORAL. Florence Bascou, secrétaire générale.

Du brouillon à la copie, notre coopérative Handball - Année 1. Ce brouillon que nous écrivions la saison dernière, c'est la naissance de notre coopérative handball. Ses premiers pas, cette saison, confirme que la ligue Occitanie de Handball est partie prenante, acteur économique et social de la société dans laquelle elle vit. Et réciproquement. Des colères météorologiques aux colères populaires, en passant quand même par la liesse des performances sportives, il y a maints enseignements à tirer, et le premier d'entre eux, une évidence : le handball ne peut exister en dehors de la société. Les faits marquants de la saison écoulée et qui impactent celle qui commence en attestent. Michaël Boutines les synthétise en 10 focus révélateurs.

Focus n°1 : le positionnement du handball en Occitanie auprès de la collectivité régionale, du mouvement olympique et sportif, via le mouvement associatif en Occitanie.

Le Handball s'inscrit au quotidien dans une place nouvelle que le sport doit prendre dans le quotidien dans la vie des habitants de cette région. Le chemin est long. De nouveaux enjeux à entrevoir pour faire rayonner notre discipline.

Focus n°2 : la Gouvernance.

Le fonctionnement statutaire donne son cadre, les responsabilités s'assument. Les femmes et les hommes changent, s'adaptent, modélisent autre chose au service d'un projet aux multiples dimensions.

Focus n°3 : la Gouvernance Territoriale.

Apprendre à se comprendre, comprendre la diversité, comprendre qu'il faut aller plus loin ensemble, entre les comités et la ligue. Comprendre qu'il ne faut pas se replier mais au contraire qu'il faut faire bouger les lignes.

Focus n°4 : la gestion de la PME du handball.

Agile et non administrative dans un modèle avec des dirigeants engagés et des professionnels en mouvement, avec des missions qui changent. Le management de cette entreprise doit poursuivre sa révolution du quotidien et de la vision d'un projet d'entreprise en intégrant des outils nouveaux, d'autres partenaires.

Focus n°5 : le club, les clubs

Affiner nos réponses, les accompagnements, les organisations sportives, transformer les pratiques traditionnelles et les développer tout en assurant le cadre réglementaire.

Focus n°6 : territoire et fédération. Si la verticalité a ses vertus, la relation entre la maison-mère fédérale et ses filiales, les territoires nouveaux suite aux fusions notamment, doit s'écrire autrement y compris et surtout dans la déclinaison du Projet Fédéral en relation plus intégrée entre les services et les commissions tout en trouvant le temps de partager les enjeux pratiques de la stratégie fédérale.

Focus n°7 : la formation, un nouveau chantier

Modules, certificats, des titres à finalités professionnelle. La nouvelle architecture change notre approche fédérale et son organisation territoriale se réinvente. La démarche-projet des techniciens a été dense pour préparer un autre modèle offrant à tous les acteurs de clubs de nouvelles compétences.

Focus n°8 : l'agence nationale du sport (ANS), une autre approche fédérale.

Le big-bang de la politique publique pose question dans la finalité de la diminution des moyens qui est une tendance lourde. Il n'est pas pour autant possible que notre discipline reste de côté, bien au contraire. En entrant dans l'approche de responsabilité sur nos orientations nouvelles de développement, nous jouerons un nouveau rôle efficace au regard de l'ANS.

Focus n°9 : l'immobilier, changer d'air

Réaliser un projet immobilier en moins de dix mois n'est pas une mince affaire. Proposer un nouveau siège social sans augmentation de tarifs mais sur un modèle de fonctionnement qui s'intègre à celui qui se construit à nouveau format est une opportunité d'un meilleur service, d'une nouvelle ambition.

Focus n°10 : le modèle économique.

S'interroger, se questionner, faire évoluer le modèle économique et répondre d'abord en tout lieu aux projets des dirigeants élus en assemblée générale, à la responsabilité de la déclinaison du projet fédéral au service des clubs, assurer une professionnalisation de plus en plus responsabilisante.

Dix faits marquants, dix focus qui engagent notre ligue dans un véritable projet de société en même temps et parce qu'elle poursuit son objectif premier : développer avec vous ce sport magnifique à bien des égards, qu'est le handball.

Le Rapport Moral est soumis au vote.

Pour : 97.3 %      Contre : 2.7%

Le rapport moral est adopté à la majorité.

-----

**RAPPORT FINANCIER.** Yvan Delbosc, trésorier général.

Rapport de gestion concernant le bilan 2018 - l'actif

Les immobilisations nettes s'élèvent à 223 126 €. Acquisition d'un véhicule et renouvellement du matériel de bureau et mobilier pour un montant de 46 216 €. Les disponibilités au 31.12.2018 s'élèvent à 933 362 € dont 211 463 € de valeur mobilière de placement.

Les subventions allouées pour 2018, mais non encore encaissées, s'élèvent à 198 989€. Les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables, sont de 87 583 € cette année, contre 112 416 € en 2017.

Rapport de gestion concernant le bilan 2018 - le passif

Au terme de cet exercice, les réserves de la ligue Occitanie de Handball s'élèvent à 675 382 € (contre 683 403 € en 2017). Les postes de provision sont les suivants : indemnités de fin de carrière (72 029 €, contre 59 650 € en 2017). En complément de ses réserves associatives, a été voté un fond d'emploi dont le cumul s'élève, au 31.12.2018 à 281 831 €. Pas d'autre provision (contre 39 700 € en 2017 concernant un litige aux Prudhommes).

Les prêts restant à rembourser s'élèvent à 45 762 €, contre 40 768 € en 2017 : un nouveau prêt a été contracté pour l'achat d'un véhicule.

Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

Compte de résultats - Détails produits

Les ressources propres s'élèvent à 1 902 351 €. Les ressources de la ligue sont en évolution de 1,90 %, soit + 36 763 €. Les ventes de licences et les mutations représentent 78,73 % des ressources propres, soit 1 497 746 €.

Les subventions sont de 424 797 € dont 209 086 € de subventions fédérales, 103 925€ de subventions de la DRJS, et 95 000 € de subventions du Conseil Régional.

Après une constatation de reprise pour créances sur clubs douteux de 67 462 €, et des transferts de charges de 14 219 €, le total des produits d'exploitation ressort donc à 2 408 480 €.

Compte de résultats - Détails charges

Achats liés à l'activité licences : 788 892 €. L'achat des licences et les mutations s'élèvent à 728 613 €, soit 53 775 € de plus qu'en 2017.

L'achat des équipements sportifs représente 57 641 €, soit 30 819 € de plus qu'en 2017.

Autres achats et charges externes : 577 736 €. Le volume est en baisse par rapport à 2017, avec une variation de - 109 481 €. Les frais de transport, hôtellerie, restauration totalisent 273 195 €, soit 47,29 % du global, contre 280 700 en 2017.

Les autres postes de frais concernent le fonctionnement de l'association (EDF, téléphone, loyers, fournitures diverses) et les frais engagés sur des suivis spécifiques (arbitre et encadrement).

Impôts et taxes : 23 490 €, dont formation continue 3 697 €, soit une diminution de 10 320 € par rapport à 2017.

Taxe sur les salaires : 18 038 €, soit une augmentation 2 675 €.

Taxe foncière : 1 581 €. Stable par rapport à l'année dernière.

Salaires et charges sociales : 633 396 €. Les salaires bruts ont diminué de 26 350 € par rapport à l'an dernier. Les charges sociales ont progressé de 7 962 €, essentiellement en raison de la mise en place des chèques-déjeuner et de la prise en charge des frais de formation des contrats de professionnalisation.

Dotation aux amortissements et provision : 93 183 €. La dotation aux amortissements s'élève à 29 193€. La provision pour créances de clubs douteux s'élève à 42 629 €.

Subvention à verser au plan emploi : 247 102 €. Les subventions versées au titre du plan emploi s'élèvent à 154 102 € contre 126 795 € en 2017 et les subventions versées aux comités sont de 93 000 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 2 385 733 €. Après constatation d'un résultat financier de 265 € et d'un résultat exceptionnel de - 29 481 €, essentiellement dû à la régularisation de subventions de 2017, l'exercice dégage une perte de 6 738 € contre un excédent de 141 349 € en 2017. Comparaison analytique budget 2018 / Réel 2018  
2 324 K€ de produits et 2 380 K€ de charges pour 2 308 K€ de charges et produits prévus.

Les réalisations 2018 sont très proches du prévisionnel.

Les produits sont quasiment stables par rapport à 2017 (hors manifestation Mondial) et ont évolués dans un contexte de faible augmentation des licences compétitives.

Les charges, globalement conformes au budget, ont été impactées à hauteur de 29 K€ par des charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs. Les impacts liés à la fusion sont désormais apurés.

Le soutien à la dynamique territoriale est maintenu avec 247 K€ de pacte de développement et de plan emploi régional.

Le fond plan emploi régional a été amendé en complément de 9 K€ cette année.

Les charges du personnel sont sensiblement supérieures au budget, du fait de la sous-estimation du poids des intervenants extérieurs.

Le rapport financier est soumis au vote.

Pour : 95.6 %      Contre : 4.4 %

Le rapport financier est adopté à la majorité.

**M. Christian Carrieu, commissaire aux comptes**, fait état de sa mission. En préambule, il souligne le travail interne effectué par les bénévoles et les salariés avec la nouvelle dimension de la région, la mise en place d'outils adaptés. Puis lecture du rapport : en exécution de la mission confiée, l'audit annuel des comptes de l'association a été effectué, relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2018. M. CARRIEU certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. L'audit a été effectué selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. M. Carrieu estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Les responsabilités qui lui incombent en vertu des normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Sa mission d'audit a été réalisée dans le respect des règles d'indépendance qui lui sont applicables sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission du rapport, et n'a notamment pas fourni de service interdit par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes.

En application des articles L823-9 et R823-7 du code de commerce relatif à la justification de ses appréciations, M. Carrieu informe que les appréciations les plus importantes auxquelles il a procédé selon son jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes.

Il a également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, et il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents qui ont été remis et présentés à l'assemblée.

En ce qui concerne la responsabilité de la direction, il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles des principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

En ce qui concerne la responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels, il lui appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels, l'objectif étant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent être prises individuellement ou cumulées, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L823-10-1 du code de commerce, la mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de l'association.

Lecture doit être faite du rapport spécial sur les conventions réglementées qui auraient pu être prises entre l'association et un ou plusieurs de ses administrateurs. Mais aucune convention de ce type n'a été passée.

Validation bilan d'activités 2018

L'assemblée n'ayant pas de question à poser, le bilan est soumis au vote.

Le rapport d'activités est soumis au vote.

Pour : 94.2 %      Contre : 5.8 %

Le rapport d'activités est adopté à la majorité.

## Diagnostic en marchant Année 2

Michaël Boutines. Diagnostic « En marchant » - Année 2. Ce gros dossier a été présenté l'année dernière et un point va être fait sur les choses qui ont bougé, qui ont évolué, et d'autres moins. Des précisions vont être apportées par Sylvie Uhmman, en charge de ce dossier, pour dire ce qu'est le handball en Occitanie.

Mais avant, le Président tient à remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration, présidents et présidentes de commissions, membres du bureau directeur, l'ensemble des professionnels qui les accompagnent, et qui ont permis à la fois la présentation de ce type de dossier, mais également d'avancer sur un certain nombre de point, de par leurs contacts avec les clubs.

Sylvie Uhmman, chargée de l'évaluation des politiques régionales et territoriales.

Cette année, le dossier va être présenté en « dézoomant », contrairement à l'année dernière. On va se référer à notre territoire occitan par rapport aux autres territoires fédéraux. Grâce





à l'enquête fédérale à laquelle les clubs présents ont répondu, un certain nombre de thématiques ont pu être enrichies. Très récemment, la Fédération a mis à disposition un outil : « StatPlanet » qui permet de visualiser, sur un tas de thématiques, le positionnement de la ligue Occitanie, avec des données chiffrées très précises. C'est une énorme base de données, très utile car cela nous éclaire sur un certain nombre de sujets.

De nouveaux clubs ont intégré la famille du handball occitan. Le nombre de licences est relativement stable, avec un peu plus de 32 000 licences compétitives.

Nous sommes le 4ème territoire de handball, hors Ile-de-France. Nous avons également un positionnement département par département sur l'ensemble du territoire national. Deux blocs se dégagent : les trois départements qui ont des métropoles (Haute-Garonne, Hérault et Gard), et un autre bloc constitué des autres départements.

Un autre critère très intéressant est apparu : quelle offre de service ? C'est-à-dire, combien de clubs pour 10 000 habitants ? Dans notre région, nous sommes relativement bien placés, toujours par rapport aux autres régions, avec une grande disparité interne au territoire. On est dans une typologie, en tout cas par rapport au nombre d'habitants, particulièrement intéressante. Il ne faut pas perdre de vue non plus la superficie : on est plus en difficulté sur les grands départements.

Une enquête fédérale a porté sur les capacités d'accueil (équipements, bénévoles, finances) : la moitié des clubs s'estiment en capacité maximale d'accueil. Pourquoi ? Les deux raisons principales qui émergent sont, pour 52 % une problématique de ressources humaines, et pour 26 % un problème d'équipements.

Quand on voit cette problématique de ressources humaines, on a forcément un lien direct avec la nouvelle architecture de formation qui va certainement permettre de booster un peu et de mettre de la reconnaissance et de la dynamique dans la gestion des ressources humaines dans les clubs.

Ensuite, quelle marge de développement ? un graphique indique le taux de pénétration au regard de la population. En Occitanie, nous ne sommes pas bien placés, ce qui signifie qu'on a de la marge de progression pour développer le nombre de licences. Les marges de progression sont présentées département par département.

Une autre question sur les marges de développement était liée à la compétition, au domaine d'activités, aux services que les clubs rendent. Étonnamment, en Occitanie, on voit apparaître 20 % d'attente sur la pratique non compétitive, alors qu'au niveau national c'est 16 %. Si on bascule dans la pratique compétitive, c'est les - 18 ans F qu'il faudrait développer, avec 61 %.

Le lien, c'est le projet fédéral, avec les nouvelles pratiques. Quelles sont-elles ? le hand à 4 (peu connu), le babyhand (plutôt connu), tout comme le handfit. Il faudra donc s'atteler à la pratique Hand à 4, sachant que le milieu scolaire collégien est rentré à fond sur cette démarche. Il faut donc participer avec eux au développement de cette pratique, toujours par le biais des projets menés par la FFHB et l'ANS.

D'autres pratiques nouvelles existent mais le questionnaire fédéral ne portait que sur ces trois pratiques.

Il ressort de ce questionnaire que 1/3 des clubs ne veulent rien faire de plus que ce qu'ils font actuellement. C'est dommage car chaque club devrait essayer de prendre une petite activité. En ce qui concerne la structuration, dont l'image est donnée par le nombre de diplômés fédéraux : on est très bien situés, avec environ 1000 personnes formées.

Une question de l'enquête fédérale était : « pensez-vous avoir un nombre d'éducateurs satisfaisant pour le fonctionnement

de votre club ? ». Le constat parle de lui-même : 2/3 des clubs voudraient plus d'éducateurs. D'où encore une fois le lien avec la nouvelle architecture de formation.

Pour la professionnalisation, on constate que 3/4 des clubs n'ont pas de salariés, et que 3/4 également ne souhaitent pas créer d'emplois. Il en ressort qu'aucun des clubs de moins de 100 licenciés a un emploi. Entre 100 et 200 licenciés, il y a 80 % des clubs qui n'ont pas d'emploi. Pour les clubs ayant plus de 200 licenciés, plus de la moitié n'ont pas d'emploi. Au final, 6% des clubs cumulent 50 % des emplois. Et pourtant, il existe des ressources, il y a des moyens pour y arriver. L'un de ces dispositifs est le Groupement d'Employeurs Occitanie (GEOCC). Le principe est de mutualiser, se mettre ensemble pour fidéliser les ressources et pérenniser les compétences. Ces dernières existent. Il faut aller les chercher et les structurer. Une salariée, Morgane Faure, gère ce GEOCC.

Un autre thème est abordé : l'arbitrage. La région Occitanie n'est pas mal située, surtout en animateurs qualifiés. On a une vraie dynamique des clubs (JAJ club), mais une marge de progrès pour les JAJ T3. Zoom est fait sur les départements, toujours pour les JAJ club et les JAJ T3 : de grandes disparités existent. En ce qui concerne l'arbitrage territorial senior, il est à développer.

Pour conclure cette enquête : il y a un taux de 80 % de satisfaction pour la ligue Occitanie et les comités occitans.

Michaël BOUTINES demande qu'on anticipe les retours écrits de cette étude car quand on se replonge sur les écrits de l'année dernière et au regard de ce qui a été posé cette année, ça ouvre un certain nombre de perspectives et de sujets de débats.

### **Un focus est fait sur l'ANS.**

Quelques clubs, comités, ligue étaient habitués à remplir un dossier, le CNDS. L'État, par son ministère, a décidé depuis la mise en place du nouveau gouvernement, de faire bouger un certain nombre de lignes et d'installer, en appui du Comité National Olympique et Sportif, quelque chose de plus participatif au regard des financements publics développés, et associer un certain nombre d'acteurs. Une agence gouvernementale a été créée dans laquelle siège le ministère des sports, le mouvement olympique et sportif, les collectivités territoriales et dans une moindre mesure, mais associé, le monde économique.

Très rapidement, l'agence a lancé un certain nombre de dispositifs et a appelé les fédérations à venir travailler avec elle directement, « en responsabilité ». Ainsi, la FFHB a souhaité prendre le pas sur cette question-là et de venir, avec un plan sportif fédéral, contribuer à une organisation et un accompagnement de politiques publiques à destination de ses clubs, comités et ligues.

Sur l'ancien dispositif, rien ne bouge : ce qui est géré, accompagné par la FFHB, ce sont les projets sportifs fédéraux. En ce qui concerne les demandes de subventions pour l'emploi, ou l'apprentissage, ça reste en gestion des Directions Départementales.

Quelques chiffres au regard des différentes parts, fédérales ou occitanes : environ 55 % d'argent public a été utilisé pour accompagner les structures clubs, comités ou ligues. Et 45 % qui accompagnait plutôt l'emploi, toujours dans les clubs, comités et ligues.

Par contre, seulement 28 clubs en Occitanie faisaient des dossiers CNDS, certainement en raison de la complexité. Une clé de répartition financière, soit fédérale, soit régionale, où on retrouve à peu près le même équilibre.

Très rapidement va se poser un certain nombre de questions puisque l'ANS dit aux Fédérations, « la cible, c'est le club, il

faut qu'il y ait plus de clubs qui candidatent, et parce que vous, comités et ligues, vous êtes en charge des dossiers, vous allez mieux accompagner les clubs pour qu'ils déposent des dossiers ».

Différents courriels ont été envoyés par la FFHB aux clubs, dans un temps un peu court. Demain, les comités et la ligue accompagneront les clubs sur un certain nombre de thématiques. Une note d'orientation a été envoyée aux clubs par la FFHB, comme le faisait auparavant l'État, pour répondre à ces questions de politiques publiques, de territoires carencés, de pratiquants nouveaux qu'il faut faire venir sur ce type de dispositif.

De nombreux points figurent dans cette note d'orientation, notamment sur les nouvelles offres de pratique. Et le dossier va pouvoir être déposé par les clubs. Un projet, trois actions. On va rentrer dans le détail, autour de trois orientations.

La première : en lien direct avec toutes les offres de pratiques, quelles qu'elles soient (beach, hand à 4, handfit, handensemble). L'idée, demain, pour le club, s'il veut candidater sur cette demande de subvention, pour développer de l'activité, c'est de venir chercher le coût des formations, la question des kits et/ou de l'emploi. C'est aussi l'occasion avec ces offres de pratiques, de renouer des partenariats avec l'école (certains le font déjà). L'idée n'est pas de faire des interventions classiques, mais de faire rentrer avec les écoles et/ou avec des entreprises l'ensemble de ces nouvelles offres de pratique.

2ème orientation : pas besoin de remplir de dossier puisque la Fédération l'a pensé pour nous. A partir de la saison prochaine, nous passerons à une nouvelle forme de digitalisation. La Fédération a passé un marché avec un nouveau prestataire, My Coach, qui va nous accompagner, comme il le fait déjà avec certaines fédérations, via une application qui permettra aux clubs, aux éducateurs, aux dirigeants de développer, en deux temps (début de saison prochaine et courant 2020), un certain nombre de dispositifs et d'applicatifs qui permettront de donner plus d'informations, de faire plus de suivis, d'avoir une relation interactive entre le club et ses licenciés, le club et ses structures, la Fédération et ses licenciés, etc.

3ème orientation : la formation. C'est compliqué pour les structures clubs de venir là-dessus car au moment de remplir les dossiers, s'ils sont candidats à ces nouvelles offres de pratique, il faudra rentrer directement des demandes d'aides financières vers des coûts de formation, des demandes de kits, ou autre.

Deux autres items : celui du vivre ensemble. En territoire, en quartier. Une dizaine de clubs et deux-trois comités travaillent sur cette question. Ils vont dans les quartiers politique de la ville, ils interviennent dans une zone rurale difficile, et par l'intermédiaire des offres de pratiques, ils essaient de créer une nouvelle activité. Les nouvelles offres peuvent se développer par cet intermédiaire-là.

Enfin, s'il y a des projets structurants de féminisation, comme, au regard d'un plan à plus ou moins long terme (1 an, 2 ans, 3 ans), comment développer l'ensemble des pratiques pour que le club ait un maximum d'équipes et de licences féminines. Il faut donc reprendre des temps de réunions et d'organisation. Il faut faire comme la FFHB, puisque c'est une demande de l'ANS, repositionner un comité de pilotage, qui va coordonner, valider et assurer le suivi des actions qui seront retenues dans les clubs, à l'appui des comités, des techniciens départementaux et régionaux.

**Jean-Pierre Mounier**, président du comité du Gard, a la responsabilité de coordonner les comités d'Occitanie. On a un dispositif dans notre gouvernance territoriale qui fonctionne bien, avec trois-quatre réunions par an. D'autres réunions seront rajoutées en périodes de finalités pour pouvoir « reboucler » avec quelques clubs.

Appel à candidature sera fait pour ce comité de pilotage car l'ANS demande d'associer des clubs, afin que l'ensemble des acteurs y participent et donnent leurs orientations.

Les projets doivent être structurants, c'est-à-dire qu'il faut engager des moyens et, pour soutenir ces moyens-là, l'État éclaire là-dessus : le minimum de demande de subvention sera de 1 500 €. Impossible de descendre en dessous. Mickaël Lanepaban, salarié de la ligue, assurera toute la coordination sur ce dispositif, notamment avec ses collègues, en interne. Il fera également la liaison régulière avec les comités et les personnes qui travailleront sur cette thématique.

Le délai d'un mois est court pour constituer les dossiers. L'enjeu est fort car sur les 220 000€ Occitanie, l'idée c'est qu'on arrive à 50 % de cette somme en direction des clubs. Tous les clubs ne seront pas prêts, mais ceux qui ont déjà démarré un certain nombre de dispositifs sur les nouvelles offres de pratique, qui avaient prévu de démarrer un certain nombre de choses, ceux qui ont des engagements un peu structurants de clubs, notamment autour de la féminisation ou du Handensemble, peuvent prétendre à ces dispositifs-là.

Il faut donc anticiper, se connecter, ouvrir le « compte Asso », le mettre à jour. La ligue fera des allers-retours avec les clubs, et validera début juillet avec les comités et les différents partenaires du COPIL.

Certes, ce dispositif arrive à retardement, c'est un peu la pagaille, mais on a eu l'opportunité de le faire. Si la Fédération ne l'avait pas fait, il y a fort à parier qu'il n'y aurait plus aucun financement aujourd'hui, car c'est la pénurie actuellement pour les fédérations (au nombre de 28) qui ne sont pas encore rentrées dans le dispositif.

Certes, en interne, avec des professionnels, des dirigeants, ce sont les structures déconcentrées de la FFHB, comités, ligues, qui vont faire le travail à la place d'un certain nombre de fonctionnaires. L'enjeu est un peu fou, certes, mais il fallait le faire et il faut qu'on le réussisse. Pour cela, on a besoin des clubs. On va donc s'organiser les uns et les autres pour vous accompagner au mieux.

Appel à candidatures aux président.e.s de clubs qui seraient intéressés pour faire partie de ce COPIL.

Répondent favorablement : Aline Salvete, Présidente du club de HBC St Céréen (46), Olivier Sanvicente, représentant le club de Carcassonne HBC (11), Sylvain Maestrini, Président du club de Bouillargues SUN AL (30), Andrzej Kloda, Président de Tournefeuille HB (31), Nicolas Rouy, Président du club de Pays des Nestes HB (65), et Céline Allègre, Présidente du club de Montpellier UC HB (34). Le vote pour valider ces candidatures aura lieu dans l'après-midi.

**Alain Jourdan**. Ce dispositif est un peu compliqué mais précise que la Fédération s'est engagée dans ce dispositif dans l'intérêt du handball et rappelle que l'objectif de l'ANS, c'est que 50 % des clubs soient aidés. Il faut donc à tout prix que les clubs s'engagent, avec l'aide entre autres des comités. Il y a, certes, le développement du handball à mettre en valeur, mais également tout ce qui est service et digitalisation, les plans de formation, le vivre ensemble et la citoyenneté, et enfin la féminisation. C'est autour de ces cinq axes qu'il faut essayer de construire quelque chose.

Les dysfonctionnements techniques sont connus et en cours de résolution. Il ne faut pas hésiter à se rapprocher de la ligue, de Nadine Mercadier (Vice-présidente déléguée de la ligue) qui fait partie du COPIL national. La FFHB est là pour accompagner dans ce dispositif qui est quand même très nouveau, et ce pour tout le monde.

**Julie Vernhes**, présidente du club de Lunel-Marsillargues : actuellement, il y a vingt-huit clubs qui font un dossier CNDS, dont le club de Lunel-Marsillargues, depuis plusieurs années. L'objectif étant qu'il y ait 50% des clubs aidés en Occitanie, est-ce que cela signifie qu'actuellement il y a une enveloppe qui n'est pas « distribuée », ou bien que l'enveloppe budgétaire pour les clubs va être augmentée ?

**Alain Jourdan**. L'enveloppe est fixée mais il est demandé à la Fédération qu'il y ait plus d'actions en direction des clubs afin qu'ils fassent l'objet de ces aides, ce qui signifie que l'enveloppe des clubs va augmenter. En contrepartie, les enveloppes des ligues et des comités vont légèrement diminuer. Il faut qu'il y ait plus de clubs qui s'engagent. Que les clubs n'hésitent pas à augmenter leur demande. Dans le cadre de la note qui vous a été envoyée. Pour l'instant cela ne bougera pas. Par contre, j'ai peur pour les années suivantes. Il faut à tout prix respecter ce que l'on nous demande.

#### **PROJET IMMOBILIER.** Michaël Boutines

L'année dernière, au démarrage de l'assemblée générale et au regard du résultat de l'association, on avait affecté une partie de ce résultat là à un projet immobilier. Je me souviens d'une intervention nous disant avec 100 000 € vous n'allez pas faire grand-chose, mais c'était un bel apport. On est très bien accueilli à la maison régionale des sports de Montpellier et je le redis devant Alain Jourdan puisqu'il avait participé à la création de ce bel outil. Par contre à Toulouse, on n'était plus dans une bonne configuration. Il n'est plus possible d'accueillir de manière ordonnée, à la fois les salariés et les dirigeants dans l'ensemble du dispositif. Il y a saturation. Pendant dix mois on a fait des allers-retours avec le bureau directeur, comité directeur, conseil d'administration, pour positionner les besoins de la structure et changer de siège social. On a évoqué plusieurs options pour ne vous en présenter qu'une seule à la fin. L'idée, était de trouver des espaces collaboratifs différents, pour de meilleures conditions de travail des professionnels des deux antennes et des réunions des dirigeants. Ce que l'on peut faire à Montpellier aujourd'hui, on ne peut plus le faire à Toulouse. Donc pour entrer dans un projet immobilier, il a fallu regarder la situation du marché, évaluer la propriété des 153m<sup>2</sup>, solliciter nos banquiers historiques la Caisse d'Épargne et La Poste, solliciter la Fédération pour nous accompagner dans l'ensemble des démarches, pour construire un projet et poser un cadre budgétaire. Le besoin estimé était autour de 300 m<sup>2</sup> de bureaux, de salles de réunion, d'espaces de convivialité, qu'on pouvait connecter rapidement et rester avec cette idée de passation d'un patrimoine aux successeurs, puisque nous sommes propriétaire des locaux sur Toulouse. Après avis du conseil d'administration, on a posé un cadre budgétaire, qui concerne directement les votes qui seront soumis à l'assemblée générale. Les agences immobilières ont estimé le produit mais on s'est aussi posé la question, dans un deuxième conseil d'administration, de location pour envisager une capitalisation. On a revu les banquiers, qui nous renouvelaient leur confiance. La ligue Occitanie peut emprunter jusqu'à 400 000 euros au vu des remboursements qu'on pouvait imaginer sur les vingt prochaines années sans impacter son fonctionnement. Et quand on a additionné le prix de la vente, l'affectation du résultat, la sollicitation de la Fédération et l'emprunt, on avait un budget global qui avoisinait les 800 000 €. Il a fallu partir à l'aventure. J'ai confié, avec le bureau directeur, cette mission à Jean-Philippe Dubedout, vice-président. Il a fait un travail extraordinaire. Son métier ce n'est pas l'immobilier, sa vie professionnelle a été faite ailleurs et vous le connaissez dans d'autres

fonctions. Il a démarché quatorze agences immobilières, il a arrêté de compter les visites dans la périphérie toulousaine et il fallait un futur siège social tourné vers Montpellier. Aujourd'hui on s'intéresse, entre autres, à un projet immobilier de 314m<sup>2</sup> qui a moins de cinq ans, dénommé "Opus Verde" à Auzerville-Tolosane dans la banlieue de Toulouse, que vous voyez en photos. C'est un ensemble mixte de bureaux, de commerces, de professions libérales, de services publics, de maisons d'habitation, mais aussi de promotion immobilière. Le coût global de ce projet est de 550 000 €.

On est prudent par rapport au volume global des 800 000 € estimés au départ. Pour l'achat de ce bien, on est à 450 000 €. Il y a des éléments imposés à prendre en compte comme des frais d'agence, de notaire qui sont réduits car on est encore sur du neuf. D'autres frais s'ajoutent, la création de bureaux et d'espaces collaboratifs, les équipements complémentaires mobiliers et numériques. Avec trois devis retenus, nous avons une estimation à mille ou deux mille euros près. Le coût global est de 550 000 €. Si vous validez la vente, on a l'acheteur à 255 000 €, il est juste au-dessus de l'estimation qu'on avait faite. On a le fonds de réserve suite à l'affectation du résultat 2017 sur nos comptes, et la demande de prêt FIF à la Fédération de 80 000 € à taux zéro. C'est un dispositif que les ligues utilisent sur ce type de projet. Si vous validez la vente du siège actuel, on aura besoin d'un emprunt de 115 000 €. Sans vente on est à un emprunt de 370 000 €. Donc on est là aussi un peu en deçà de la capacité maximale d'emprunt sur laquelle les banquiers peuvent nous faire confiance. Ce projet-là a une incidence forte, puisqu'on l'a intégré sur le budget 2019 que vous présentera Jean-Pierre Clot.

Je vous rappelle l'obligation statutaire de l'article 9.4.2 qui invite le président à vous présenter trois projets en un seul : un projet d'achat, un projet de vente et un projet d'emprunt. L'assemblée générale va se prononcer sur le principe, sans indication précise d'un lieu parce qu'un bien peut nous échapper, mais celui-là nous semble intéressant. Au vu des statuts, c'est vous, clubs, qui décidez si on peut acheter, vendre et emprunter.

L'achat immobilier dans le cadre budgétaire ne peut pas dépasser 800 000 € TTC travaux compris mais avec un niveau bas à 580 000 €. Si on ne vend pas cela entraîne une vente avec un prix plancher qu'on ne descendra pas en dessous des 250 000 €. Par contre on fait un emprunt où l'on fixe un maximum du montant, de la durée et du taux. Aujourd'hui les propositions sont plus basses que celles-là mais c'est au taux où l'on a démarré puisqu'on était à 2,1% et donc on a continué avec nos deux banques historiques avant de les mettre en concurrence sur cette possibilité d'emprunter.

On aimerait avoir les mêmes locaux à Toulouse, la même surface et au même prix, mais aujourd'hui ce n'est pas possible. A Montpellier, la Région a fait un bâtiment adaptable. Et donc les dirigeants du Comité Régional Olympique et Sportif ont fait un bâtiment avec autant de m<sup>2</sup>, en propriété et en capacité d'accueillir des petites structures régionales. En termes de solidarité, c'est intéressant, mais moins en termes de formation, d'organisation de salles, d'accueil de nouveaux salariés. Si vous validez ce projet-là, je proposerai une prestation de services avec les qualités et les compétences acquises par Jean-Philippe Dubedout.

Laurent Kibler Agde. Dans les aides, je vois les aides Fédérales, il n'y a pas d'aides au niveau de la Région, du Département ?

**M Boutines**. Difficile pour eux, mais pas impossible. Le Conseil Régional, doit passer par un dispositif dit "exceptionnel" puisque ce n'est pas quelque chose qui est critérisé mais on va faire la demande notamment sur les questions d'aménage-

ment. On ne voulait leur faire un dossier qu'après le quitus de l'assemblée générale, mais on sait que sans aides publiques cela n'impacte pas notre fonctionnement.

**Damien Estingoy**, Lomagne : Y aura-t-il un impact sur le prix des licences ? Vu qu'on paye toujours la maison du handball.

**M Boutines**. Si ça avait eu un impact, on aurait été obligé de le rentrer dans le plan de financement. C'est à dire qu'on vous aurait expliqué que pour ce projet-là, il faut tant d'euros. On est à 6 € pour la Maison du Handball. Pour la ligue Occitanie, non, d'où l'intérêt de ne pas monter à 800 000 euros sur le projet global mais de rester autour de 580 000 euros. Là on est à 550 000 euros et surtout réussir la vente, ce qui nous permettrait de rentrer dans notre modèle économique sans avoir d'influence sur l'augmentation du prix de la licence.

**Yves Pourcher**, Mende. Je suis surpris par l'ampleur de l'écart entre 800 000 € et 550 000 €. Entre le montant total prévu à 800 000 € et le projet à 550 000 €.

**M Boutines**. Le projet aujourd'hui, c'est 550 000 €. La réflexion au départ, c'était que puis-je mettre sur le marché ? En additionnant la capacité maximale d'emprunt, et avec l'ensemble des sommes qu'on avait fléchées, on était parti avec un projet global à 800 000 euros. Mais par contre, comme on est économe, on a trouvé un projet bien en dessous.

**Jean-Philippe Dubedout**. Au départ, ce projet à Auzeville-Tolosane, était à 590 000 euros. J'ai parlementé pour faire descendre le prix à 450 000 €. Concernant la vente, on vend les locaux actuels à 1663 euros le m<sup>2</sup>, et on achète à 1433 le m<sup>2</sup>.

**Y Pourcher**. La plus-value sur l'immeuble, elle est décomptée quelque part ?

**M Boutines**. Dans le budget de l'exercice qu'on va vous présenter.

**JPh Dubedout**. Il y a 77 000 euros

**M Boutines**. A la suite de l'intervention d'Yves Pourcher, on va faire une modification sur le vote, en vous demandant sur les 580 000 € et en abandonnant les 800 000 €. On sait que c'est faisable parce qu'on a déjà identifié un projet.

**Jean Mattler**, Roquemaure : vaut mieux rester sur les 800 000 € car si demain vous avez un produit de 500 mètres carrés vous ne serez pas trop court, vous aurez la somme.

**M. Boutines** : très bien, merci pour cette intervention, alors nous restons sur la proposition initiale..

Le projet immobilier est soumis au vote.

Autorisation donnée au Président pour l'achat d'un bien immobilier permettant de répondre aux besoins identifiés dans la limite d'une valeur globale de 800 000 € intégrant la vente du siège actuel ou d'une valeur globale de 580 000 € en l'absence d'acquéreur du siège actuel

La proposition est soumise au vote.

Pour : 93.1%      Contre : 6.9 %

La proposition est adoptée à la majorité.

Autorisation donnée au Président d'engager la vente du bien actuel au prix plancher de 250 000 €.

La proposition est soumise au vote.

Pour : 97.5 %      Contre : 2.5 %

La proposition est adoptée à la majorité.

Autorisation donnée au Président d'engager un emprunt auprès d'organismes bancaires dans la limite maximale fixée de 400 000 €, d'un taux inférieur à 2% et d'une durée maximale de 20 ans.

La proposition est soumise au vote.

Pour : 94.2 %      Contre : 5.8 %

La proposition est adoptée à la majorité.

**M Boutines**. Je vous remercie, on va pouvoir mettre en connexion ces deux établissements dans le secteur toulousain et à Montpellier.

## LE BUDGET

**Jean-Pierre Clot**. Le budget qui vous est présenté ici, s'établit à 2 461 000 € de produits et de charges. Il est bien sûr équilibré et en progression de 5,5% par rapport à l'année précédente. Il s'inscrit dans une stabilité relative du nombre de licenciés avec, il y a quinze jours, 140 licenciés de plus que l'année précédente. Concernant les produits statutaires, ceci inclut l'ensemble des produits liés aux licences, aux affiliations, aux mutations, aux engagements, aux amendes et droits de report. On va faire un focus sur les licences puisqu'elles sont en augmentation de 1,16 € relatif à la répercussion de l'augmentation fédérale et de 0,51 € en moyenne sur la part ligue.

Au titre de cette année la saison 2019/2020, on a souhaité harmoniser les catégories de licences sur les catégories fédérales. La ligue Occitanie avait la particularité d'avoir un tarif de licence quasiment par année de licencié, et la Fédération regroupe les +16 ans, les 12/16 ans, les -12 ans. Par simplicité administrative, nous allons procéder à ce regroupement. Cette augmentation de 0,51 € ou d'1,16 € pour la part fédérale à répercuter, vous ne le voyez pas directement sur ce qui vous a été communiqué. Il s'agit de la moyenne pondérée en fonction de l'augmentation du nombre de licenciés par catégorie.

Sur ce tableau est présenté le montant des licences tel qu'il s'établissait en 2016/2017 et tel qu'il s'établira pour la saison à venir. Vous y voyez la décomposition de la part fédérale et de la part ligue, telle qu'elle existait dans les deux anciennes régions et telle qu'elle existe toujours aujourd'hui dans la ligue Occitanie. Du fait du financement de la Maison du Handball, la part fédérale a augmenté de façon significative sur l'ensemble des catégories. Vous pouvez constater que pour l'ancienne région Languedoc-Roussillon dans la quasi-totalité des catégories, les licences ont diminué sur les trois ans, et sur l'ex Midi-Pyrénées, elles ont augmenté de façon modérée.

Sur la catégorie "dirigeant" :

- la part fédérale en 2016/2017 était de 13,47 €, elle est aujourd'hui de 18,00 €,
  - la part Ligue Languedoc-Roussillon était de 25,00 €, elle est à 11,10 €
  - la part Ligue Midi-Pyrénées était à 11,00 €, elle est à 11,10 €
- S'il n'y a pas de questions, je reviens sur la présentation générale du budget.

Concernant les engagements. Il est prévu une augmentation de 5,00 € par engagement, et concernant les mutations de plus de 16 ans, une augmentation de 20,00 €.

Sur le budget des amendes et droits de report. On est souvent tenté sur la plupart des postes budgétaires, analyses à l'appui, de répercuter le montant constaté l'année précédente. On espère que les amendes pour droits de report, disciplinaires,

ou pour forfait, seront en baisse. C'est peut-être un vœu pieux mais on espère que la ligue encaissera moins de fonds en 2019 qu'elle n'en a encaissé en 2018.

Les subventions. Stabilité globale des subventions, qu'elles soient de la Fédération, du Conseil Régional, espérons-le, de la Direction Régionale de la Cohésion Sociale de la Jeunesse et des Sports. Les autres subventions sont liées essentiellement aux Contrats Civiques.

Les formations. Vous voyez une petite baisse. Sandrine Boulesteix vous présentera tout à l'heure le futur cursus de formation qui verra une modification dans les modalités d'inscription. Elles pourront se faire par module, et de ce fait-là, l'inscription de base sera moins importante, et les engagements des clubs seront étalés dans le temps. Lors de l'année de transition, il est probable qu'il y ait une incidence sur les produits de la ligue, et cette incidence on devrait l'avoir en 2019 par une baisse des produits de formation. On n'aura pas à priori, cette baisse-là dans les années à venir, on aura même plutôt une hausse, espérant avoir une dynamique complémentaire sur les formations.

Les produits de performance. Il s'agit des pôles, stages et sélections. On est globalement dans la stabilité.

Sponsoring mécénat et dons. Vous remarquerez le budget de 5000 € d'abandon de frais de bénévoles et de 35 000 € de sponsoring. Il s'agit là du sponsoring contractualisé avec notre partenaire SELECT, que nous remercions, et qui sera fidèle sur la saison à venir.

Les autres produits. Cela a été signalé tout à l'heure, il y a un produit net, une plus-value, sur la cession du siège social que vous venez de voter, qui s'élèvera à 77 000 €. C'est comptablement l'écart entre son prix de vente et sa valeur nette comptable. Puisqu'il a été amorti dans le temps et que sa valeur nette comptable est donc inférieure de 77 000 € par rapport au prix de vente envisagé, et qui nous permet d'abonder positivement le budget des produits de l'exercice.

Les charges statutaires. Ce sont des charges essentiellement reversées à la Fédération Française, dont on a parlé tout à l'heure, tant au niveau des licences, affiliations ou des mutations.

Les engagements divers. Ce sont des engagements Coupe de France.

Les frais d'animations régionales. Il s'agit des frais de fonctionnement du bureau directeur, du comité directeur, du conseil d'administration, de l'assemblée générale, des frais de déplacement de l'ETR et des frais de l'ensemble des commissions, qu'il s'agisse de commissions, sportive, d'arbitrage, de discipline, statuts et réglementation, promotions et développement. Globalement, ce budget est en très faible augmentation, il est lié comme je l'ai précisé, essentiellement à des déplacements, et on essaye d'avoir un appui maximum sur la visio-conférence, et si on le peut, on essaiera, justement par ce biais-là de baisser les engagements de l'exercice en cours.

Les subventions territoriales. Il s'agit de la contrepartie d'engagements ligue/comités, tant concernant un pacte de développement, que la continuité du plan emploi régional ou d'un fonds de développement d'activités. Ce budget est en légère hausse, mais c'est une hausse apparente parce qu'il y avait des postes de charges qui se trouvaient dans des postes de formation, des postes d'arbitrage. Les engagements ligue/comités sont stabilisés en 2019 par rapport à 2018, mais sur la base d'une contractualisation claire et partagée.

Les formations. C'est l'ensemble des frais en contrepartie des services fournis par la ligue sur la formation de l'ensemble des bénévoles, qu'il s'agisse de l'encadrement sportif, de l'arbitrage ou des salariés.

La performance. Il y a une légère baisse concernant les sélections inter-pôles, inter-ligues, inter-comités. Cette baisse est liée au fait que les sélections ont été dotées d'équipements SELECT lors de l'année 2018, et qu'il n'a pas été utile de renouveler tous les équipements en 2019.

A propos du développement. Nous avons un poste "manifestations exceptionnelles" qui reprend les finalités occitanes, qui sont d'un coût significatif, surtout si on y intègre, le coût induit ou le coût caché des bénévoles. Mais comme les bénévoles n'ont pas de contreparties, il n'est pas mentionné dans le budget. C'est un budget de 17-18 000 € mais qui nous semble important, à la fois dans un cadre de compétitions, et dans un cadre d'échanges et de communications. Sur les autres actions de la commission développement, qui sont légèrement en baisse, mais là-aussi, c'est une baisse apparente puisque celles de l'an dernier intégraient des actions particulières et des échanges avec les comités autour de l'EURO. Il y a eu également un financement de 5 000 € concernant les moins de 15 ans pour lesquels un championnat sur l'ensemble du territoire Occitanie avait été organisé dans l'urgence et où il avait été mis en place un dédommagement des clubs dont les déplacements n'avaient pas été prévus. Etant dans le cadre d'un championnat récurrent prévu à l'avance, il n'est pas prévu de financement particulier sur ce championnat-là pour l'année 2019. L'ensemble des missions de la commission développement, dont Hanane parlera tout à l'heure, qu'il s'agisse de l'accompagnement des nouveaux clubs, des quartiers prioritaires de la ville, de la féminisation, de hand-ensemble, de sport santé, de la caravane du hand, seront maintenus.

Le fonctionnement. Le budget est en hausse, et il est dû aux frais de personnels. Outre des évolutions conventionnelles ou individuelles, ceci concerne essentiellement la structuration des nouvelles missions de formation, et la performance. Ce budget inclut ce qu'on appelle les personnels d'extérieur qui sont en fait les appels au service des clubs, que ce soit pour les formations ou pour la détection. Ils sont intégrés dans ce budget global et sont stabilisés. Par ailleurs, nous avons l'année précédente des contrats aidés et ces contrats aidés se sont transformés en contrats non aidés.

Autres charges. Vous retrouvez les frais d'acquisition du siège social qui ont été évoqués tout à l'heure par Michaël Boutines. Il s'agit des frais de notaire et des frais d'agence dont on avait la possibilité, soit de les amortir dans le temps, soit de les passer directement en charges dans l'exercice. Compte-tenu de la plus-value qui est générée par ailleurs en produit, il était tout à fait cohérent de les passer en charges dans l'exercice et de ne pas venir hypothéquer les charges futures. Tel que ça a été précisé, il n'y a pas de surcharge ou cotisation supplémentaire, ni actuelle, ni à venir sur les licences, liées à l'acquisition. Dans la mesure où l'acquisition précédente était une acquisition d'immobilier ancien, il avait été amorti sur 25 ans. Maintenant on est sur du neuf, amorti sur 40 ans, et même si le prix de base est plus élevé, le montant de l'amortissement sera équivalent au précédent. De ce fait il ne viendra pas pondérer le budget des charges futures et n'entraînera pas à l'avenir d'augmentation du coût des licences.

**Berty Roy** Brugières. J'aimerais revenir sur la non augmentation des licences. Si vous avez uniformisé par catégorie, et bien l'opération nous coûte 5 € de plus par moins de 18 ans.

**JP Clot**. C'est pour cela qu'il y a certaines licences qui sont en baisse, et d'autres licences qui sont en hausse

**Berty Roy**. Je suis d'accord avec toi, mais sauf que la baisse ne compense pas. Une licence senior qui coute 1 € de moins, par rapport aux moins de 18 ans, 5 €, ça va coûter au club, ne serait-ce que dans cette catégorie, 100 € de plus.

**JP Clot.** C'est pour ça que j'ai bien précisé en amont, et en toute objectivité, que l'augmentation moyenne pondérée, des licences au titre de la part ligue, était de 0,51 €

**Berty Roy.** La part Occitanie est de 29 €

**JP Clot.** Oui, sur une catégorie, mais il y a d'autres catégories qui sont en baisse. Donc en fonction de l'effectif de chaque club, certains vont augmenter, de 0,60 €, d'autres de 0,40 €, mais la moyenne pondérée est de 0,51 €. On pourra te communiquer les chiffres.

**Berty Roy.** Je suis d'accord sur le chiffre global, mais il y a des spécificités dans chaque club.

**JP Clot.** Si certains vont être un peu plus impactés, d'autres moins. La difficulté est que la distorsion entre la nomenclature des licences fédérales et la nomenclature actuelle Occitanie, entraîne un travail administratif extrêmement lourd, et il convient de le simplifier. Donc il faut bien homogénéiser et avoir cette logique tarifaire.

**Frédéric Michelin** de Lattes. Je pose la question sur les frais de mutations, parce qu'en l'espace de 3-4 ans, 120, 150, 170 €. J'aurais voulu savoir s'il y avait une raison à ça. Je parle des frais senior qui seraient à 170 € maintenant, parce que les frais moins de 17 ans sont restés à 85 €.

**JP Clot.** Il n'y a pas de raison particulière, sauf que ce poste-là a été considéré dans le cadre d'un équilibre budgétaire global, en considérant aussi qu'il n'y avait pas d'intérêt majeur à faire muter plus de licenciés.

**F Michelin.** Le souci, c'est le joueur qui arrive d'une autre ligue vers la région de Montpellier. A Lattes, je ne prends pas en charge la mutation à moins qu'il s'investisse dans le club. Donc ça veut dire qu'un licencié paiera une licence plus de 400 ou 450 €, entre la mutation et le prix de la licence. Je trouve ça excessivement onéreux et je me mets à la place d'un joueur qui arrive pour jouer au handball.

**JP Clot.** Je n'ai pas de réponse particulière. C'est un choix politique.

**Sylvain Barre** de Laudun-L'Ardoise et de l'Union HB Bagnolaise. Je m'étonne du prix des licences loisir. Parce qu'une licence plus de 16 ans à 34 € et une licence loisir à 33,20 €, je ne vois pas beaucoup de différence.

**JP Clot.** Alors, les représentants ne sont pas forcément ici, mais la plupart des licences loisir sont réglées par des entreprises.

**M Boutines.** Pas dans le Gard, pas dans l'Hérault ni dans le Gers.

**S Barre.** Les licences corporatives, oui, mais pas les loisirs

**JP Clot.** Désolé, j'ai fait la confusion entre les corporatives et les loisirs

**JP Mounier.** Pour le Gard, une licence loisir est à 100 € alors que si on passe dans le département du Vaucluse, elle est à 65 €

**M Boutines.** Je vais enchaîner sur le sujet, restons sur la part ligue. Je ne veux pas ouvrir les débats parce que vous additionnez avec les parts départementales. Il n'y en a aucune qui sont les mêmes, les services sont différents et de qualité pas de soucis. Restons sur la part ligue

**S Barre.** Si on prend une licence plus de 16 ans et une licence loisir, il y a 1,20 €. N'y a-t-il pas possibilité de baisser cette part ligue pour les loisirs.

**M Boutines.** Depuis toujours, cette licence-là a suivi les autres. Le nombre de ces licenciés n'est pas très élevé. C'est aussi l'occasion d'accompagner les gens, de les sécuriser dans des parcours notamment de parents, de gens qui ont peut-être une autre activité sportive et qui viennent se faire plaisir au handball. Il y a des coûts qui sont induits. La politique fédérale a toujours été ainsi, donc c'est vrai qu'on a continué à suivre cette politique fédérale. Mais après si on doit y réfléchir on le

fera, mais si on en débat maintenant, on ne va pas s'en sortir. Le travail qu'a mené Jean-Pierre Clot en interne avec les équipes, est qu'il fallait arriver à finir cette harmonisation-là, au regard des tarifications fédérales. Alors oui c'est un compromis. Et comme tout compromis, parfois, il y a des choses qui ne sont pas simples mais je pense qu'on a aujourd'hui un compromis qui nous permet de continuer à fonctionner.

**JP Clot.** Il est certain que c'est un jeu de vases communicants. Les plus de 18 ans sont passés de 35 à 34 € sur l'ex Midi-Pyrénées, de 42 à 34 € sur l'ex Languedoc-Roussillon, il est clair que si on diminue d'un côté, on augmentera de l'autre avec un effet de volume qui sera différent. A la sortie, la moyenne pondérée devra faire 0.51 €

**S Maestrini** du Club de Bouillargues. Je voudrais revenir sur les mutations. Il y a la mutation où l'on choisit d'aller dans un autre club pour une raison personnelle, et il y a la mutation forcée, déménagement, ou les étudiants. En tout cas en club, on va se poser la question aujourd'hui. On va limiter le nombre de licences de mutation qu'on va prendre, et certainement à l'arrivée, ce sera les licences qui seront perdues pour les clubs, pour les comités, pour la ligue. Parce qu'il y a un budget, il y a des joueurs et des joueuses qui le font par passion, qui le font pour évoluer dans le handball, et il y en a qui le font par loisir. Effectivement ceux qui le font par loisir ne rajouteront pas 170 € sur une licence, donc je pense que ce sera des licences qui seront perdues.

**Bernard Pecqueux**, club de Gramat. Je voudrais revenir sur le tableau de comparaison des prix des licences. Entre loisir et handfit les prix sont de 33,20 € et de 10,50 €. C'est quand même des pratiques relativement proches, pourquoi il y a un tel écart entre 10 et 33 € ? Je veux bien comprendre que le handfit est en développement et qu'on essaye d'attirer un petit peu des gens, mais je pensais que ça ne nécessitait pas un si gros écart entre le handfit et le loisir.

**JP Clot.** Tu as fait la question et la réponse, c'est une volonté de développement de la pratique

**M Boutines.** Pour répondre à Sylvain Maestrini, sur l'année, le bilan financier qui vous a été présenté l'année dernière, les clubs n'ont jamais eu autant de mutations gratuites. Parce qu'il y a des dispositifs fédéraux sur lesquels vous êtes accompagnés au regard d'un certain nombre de demandes réglementaires quand il y a des réalités. Il y a un vrai suivi aval, et ce dispositif-là existe pour répondre à un certain nombre de contraintes. La Fédération octroie de la gratuité en fin de saison.

## Budget et tarifs 2019

Le budget et les tarifs 2019 sont soumis au vote..

Pour : 48.5 %

Contre : 51.5 %

Rejeté à la majorité

**Michaël Boutines.** Nous allons refaire des calculs et vous faire des propositions, sinon il faut que vous reveniez en AG. Mais avant de vous faire des propositions, si j'ai compris le débat, c'est le problème des tarifs de la mutation et des licences loisirs ? Très bien. On aurait dû vous faire des projections sur des clubs-types par exemple. On peut imaginer ne pas augmenter mais il y a la part fédérale sur laquelle nous ne pouvons rien faire.

Avant ça, il faut que je vous pose une question au regard des statuts. Voulez-vous une nouvelle présentation, ou pas ? Si

vous ne voulez pas une autre présentation, statutairement on est obligé de reconvoquer une assemblée générale, que sur ce sujet-là et sans quorum.

### **L'assemblée donne son aval et ne souhaite pas revenir pour une autre AG.**

**M Boutines.** C'est pour ça que je vous proposais de vous faire une nouvelle présentation. J'entends les questions des augmentations. On a réussi à faire la bascule lors de la fusion, en diminuant côté Languedoc-Roussillon et en faisant une stabilité côté Midi-Pyrénées. Sauf que, la Ligue a des coûts, comme un club, qui continuent à progresser. On va voir, en fonction des tarifs qu'on vous avait proposés, notamment sur les mutations, ou sur la part loisir, si on peut les diminuer et on va vous faire une proposition

**S Maestrini.** Le vote est ce qu'il est, on n'y reviendra pas dessus, que la zapette ait marché ou pas, ça n'a pas d'importance. Pour les mutations, je ne sais pas si c'est possible, mais une proposition, il y a deux formes de mutations. Par exemple, je vais prendre deux clubs que je connais puisqu'ils sont proches de chez moi, les clubs de l'USAM et des Cheminots. Un grand club avec beaucoup de licenciés, décide de ne pas conserver X joueurs. Est-il possible de rajouter, « joueur non conservé par le club » et directement enlever la mutation ?

**M Boutines.** J'entends ta proposition et ta réflexion Sylvain, sauf que la ligue est contrainte par les règlements fédéraux, et la Fédération facture dans tous les cas. Alain Jourdan ici présent peut le préciser. Le problème est là, c'est que sur une partie des mutations, qui font débat, il y a plus de la moitié, de mémoire 55%, qui va à la Fédération. Donc nous, on est contraints règlementairement. Cependant, on peut vous faire une proposition vers une diminution.

**Alain Jourdan,** Vice-Président de la FFHB. Cette augmentation de 4 € des mutations, est justifiée par un dispositif nouveau que l'on met en place l'année prochaine. Le secteur professionnel en paye 80%. Il doit permettre de reverser l'argent aux clubs qui ont fourni des joueurs, qui rentrent en pôle, qui sont en équipe de France jeunes, qui rentrent en centre de formation. C'est un dispositif qui a été adopté à l'Assemblée Générale à plus de 80%. Donc, c'est impossible pour la fédération de dire maintenant, on va diminuer cette somme. Les seules choses sur lesquelles on peut jouer dans le cadre de cette Assemblée Générale, c'est effectivement sur les tarifs de la Ligue.

**Jean-Louis Guichard,** Président du comité des Pyrénées-Orientales. Si on veut une proposition pour essayer d'avancer logiquement, serait-il possible, c'était je crois la dernière partie du programme ce matin, d'envisager tranquillement d'arrêter la séance là. Vous revoyez les choses et après le repas vous nous faites une proposition. Je soumets ça à tout le monde. Je pense qu'on n'est en guerre avec personne. Que peut-être il y a eu des interprétations, etc. J'essaie d'être dans une logique de collaboration efficace et concrète. Refaire une Assemblée Générale, ça va "foutre du bordel", je vous le dis. Et il y a des gens qui ne sont pas tout le temps disponible. Moi, j'ai tendance à dire, que je pourrais faire confiance, d'une manière collaboratrice, donc si vous êtes tous d'accord, il faut voir avec le Bureau Directeur, et on pourrait se retrouver après pour faire une proposition concrète. On n'est pas sur quelque chose qui est dramatique.

**JP Clot.** Merci Jean-Louis, c'est une bonne idée. On souhaiterait seulement savoir quelles sont les personnes qui ne seraient pas là cet après-midi, de sorte que le vote soit représentatif. Pouvez-vous lever la main s'il vous plaît. On reprendrait par ce vote-là dès 14h et l'on peut considérer qu'à 14h15, ce serait achevé.

**M Boutines.** On va d'abord cadrer juridiquement. J'ai regardé les statuts avec M. Carrieu, qui est notre commissaire aux comptes, et aussi garant du fonctionnement, et pas que sur les choix comptables, et les bilans financiers. L'assemblée générale fixe les cotisations. On doit refaire une proposition, vous l'accepterez ou pas. On est en train de calculer pour vous faire une nouvelle proposition sur les mutations et sur la licence loisir. On va regarder les engagements, je ne sais pas si on pourra tout faire, mais on va vous faire une proposition.

A mon avis et avec la sagesse de Jean-Louis, on va prendre le temps de se restaurer, refaire nos calculs, même si Jean-Pierre derrière le rideau a déjà rattrapé un certain nombre de choses, pour vous faire une présentation correcte. On vous la soumet aux votes dès 14h. Je vais vous demander de vous prononcer, à mains levées.

Qui est contre cette proposition ? Personne. Qui s'abstient ? Un vote. Très bien, donc les autres vous êtes pour. On vous fait une proposition à 14h.

### **PARTENARIAT**

Il nous reste un quart d'heure avant d'aller déjeuner. Je demande à nos partenaires, que vous avez pu rencontrer : SELECT, SPORT-STICKERS, SWISH-LIVE, d'approcher. La ligue a aussi voulu changer le format de cette assemblée générale. D'abord sur la journée puis en associant des partenaires dans leurs diversités. SELECT, va se présenter avec les deux commerciaux qui se sont répartis la région Occitanie. Quand je dis SELECT, je dis "ballons", mais aussi "textile". Ils vous en diront plus par rapport à certaines formules qu'ils vont présenter aux clubs. SPORT-STICKER est plutôt spécialisée dans, alors je ne dis pas « panini » parce que je vais me faire houspiller, mais sur quelque chose qui y ressemble, avec des albums et des photos à destination des gamins. SWISH-LIVE est une société qui va nous accompagner sur les finales régionales d'Occitanie, que va piloter Fabrice et son équipe et différents clubs, qui vont nous accompagner. Il s'agit de filmer les matchs en direct à destination des réseaux sociaux, et qui fonctionnent déjà avec un certain nombre de clubs sportifs de handball et bien d'autres.

Donc je vais leur laisser une minute à chacun pour présenter leurs solutions à destination des clubs. Ils nous accompagnent, mais surtout dans leurs démarches, ils sont en capacité de vous proposer un certain nombre d'offres de services.

**SPORTS ET STICKERS.** Nous représentons la société Sports et Stickers. Nous sommes spécialisés dans la personnalisation d'albums de stickers. Le principe est de mettre en avant vos licenciés, vos membres de bureau, vos bénévoles, en leur créant une vignette personnalisée qui va pouvoir être collée dans un album tout autant personnalisé. Le concept est de proposer un produit qui va créer du lien social au sein du club, parce que les joueurs vont s'échanger des vignettes, parce que ça permet de mettre des visages sur les noms et vice versa. Vous aurez des bénéfiques, parce qu'on va vous fournir des pages publicitaires que vous allez pouvoir vendre à vos sponsors, de mettre des encarts publicitaires comme vous le faites avec des plaquettes de communication et des calendriers. Pour vous donner une idée, sur l'année 2018/2019, on a travaillé avec 94 clubs. Sur une moyenne de 247 licenciés par club, le bénéfice net est de 3189 € pour les clubs. C'est vraiment un projet convivial et fédérateur. Nous avons un stand à l'entrée du hall, n'hésitez pas à venir nous voir.

**SWISH LIVE.** Je suis Jean Ferret-Chabé, co-fondateur de la Société Swish Live, avec Clément Gasner mon associé qui est présent. Je vais commencer par une question. Savez-vous combien

il y a de clubs, d'associations sportives en France ? Il y en a 100 000, tout dépend si on prend les disciplines olympiques ou non. Savez-vous combien de clubs sont diffusés régulièrement à la télévision ? C'est plus difficile, il y en a à peu près 300 régulièrement. Ça laisse 99,7% des clubs sans aucune exposition médiatique. C'est pour ça qu'à Swish Live, on a souhaité créer une solution d'auto-médiatisation, destinée à tous les clubs pour vous permettre de diffuser vous-mêmes vos rencontres sur vos réseaux sociaux, de manière qualitative et très facile. Nous sommes contents d'accompagner la ligue sur les futures finales. Le but est vraiment de vous médiatiser auprès de vos sponsors, de dégager un budget plus large. N'hésitez pas à venir nous voir sur le stand

**SELECT** Clément Gatineau et Marion Cocca. Pour la 2ème année consécutive, le partenariat entre la ligue Occitanie et SELECT continue. La société Select, c'est au départ un partenaire depuis plus d'une dizaine d'années de la Ligue Nationale de Handball. On souhaitait s'orienter et se rapprocher des clubs amateurs, pour développer et prouver aux gens, qu'on peut faire non seulement des ballons mais aussi du textile. On propose des solutions par le biais de vos distributeurs pour vous permettre d'acquérir le meilleur équipement au meilleur prix. N'hésitez pas à venir nous voir. On est près de vous et on a déjà vu pas mal d'entre vous. Un mot de remerciements au club de Thuir pour son accueil et tout ce qu'il a mis en place pour cette journée.

**M Boutines.** Merci à vous trois. Vous reverrez du SELECT sur les finales Occitanie, puisque chaque champion sera doté d'un bon d'achat de 250 €. On aura l'occasion de récompenser les 27 clubs qui ont travaillé sur leur école d'arbitrage. Il y en a à peu près trois ou quatre par secteur, pour les accompagner avec des bons d'achat Select sur la partie textile comme à nos différents champions.

#### Remises des récompenses fédérales.

Médaille de bronze de la fédération à Pascal SCHLEGEL du club de Thuir.

Médaille d'or de la fédération à Serge DAGADA du club de Pechbonnieu.

#### Après-midi. BUDGET- TARIFS

**Michaël Boutines** : nouvelles propositions suite au vote négatif.

**Jean-Pierre Clot** : présentation des enjeux.

Hausse du prix des mutation pour les + de 16 ans : 20 €. Cela a porté sur 758 licenciés en 2018-2019. Si l'on arrondi à 800 licenciés, cela représente 16000 €.

Hausse de la part ligue sur les licences loisirs : 0,75 €. Cela représente 750 €.

#### NOUVELLES PROPOSITIONS

Pour les mutations, ramener l'augmentation de 20 € à 10 €, soit une diminution des produits de la ligue de 8000 €

Pas d'augmentation de la part ligue sur les licences loisirs, soit une diminution des produits de la ligue de 750 €

Et donc une diminution globale du budget de 8.500€.

Il y a, dans les charges externes du budget de fonctionnement, une provision de 10 000 €, liée aux éventuels aléas dans le cadre du changement de site de la ligue. La ligne budgétaire étant à ce jour respectée, cette provision va donc être ramenée à 1250 €.

Il y a eu une incompréhension du tableau des tarifs. Celui-ci comparait le prix des licences entre le début de la mandature et cette saison et non entre la saison dernière et cette saison.

Un rappel est fait concernant la part fédérale. Elle est facturée par la ligue mais est reversée dans sa totalité à la FFHB. En termes de mutation elle représente + de 60% du prix de la mutation. En baissant de 10 € la part ligue on approche les 70% de part fédérale.

La nouvelle proposition de budget et des tarifs 2019 sont soumis au vote.

Pour : 77,4%                      Contre : 22,6%

Le budget et les tarifs 2019 sont adoptés à la majorité.

#### SERVICE CIVIQUE. Hanane Fathi-Crosland

Vidéo - 147 services civiques sur le territoire de la ligue, sur une soixantaine de clubs.

Témoignage d'une jeune fille, service civique du club de Salettes sur la féminisation.

Intervention de Hanane sur le dispositif.

Il est intéressant pour les jeunes qui veulent débiter une première approche professionnelle. La formation a été riche en termes d'enseignements et de relations humaines.

#### FORMATION. Sandrine Boulesteix

Présentation de la nouvelle architecture des formations.

Réforme globale de l'ensemble de l'architecture des formations de la FFHB tant au niveau des diplômes professionnels (BP et DE) que des diplômes fédéraux.

Mise en place d'un titre à finalité professionnelle, ce qui permet aux ligues de postuler pour le portage d'un ou plusieurs titres. La ligue a donc candidaté pour mettre en œuvre le titre de niveau 4 intitulé éducateur de handball.

Comme avant il y aura un parcours pour les salariés et les bénévoles, en semaine en weekend en soirée.

Ce qui est nouveau est le parcours continu, les candidats s'inscrivent dans un parcours de formation qui va durer un an, avec des semaines de cours balisés. Ceci afin de répondre au besoin des clubs, des licenciés et de l'évolution sociétale vers notamment de nouvelles formes de pratiques.

L'ambition affichée de la FFHB est : une équipe / un cadre formé.

Un diagnostic a été fait au niveau de notre territoire, les clubs et les licenciés (par le biais d'un échantillonnage) ont été questionnés sur deux axes : les besoins en formation et l'emploi.

Pour la saison prochaine, plusieurs modules de formation seront proposés (le plus petit étant de 10h et le plus gros de 80h). Il y aura toujours des temps d'alternance : présentiel / FOAD / tutorat.

Autre nouveauté, la possibilité de s'inscrire uniquement à des modules de formation. Ceux qui sont intéressés par la certification, iront la chercher sur un autre temps, une autre date, un autre lieu. La certification n'est plus obligatoire et sera donc dissociée du temps de formation.

L'enjeu est d'être à la fois adaptable et accessible, en proposant certains modules, plusieurs fois dans la saison.

Deux parcours différents : un parcours modulaire et un parcours continu (pour ceux qui s'engagent dans le diplôme professionnel).

Le titre professionnel est une certification délivrée par l'État, il favorise l'employabilité et l'insertion professionnelle car il est construit pour être au plus prêt de l'activité que va exercer le futur salarié. Avant de construire un module, les compétences nécessaires sont listées et ensuite, le module est construit (compétences et du contenu de formation). Le diplôme sera



aussi éligible à la VAE et permet d'exercer contre rémunération. Il est enregistré au recueil national des certifications.

Les différences avec les anciens diplômés d'État et le titre à finalité professionnelle :

Avant : temps présentiel de 800h plus alternance dans la structure. C'était l'État et le ministère des sports qui pilotaient. Maintenant : maximum sur un volume de 500h et c'est la FFHB qui pilote et qui habilite. La ligue a donc engagé une demande d'habilitation.

Exemple : BP sports collectifs. Avant sur dix UC, seulement deux étaient sur du handball. Aujourd'hui ça ne sera que du handball sous ses différentes formes.

Présentation du titre à finalité professionnelle :

Un bloc commun aux deux mentions : la vie associative d'une structure de handball, contribuer à l'association sportive et à son fonctionnement.

Mention 1 : Entraîneur territorial avec deux compétences obligatoires (entraînement des jeunes + entraînement des adultes) + des modules de formation communs avec ceux des arbitres. Présentiel (250h en cours) + Alternance (238h en club)

Mention 2 : développement des offres de pratique.

La nouveauté est que tous les modules se séparent, telle une mosaïque et peuvent se prendre par « bouts » pour coller au mieux au besoin du club. Après chaque module, l'ITFE délivre une attestation de formation.

Le parcours modulaire peut donc permettre à un bénévole de reconstituer le titre à finalité professionnelle en mettant bout à bout un certain nombre de certificats, sur plusieurs années (peut-être 8 ans). On peut soit en rester là, soit ensuite à chacun de se présenter à la certification.

La certification :

Il faut s'inscrire à une sur une date et un lieu donné et se présenter devant un jury composé au minimum de deux personnes, qui seront différentes de celles eues pendant la formation. C'est hors temps de formation.

Les certifications seraient également éligibles (pour les bénévoles) au CPF, pour ainsi se faire financer le certificat (pas les modules).

Les équivalences :

Animateur de handball = deux blocks

Entraîneur régional = deux blocks plus un des deux certificats (Entraîner des adultes ou Entraîner des jeunes en fonction du public entraîné). La CMCD 2019-2020 sera donc calquée sur cela. Seules les personnes à jour de leur diplôme à la rentrée auront une équivalence. Dans le cas contraire il faudra faire de la formation continue (ex recyclage) pour prétendre aux équivalences. Cinq réunions de secteurs ont été programmées pour expliquer le projet aux clubs.

**Jean-Pierre Mounier**, comité du Gard : À partir de quand on peut faire des demandes d'équivalence ?

**Sandrine Boulesteix** : on ne sait pas encore si elles seront automatiques ou s'il y aura une démarche administrative. Dans les deux cas, cela risque d'être compliqué vu le nombre de personnes qui risquent de demander des équivalences, la FFHB est au courant.

**Frédéric Michelin**, Lattes : à priori on peut alimenter le CPF par le biais du compte « asso » (heures de bénévoles). Quelles équivalences pour les brevets d'État ?

**Sandrine Boulesteix** : les brevets d'États 1er et 2e degré étaient remplacés par DEJEPS et DESJEPS, mais un titulaire de BE le reste à vie. Cependant les équivalences ne sont pas encore validées au niveau ministériel. Quoi qu'il en soit il y aura des passerelles et on ne perdra pas le bénéfice d'un diplôme d'État.

**Adrien Chevalier**, Figeac : Y aura-t-il d'autres dates pour expliquer le projet aux clubs ?

**Sandrine Boulesteix** : oui probablement, suivant les besoins mais il vaut mieux s'inscrire sur les existantes.

## COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS.

Fabrice Arcas

Tirage au sort pour les phases finales -11 et -13 ans M et F.

**Projet 1** : passer les -15 M de 5 à 4 divisions avec une nouvelle répartition.

D1 : 1 poule de 8

D2 : 4 poules

D3 : 6 poules

D4 : 12 poules (au lieu de 8 actuellement)

Réduction du nombre de divisions en - 15 Masc.

Pour : 93%                      Contre : 7%

La proposition est adoptée à la majorité.

**Projet 2** : modification des championnats PNF et territorial féminin

À l'issue de la première phase (décembre) les deux premiers de chaque poule (soit 8 équipes) de PNF formeront la PNF D1. Scores conservés en deux phases. Accession des trois premiers en N3 F.

On ajoute aux 16 équipes qui restent, les premières de territoriale (soit 12 équipes) = 28 + 8 meilleurs seconds = 36 équipes = 6 poules de 6 : PNF D2.

Plus qu'un seul niveau de jeu en territorial pour la fin de la saison.

**Nicole Guithou**, Colomiers : tarifs des engagements pour les équipes qui passent de territoriale à PNF D2 ? Quelque chose à repayer ?

**Fabrice Arcas** : oui, 100 € de plus. La première partie reste au comité qui fixe son tarif et quand les équipes passent en PNF la ligue facture sa part.

**Michaël Boutines** : on va étudier la question pour que le cumul des deux ne soit pas supérieur à l'engagement en PNF.

Daniel Mandoul, Castelnaudary : en fin de saison, quelles seront les montées et les descentes ?

**Fabrice Arcas** : les deux premiers de chacune des poules sont maintenus et barrages entre les 3e de poules et les deux meilleurs 4e de poules.

**Delphine Meignan**, Montauban : un club à deux équipes, une qui commence en PNF et monte en D1 en deuxième phase et la seconde en territoriale et qui finit dans les premières peut-elle accéder à la PNF D2 ?

**Fabrice Arcas** : oui, ce sont des niveaux de jeu différents.

**Jean-Pierre Clot** intervient sur les accessions / relégations de fin de saison : pas d'accession de territoriale en PNF en fin de saison, puisque les équipes ont déjà accédé en PNF en milieu de saison. Il n'y aura que des relégations de PNF D2 vers le territorial.

Adoption de la modification des championnats Prénational et Territorial Féminins

La proposition est soumise au vote.

Pour : 98,5%                      Contre : 1,5%

La proposition est adoptée à la majorité.

Adoption de la modification des championnats Prénational et Territorial Féminins pour N+1  
La proposition est soumise au vote.

Pour : 100%      Contre : 0%

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Projet 3** : changement des catégories d'âge chez les filles suite à la disparition de la catégorie -18 F (FFHB). Passage des -18 en -17 filles et création d'une catégorie -20 ans F.

Nicolas Rouy, Pays des Nestes : si on a une équipe -20, les dernières années peuvent-elles jouer en +16 ?

Fabrice Arcas : oui. Comme actuellement, les dernières années -18 (17 ans) peuvent jouer en +16. De plus il n'y a pas de brulage quand on change de catégorie d'âge.

Vote : pour 87,9%, contre 12,1%, abstention 39

Adoption du changement de catégorie d'âge chez les filles (suite modification du championnat de France Féminins - 18 en -17) création du - 17 et - 20.

La proposition est soumise au vote.

Pour : 87,9%      Contre : 12,1%

La proposition est adoptée à la majorité.

**Projet 4** : réécriture des modalités d'accession en championnat de France -18 M et -17 F, suite à la modification du nombre d'équipes (FFHB).

Question : La réforme sur le nombre d'équipes en championnat de France féminin va-t-il dans le sens de la féminisation ?

**Alain Jourdan** (FFHB) : Cela a fait débat au sein de la FFHB avant l'AG, les représentants des ligues et des comités ont défendu leurs points de vue mais la majorité a décidé de resserrer le nombre d'équipes pour des raisons qui leur sont propres. Cela permettra d'améliorer le niveau de jeu en nationale tout en diminuant les déplacements dans les territoires puisqu'il y aura plus d'équipes.

**Jean-Pierre Mounier**, Comité du Gard : Ce qui est regrettable c'est que la ligue a travaillé en conseil des territoires, on a proposé un projet et il n'a même pas été évoqué en AG fédérale, donc il n'a pas pu être voté. On a pris cette belle leçon de démocratie en pleine face et c'est bien regrettable.

**Alain Jourdan** : C'est effectivement dommage, mais la Fédération c'est un ensemble de personnes avec des avis différents. Nicolas Rouy, Pays des Nestes : la baisse du nombre d'équipes va induire une baisse des financements des conseils départementaux et des conseils régionaux. Ensuite, une équipe en -18 région coûte aussi cher en termes de déplacement qu'une équipe de nationale mais ne bénéficie pas d'aide des conseils régionaux ou départementaux. On a donc besoin des comités, de la ligue et de la fédération pour faire du lobbying et nous permettre d'obtenir des subventions pour ce niveau régional. Nos charges de déplacement pour toutes nos équipes ont augmenté de 17 000 € en trois ans sur un budget de 100 000 €, soit 50 € de plus par licencié. Pour mon club c'est ingérable. Comment faire ?

**Michaël Boutines** : Ce sont tes chiffres et tu les connais. C'est vrai que nous ne sommes plus dans des petits championnats et la qualité s'est développée. On prend note et on fera une proposition de courrier aux collectivités concernées.

Adoption des modalités de qualifications pour les championnats de France Jeunes

La proposition est soumise au vote.

Pour : 85,4%      Contre : 14,6%

La proposition est adoptée à la majorité.

Michaël BOUTINES précise, avant de passer la parole à l'Arbitrage, qu'étant en création de catégorie - de - de 20 féminins, un article des statuts sera utilisé permettant de donner quitus à la commission pour créer le nombre de poules nécessaires. Un bilan sera fait fin ou en cours de saison par la commission pour indiquer aux clubs on ça en est à N+1.

#### ARBITRAGE.

**Michaël Boutines.** Aurélien Salvador, Jamila Boulhimsse et Jean-Pierre Mounier vont vous présenter un projet d'accompagnement. Ce dispositif rejeté à l'assemblée générale 2018, a été rediscuté, retravaillé, en lien avec les comités et les secteurs de l'arbitrage, pour faire quelque chose de plus incitatif et moins coercitif.

**Aurélien Salvador.** Il s'agit d'un projet d'accompagnement des juges-arbitres Jeunes afin de leur garantir la protection et l'accompagnement qu'ils méritent. Tout le monde connaît la difficulté pour les JA d'arbitrer avec un environnement parfois trop souvent délétère. Dans ce projet, cet accompagnement doit être fait pour les licenciés mineurs afin de les former sereinement à l'arbitrage, à tous les niveaux, de les fidéliser, sans oublier que le handball est un jeu. Notion qu'il ne faut pas hésiter à rappeler à vos licenciés, vos publics.

Ce projet, en totale adéquation avec la structuration d'une école d'arbitrage, se veut au plus proche des clubs, que ce soit pour la formation ou l'accompagnement des personnes ressources.

La saison dernière, en présentant ce projet, les clubs avaient fait ressortir le fait que c'était difficile pour eux d'envoyer, parfois loin, des gens en formation. Cette problématique a été entendue. Il est nécessaire que la CTA vienne auprès des clubs, pour faire des formations.

Ce projet sera mis en place en parallèle avec un protocole fair-play, déjà pratiqué dans le comité du Gard. Jamila BOULHIMSSE et Jean-Pierre MOUNIER vont faire un retour d'expériences de ce qu'ils ont vécu cette saison.

Jamila Boulhimsse. En tant que responsable secteur (Gers, Hautes-Pyrénées, une partie de la Haute-Garonne et deux clubs de l'Ariège).

Concernant la problématique des JA, et par rapport au projet qui a été proposé l'année dernière, ce dernier a été retravaillé au niveau du secteur Sud-ouest, car il était indispensable de continuer à accompagner et couvrir les JA, puisque la perspective et le projet voudraient qu'ils soient amenés dans leur formation dans un climat propice, serein et sécurisé.

Après discussion avec les présidents de comité, Jean-Pierre ESTEYRIE (65) et Jean-Marc REDON (32), un point a été fait de ce qui était difficile à supporter pour les clubs en termes d'effectifs, de ressources, de bénévoles. Ces difficultés sont connues, mais il fallait se donner les moyens pour trouver une solution et continuer à être au plus près des JA.

La formation des accompagnateurs a été abordée, puisque ce qui avait été proposé l'année dernière induisait un déplacement pour aller se former, ce qui était une grosse contrainte de temps et de financement. L'ITFE, par l'intermédiaire de San-

drine BOULESTEIX, a fait une proposition : les référents des bassins de pratique (personnes ressources qui font le lien entre la commission et les clubs), sont partis se former pour ramener cette compétence au sein des clubs. Le but était que la CTA puisse intervenir au sein des bassins de pratique pour former les accompagnateurs, qui n'ont plus à se déplacer pour aller chercher la compétence. C'est une des grosses différences par rapport à ce qui a été présenté l'année dernière.

Avec le soutien des comités, il y a eu une grosse campagne d'information et de communication. Il fallait être clair, par rapport aux missions, ce qui allait être demandé aux accompagnateurs, leur rôle, leurs prérogatives, et leurs limites.

Au travers de la formation, il a été apporté les réponses à ces questions, afin de rassurer, expliquer, aider et accompagner les clubs qui étaient volontaires pour s'inscrire dans cette démarche.

En ce qui concerne la notion du volontariat : dans la proposition, il n'y a pas de contrainte, c'est du volontariat. Les comités ont apporté leur soutien et les clubs ont répondu présents car l'approche était sincère, mais que c'était aussi une approche de proximité, sans pénalité. Ces accompagnateurs étant des éléments de l'école d'arbitrage, c'est donc un développement interne au sein des clubs, mais également un service rendu à la compétition de manière générale.

Cinq sessions de formation ont été effectuées sur le secteur Sud-ouest. Il y a des gens intéressés, qui se sont inscrits et qui sont venus : environ 45 accompagnateurs ont été formés sur la saison sur ce secteur. 100 % des désignations sur des matches de jeunes sont couvertes par des jeunes arbitres accompagnés. Jean-Pierre Mounier prend la parole pour expliquer ce qu'il se passe dans le Gard, dans les championnats - de 11 et - de 13. Dans ce comité, il y a longtemps déjà que l'accompagnement des JAJ a été mis en place par une CDA puissante et organisée. Il y avait deux niveaux de formation au niveau de l'accompagnement JAJ. Le niveau 1 était là pour aider le JAJ au niveau de l'accompagnement administratif de l'avant-match, de l'après-match, et de la gestion des bancs (gérer les coachs parfois véhéments). Le niveau 2 nécessitait un niveau de compétence d'arbitrage, afin de pouvoir intervenir sur les arrêts de jeu, pour essayer de guider le JAJ, pour l'aider à évoluer dans son arbitrage.

A partir du moment où les JAJ ont un accompagnateur, ils se sentent protégés de l'attitude des bancs, du public. Donc, protégeons nos jeunes arbitres, ils sont indispensables aux compétitions.

Cette année, a été testé dans le comité du Gard (mais déjà mis en place dans l'Hérault) un protocole d'avant-match afin d'instaurer un climat apaisé. Ainsi, l'accompagnateur JAJ et le responsable de salle font une réunion technique avec les coachs, la table de marque et les JAJ. Les formes de jeu y sont données, tout le monde se met d'accord avant le match, se serre la main. Ensuite le protocole est lancé. Il reprend ce qui se fait au niveau de la LNH : les équipes entrent sur le terrain, l'arbitre est au milieu qui les attend, au 2ème coup de sifflet, les équipes se croisent et se tapent dans la main. Pendant ce temps, un texte est lu : « Managers, dirigeants, spectateurs, vous le savez, sans arbitre, pas de match. Alors nous vous prions de respecter leurs décisions, de respecter les officiels et les joueurs, de faire preuve de savoir-vivre ensemble et de fair-play. ». Cela donne de la force aux accompagnateurs JAJ qui ont ainsi la possibilité d'intervenir sur un arrêt de jeu, de calmer le public.

Un dernier chiffre. L'année dernière, en 2017/2018, le comité du Gard a reçu dix-sept courriers de dysfonctionnement dans les tribunes, sur le banc, par rapport aux arbitres, des agressions verbales vis-à-vis des dirigeants. Cette année, depuis la

mise en place de ce protocole, seulement trois lettres ont été reçues.

Adoption du projet Arbitrage - Environnement et fair-play chez les jeunes

Le projet est soumis au vote.

Pour : 95,9%      Contre : 4,1%

Le projet est adopté à la majorité.

## PARCOURS DE PERFORMANCE DE L'ARBITRAGE

Nadine Mercadier et Aurélien Salvador présentent un projet (qui ne sera pas soumis au vote).

Ce projet s'appellera probablement « parcours de performance de l'arbitrage ». C'est un projet transversal, porté à la fois par la CTA et le domaine performances, les techniciens. Ce projet veut offrir aux JAJ la possibilité d'avoir un parcours de détection, à l'identique des jeunes sportifs. Des jeunes qui ne vont pas au bout des sélections, ont certainement des perspectives de carrière dans l'arbitrage. Il s'agit donc de pouvoir proposer à ces jeunes de passer à l'arbitrage ou de renforcer leurs fonctions de jeunes arbitres via un parcours de détection.

Ont travaillé sur ce projet : Arnaud Bouteiller, Hervé Rigal, Jacky Brun, Patrick Teyssier, Didier Bor, Dylan Gazeu, Jamila Boulhimsse, Aurélien Salvador et Nadine Mercadier.

Il ne s'agit pas de rentrer dans le parcours de formation des jeunes arbitres, mais d'un dispositif proposé en parallèle (PPF Arbitrage). Il démarre dans le club, où les jeunes arbitres vont être repérés et motivés, pour les amener à pouvoir être proposés à des stages de sélections départementales. Ensuite trois niveaux ont été imaginés dans ce parcours de détection : le niveau « détection », le niveau « accession » et le niveau « performance ». Quand on parle de club, c'est l'école d'arbitrage.

Le niveau « détection » a pour ambition de proposer dix binômes par secteur. L'organisation de la CTA par secteur va permettre de faire appel aux référents secteurs pour venir à l'encadrement de ces jeunes lors des stages de sélections départementales. Il y aura donc toujours des techniciens et des référents d'arbitrage (tout comme pour le niveau « accession ») qui vont travailler ensemble sur ces jeunes. Ce niveau correspond au niveau T3. Les travaux vont continuer pour déterminer un contenu commun.

Le 2nd niveau correspond plutôt au niveau régional, qui touche une catégorie de JAJ un peu plus âgés. Les jeunes ont la possibilité d'aller sur des stages de préparation régionaux. C'est le niveau T2.

Le dernier niveau, « Performance », correspondant au niveau T1, est déjà mis en place. Dans l'idéal, il y a cinq binômes adultes et cinq binômes jeunes sont à ce niveau, avec des stages davantage basés sur la formation, la pratique au niveau des suivis. C'est donc un parcours beaucoup plus axé sur l'apport de compétences et la performance.

L'objectif peut être également d'intégrer ces jeunes dans les sections sportives de collèges ou dans des centres d'entraînement départementaux structurés. Il est également envisagé, comme cela avait été tenté en ex Midi-Pyrénées, d'intégrer un binôme (ou des arbitres isolés) au pôle.

## STATUTS ET REGLEMENTATION

Serge Dagada.

Le seul projet de la commission est d'harmoniser la CMCD sur toute la ligue Occitanie. Il y a deux ans que la ligue Occitanie

existe, et cette année encore subsistent des différences entre le côté Ouest et le côté Est. Cette harmonisation concerne uniquement la partie arbitrage : il faut que l'Occitanie Ouest ait une école d'arbitrage et il faut que l'Occitanie Est fournisse quelques arbitres adultes car le nombre de matches adultes non arbitrés du côté Est est assez important.

**Michaël Boutines** précise qu'il y a eu une décision lors de l'assemblée générale fédérale de l'application d'une réforme de l'arbitrage, votée en 2016, qui devait s'appliquer cette année (arbitres indépendants). Certaines ligues avaient émis le vœu de faire disparaître ce projet. La ligue Occitanie était la seule région en France où les deux fonctionnements avaient lieu.

Une chose est claire, sur cette partie CMCD (arbitrage), l'avantage c'est qu'il est demandé des arbitres. Aujourd'hui, statistiquement, un arbitre indépendant, dans 80 - 85 % des cas, revient travailler dans son club avec une licence blanche. Donc, entre ces arbitres et ceux qui sont en formation, la CMCD ne devrait pas être difficile à remplir.

**Frédéric Michelin**, Président du club de Lattes HB : dans le cas d'un club qui a une équipe dans plusieurs catégories, il faudra X arbitre par catégorie ?

**Serge Dagada** : il est compliqué d'avoir plusieurs arbitres (arbitres, mutations professionnelles, etc.) et que pour cela il faut beaucoup de jeunes arbitres. C'est certes difficile, mais il faut se mettre en route. Encore une fois, énormément de matches en Occitanie Est n'ont pas été arbitrés.

**F Michelin** demande s'il y aura un délai pour y arriver ?

**S Dagada**: la commission devrait être compréhensive, si elle voit que le club fait un effort.

**Nicolas Rouy**, Président du club de Pays des Nestes. Une remarque concernant le nombre de JAJ : le nombre de JAJ à 5 matches dépend du nombre d'équipes jeunes. Est-ce que c'est par filière ?

**S Dagada**: oui. Filles et garçons.

**N Rouy** : sur le document présenté, il est écrit que pour PN accédant à la N3M et N3F, il faut 1 entraîneur Interrégional + 1 animateur, et pour la division inférieure, il faut, en PNF, 2 animateurs de handball : l'écart est important. Si l'équipe monte, il est difficile en une seule année de passer d'un animateur à un entraîneur interrégional.

**S Dagada**: il y a une coquille sur le document : il manque « N3F accédant en N2F ».

**Nicole Guithou**, Présidente du club de Colomiers : est-ce qu'une même personne peut être comptabilisée en tant que JAJ et en tant qu'animateur école d'arbitrage ?

**S Dagada**: oui, dans les seuils, ça apportera des points, mais non dans les socles, où on ne peut apparaître qu'une fois, ceci afin qu'une seule personne fasse tout dans un club, au risque, en cas de départ, que le club se retrouve sans rien.

**Jean Garait**, Président du club de Frontignan Thau : à propos des arbitres adultes, en Occitanie Est, on redémarre à zéro. Ça veut dire que des arbitres vont être mis en formation, d'autres qui peuvent venir de clubs extérieurs (mutation) vont compter au moins pour une saison pour le club quitté. Les clubs vont donc être embêtés. Il faudra de la souplesse.

**S Dagada**: encore une fois, la commission devrait faire preuve de mansuétude pour la 1ère année.

**JP Mounier**, Président du Comité du Gard : avant, sur le fonctionnement de la Ligue ex Languedoc-Roussillon, les arbitres avaient une licence Indépendante. Seront-ils arbitres club l'année prochaine ?

**S Dagada**: oui, il n'y aura plus d'arbitres Ligue, avec ou sans mutation. Rappel : les droits de l'arbitrage peuvent être donnés par le club quitté au club recevant. Pour ce cas, les documents seront signés par la ligue pour que les arbitres comptent

pour les clubs recevant dès la première année.

**F Michelin**: Il y a un certain nombre d'arbitres, qui doivent faire un certain nombre d'arbitrages. Si certains en font plus que le nombre demandé dans la CMCD, est-ce qu'on pourra considérer qu'il remplit la part des autres qui n'auraient pas fait leur quota ?

**S Dagada**: non, ce ne sera possible.

**S Maestrini**, Bouillargues : le problème que rencontrent tous les clubs, c'est comment donner envie à des jeunes d'arbitrer, d'être là tous les week-ends ? Il existe des jeunes qui ont du potentiel, mais le problème, c'est qu'ils ne sont jamais suivis. Dans le Gard, sur tous les matches jusqu'au moins de 18 ans, il y a un suiveur. On ne met pas les moyens pour la formation de jeunes et des suivis pour donner envie d'arbitrer.

**Aurélien Salvador**. Je suis entièrement d'accord sur ce constat. Tout à l'heure a été voté un projet d'accompagnateurs. C'est une première approche qui permettra l'accompagnement, et pour la suite du projet CTA, plus de supervision, avec plus de formation grâce à l'ITFE qui va mettre en place des formations avec la CTA. Le projet tend vers ça, mais tout ne peut pas être mené de front, il faut prioriser. Mais il est indéniable qu'une grande avancée a été faite pour accompagner ces arbitres. Après une mise à jour des participants votants, certains ayant quitté l'assemblée, il est procédé au vote du projet.

Adoption du projet de CMCD unifiée

Le projet est soumis au vote.

Pour : 76,6%          Contre : 23,4%

Le projet est adopté à la majorité.

## DEVELOPPEMENT ET NOUVELLES FORMES DE PRATIQUE

Hanane Fathi-Crosland. Cette commission est en charge d'un championnat de semaine, dont les finalités vont avoir lieu : il est procédé au tirage au sort pour le lieu où se dérouleront ces finalités : ce sera à Blagnac. Remerciements aux membres de cette commission pour les différentes actions et projets mis en place, ainsi que les clubs supports et comités pour leur soutien et leur aide dans l'organisation des temps de formation civile et citoyenne, en particulier le club et mairie de Saint Jory. Bienvenue à Michaël LANEPABAN, nouveau salarié qui sera rattaché à la commission développement et s'occupera de tout ce qui concerne l'ANS. Il paraît important de revenir sur le dispositif services civiques car il y a du changement au niveau national. Le nombre de contrats d'engagement va être diminué sur les deux années à venir (2019 et 2020). Le nombre de volontaires services civiques passe de 4 à 2. Une sélection plus pointue des demandes de dossiers sera effectuée. Les clubs n'ayant pas rempli les obligations de formation ne seront pas renouvelés et les missions des volontaires services civiques devront répondre à des prérogatives, en lien total avec le projet territorial de développement. Ces axes sont totalement en rapport avec ceux de l'ANS. Les services civiques ont œuvré sur plusieurs points. En ce qui concerne la mixité, sensibilisation de la pratique pour les jeunes publics, la promotion du handball pour les non licenciés. Pour l'environnement l'accent est mis sur tout ce qui est développement durable. Pour la citoyenneté, prise en compte du problème des incivilités autour du terrain, actions autour de l'arbitrage, solidarité envers les publics comme le HandEnsemble. Promotion de la pratique envers le sport santé et politique contre l'isolement dans certains quartiers (quar-

tiers politiques de la ville et zones revitalisées rurales). Le 2ème projet sur lequel il semble important de revenir est le parcours d'accompagnement de club, nouveau ou ancien, pour qu'il devienne un acteur de proximité tout en répondant à la mutualisation associative et à la demande de l'Etat. Le club est au cœur de ce dispositif et le rôle de la commission sera de l'accompagner. Dernière information, courant septembre sera envoyé un calendrier territorial du développement, comme le fait la FFHB, afin que les clubs aient toutes les dates utiles.

-----

### Élection des représentants de clubs au COPIL Territorial ANS Occitanie

**Michaël Boutines** anime l'élection des représentants des clubs au COPIL territorial. Une candidature supplémentaire a été reçue en plus de celles de ce matin. Elle ne peut être acceptée car l'appel à candidature a été ouvert, puis fermé dans la matinée. Pour rappel les candidatures sont les suivantes : Saint Céré (46), Pays des Nestes (65), Montpellier UC (34), Bouillargues (30), Tournefeuille (31) et Carcassonne (11). Le Président rappelle qu'une seule personne peut être choisie par chaque club présent.

Les trois premiers seront titulaires, les trois autres suppléants.

Andrzej KLODA (Tournefeuille HB) : 20,5% > élu titulaire  
Nicolas ROUY (Pays des Nestes) : 20,2% > élu titulaire  
Sylvain MAESTRINI (Bouillargues) : 18,13% > élu titulaire  
Aline SALVETTE (Saint-Céré) : 16,04% > élue suppléante  
Céline ALLEGRE (Montpellier UC) : 13,88% > élue suppléante  
Olivier SANVICENTE (Carcassonne) : 11,27% > élu suppléant

-----

**M Boutines.** Il reste deux interventions avant la fin de l'assemblée, celle de Jean Romans, et celle d'Alain Jourdan, pour la FFHB.

**Jean Romans** au titre du Comité Régional Olympique et Sportif, salue personnes présentes. « Thuir est une ville d'accueil, une terre de handball. C'est d'ailleurs la 3ème assemblée générale de ligue qui s'y déroule (1979, 1999 et donc en 2019). Je représente Richard MAILHÉ, Président du CROS qui lui a demandé de saluer l'assemblée. Deux ans après la fusion, et notre discipline est en ordre de marche, acceptant le débat. Et lorsqu'une AG débat, elle vit. C'est le cas de celle d'aujourd'hui. Les deux ex ligues avaient un chemin à parcourir, les uns vers les autres, dans le but de se rassembler. Au fil des communications, est apparue une réflexion éclairée, fouillée, propre à notre mouvement. Oui, le handball est une culture. Michaël Boutines a clairement présenté l'ANS, dont le Président est le Maire Prades (66), et les conséquences pour les clubs. Ce groupement d'intérêt public était-il pertinent ? Sa préparation suffisante ? Aujourd'hui, nous n'en sommes plus à nous poser des questions, les dés sont jetés. À nous de nous adapter, de participer. Le développement fédéral, la prédominance du projet fédéral et de celui des clubs doit vous guider. Les politiques publiques se doivent pourtant de ne pas prendre le pas sur le projet associatif. La reconnaissance de celui-ci doit permettre d'inverser les tendances qui affaiblissent les clubs fédéraux. Sur le territoire Occitanie, le CROS et les treize CDOS sont acteurs de la proximité, vecteurs d'éducation, de citoyenneté mais également d'économie. Une feuille de route déclinée en plan sport

et territoire engage le CROS et les CDOS auprès du CNOSE. Le regard porté en direction de l'ensemble des disciplines incite à s'inscrire dans la modernité d'innovation : attentions, réaction, créations, constructions, ambitions nous guident. Elles doivent nous inspirer. Le sport que nous aimons est devenu un fait social majeur, une véritable école de persévérance et nous accorde des moments privilégiés de communication. L'assemblée de ce jour nous en a donné une nouvelle preuve si besoin était. Jean Romans souligne l'engagement des personnes présentes, bénévoles à titre permanent, occasionnels pour certains, intermittents pour d'autres, ou experts. Aux côtés des collaborateurs chargés d'administration ou de technique, les bénévoles apportent une plus-value indéniable. Michaël Boutines, auquel me lie une grande amitié, est le moteur de cette machinerie, nous en parlons souvent et il me vante la qualité de son équipe et la place que chacun occupe. Cette assemblée générale 2019 m'aura enchanté. Le bonheur de constater le chemin parcouru n'a pas de prix. Les bénévoles sont des acteurs d'aujourd'hui, et vous pouvez en être fiers ».

Avant qu'Alain Jourdan prenne la parole, Michaël Boutines tient à remercier l'équipe des professionnels et salariés de la Ligue, pilotée par Thomas Declercq. C'est également leur réussite, aux côtés des dirigeants bénévoles.

**Alain Jourdan** conclut cette assemblée générale, très riche. C'est l'expression de ce qui a été vécu à l'AG fédérale : beaucoup de remarques, particulièrement fondées, notamment sur les projets qui dépassent parfois les intentions et mettent en difficulté certains clubs, difficultés dont la fédération est consciente. Il faut continuer à le dire, et permettre à tout le monde d'exister dans cette fédération, que chacun puisse trouver sa place, ce qui n'est pas toujours facile. Je vous présente le diaporama de la maison du Handball, qui est la maison des handballeurs et qui propose des tarifs intéressants. Tous les licenciés, les clubs qui souhaitent séjourner à Paris peuvent prétendre à s'installer à la maison du Handball. Tout à l'heure on a parlé du budget. Il y a effectivement des difficultés à entendre, on est en train de réfléchir avec les présidents de ligue via le processus des vœux. Il ne faut pas hésiter à intervenir auprès des élus, présidents de ligue ou de comités pour faire remonter les difficultés. C'est comme ça que le handball continuera à avancer. Il faut que les clubs servent de relais. On a parlé de l'ANS. La part club va augmenter. Encore faut-il qu'il y ait des projets, sinon la subvention va être diminuée. Il faut donc faire vivre cette maison du Handball et le Handball qui a besoin de cette vitrine pour exister dans le monde économique actuel. Encore une fois, il faut communiquer. Les présidents de ligues font souvent remonter que la Fédération communique mal. Il faut arriver à créer des dialogues pour progresser. Beaucoup d'efforts ont été faits, le handball a bien progressé, grâce aux clubs. Il faut continuer même si les conditions économiques ne s'améliorent pas, toutes les collectivités territoriales ayant toutes les mêmes difficultés et seront certainement appelées à diminuer les aides, ce qui implique une augmentation des tarifs de la FFHB. Un dialogue avec les ligues et les comités est important pour qu'il n'y ait pas de rupture d'une année sur l'autre. Merci à tous pour tout ce qui est fait. Et bon vent pour la saison 2019/2020 ».

Michaël Boutines remercie à nouveau le club de Thuir pour ce formidable accueil et souhaite une bonne fin de saison à tous.

Fin des travaux à 17h05

# COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Structure	Voix	Structure	Voix
HANDBALL CLUB LAVELANET PAYS D'OLMES	3	H BAGNOLS GARD RHODANIEN	10
HBC PAMIER	7	CLUB SPORTIF CHEMINOT NIMES HANDBALL	5
SAINT GIRONS HANDBALL COUSERANS	5	COSTIERE HANDBALL	6
HBC DES VALLEES D'AX	4	HANDBALL CLUB GRAULEN	3
HANDBALL DES VALLEES ARIZE-LEZE	4	SPORTING CLUB HANDBALL	6
CHB MAZERIEU BASSE-ARIEGE	3	ANDUZE HANDBALL CLUB	1
MONTGAILHARD HANDBALL 09	2	GENERATIONS FUTURES HANDBALL NIMES	4
HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	8	REMOULINS SPORT HANDBALL	6
ENTENTE FOYERS TREBES BADENS HANDBALL	3	HBC LES HANDIABLES	3
AS FABREZANAISE	4	HANDBALL ALASC LEDIGNAN	4
ASSOCIATION SPORTIVE PUICHERIC HB	3	ALES CEVENNES HANDBALL	5
NARBONNE HANDBALL	9	UNION HANDBALL BAGNOLOISE	2
FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL	5	UNION HANDBALL LAUDUN-L'ARDOISE	2
HBC LIMOUXIN	4	VERGEZE HANDBALL	8
MINERVOIS HANDBALL CLUB	3	GARONS HANDBALL	2
AS BRAM HANDBALL	5	FENIX TOULOUSE HANDBALL	13
HANDBALL AVENIR COUZANAIS	3	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	9
HANDBALL CLUB BARBAIRA-ALARIC	3	BEAUZELLE HANDBALL	7
MJC COURSAN HANDBALL	1	AS L'UNION HANDBALL	7
PALAJA PASSION HANDBALL	5	TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	2
HANDBALL CLUB LOISIR PENNAUTIER	3	SUD TOULOUSAIN HANDBALL	5
HANDBALL CLUB SIGEANAIS	4	US AUCAMVILLE HB	8
ROC AVEYRON HANDBALL	8	HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	8
ENTENTE SOM HBC MILLAU	5	HANDBALL CLUB SAINT JEAN	7
HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUERGUE	4	CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	10
SAINT AFFRIQUE HANDBALL	8	HANDBALL CLUB MURET	8
HANDBALL CLUB ESPALION	7	HBC PINS JUSTARET VILLATE	5
RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB	5	BLAGNAC SPORTING CLUB	8
HAND 2000	0	BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	8
BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	2	HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	6
CLUB HANDBALL SEVERAGAIS	3	CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	7
SPORTS LOISIRS EN ARGENCE - HANDBALL	2	PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	7
LEVEZOU SEGALA HANDBALL	6	TOURNEFEUILLE HANDBALL	13
USAM NIMES GARD	14	HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	7
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIENNE	4	SAINT-JORY HANDBALL	6
ALES MINES HB	3	MERVILLE HANDBALL CLUB	5
CERCLE OLYMPIQUE SPIRIPONTAIN	6	HANDBALL CLUB LA SALVETAT	6
BOUILLARGUES HANDBALL NIMES METROPOLE	7	UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	8
CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS	7	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	7
UNION HANDBALL TARASCON BEAUCAIRE	8	ALTEN HANDBALL	2
HANDBALL CLUB SAINT GILLES	6	BESSIERES HANDBALL	2
HANDBALL CLUB ROQUEMAUROIS	6	HBC REVEL	3
HANDBALL EN PAYS VIGANAIS	4	COMMINGES HANDBALLv	6
CLUB HANDBALL VAUVERDOIS	5	RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	6
SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE	9	FRONTON HBC	2
ASS OCCITANE GARDONNENQUE	8	HANDBALL PAYS DE LUCHON	3
HBC SOMMIEROIS	6	AS I BP HANDBALL	2
C.O. BELLEGARDE SECTION HB	5	AIRBUS STAFF ASSOCIATION	2
CIGALOIS HANDBALL CLUB	3	ASC-CNES-CST SECT.HB	1
HBC ARAMON	8	FONTENILLES HANDBALL CLUB	4

# COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Structure	Voix	Structure	Voix
FLOURENS HANDBALL CLUB	5	JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	5
ASSOCIATION SIGFOX OEUVRES SOCIALES	1	UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL	2
HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	7	HANDBALL CLUB SAINT-CEREEN	7
CONDOM HANDBALL CLUB	5	HANDBALL CLUB PRAYSSAC PUY L'EVEQUE	4
HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	5	HANDBALL CLUB CAJARCOIS	3
LIONS AUCH HANDBALL	6	MENDE GEVAUDAN CLUB HANDBALL	7
LOMAGNE HANDBALL	4	HBC CANOURGUAIS VALLEE DU LOT	1
COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL	5	STADE BAGNERAIS HANDBALL	6
HBC MASSYLVAIN	1	HANDBALL CLUB LOURDAIS	5
UNION ATHLETIQUE VICOISE HANDBALL	4	US RABASTENS DE BIGORRE	5
BASTIDES HANDBALL	4	HANDBALL DU PAYS DE TRIE	3
MIRANDE MIELAN ASTARAC HANDBALL	3	PAYS DES NESTES HANDBALL	9
MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB HANDBALL	7	TOURNAY HANDBALL ARROS ET COTEAUX	3
ATHLETIC CLUB LODEVOIS HANDBALL	4	TARBES PYRENEES HANDBALL	3
LATTES HANDBALL	8	ASC AUREILHAN HANDBALL	3
MONTPELLIER HANDBALL	15	POUYASTRUC HANDBALL FEMININ	1
RACING CLUB MONTAGNAIS HANDBALL	8	ENTENTE SOUES LOUEY JUILLAN BARBAZAN TARBES	9
HANDBALL BALARUC	2	ASSOCIATION SPORT LOISIR LOURDAIS	1
JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL	7	HANDBALL CLUB ARGELESIEEN	1
ASC BEZIERS HB	10	HANDBALL CLUB THUIR	11
FRONTIGNAN THAU HANDBALL	11	HBC RIVESALTES	5
HBC CLERMONT SALAGOU	10	BANYULS HANDBALL	5
HANDBALL CLUB LUNEL-MARSILLARGUES	8	PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL	6
AGDE HANDBALL	5	ARGELES HANDBALL CLUB	4
HANDBALL CLUB DE TEYRAN	5	HANDBALL CLUB SOLERIEEN	5
HBC CAPESTANG	3	PEZILLA HANDBALL CLUB	3
PRADES LE LEZ HANDBALL	7	CABESTANY OC HANDBALL	3
HANDBALL CLUB GRABELLOIS	3	HANDBALL CLUB LAURENTIN	4
JUVIGNAC HANDBALL	5	SAEILLES GENERATION HANDBALL	4
MONTPELLIER CHAMBERTE HANDBALL	4	HANDBALL CLUB ALBIGEOIS	8
PIGNAN FABREGUES COURNON HANDBALL	7	CASTRES HANDBALL	5
A.S. ET CORPO. UNIVERSITE MONTPELLIER HAND	0	UNION SPORTIVE CARMAUX-VERS HANDBALL	5
SAINT MATHIEU DE TREVIERIS HANDBALL	5	UNION SPORTIVE CORDAISE HANDBALL	2
GIGNAC HANDBALL	3	AS PIERRE FABRE	1
HANDBALL CAZOULS - MARAUSSAN	5	VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	3
HANDBALL BAILLARGUOIS	0	HBC SAINT SULPICE 81	5
BEDARIEUX HANDBALL	5	HANDBALL CLUB GRAULHETOIS	2
LA CADOULE HANDBALL	4	HANDBALL CLUB DE LAVAU	5
PAULHAN HANDBALL CLUB	1	HANDBALL CLUB PUYLAURENS	2
VILLENEUVE HANDBALL	4	OUEST TARN HANDBALL	9
MONTARNAUD HANDBALL CLUB	5	MARSSATTACK HANDBALL CLUB	2
GIGEAN THAU HANDBALL	3	US MONTAUBAN HANDBALL	8
HANDBALL'OR LANSARGUES	6	TERRES DES CONFLUENCES HANDBALL	5
GANGES HANDBALL EN PAYS DE LA SOIE	3	HANDBALL VALENCIEN DES DEUX RIVES	6
H. FEM. MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	2	HB QUERCY CAUSSADAIS	3
HANDBALL CLUB SERIGNAN	3	HBC MONTECHOIS	7
HANDBALL BAILLARGUES	1	HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82	2
SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL	3	MASCAGNE QUERCYNOISE HB	1
STADE CADURCIEN HANDBALL	6		199 clubs 979
HANDBALL FIGEAC	5		

# RAPPORT MORAL



*Ce rapport moral de la saison 2019-2020 est le dernier de l'olympiade. Celle-ci a commencé par la FUSION des 2 entités (Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon), et un organisme quasi invisible aurait voulu qu'elle se termine dans la CONFUSION. Mais non !*

*Vous voilà invités à une assemblée générale ordinaire « extraordinaire » parce qu'immatérielle, électronique. Du jamais vu. Mais au bout du compte, l'essentiel n'est-il pas que chaque club s'exprime, comme d'ordinaire ?*

*Les défis lancés en 2017 ont été relevés ou sont en voie de l'être. ...*

*Quant à cette saison si particulière, **qu'avons-nous fait ensemble ?***

*Lors du Conseil d'administration en visio-conférence du 23 mai 2020, Michaël Boutines, président de la Ligue, lance un dernier défi à chaque président de commission, chaque responsable de service : synthétiser la saison 2019-2020 en 1 phrase. ...*

**La Commission Territoriale d'Arbitrage a joué le jeu :**

*« Bilan positif, notamment au niveau des secteurs ; plaisir à travailler, le confinement en fait une saison particulière mais il a permis de maintenir ou de retrouver du lien entre les membres de la commission »...*

**... la Discipline :**

*« Au regard du nombre de dossiers, heureusement que le COVID a interrompu la saison ; les jeunes arrivent en force »...*

**... Réclamations et litiges :**

*« Même constat »...*

**... Statuts et réglementation :**

*« Le nombre de Licences qualifiées est dans la norme ; la CMCD est annulée ; pour rappel, elle n'est pas une sanction mais a vocation à faire avancer tous les clubs à l'unisson. »...*

**... Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions :**

*« Une approche différente par la force des choses, la commission a du faire preuve d'une grosse adaptabilité, les problématiques ont permis d'approcher des dispositifs à faire perdurer sans doute »...*

**...Projet de Performance Fédéral :**

*« Concernant les Pôles espoir et la détection, fonctionnement normal, ouverture vers la transversalité dans le travail avec d'autres commissions territoriales, mais le COVID a interrompu les compétitions qui auraient permis à l'Occitanie d'exprimer son potentiel ; le recrutement Pôle s'est fait sur dossiers pour les 3 sites »...*

*... Les 4 temps de réunion de **l'Equipe Technique Régionale** ont eu lieu en visioconférence. ...*

### **... la formation :**

« Le dispositif COVID s'est invité perturbant le calendrier mais les ressources humaines et matérielles ont permis des classes virtuelles ; les bilans, actions de terrain, mise en place des modules et des certifications entravés sont reportés à la rentrée ou au 1er trimestre 2021 ; les retours sur les premières sessions sont très positifs »...

### **... Michaël Boutines, président de la Ligue :**

« Valoriser encore plus et mieux les réussites du quotidien ».

Car si le handball de terrain s'est arrêté, bénévoles, salariés ont continué à porter leurs dossiers, assumer leurs missions.

Mais après des semaines de confinement, de télétravail, de visioconférences, de distance, de sourdine, de précautions nous n'avons qu'une envie : retrouver le contact du ballon, que les mains poissent de colle, que les gymnases résonnent des courses effrénées, retentissent des sifflets des arbitres, vibrent des consignes de coaches, exultent des soutiens des gradins, des clameurs de la victoire, ... et que l'on refasse le match, le Monde, jusqu'à pas d'heure. Bref, que le handball reprenne enfin !

### **La reprise de l'activité handball pour tous les clubs d'Occitanie.**

Voilà l'enjeu de départ de la prochaine olympiade qui se concrétise pour la Ligue par un plan de soutien exceptionnel envers les clubs, pour que chacun d'entre eux, quel que soit l'impact de la crise sanitaire, puisse se projeter dans la prochaine saison.

Notre supra « ensemble » c'est la société, et l'actualité nous en fait mesurer l'échelle... planétaire. Les moyens à notre disposition permettent de garder le lien. Ils permettent aussi une solidarité plus puissante par le nombre d'individus sensibilisés susceptibles de se mobiliser pour une cause... avec vous, avec les comités, avec la Ligue, mais aussi, notre fédération, nos partenaires.

### **Alors demain, que voulons-nous faire ensemble ?**

**Florence BASCOU**  
Secrétaire générale  
Ligue Occitanie Handball

# RAPPORT FINANCIER 2019

**28** RAPPORT DE GESTION :  
BUDGET 2019 / RÉEL 2019

**30** RAPPORT DE GESTION : BILAN

**31** AFFECTATION DU RÉSULTAT

**32** DOSSIER FINANCIER

**56** RAPPORTS DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES

# RAPPORT DE GESTION :

## PRODUITS

Les produits analytiques de l'exercice se sont élevés à 2.481 K€, pour un budget de 2.453 K€ (+28 K€).

La vente du siège social Chemin des Maraîchers à Toulouse a permis de dégager une plus-value nette de frais d'agence de 97 K€, budgétée pour 77 K€ (+20 K€).

Hors plus-value, les produits 2019, globalement conformes au budget, sont en progression de +2.6% sur 2018. Poste à poste, nous noterons la diminution significative des revenus de formation (-22 K€ sur 2018, -18 K€ sur le budget). Cette baisse est directement liée à la modification des cursus et aux inscriptions tardives dans le nouveau régime.

Les produits statutaires (affiliations, licences, engagements, mutations, amendes) représentent 75% des produits courants, les subventions 17%, les revenus d'activités (formation, performance) 6%, le sponsoring et les dons 2%.

(K€)	REEL 2018	BUDGET 2019	REEL 2019
<b>PRODUITS</b>			
<b>PRODUITS STATUTAIRES</b>	<b>1 688</b>	<b>1 758</b>	<b>1 784</b>
Licences	1 382	1 433	1 443
Affiliations	49	49	49
Mutations	116	139	139
Engagements	87	88	89
Amendes et droits de report	55	50	63
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>419</b>	<b>418</b>	<b>408</b>
FFHB	209	209	196
Conseil Régional	95	95	94
DRDJS	104	104	109
Autres	11	10	10
<b>PARTICIPATION TERRITORIALE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>FORMATIONS</b>	<b>112</b>	<b>108</b>	<b>90</b>
Encadrement sportif	51	42	35
Arbitrage (formation, stages)	34	35	31
Autres	27	32	25
<b>PERFORMANCE</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>41</b>
Pôles	31	32	28
Stages sélections	14	14	13
<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Manifestations exceptionnelles	0	0	0
Autres actions	1	1	0
<b>SPONSORING MECENAT et DONS</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>41</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>13</b>	<b>77</b>	<b>116</b>
Reprises nettes provisions	12		
Produits financiers (net)	0	0	1
Produits divers, exc., sur ex. antérieurs			18
Produit net de cession siège social		77	97
	<b>2 324</b>	<b>2 453</b>	<b>2 481</b>

# EXPLOITATION 2019

(K€)	REEL 2018	BUDGET 2019	REEL 2019
<b>CARGES</b>			
<b>CARGES STATUTAIRES</b>	<b>767</b>	<b>821</b>	<b>815</b>
Licences	648	694	699
Affiliations	34	34	35
Mutations	81	89	77
Engagements et divers	4	4	4
<b>ANIMATION REGIONALE</b>	<b>77</b>	<b>80</b>	<b>95</b>
BD-CD-CA-AG	34	34	45
ETR	11	12	12
Commissions	33	34	38
<b>SUBVENTIONS TERRITORIALES</b>	<b>247</b>	<b>267</b>	<b>247</b>
Pacte de Développement	93	93	88
Plan emploi Régional	154	159	159
Fonds de développ d'activités		15	
<b>FORMATIONS</b>	<b>125</b>	<b>110</b>	<b>97</b>
Encadrement sportif	44	35	25
Arbitrage (stage, suivis)	60	54	46
Autres	21	21	26
<b>PERFORMANCE</b>	<b>147</b>	<b>143</b>	<b>152</b>
Pôles	74	79	86
Selections / Inter-pôles / IL / IC	73	64	65
<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>50</b>	<b>42</b>	<b>68</b>
Manifestations exceptionnelles	18	17	16
Autres actions	32	26	51
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>879</b>	<b>951</b>	<b>966</b>
Loyers et charges	11	12	18
Charges de personnel	714	798	799
Autres charges de fonctionnement	124	108	106
Dotations aux amortissements	29	33	42
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>9</b>
Dotations nettes provisions			2
Dotation plan emploi	9	6	6
Charges exc. et sur ex. antér. (net)	29		
Charges diverses	2		0
Frais sur acquisition siège		32	
	<b>2 330</b>	<b>2 453</b>	<b>2 448</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-7</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

## CHARGES

Les charges analytiques 2019 se sont élevées à 2.448 K€, pour un budget de 2.453 K€, et une réalisation 2018 de 2.330 K€ (+5.1%).

Par rapport à 2018, les principales hausses sont constituées par :

- Les frais de fonctionnement (+87 K€ dont frais de personnel +85 K€), conformes à la prévision budgétaire.
- Les reversements FFHB (+48 K€), en lien avec l'augmentation de l'activité statutaire (licence et mutation).

Les charges de fonctionnement représentent 40% des charges courantes, les charges statutaires (reversements FFHB) 33%, les subventions territoriales 10%, les charges d'activités (formation, performance) 10%, les charges d'animation régionale, de manifestations et de développement 7%.

L'exercice se solde par un excédent de +32.788,88 € (pour une perte de -6.738 € en 2018).

# RAPPORT DE GESTION : BILAN 2019

## BILAN ACTIF

Les immobilisations nettes s'élèvent à 620 433 €. Durant l'exercice, il a été investi pour 595 073 € dont :

- 8 353 € en logiciel - 472 546 € (frais agence immobilière et frais de notaire compris) pour la création du nouveau siège social de La Ligue
- 70 961 € dans des agencements et aménagements des locaux
- 31 995 € dans du matériel informatique - 11 218 € dans du mobilier et du matériel divers

L'acquisition du siège social a été financé, aménagements initiaux inclus, par 100 K€ d'apport, 277 K€ d'emprunts, 156 K€ de subventions (cf § Passif).

Il a été sorti pour 364 714 € d'immobilisations brutes durant l'année par des cessions et des mises au rebut, correspondant à 155 219€ de valeur nette comptable, après amortissements. L'ancien bâtiment, chemin des Maraichers, a fait l'objet d'une cession le 14 décembre 2019 pour 269 000 € (264 150 € pour le bien immobilier et 4 850 € pour les meubles et objets mobiliers). Les disponibilités au 31/12/2019 sont d'un montant de 1 162 554 € (dont 50 000 € de valeurs mobilières de placement). Les subventions allouées pour 2019 mais non encore encaissées s'élèvent à 224 900 € dont 156 000 € de subvention d'investissement relatif au nouveau siège social. Les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables s'élèvent à 89 828 € (contre 87 583 € en 2018).

## BILAN PASSIF

Les fonds propres s'élèvent à 850 973€ contre 675 382 € en 2018. Deux nouvelles subventions d'investissement ont été obtenues : une de 8 353 € pour l'acquisition du logiciel My Coach et une de 156 000 € relative à l'acquisition du nouveau bâtiment. L'ancienne subvention relative à l'immeuble Chemin des Maraichers (25 000 €) a été annulée du fait de la cession de l'immobilisation à laquelle elle se rapportait. La part non encore amortie, reprise en produits exceptionnels, s'élève à 6 189 €.

Les postes de provisions sont les suivants :

- Indemnités de fin de carrière : 80 403 € (contre 72 029 € en 2018)
- Provision pour Plan Emploi : 288 256 € (contre 281 831 € en 2018)

Les prêts restant à rembourser s'élèvent à 297 131 €, contre 45 762 € l'an dernier. Durant l'exercice, trois nouveaux prêts ont été souscrits dans le cadre du nouveau siège social (financement de l'acquisition et des aménagements):

- Un crédit-relais pour 171 000 €, intégralement remboursé au 31/12/2019
- Un prêt immobilier pour 197 826 € au taux de 1.25% sur 180 mois - Un prêt à 0% externe auprès de la FFHB pour 80 000 € au taux de 0% sur 96 mois

Au total 197 695 € de prêts ont été remboursés durant l'exercice, dont 171 K€ de prêt relais.

(milliers d'€)	2019	2018	Variation	Commentaires
IMMOBILISATIONS NETTES	620	223	397	dont acquisition et aménagement siège: 544 K€
CREANCES NETTES	1 243	1 405	-162	dont créances nettes clubs Fin 2019: 613 K€ (Fin 2018: 788 K€)
TRESORERIE NETTE	1 162	916	246	
<b>ACTIFS</b>	<b>3 026</b>	<b>2 544</b>	<b>481</b>	
PROVISIONS	369	354	15	dont plan Emploi Ligue/Comités fin 2019: 288 K€ (+6 K€)
EMPRUNTS	297	46	251	dont nouveaux emprunts hors crédit-relais : 278 K€ dont emprunts remboursés hors crédit-relais : 27 K€
AUTRES DETTES	1 509	1 469	40	
<b>PROVISIONS ET DETTES</b>	<b>2 175</b>	<b>1 868</b>	<b>306</b>	
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>851</b>	<b>676</b>	<b>175</b>	dont subvention d'investissement encaissée en 2019: 164 K€ dont subvention passée en profit: -22 K€ dont excédent de l'exercice +33 K€
<b>PASSIFS</b>	<b>3 026</b>	<b>2 544</b>	<b>481</b>	

# AFFECTATION DU RÉSULTAT

## OBSERVATIONS PRÉALABLES

Suite à des décisions d'assemblées générales antérieures, deux fonds de réserves avaient été constitués :

- L'un à hauteur de 100 000,00 € portant sur le projet immobilier relatif au nouveau siège social
- L'autre, d'un montant de 31 349,20€ en financement de soutien matériels aux clubs.

Au titre de l'exercice 2019 :

- 10 169,75€ de charges de dotations aux amortissements et frais de déménagements, relatifs au nouveau siège social, seront imputés sur le premier fonds de réserve.
- 31 349,20€ de charges liées à l'acquisition de réducteurs de buts et de fournitures de matériels aux écoles d'arbitrages viendront s'imputer sur le second fonds de réserve antérieurement constitué.

## PROPOSITION

L'assemblée générale décide de constituer un nouveau fonds de réserve dédié au plan de relance de l'activité des clubs suite à la crise du COVID-19, à hauteur de 74 000,00 € par l'affectation du résultat suivante :

- Réserve dédiée sur projet immobilier - 10 169,75 €
- Réserve dédiée sur soutien matériel des clubs - 31 349,20 €
- Réserve dédiée fonds de relance de l'activité des clubs + 74 000,00 €
- Report à nouveau + 307,83 €

**Soit une affectation du résultat 2019 de + 32 788,88 €**

**Yvan DELBOSC**  
Trésorier Ligue Occitanie Handball

**LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

46 ROUTE DE NARBONNE  
OPUS VERDE BAT F ETAGE 2  
31320 AUZEVILLE TOLOSANE

*Dossier financier de l'exercice en Euros  
Période du 01/01/2019 au 31/12/2019*

*Activité principale de l'association :*

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

**Fait à TOULOUSE**  
**Le**

**EXPERTISE CONSEIL TOULOUSE SAS**  
28 AVENUE MARCEL LANGER

31400 TOULOUSE  
05.61.25.70.00

Dossier N° 001314 en Euros.



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	12 032	3 724	8 307	582	7 726	NS
	Avances et acomptes	2 099		2 099		2 099	
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	47 255		47 255		47 255	
	Constructions	430 934	8 095	422 839	172 727	250 112	144.80
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	223 330	84 657	138 673	48 558	90 116	185.58
	Immobilisations en cours	1 259		1 259	1 259		
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total I</b>	716 909	96 477	620 433	223 126	397 306	178.06	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	807		807		807	
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	702 482	89 828	612 654	787 939	175 285	22.25
	Autres créances	245 618		245 618	247 070	1 452	0.59
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	211 463	161 463	76.36	
Instruments de trésorerie				71 000	71 000	100.00	
Disponibilités	1 112 554		1 112 554	650 899	461 655	70.93	
Charges constatées d'avance (3)	383 898		383 898	369 663	14 234	3.85	
<b>Total III</b>	2 495 360	89 828	2 405 532	2 338 035	67 497	2.89	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 212 269	186 305	3 025 964	2 561 161	464 803	18.15	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	656 660		663 398		6 738	1.02
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	32 789		6 738		39 527	586.59
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	161 524		19 173		142 352	742.48	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	850 973		675 832		175 141	25.91	
	<b>Comptes de liaison</b>						
	<b>Total II</b>						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	368 659		353 860		14 799	4.18
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
<b>Total III</b>	368 659		353 860		14 799	4.18	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	297 545		62 683		234 862	374.68
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	516 260		543 123		26 863	4.95
	Dettes fiscales et sociales	137 877		110 394		27 484	24.90
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 353				8 353	
	Autres dettes	73 427		114 998		41 571	36.15
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	772 870		700 271		72 599	10.37
	<b>Total IV</b>	1 806 333		1 531 469		274 864	17.95
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		3 025 964		2 561 161		464 803	18.15

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

1 033 463      831 198  
414              16 922

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises		118		435	318	72.99
Production vendue de Biens et Services	1 936	501	1 901	916	34 586	1.82
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	414	517	424	797	10 280	2.42
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	53	218	81	681	28 464	34.85
Collectes						
Cotisations						
Autres produits		429		11	418	NS
<b>Total I</b>	<b>2 404</b>	<b>783</b>	<b>2 408</b>	<b>840</b>	<b>4 058</b>	<b>0.17</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	833	940	788	892	45 048	5.71
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	573	668	577	736	4 068	0.70
Impôts, taxes et versements assimilés	32	933	23	490	9 444	40.21
Salaires et traitements	519	761	452	107	67 654	14.96
Charges sociales	187	915	181	289	6 627	3.66
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	42	064	29	193	12 871	44.09
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	38	779	42	629	3 850	9.03
Pour risques et charges : dotations aux provisions	14	799	21	361	6 562	30.72
Subventions accordées par l'association	252	855	268	093	15 238	5.68
Autres charges (2)		351		943	593	62.82
<b>Total II</b>	<b>2 497</b>	<b>065</b>	<b>2 385</b>	<b>733</b>	<b>111 333</b>	<b>4.67</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>92</b>	<b>283</b>	<b>23</b>	<b>108</b>	<b>115 391</b>	<b>499.36</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	3 142	2 625	517	19.68
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 127		1 127	
<b>Total V</b>	<b>4 269</b>	<b>2 625</b>	<b>1 644</b>	<b>62.62</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 001	2 361	641	27.15
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>3 001</b>	<b>2 361</b>	<b>641</b>	<b>27.15</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>1 268</b>	<b>265</b>	<b>1 003</b>	<b>378.83</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>91 015</b>	<b>23 373</b>	<b>114 388</b>	<b>489.41</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26 113	18 798	7 315	38.92
Produits exceptionnels sur opérations en capital	291 001	833	290 169	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges		39 700	39 700	100.00
<b>Total VII</b>	<b>317 114</b>	<b>59 330</b>	<b>257 784</b>	<b>434.49</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34 483	88 811	54 328	61.17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	155 219		155 219	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	2 583		2 583	
<b>Total VIII</b>	<b>192 285</b>	<b>88 811</b>	<b>103 474</b>	<b>116.51</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>124 829</b>	<b>29 481</b>	<b>154 310</b>	<b>523.42</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 025	630	395	62.70
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>2 726 166</b>	<b>2 470 796</b>	<b>255 370</b>	<b>10.34</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>2 693 377</b>	<b>2 477 535</b>	<b>215 843</b>	<b>8.71</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>32 789</b>	<b>6 738</b>	<b>39 527</b>	<b>586.59</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>32 789</b>	<b>6 738</b>	<b>39 527</b>	<b>586.59</b>

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 307	582	7 726	NS
20800000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPO	12 032	3 679	8 353	227.07
28080000 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPO	3 724	3 097	627	20.26
AVANCES ET ACOMPTES SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 099		2 099	
23700000 Avanc. acomp. verses cdes imm.	2 099		2 099	
TERRAINS	47 255		47 255	
21100000 TERRAIN	47 255		47 255	
CONSTRUCTIONS	422 839	172 727	250 112	144.80
21310000 BATIMENTS		37 426	37 426	100.00
21311000 IMMEUBLE (EXTENSION)		200 000	200 000	100.00
21320000 Bâtiment Opus Verde	425 292		425 292	
21350000 INSTALLATIONS GENERALES	5 643	90 369	84 726	93.76
28131000 AMORTISSEMENT INSTALLATIONS		37 426	37 426	100.00
28131100 AMORTISSEMENT IMMEUBLE		46 693	46 693	100.00
28132000	5 770		5 770	
28135000 AMORTISSEMENT AMENAGEMENTS	2 326	70 949	68 623	96.72
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	138 673	48 558	90 116	185.58
21800000 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORE	509	509		
21810000 AAI	70 961		70 961	
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	61 916	61 916		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	55 738	54 419	1 319	2.42
21840000 MOBILIER	26 014	27 216	1 202	4.42
21850000 MATÉRIELS DIVERS	8 192	7 657	534	6.98
28180000	322	68	255	376.31
28181000 AMORT AAI	1 522		1 522	
28182000 DOT MATERIEL TRANSPORT	42 280	35 117	7 163	20.40
28183000 AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAU	24 376	46 365	21 990	47.43
28184000 AMORTISSEMENT MOBILIER	13 559	19 973	6 414	32.11
28185000 AMORTISSEMENT MATERIELS DIVERS	2 599	1 637	961	58.69
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 259	1 259		
23100000 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 259	1 259		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>620 433</b>	<b>223 126</b>	<b>397 306</b>	<b>178.06</b>
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	807		807	
40910000 FOURNISSEUR COMMANDES EN COURS	807		807	
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	612 654	787 939	175 285	22.25
41100000 CREANCES CLUBS & COMITES	612 654	875 522	262 868	30.02
41600000 CLIENTS DOUTEUX	89 828		89 828	
49100000 PROVISIONS POUR DÉPR. COMPTES	89 828	87 583	2 245	2.56
AUTRES CREANCES	245 618	247 070	1 452	0.59
40100000 FFHB ET AUTRES FOURNISSEURS	339	7 533	7 194	95.50
40984000 FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR	2 856		2 856	
42100000 PERSONNEL : RÉMUNÉRATIONS DUES	577	613	37	5.96
42500100 AVANCE FRAIS		400	400	100.00
43750000 CHORUM PREVOYANCE		1 301	1 301	100.00
43770000 HUMANIS		125	125	100.00
44100000 ETATS SUBVENTIONS A RECEVOIR	68 900	198 989	130 089	65.37

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
44110000 Subventions d'investissement	156 000		156 000	
46100000 OPERATION TABLETTES CLUBS	1 594	1 594		
46200000 CO-PROPRIETE OPUS VERDE	634		634	
46700000 AUTRES COMPTES DEBIT. OU CREDI		300	300	100.00
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	14 718	36 215	21 497	59.36
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>50 000</b>	<b>211 463</b>	<b>161 463</b>	<b>76.36</b>
50000000 Valeurs mobilières de placemen	50 000		50 000	
50110000 SICAV		10 000	10 000	100.00
50815500 VAL MOB PLACEMENT LCL		201 463	201 463	100.00
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>		<b>71 000</b>	<b>71 000</b>	<b>100.00</b>
52100000 COMPTE A TERME		71 000	71 000	100.00
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>1 112 554</b>	<b>650 899</b>	<b>461 655</b>	<b>70.93</b>
51200000 CAISSE D'EPARGNE	989 657	352 132	637 525	181.05
51211000 CHÈQUES À L'ENCAISSEMENT C.D'E	2 376	1 201	1 175	97.84
51212000 LIVRET A CAISSE D'EPARGNE	77 043	63 019	14 024	22.25
51220000 CREDIT LYONNAIS		157 225	157 225	100.00
51230000 CAISSE EPARGNE LR		15 715	15 715	100.00
51250000 CREDIT MUTUEL	8 111		8 111	
51252000 C.MUTUEL LIVRET ORANGE	30 525		30 525	
51400000 LA BANQUE POSTALE	3 065	34 666	31 601	91.16
51410000 LIVRET A - BANQUE POSTALE	308	17 606	17 298	98.25
51411000 CHQ À L'ENCAISSEMENT - B.POSTA	216	216		
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR		6 035	6 035	100.00
53100000 CAISSE SIEGE SOCIAL	149	2 027	1 877	92.63
53120000 CAISSE MONTPELLIER	1 103	1 058	45	4.25
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>383 898</b>	<b>369 663</b>	<b>14 234</b>	<b>3.85</b>
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	383 898	369 663	14 234	3.85
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 405 532</b>	<b>2 338 035</b>	<b>67 497</b>	<b>2.89</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 025 964</b>	<b>2 561 161</b>	<b>464 803</b>	<b>18.15</b>

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
AUTRES RESERVES	656 660	663 398	6 738	1.02
10600000 RESERVES	525 310	532 049	6 738	1.27
10680100 REPORT A NOUVEAU - PROJET IMMO	100 000	100 000		
10680200 FONDS SOUTIEN MATERIEL VERS CL	31 349	31 349		
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	32 789	6 738	39 527	586.59
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES	161 524	19 173	142 352	742.48
13120000 SUBVENTION EQUIPEMENTS	164 353	25 000	139 353	557.41
13912000 QUOTE-PART SUV.EQUIPEMENTS	2 829	5 828	2 999	51.46
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>850 973</b>	<b>675 832</b>	<b>175 141</b>	<b>25.91</b>
PROVISIONS POUR CHARGES	368 659	353 860	14 799	4.18
15300000 INDEMNITES FINIS DE CARRIERE	80 403	72 029	8 374	11.63
15850000 PROVISIONS S/CHARGES PLAN EEMPL	288 256	281 831	6 425	2.28
<b>TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>	<b>368 659</b>	<b>353 860</b>	<b>14 799</b>	<b>4.18</b>
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	297 545	62 683	234 862	374.68
16400000 EMPRUNTS AUPRES ETABLIS. DE CR	21 580	31 317	9 738	31.09
16420000 EMPRUNT VEHICULE UTILITAIRE	4 856	14 332	9 476	66.12
16430000 PRET FIF FFHB	76 636		76 636	
16440000 PRET C.MUTUEL	193 821		193 821	
16884000 SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETAB;	239	112	126	112.21
51215000 CHEQUE C.D'EPARGNE A DECAISSER	414	970	556	57.33
51221100 CREDIT LYONNAIS CHÈQUES À L'EN		7 781	7 781	100.00
51221500 CREDIT LYONNAIS CHÈQUES À DÉCA		1 354	1 354	100.00
51240000 CAISSE D'EPARGNE MONTPELLIER		29	29	100.00
51415000 CHEQUES A DECAISSER		6 788	6 788	100.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	516 260	543 123	26 863	4.95
40100000 FFHB ET AUTRES FOURNISSEURS	516 260	535 005	18 745	3.50
40810000 FOURNISSEURS		8 118	8 118	100.00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	137 877	110 394	27 484	24.90
42820000 DETTES PROVISIO. POUR CONGES P	44 783	36 598	8 185	22.36
42840000 AMETRA MÉDECINE DU TRAVAIL MON		42	42	100.00
43100000 SÉCURITÉ SOCIALE	32 684	18 021	14 662	81.36
43100001 URSSAF		12 851	12 851	100.00
43720000 KLESIA CAISSE RETRAITE	8 646	5 791	2 855	49.29
43720001 PREVOYANCE IONIS NC	1 971	552	1 419	257.28
43750000 CHORUM PREVOYANCE	5 018		5 018	
43760000 GROUPAMA	4 229	1 488	2 741	184.17
43771000 APRIL PREVOYANCE		1 435	1 435	100.00
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	19 015	16 790	2 225	13.25
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	5 437	7 377	1 939	26.29
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 512		1 512	
44840000 IMPOTS SOCIETE	1 655	630	1 025	162.70
44860000 AUTRES CHARGES A PAYER	12 926	8 818	4 108	46.59
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	8 353		8 353	
40400000 FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS	8 353		8 353	

**DETAIL BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
AUTRES DETTES	73 427	114 998	41 571	36.15
41100000 CREANCES CLUBS & COMITES	288		288	
46860000 CHARGES A PAYER	73 139	114 998	41 859	36.40
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	772 870	700 271	72 599	10.37
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	772 870	700 271	72 599	10.37
<b>TOTAL DETTES</b>	1 806 333	1 531 469	274 864	17.95
<b>TOTAL GENERAL</b>	3 025 964	2 561 161	464 803	18.15



## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	118	435	318	72.99
70710110 LIVRET ARBITRAGE		435	435	100.00
70710600 EQUIPEMENTS ARBITRES	118		118	
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	1 936 501	1 901 916	34 586	1.82
70100000 VENTES DE LICENCES	1 443 428	1 382 086	61 342	4.44
70163000 MUTATIONS	139 016	115 660	23 356	20.19
70210600 EQUIPEMENTS ARBITRES		16 960	16 960	100.00
70400200 FORMATION ANIMATEUR	900	19 977	20 877	104.51
70400500 FORMATION ANIMATEUR ECOLE ARBI	270	1 390	1 120	80.58
70400600 FORMATIONS DE CADRES DIVERSES		560	560	100.00
70400700 FORMATION SERVICE CIVIQUE ET C	3 360	6 110	2 750	45.01
70400800 FORMATION ACCOMPAGNATEUR EQUIP	250	1 640	1 390	84.76
70400900 FORMATION ENTRAINEURS REGIONAU	1 600	4 800	3 200	66.67
70401000 PREVENTION SECOURS CIVIQUE (PS	2 010	3 090	1 080	34.95
70401100 FORMATION ANIMATEUR BABY HAND		1 140	1 140	100.00
70401200 FORMATION GARDIEN DE BUT	350	220	130	59.09
70401300 FORMATION INTERVENIR EN MILIEU		360	360	100.00
70401500 FORMATION DIALECTIQ.ATTAQ. D	830		830	
70410200 FRAIS DOSSIER FORMATION ANIMAT	180	4 020	4 200	104.48
70410500 FRAIS DOSSIER FORMATION ANIM.		420	420	100.00
70410700 FRAIS DOSSIER FORMATION CIV. &	1 440	1 290	150	11.63
70410800 FRAIS DOSSIER FORMATION ACC.EQ	100	460	360	78.26
70410900 FRAIS DOSSIER FORMATION ENTRA	240	870	630	72.41
70411100 FRAIS DOSSIER ANIMATEUR BABY H		260	260	100.00
70411200 FRAIS DOSSIER FORMATION GARDIE	140		140	
70411400 FRAIS DOSSIER PREVENTION SECOU	780	210	570	271.43
70411500 FR.DOSSIER FORM.DIALECTIQ.ATTA	270		270	
70610000 AFFILIATIONS CLUBS	48 954	48 604	350	0.72
70611000 ENGAGEMENTS SENIORS	24 660	23 720	940	3.96
70612000 ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS JEUNE	55 190	53 585	1 605	3.00
70613000 ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS LOISI	5 670	5 590	80	1.43
70614000 ENGAGEMENTS COUPES DE FRANCE	3 750	3 750		
70641000 AMENDES SPORTIVES	38 826	27 863	10 963	39.34
70643000 AMENDES DISCIPLINES	21 863	20 727	1 136	5.48
70646000 DROIT DE REPORTS	2 700	6 270	3 570	56.94
70650000 ACCOMPAGNER LES PRATIQUANTS	3 715		3 715	
70650300 CERTIFICAT CONTRIBUER A L'ANIM	910		910	
70652100 ANIMER LA PRATIQUE BABY ET HAN	1 080		1 080	
70652300 CERTIFICAT ANIMER PRATIQUES ED	315		315	
70654100 ENTRA×NER DES ADULTES	1 680		1 680	
70655100 ENTRA×NER DES JEUNES	4 080		4 080	
70655300 CERTIFICAT ENTRA×NER DES JEUNE	6 050		6 050	
70821000 RECETTES REPAS AG		970	970	100.00
70840000 MISE A DISPOS. FFHB		11 811	11 811	100.00
70854000 RECETTES SELECTIONS REGIONALES	9 885	7 510	2 375	31.62
70854100 RECETTES STAGES SECTEURS	3 424	6 300	2 876	45.65
70854200 RECETTES ENTRAINEURS REGIONAUX	4 716	6 375	1 659	26.02
70854300 RECETTES FORMATIONS ANIMATEUR	6 318	9 998	3 680	36.81
70854400 RECETTES FORMATØ ACCOMPAGNATEU		672	672	100.00
70854500 RECETTES FORMATION ANIM. ECOLE	592	1 269	677	53.36
70854600 RECETTES FORMATION ANIMATEUR B	405	632	227	35.92
70854700 RECETTES FORMATION GB	169	77	92	118.09
70854800 RECETTES FORMATION IMS		48	48	100.00
70854900 RECETTES FORMATIONS DIVERSES		182	182	100.00

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
70855000 RECETTES POLES	27 500		31 467		3 967	12.61
70855200 FORM. ACCOMP. ECOLE ARBITRAGE	362		360		2	0.56
70855300 RECETTE FORMATION DIALECTIQUE	195				195	
70858000 RECETTES STAGES ARBITRES	3 930		8 100		4 170	51.48
70858100 STAGE ARBITRES DEP. (T3)	7 305		6 445		860	13.34
70858200 REFACTURATION T3	17 551		20 408		2 857	14.00
70860000 DOSSIER EQUIVALENCE	3 004				3 004	
70861000 RECETTES FORMATION B.P.	2 372		634		1 738	274.34
70862000 RECETTES FORM. CIVIQUE ET CITO	1 102		741		361	48.72
70865000 RECETTES CARAVANE DU HAND	100		1 409		1 309	92.90
70880000 PARTENARIAT SELECT SPORT	35 125		34 875		250	0.72
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>414 517</b>		<b>424 797</b>		<b>10 280</b>	<b>2.42</b>
74100000 SUBVENTIONS FEDERALES	195 626		209 086		13 460	6.44
74220000 SUBVENTIONS DRJSCS	109 125		103 925		5 200	5.00
74230000 SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL	93 500		95 000		1 500	1.58
74250000 SUBVENTION ASP-SERVICE CIVIQUE	4 320		3 350		970	28.95
74260000 AIDE CONTRAT CUI	5 824		8 025		2 201	27.42
74300000 DONS BENEVOLES	6 122		5 411		711	13.13
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>53 218</b>		<b>81 681</b>		<b>28 464</b>	<b>34.85</b>
78174000 REPRISE PROV CLUBS DOUTEUX	36 644		67 462		30 819	45.68
79010000 TRANSFERT DE CHARGES	12 811		14 219		1 408	9.90
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES	3 763				3 763	
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>429</b>		<b>11</b>		<b>418</b>	<b>NS</b>
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	429		11		418	NS
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 404 783</b>		<b>2 408 840</b>		<b>4 058</b>	<b>0.17</b>
<b>ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS</b>	<b>833 940</b>		<b>788 892</b>		<b>45 048</b>	<b>5.71</b>
60120000 MUTATIONS FFHB	77 342		80 802		3 460	4.28
60140000 LICENCES FFHB	698 645		647 811		50 834	7.85
60210000 PRODUITS ALIMENTAIRES	3 406		430		2 976	691.97
60220000 FOURNITURES PHARMACEUTIQUES	1 729		2 208		479	21.68
60241000 EQUIPEMENTS SPORTIFS	51 232		39 593		11 639	29.40
60242000 EQUIPEMENTS ARBITRES	1 586		18 048		16 462	91.21
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>573 668</b>		<b>577 736</b>		<b>4 068</b>	<b>0.70</b>
60600000 ACHATS NON STOCKES DE MAT. PRE			245		245	100.00
60610000 FOURNITURES NON STOCK. EAU, ÉN	3 626		3 660		34	0.93
60620000 CARBURANT	7 266		5 355		1 912	35.70
60630000 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	2 852		2 673		179	6.70
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 075		5 332		743	13.93
60645000 FRAIS IMPRESSION	4 605		12 467		7 862	63.06
60650000 PETITS MATERIELS EDUCATIFS ET	27 769		1 146		26 623	NS
60660000 FOURNITURES PROMOTIONNELLES	435		778		343	44.10
60670000 INSIGNES-BADGES-TROPHEES	2 483		4 089		1 606	39.28
60680000 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES			128		128	100.00
61100000 AFFILIATIONS	35 134		34 480		654	1.90
61110000 ENTRETIEN NETTOYAGE	4 626		3 654		973	26.62
61200000 REDEVANCES DE CREDIT-BAIL			3 181		3 181	100.00
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	12 142		9 171		2 971	32.39
61350000 LOCATIONS MOBILIERES			200		200	100.00
61351000 LOCATION VOITURES/UTILITAIRES	1 383		2 419		1 036	42.82

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61352000 LOYER LOC. LONGUE DUREE	3 731	1 400	2 330	166.41
61353000 LOCATION TELEPHONIE	573		573	
61354000 CONTRAT LDD COPY SUD	1 731		1 731	
61400000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	6 311	1 345	4 966	369.18
61500000 ENTRETIENS ET RÉPARATIONS	1 632	467	1 165	249.37
61510000 ENTRETIENS ET RÉPARATIONS VÉHI	2 245	983	1 262	128.32
61560000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	6 804	4 947	1 857	37.54
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	3 391	7 214	3 823	52.99
61680000 AUTRES ASSURANCES	324	20	304	NS
61700000 Etudes et recherches	495		495	
61800000 DIVERS	1 925	1 357	568	41.82
61810000 DOCUMENTATION GENERALE		73	73	100.00
61840000 SITE INTERNET	282	105	177	168.20
61850000 FORMATION EMPLOYES		5 222	5 222	100.00
61860000 FORMATION DES BENEVOLES	1 258		1 258	
62100000 PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREP	59 697	76 102	16 405	21.56
62260000 HONORAIRES	9 719	12 622	2 904	23.00
62261000 HONORAIRES MEDICAUX	31 384	22 430	8 954	39.92
62262000 FRAIS S/ ACQUISITION / CESSION	14 055		14 055	
62270000 HONORAIRES AVOCATS	13	6 974	6 961	99.81
62300000 PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PUB		752	752	100.00
62310000 ABONNEMENTS REVUES SPECIALISEE	1 986	1 286	700	54.38
62330000 CADEAUX - RECOMPENSES	4 298	9 029	4 731	52.40
62370000 PUBLICATIONS		182	182	100.00
62410000 Transports sur achats	250		250	
62430000 TRANSPORTS-HEBERG.SEL.REGION.	2 878		2 878	
62500000 DEPLCTS-MISSIONS-RECEPTIONS	6 122	5 411	711	13.13
62510100 TRANSPORT AVION	5 469	5 749	280	4.88
62510200 DEPLACEMENT TRAIN	6 253	5 197	1 056	20.32
62510300 TRANSPORT TAXI	635	528	107	20.36
62510400 DEPLACEMENT AUTOCARS	22 110	21 703	407	1.87
62511100 DEPLACEMENT VOITURE	72 815	87 285	14 470	16.58
62511300 PEAGES	12 287	13 051	764	5.85
62511400 PARKING	1 518	954	564	59.15
62512100 HOTELLERIE	50 807	51 482	674	1.31
62513100 RESTAURATION	76 486	87 247	10 761	12.33
62531200 FORMATION SALARIES	8 036	1 164	6 872	590.38
62531300 FORMATION SERVICE CIVIQUE	1 140	3 780	2 640	69.84
62541000 FRAIS ARBITRAGES	1 710	3 174	1 464	46.12
62542000 FRAIS SUIVIS ARBITRES	11 050	10 067	984	9.77
62544000 ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE	3 850	3 650	200	5.48
62545000 FRAIS ACCOMPAGNEMENT AJ	3 220	9 931	6 711	67.58
62547000 SUIVIS DELEGUES	4 940	1 270	3 670	288.98
62551000 PARTICIPATION FORF. I-POLES	3 410	3 410		
62552000 PARTICIPATION FORF. I-LIGUES	2 500	2 689	189	7.05
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	4 818	7 656	2 838	37.07
62620000 TELEPHONE INTERNET	5 751	8 263	2 512	30.41
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	4 479	1 963	2 516	128.19
62810000 COTISATION CROS	600	600		
62820000 COTISATIONS AVRIL		24	24	100.00
62830000 COTISATIONS DIVERSES	113		113	
62850000 COTISATION SYNDICAT EMPLOYEUR	170		170	

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	32 933	23 490	9 444	40.21
63300000 TAXES SUR LES SALAIRES	23 663	18 038	5 625	31.18
63330000 PART. EMPLOY. A FORM. PROF. C	5 369	3 697	1 673	45.26
63500000 TAXE FONCIERE	3 901	1 581	2 320	146.76
63580000 AUTRES DROITS		174	174	100.00
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	519 761	452 107	67 654	14.96
64100000 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL PERM	507 665	446 155	61 510	13.79
64120000 CONGES PAYES	8 185	4 822	13 007	269.75
64130000 GRATIFICATIONS STAGIAIRES		1 050	1 050	100.00
64140000 INDEMNITES RUPTURE DE CONTRAT		3 300	3 300	100.00
64140001 INDEMNITES IJSS	283	31	315	NS
64170000 INDEMN SERVICE CIVIQUE	3 627	6 455	2 828	43.81
<b>CHARGES SOCIALES</b>	187 915	181 289	6 627	3.66
64510000 COTISATIONS URSSAF	91 244	99 357	8 113	8.17
64520000 COTISATIONS AUX MUTUELES	16 731	15 877	854	5.38
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	26 768	27 215	447	1.64
64540000 COTISATIONS ASSEDIC	21 665	18 690	2 975	15.92
64550000 CHARGES SOC/CONGES A PAYER	2 225	2 342	4 567	194.99
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 525	2 343	182	7.76
64760000 PRESTATIONS CHÈQUE DÉJEUNER	17 593	9 648	7 945	82.35
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	9 165	10 502	1 337	12.73
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	42 064	29 193	12 871	44.09
68111000 DOT AMORTS IMMOB INCORPORELLES	627	572	55	9.66
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	41 437	28 621	12 816	44.78
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT</b>	38 779	42 629	3 850	9.03
68174000 DOTAT PROV CLUBS DOUTEUX	38 779	42 629	3 850	9.03
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	14 799	21 361	6 562	30.72
68150000 DOT.AUX PROV.PR RISQUES ET CH.	8 374	12 379	4 005	32.35
68151000 DOTATION PROVISIONS PLAN EMPLO	6 425	8 982	2 558	28.47
<b>SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION</b>	252 855	268 093	15 238	5.68
65700000 SUBV VERSEES PAR L'ASSOCIATION	414		414	
65710000 SUBVENTION PLAN EMPLOI	158 941	154 102	4 839	3.14
65711000 SUBVENTIONS VERSEES AUX COMITE	92 032	93 000	968	1.04
65720000 REVERSION FORM.ANIMATEUR		8 563	8 563	100.00
65730000 REVERSION ENTRAINEUR REGIONAL		500	500	100.00
65740000 REVESUION FORMATION BABY HAND		450	450	100.00
65750000 REVERSION ECOLE ARBITRAGE		470	470	100.00
65780000 SUBVENTIONS VERSEES AUX CLUBS	1 468	11 008	9 540	86.66
<b>AUTRES CHARGES</b>	351	943	593	62.82
65180000 Autres droits & valeurs simila	32		32	
65400000 CREANCE CLUB IRRECOUVRABLE	288		288	
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	31	943	912	96.68
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	2 497 065	2 385 733	111 333	4.67
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	92 283	23 108	115 391	499.36

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 142	2 625	517	19.68
76800000 INTERETS LIVRET A	1 273	751	521	69.39
76830000 INTERETS CAISSE D'EPARGNE	489	454	35	7.78
76840000 INTERETS SUR COMPTE A TERME	1 355	1 420	65	4.60
76850000 INTERETS LIVRET BLEU PREMS ASS	25		25	
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 127		1 127	
76700000 +VALUE / CESSION VMP	1 127		1 127	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>4 269</b>	<b>2 625</b>	<b>1 644</b>	<b>62.62</b>
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 001	2 361	641	27.15
66100000 CHARGES D'INTERETS		528	528	100.00
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	3 001	1 832	1 169	63.80
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>3 001</b>	<b>2 361</b>	<b>641</b>	<b>27.15</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 268</b>	<b>265</b>	<b>1 003</b>	<b>378.83</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>91 015</b>	<b>23 373</b>	<b>114 388</b>	<b>489.41</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	26 113	18 798	7 315	38.92
77000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5	2 494	2 489	99.79
77100000 PRODUITS EXCEPT. SUR OPER. GES	11 196	13 027	1 831	14.05
77200000 PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIE	14 911	3 277	11 634	355.04
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	291 001	833	290 169	NS
77500000 Produits cessions elements d'a	269 000		269 000	
77700000 QP SUBVENTION INVESTISSEMENT	22 001	833	21 169	NS
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		39 700	39 700	100.00
78780000 REPRISE PROV P/LITIGES		39 700	39 700	100.00
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>317 114</b>	<b>59 330</b>	<b>257 784</b>	<b>434.49</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	34 483	88 811	54 328	61.17
67000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	80	731	651	89.11
67100000 CHARG. EXCEPT. SUR OPERAT. GES	7 975	13	7 962	NS
67120000 PENALITES AMENDES FISC. & PENA		388	388	100.00
67153000 SUBVENTION CREATION CLUB		110	110	100.00
67180000 CHARGES EXCEPT S/OP DE GESTION	767	14 837	14 070	94.83
67200000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEU	25 661	72 732	47 071	64.72
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	155 219		155 219	
67520000 VALEUR NETTE COMPTABLE	155 219		155 219	
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	2 583		2 583	
68700000 DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	2 583		2 583	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>192 285</b>	<b>88 811</b>	<b>103 474</b>	<b>116.51</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>124 829</b>	<b>29 481</b>	<b>154 310</b>	<b>523.42</b>

### DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 025	630	395	62.70
69500000 IMPOTS SUR SOCIETE	1 025	630	395	62.70
<b>TOTAL PRODUITS</b>	2 726 166	2 470 796	255 370	10.34
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	2 693 377	2 477 535	215 843	8.71
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	32 789	6 738	39 527	586.59
<b>EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	32 789	6 738	39 527	586.59

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 025 964.48 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 404 782.71 Euros et dégageant un excédent de 32 788.88 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Durant l'exercice, il a été investi pour 595 073 € dont :

- 8 353 € en logiciel
- 472 546 € (frais agence immobilière et frais de notaire compris) dans des locaux du siège social de La Ligue Occitanie de Handball financé à hauteur de 100 000 par apport et le solde par emprunt ;
- 70 961 € dans des agencements et aménagements des locaux
- 31 995 € dans du matériel informatique
- 11 218 € dans du mobilier et du matériel divers.

Il a été sorti pour 364 714 € d'immobilisations durant l'année par la mise au rebut et par des cessions. L'ancien bâtiment, rue des maraichers, a fait l'objet d'une cession le 14 décembre 2019 pour 269 000 € (264 150 € pour le bien immobilier et 4 850 € pour les meubles et objets mobiliers).

Les investissements ont été financés par en outre par :

- un prêt modulimpo pour 197 826 € à 1.25% sur 180 mois
- demande d'un prêt de 80 000 € sur le fonds d'investissement accordé par la FFHandball (bureau directeur du 05/07/2019) remboursable en 96 mensualités.
- un crédit-relais pour 171 000 €, intégralement remboursé au 31/12/2019 au taux de 0.95%
- une subvention d'investissement allouée par la région Occitanie le 25/06/2019 pour 156 000 €.

Le nouveau siège social se situe au 46 Route de Narbonne à Auzeville Tolosane (31320)

Afin d'améliorer les procédures, des outils ont été déployés afin d'assurer un meilleur suivi. De fait, à compter du 1er janvier 2019, la Ligue Occitanie de Handball procède à une facturation mensuelles aux différents clubs. Cette gestion a permis une amélioration de la trésorerie et une diminution des créances.

La vente du bâtiment a également contribuer à l'amélioration de la trésorerie.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et du règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

Le nouveau bâtiment a fait l'objet d'une décomposition entre terrain et murs (prix d'acquisition, frais de publicité d'acquisition, frais de l'agence immobilière et frais de notaire) :

- terrain : 47 254.61 € non amortissable
- construction : 425 921.51 € amorti sur 40 ans linéairement



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 679		8 353
Terrains			47 255
Constructions sur sol propre	237 426		425 292
Installations générales agencements aménagements des constructions	90 369		
Installations générales agencements aménagements divers			70 961
Matériel de transport	61 916		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	81 635		42 064
Emballages récupérables et divers	8 166		1 149
Immobilisations corporelles en cours	1 259		
<b>TOTAL</b>	<b>480 773</b>		<b>586 721</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>484 451</b>		<b>595 074</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			12 032	12 032
Terrains			47 255	47 255
Constructions sur sol propre		237 426	425 292	425 292
Installations générales agencements aménagements constr.		84 726	5 643	5 643
Installations générales agencements aménagements divers			70 961	70 961
Matériel de transport			61 916	61 916
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		41 947	81 753	81 753
Emballages récupérables et divers		615	8 701	8 701
Immobilisations corporelles en cours			1 259	1 259
<b>TOTAL</b>		<b>364 714</b>	<b>702 779</b>	<b>702 779</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>364 714</b>	<b>714 810</b>	<b>714 810</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 097	627		3 724
Constructions sur sol propre	84 119	12 119	90 469	5 770
Installations générales agencements aménagements constr.	70 949	7 900	76 523	2 326
Installations générales agencements aménagements divers		1 522		1 522
Matériel de transport	35 117	7 163		42 280
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	66 338	13 485	41 888	37 934
Emballages récupérables et divers	1 705	1 830	615	2 921
<b>TOTAL</b>	<b>258 228</b>	<b>44 019</b>	<b>209 495</b>	<b>92 752</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>261 325</b>	<b>44 647</b>	<b>209 495</b>	<b>96 477</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	627				
Constructions sur sol propre	12 119				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	7 900				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 522				
Matériel de transport	7 163				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 902		2 583		
Emballages récupérables et divers	1 830				
TOTAL	41 437		2 583		
TOTAL GENERAL	42 064		2 583		

### Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	663 398			6 738	656 660
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 738	6 738	32 789	0	32 789
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	19 173		176 841	34 489	161 524
Provisions réglementées					
TOTAL I	675 832	6 738	209 630	41 227	850 973

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	72 029	8 374			80 403
Autres provisions pour risques et charges	281 831	6 425			288 256
TOTAL	353 860	14 799			368 659

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	87 583	38 889	36 644		89 828
<b>TOTAL</b>	87 583	38 889	36 644		89 828
<b>TOTAL GENERAL</b>	441 443	53 688	36 644		458 487
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles</b>		53 578 2 583	36 644		

Provision pour IFC : Augmentation de 8 374 € correspondant à l'ajustement de 2019 de la provision

Provision Pour Plan Emploi : Augmentation de 6 425 € soit une provision totale de 288 256 € au 31.12.2019

Provision pour Créances douteuse : augmentation de 39 436 € et reprise de 32 191 € soit une provision totale au 31.12.2019 de 94 828 €

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	89 828	89 828	
Autres créances clients	612 654	612 654	
Personnel et comptes rattachés	577	577	
Divers état et autres collectivités publiques	224 900	224 900	
Débiteurs divers	20 142	20 142	
Charges constatées d'avance	383 898	383 898	
<b>TOTAL</b>	1 331 998	1 331 998	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	653	653		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	296 893	37 104	101 439	158 350
Fournisseurs et comptes rattachés	516 260	516 260		
Personnel et comptes rattachés	44 783	44 783		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 000	77 000		
Autres impôts taxes et assimilés	16 093	16 093		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 353	8 353		
Autres dettes	73 427	73 427		
Produits constatés d'avance	772 870	772 870		
<b>TOTAL</b>	1 806 333	1 546 544	101 439	158 350
Emprunts souscrits en cours d'exercice	449 065			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	197 695			

Nouveaux prêts pour l'acquisition des murs du nouveau siège social ainsi que les travaux d'aménagement y afférents.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **Autres immobilisations incorporelles**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
logiciels	2 525	50.00
Note de frais dématérialisée	1 154	100.00
My coach	8 353	100.00

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Installations générales	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corpore	Linéaire	2 ans
AAI	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 8 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel divers	Linéaire	3 à 5 ans

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	242 474
Total	242 474

Subventions à recevoir : 224 900 € (dont 156 000 € relatif au bâtiment)

Divers produits à recevoir : 14 718 €

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	239
Dettes fiscales et sociales	83 817
Autres dettes	73 139
Total	157 195

Intérêts courus non échus sur emprunt : 239 €

Provision congés payés et charges afférentes : 63 798 €

Formation continue et taxe sur salaires 2019 : 18 363 €

Impôt société : 1 655 €

Divers charges à payer d'exploitation : 73 139 €

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	383 898
Total	383 898
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	772 870
Total	772 870

Licences et mutations

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	13
Total	15

8 Hommes - 7 Femmes  
15 CDI - 0 CDD

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Crédit bail

Néant

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

#### Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	335
60 à 64 ans	1 à 5 ans	1 111
55 à 59 ans	6 à 10 ans	18 010
45 à 54 ans	11 à 20 ans	33 740
35 à 44 ans	21 à 30 ans	27 056
moins de 35 ans	plus de 30 ans	151
Engagement total		80 403

#### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- table de mortalité : TPRV 93
- turn over faible
- taux d'actualisation : 1 %
- taux de cotisations sociales patronales : 39.44% non cadres et 48.37% cadres
- taux d'évolution salariale : 2%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			8 374

L'indemnité fin de carrières au 31.12.2019 s'élève donc à 80 403 €

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- difference de règlement	5	770000
- Ventes de petit meubles	210	771000
- difference de règlement	20	771000
- régularisation mutuelle fev et mars	560	771000
- prdts s/ exercices antérieurs régul cpte	8 723	772000
- cession immeuble	269 000	775000
- Quote part subvention virée au résultat	22 001	777000
- Rbt assurances	10 406	771000
- Amendes sportives 2018	6 189	772000
<b>Total</b>	<b>317 114</b>	
Charges exceptionnelles		
- difference de règlements	80	670000
- Vol de la caisse	2 027	671000
- Indemnité de fin contrat Scand'Oc	2 185	671000
- Régularisation compte	1	671000
- Tickets restaurants volés	3 763	671000
- charges s/ exercices antérieurs	25 661	672000
- VNC éléments cédés	155 219	675200
- solde litige mr BOR	767	671800
- dotations aux amortissements exceptionne	2 583	687000
<b>Total</b>	<b>192 286</b>	

#### Tableau d'affectation des résultat de l'exercice précédent

	Résultat N-1		Dont résultat activités agréés	
<b>ORIGINES :</b>				
<b>Résultat de l'exercice</b>		6 738		
<b>AFFECTATIONS :</b>				
- Affectation aux réserves				
- Autres réserves	6 738			
<b>TOTAL</b>	6 738	6 738		

L'assemblée générale Ordinaire de l'Association a décidé d'affecter :  
- le résultat de l'exercice 2018, soit -6 738.46 € en réserves

Après affectation du résultat de 2018 :  
- le Total du poste réserves s'élève à 525 310.40 €  
- Le poste réserve dédiée au projet immobilier à 100 000 €  
- Le poste fonds de soutien matériel des clubs à 31 349.20 €



**CARRIEU  
AUDIT &  
CONSEIL**

## **LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

**Opus Verde  
46, route de Narbonne  
31320 AUZEVILLE - TOLOSANE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

---

**SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE**

SAS au capital de 7622,45 € - SIREN 389 743 352 RCS Toulouse

**Siège :** Parc Technologique du Canal - 3, rue Ariane - 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE - Tél. 05 61 75 07 69 - Fax: 05 61 75 07 70

E.mail : cac.carrieu@wanadoo.fr



## **LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

Aux membres de l'assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

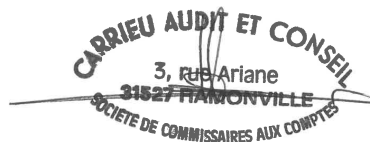
En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé de conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

#### **Convention de mise à disposition autorisée par Conseil d'administration du 9 novembre 2019**

- Concernés : Monsieur Jean-Pierre ESTEYRIE, Président du Comité des Hautes-Pyrénées de Handball et administrateur de la Ligue Occitanie de Handball.
- Objet : Convention conclue conformément aux articles L. 8241-1 et L. 8241-2 du code du travail, ayant pour objet la mise à but non lucratif d'un salarié du Comité des Hautes-Pyrénées de Handball, Monsieur Alexandre TORRUELLA auprès de la ligue Occitanie de Handball.
- Modalités : La convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 décembre 2020, correspondant à 1.187 heures.  
Le comité des Hautes-Pyrénées de Handball s'engageant à ne tirer aucun profit du prêt de main d'œuvre, il ne pourra être facturé, à l'euro près, à la Ligue Occitanie de Handball que :  
. les salaires, primes et avantages directs déduction faites de toutes les aides à l'emploi  
. les taxes et charges sociales  
. les éventuels frais professionnels remboursés à Monsieur Alexandre TORRUELLA.

Charges pour 2019 : 2.119,50 euros.

Ramonville Saint Agne, le 11 juin 2020  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
représenté par Michel CARRIEU



**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**  
**Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019**



## **LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

**Opus Verde  
46, route de Narbonne  
31320 AUZEVILLE - TOLOSANE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

---

**SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE**

SAS au capital de 7622,45 € - SIREN 389 743 352 RCS Toulouse

**Siège:** Parc Technologique du Canal - 3, rue Ariane - 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE - Tél. 05 61 75 07 69 - Fax: 05 61 75 07 70

E.mail : cac.carrieu@wanadoo.fr

## **LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

A l'Assemblée Générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes, annuels de l'association LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe aux comptes annuels :

- . "Faits caractéristiques de l'exercice" relative
  - .aux investissements, leur mode de financement et aux cessions réalisés au cours de l'exercice,
  - . aux incidences sur la trésorerie de la mise en place d'une facturation mensuelle et de la vente de l'ancien siège social
- . "Evènements significatifs postérieurs à la clôture" relative à l'absence d'ajustements comptables en lien avec l'épidémie du Coronavirus.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**



## **LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et nous estimons que les notes de l'annexe aux comptes annuels relatives :

- aux opérations d'investissement et de cessions réalisées
- à l'impact sur la trésorerie de la facturation mensuelle et de la vente du siège social
- à l'absence d'ajustements comptables en lien avec l'épidémie du Coronavirus, en application des dispositions de l'article L. 833-2 du Plan Comptable Général,

donnent des informations appropriées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**



## **LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

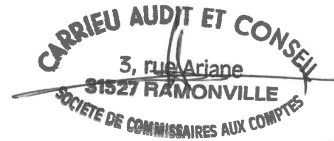
### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le 11 juin 2020  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
**Michel CARRIEU**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

## **LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL**

### **ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	12 032	3 724	8 307	582	7 726	NS
	Avances et acomptes	2 099		2 099		2 099	
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	47 255		47 255		47 255	
	Constructions	430 934	8 095	422 839	172 727	250 112	144.80
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	223 330	84 657	138 673	48 558	90 116	185.58
	Immobilisations en cours	1 259		1 259	1 259		
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total I</b>	716 909	96 477	620 433	223 126	397 306	178.06	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	807		807		807	
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	702 482	89 828	612 654	787 939	175 285	22.25
	Autres créances	245 618		245 618	247 070	1 452	0.59
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	211 463	161 463	76.36	
Instruments de trésorerie				71 000	71 000	100.00	
Disponibilités	1 112 554		1 112 554	650 899	461 655	70.93	
Charges constatées d'avance (3)	383 898		383 898	369 663	14 234	3.85	
<b>Total III</b>	2 495 360	89 828	2 405 532	2 338 035	67 497	2.89	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 212 269	186 305	3 025 964	2 561 161	464 803	18.15	

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	656 660		663 398		6 738	1.02
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	32 789		6 738		39 527	586.59
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	161 524		19 173		142 352	742.48	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	850 973		675 832		175 141	25.91	
	<b>Total II</b>						
Comptes de liaison							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	368 659		353 860		14 799	4.18
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
<b>Total III</b>	368 659		353 860		14 799	4.18	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	297 545		62 683		234 862	374.68
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	516 260		543 123		26 863	4.95
	Dettes fiscales et sociales	137 877		110 394		27 484	24.90
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 353				8 353	
	Autres dettes	73 427		114 998		41 571	36.15
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	772 870		700 271		72 599	10.37
	<b>Total IV</b>	1 806 333		1 531 469		274 864	17.95
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		3 025 964		2 561 161		464 803	18.15

Dossier N° 001314 en Euros.

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an  
(2) Dont concours de banques courants et soldes créditeurs de banques

**CARRIEU AUDIT ET CONSEIL**  
3, rue Ariane  
31527 RAMONVILLE  
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

1 033 463 831 198  
414 16 922

EXPERTISE CONSEIL TOULOUSE SAS



**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	31/12/2018	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	118	435	318	72.99
Production vendue de Biens et Services	1 936 501	1 901 916	34 586	1.82
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	414 517	424 797	10 280	2.42
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	53 218	81 681	28 464	34.85
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	429	11	418	NS
<b>Total I</b>	<b>2 404 783</b>	<b>2 408 840</b>	<b>4 058</b>	<b>0.17</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	833 940	788 892	45 048	5.71
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	573 668	577 736	4 068	0.70
Impôts, taxes et versements assimilés	32 933	23 490	9 444	40.21
Salaires et traitements	519 761	452 107	67 654	14.96
Charges sociales	187 915	181 289	6 627	3.66
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	42 064	29 193	12 871	44.09
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	38 779	42 629	3 850	9.03
Pour risques et charges : dotations aux provisions	14 799	21 361	6 562	30.72
Subventions accordées par l'association	252 855	268 093	15 238	5.68
Autres charges (2)	351	943	593	62.82
<b>Total II</b>	<b>2 497 065</b>	<b>2 385 733</b>	<b>111 333</b>	<b>4.67</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>92 283</b>	<b>23 108</b>	<b>115 391</b>	<b>499.36</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	3 142		2 625		517	19.68
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 127				1 127	
<b>Total V</b>	4 269		2 625		1 644	62.62
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	3 001		2 361		641	27.15
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	3 001		2 361		641	27.15
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	1 268		265		1 003	378.83
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	91 015		23 373		114 388	489.41
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26 113		18 798		7 315	38.92
Produits exceptionnels sur opérations en capital	291 001		833		290 169	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges			39 700		39 700	100.00
<b>Total VII</b>	317 114		59 330		257 784	434.49
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	34 483		88 811		54 328	61.17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	155 219				155 219	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	2 583				2 583	
<b>Total VIII</b>	192 285		88 811		103 474	116.51
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	124 829		29 481		154 310	523.42
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 025		630		395	62.70
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	2 726 166		2 470 796		255 370	10.34
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	2 693 377		2 477 535		215 843	8.71
<b>Solde intermédiaire</b>	32 789		6 738		39 527	586.59
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	32 789		6 738		39 527	586.59

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 025 964.48 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 404 782.71 Euros et dégageant un excédent de 32 788.88 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Durant l'exercice, il a été investi pour 595 073 € dont :

- 8 353 € en logiciel
- 472 546 € (frais agence immobilière et frais de notaire compris) dans des locaux du siège social de La Ligue Occitanie de Handball financé à hauteur de 100 000 par apport et le solde par emprunt ;
- 70 961 € dans des agencements et aménagements des locaux
- 31 995 € dans du matériel informatique
- 11 218 € dans du mobilier et du matériel divers.

Il a été sorti pour 364 714 € d'immobilisations durant l'année par la mise au rebut et par des cessions. L'ancien bâtiment, rue des maraichers, a fait l'objet d'une cession le 14 décembre 2019 pour 269 000 € (264 150 € pour le bien immobilier et 4 850 € pour les meubles et objets mobiliers).

Les investissements ont été financés par en outre par :

- un prêt modulimmo pour 197 826 € à 1.25% sur 180 mois
- demande d'un prêt de 80 000 € sur le fonds d'investissement accordé par la FFHandball (bureau directeur du 05/07/2019) remboursable en 96 mensualités.
- un crédit-relais pour 171 000 €, intégralement remboursé au 31/12/2019 au taux de 0.95%
- une subvention d'investissement allouée par la région Occitanie le 25/06/2019 pour 156 000 €.

Le nouveau siège social se situe au 46 Route de Narbonne à Auzeville Tolosane (31320)

Afin d'améliorer les procédures, des outils ont été déployés afin d'assurer un meilleur suivi. De fait, à compter du 1er janvier 2019, la Ligue Occitanie de Handball procède à une facturation mensuelles aux différents clubs. Cette gestion a permis une amélioration de la trésorerie et une diminution des créances.

La vente du bâtiment a également contribuer à l'amélioration de la trésorerie.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et du règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

Le nouveau bâtiment a fait l'objet d'une décomposition entre terrain et murs (prix d'acquisition, frais de publicité d'acquisition, frais de l'agence immobilière et frais de notaire) :

- terrain : 47 254.61 € non amortissable
- construction : 425 921.51 € amorti sur 40 ans linéairement

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 679		8 353
<b>TOTAL</b>			
Terrains			47 255
Constructions sur sol propre	237 426		425 292
Installations générales agencements aménagements des constructions	90 369		
Installations générales agencements aménagements divers			70 961
Matériel de transport	61 916		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	81 635		42 064
Emballages récupérables et divers	8 166		1 149
Immobilisations corporelles en cours	1 259		
<b>TOTAL</b>	480 773		586 721
<b>TOTAL GENERAL</b>	484 451		595 074

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			12 032	12 032
<b>TOTAL</b>				
Terrains			47 255	47 255
Constructions sur sol propre		237 426	425 292	425 292
Installations générales agencements aménagements constr.		84 726	5 643	5 643
Installations générales agencements aménagements divers			70 961	70 961
Matériel de transport			61 916	61 916
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		41 947	81 753	81 753
Emballages récupérables et divers		615	8 701	8 701
Immobilisations corporelles en cours			1 259	1 259
<b>TOTAL</b>		364 714	702 779	702 779
<b>TOTAL GENERAL</b>		364 714	714 810	714 810

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 097	627		3 724
<b>TOTAL</b>				
Constructions sur sol propre	84 119	12 119	90 469	5 770
Installations générales agencements aménagements constr.	70 949	7 900	76 523	2 326
Installations générales agencements aménagements divers		1 522		1 522
Matériel de transport	35 117	7 163		42 280
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	66 338	13 485	41 888	37 934
Emballages récupérables et divers	1 705	1 830	615	2 921
<b>TOTAL</b>	258 228	44 019	209 495	92 752
<b>TOTAL GENERAL</b>	261 325	44 647	209 495	96 477

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	627				
Constructions sur sol propre	12 119				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	7 900				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 522				
Matériel de transport	7 163				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 902		2 583		
Emballages récupérables et divers	1 830				
TOTAL	41 437		2 583		
TOTAL GENERAL	42 064		2 583		

**Tableau des variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	663 398			6 738	656 660
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 738	6 738	32 789	0	32 789
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	19 173		176 841	34 489	161 524
Provisions réglementées					
TOTAL I	675 832	6 738	209 630	41 227	850 973

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	72 029	8 374			80 403
Autres provisions pour risques et charges	281 831	6 425			288 256
TOTAL	353 860	14 799			368 659

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	87 583	38 889	36 644		89 828
<b>TOTAL</b>	87 583	38 889	36 644		89 828
<b>TOTAL GENERAL</b>	441 443	53 688	36 644		458 487
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles</b>		53 578 2 583	36 644		

Provision pour IFC : Augmentation de 8 374 € correspondant à l'ajustement de 2019 de la provision

Provision Pour Plan Emploi : Augmentation de 6 425 € soit une provision totale de 288 256 € au 31.12.2019

Provision pour Créances douteuse : augmentation de 39 436 € et reprise de 32 191 € soit une provision totale au 31.12.2019 de 94 828 €

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	89 828	89 828	
Autres créances clients	612 654	612 654	
Personnel et comptes rattachés	577	577	
Divers état et autres collectivités publiques	224 900	224 900	
Débiteurs divers	20 142	20 142	
Charges constatées d'avance	383 898	383 898	
<b>TOTAL</b>	1 331 998	1 331 998	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	653	653		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	296 893	37 104	101 439	158 350
Fournisseurs et comptes rattachés	516 260	516 260		
Personnel et comptes rattachés	44 783	44 783		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 000	77 000		
Autres impôts taxes et assimilés	16 093	16 093		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 353	8 353		
Autres dettes	73 427	73 427		
Produits constatés d'avance	772 870	772 870		
<b>TOTAL</b>	1 806 333	1 546 544	101 439	158 350
Emprunts souscrits en cours d'exercice	449 065			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	197 695			

Nouveaux prêts pour l'acquisition des murs du nouveau siège social ainsi que les travaux d'aménagement afférents.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
logiciels	2 525	50.00
Note de frais dématérialisée	1 154	100.00
My coach	8 353	100.00

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Installations générales	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corpore	Linéaire	2 ans
AAI	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 8 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel divers	Linéaire	3 à 5 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	242 474
Total	242 474

Subventions à recevoir : 224 900 € (dont 156 000 € relatif au bâtiment)  
Divers produits à recevoir : 14 718 €

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	239
Dettes fiscales et sociales	83 817
Autres dettes	73 139
Total	157 195

Interêts courus non échus sur emprunt : 239 €  
Provision congés payés et charges afférentes : 63 798 €  
Formation continue et taxe sur salaires 2019 : 18 363 €  
Impôt société : 1 655 €  
Divers charges à payer d'exploitation : 73 139 €

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		383 898
Total		383 898
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		772 870
Total		772 870

Licences et mutations

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	13
Total	15

8 Hommes - 7 Femmes  
15 CDI - 0 CDD

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Crédit bail**

Néant

**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

**Indemnité de départ à la retraite**

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	335
60 à 64 ans	1 à 5 ans	1 111
55 à 59 ans	6 à 10 ans	18 010
45 à 54 ans	11 à 20 ans	33 740
35 à 44 ans	21 à 30 ans	27 056
moins de 35 ans	plus de 30 ans	151
Engagement total		80 403

**Hypothèses de calculs retenues**

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- table de mortalité : TPRV 93
- turn over faible
- taux d'actualisation : 1 %
- taux de cotisations sociales patronales : 39.44% non cadres et 48.37% cadres
- taux d'évolution salariale : 2%

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			8 374

L'indemnité fin de carrières au 31.12.2019 s'élève donc à 80 403 €

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

**Produits et charges exceptionnels**

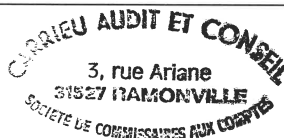
Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- différence de règlement	5	770000
- Ventes de petit meubles	210	771000
- différence de règlement	20	771000
- régularisation mutuelle fev et mars	560	771000
- prdts s/ exercices antérieurs régul cpte	8 723	772000
- cession immeuble	269 000	775000
- Quote part subvention virée au résultat	22 001	777000
- Rbt assurances	10 406	771000
- Amendes sportives 2018	6 189	772000
<b>Total</b>	<b>317 114</b>	
Charges exceptionnelles		
- différence de réglemets	80	670000
- Vol de la caisse	2 027	671000
- Indemnité de fin contrat Scand'Oc	2 185	671000
- Régularisation compte	1	671000
- Tickets restaurants volés	3 763	671000
- charges s/ exercices antérieurs	25 661	672000
- VNC éléments cédés	155 219	675200
- solde litige mr BOR	767	671800
- dotations aux amortissements exceptionne	2 583	687000
<b>Total</b>	<b>192 286</b>	

**Tableau d'affectation des résultat de l'exercice précédent**

	Résultat N-1		Dont résultat activités agréés	
<b>ORIGINES :</b>				
<b>Résultat de l'exercice</b>		6 738		
<b>AFFECTATIONS :</b>				
- Affectation aux réserves				
- Autres réserves		6 738		
<b>TOTAL</b>		6 738	6 738	

L'assemblée générale Ordinaire de l'Association a décidé d'affecter :  
- le résultat de l'exercice 2018, soit -6 738.46 € en réserves

Après affectation du résultat de 2018 :  
- le Total du poste réserves s'élève à 525 310.40 €  
- Le poste réserve dédiée au projet immobilier à 100 000 €  
- Le poste fonds de soutien matériel des clubs à 31 349.20 €



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

77 STATUTS ET REGLEMENTATION

78 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

80 BILAN DES CHAMPIONNATS TERRITORIAUX

81 PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL FEMININ

85 PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL MASCULIN

89 BILAN EXCELLENCE SPORTIVE TERRITORIALE

93 ARBITRAGE

105 DÉVELOPPEMENT

107 DISCIPLINE

110 INSTITUT TERRITORIAL DE FORMATION ET DE L'EMPLOI

131 BILAN DU PROJET IMMOBILIER OPUS VERDE

# STATUTS ET REGLEMENTATION

**Serge DAGADA**, Président

**Membres :**

Gaëlle LAHELEC  
Corinne SCHLEGEL  
Sophie Caurel  
Arlette DAGADA  
Jean-Pierre CEZERA  
Nicolas ECK,  
Fabrice MAUREL  
Roger MAZEL  
Serge CERVERA  
Frédéric AYME  
André Bacave

**Secrétaire de la commission :** Véronique BELIN

Un travail acharné et sans relâche en amont de la saison, de la division qualification aidée par nos salariées, a permis que toutes les licences soient validées. Tous les championnats ont pu se dérouler avec des joueuses et des joueurs qualifiés.

Les modifications importantes dans la terminologie de nos diplômes nous ont encore une fois obligé à diffuser la circulaire de la Contribution Mutualisé des Clubs au Développement (CMCD) juste à temps.

La division CMCD a été à l'écoute de tous les clubs qui l'ont sollicitée et a pu les guider objectivement pour leur éviter au maximum des manquements.  
Ces demandes sont néanmoins faites par un nombre restreint de club.

La CMCD des clubs de 1ère division Territoriale a été reconduite cette année avant d'intégrer toutes les équipes territoriales..

## QUALIFICATION au 13 mars 2020

33166 licenciés qualifiés  
199 clubs

Évolution des licences par club  
Vous pouvez consulter votre fiche club dans <http://gesthand-extraction.ff-handball.org/>  
Le nom d'utilisateur et mot de passe sont les mêmes que celui de votre Gesthand

## CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT (CMCD)

La circulaire régionale a été diffusée aux clubs régionaux en octobre 2019, leur rappelant les exigences auxquelles ils devaient satisfaire neuf mois plus tard.

Il est bien précisé que la commission effectue les contrôles uniquement à partir des informations extraites et traitées par le service informatique et qu'elle n'intervient pas dans la saisie de ces informations.

Si un club constate une anomalie de saisie ou des manques, il lui appartient de contacter la commission concernée (Sportive-technique, arbitrage ou l'ITFE) de la ligue pour qu'elle effectue les modifications nécessaires.

Tous les deux mois à partir de novembre, un courriel personnalisé est envoyé à chaque club dont l'équipe est défaillante pour qu'il analyse les manquements et y remédie avec eux.

Lorsque la pandémie du Covid 19 nous a obligé de suspendre, puis d'arrêter la saison 2019/2020 le 13 mars 2020, la CMCD 2019/2020 a été supprimée.

**Serge DAGADA**

Président de la commission Statuts  
et réglementation

# ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

**Fabrice ARCAS**, président  
**Jean-Pierre CLOT**, vice-président  
**Marianne MAZEL**, vice-présidente

## Membres :

Jean-Luc BOUÉ  
 Nadège BOUTAN  
 Valérie CAHUZAC  
 Jean-Pierre CEZERA  
 Serge DAGADA  
 Myriam DE CARVALHO  
 Fabienne DIEZ  
 Frédéric GALINIER  
 Annick LANNELLUC  
 Michel MAIRAL  
 Roger MAZEL  
 Éric MEJEAN  
 Éric PALOMO  
 Sylvie ROUX  
 Pascal SCHLEGEL  
 Myriam SOULES  
 Thomas TERZULLI  
 Sylvie UHMANN

Secrétaire de la Commission : Dominique CHIROSSEL

Contact : 6100000.coc@ffhandball.net

## ROLE ET PREROGATIVES DE LA COMMISSION

- Constitution et organisation des différents championnats régionaux.
- Organisation et supervision des finalités régionales (des -11 ans aux +16 ans).
- Vérification de la saisie des conclusions de match aux délais impartis.
- Contrôle des feuilles de match et application des sanctions sportives et/ou financières.
- Péréquation de déplacements et d'arbitrage.
- Gestion des reports des rencontres.
- Désignation de délégués pour des rencontres.
- Ecoute et échanges permanents avec les clubs pour toutes les questions sportives
- Coordination de la Division Territoriale dans le cadre de l'organisation et du règlement des compétitions des championnats interdépartementaux +16 G et F.

Que dire de cette saison si particulière au niveau du handball, mais également dans la vie de chacun d'entre nous...

La saison 2019/2020 restera à jamais synonyme de COVID-19. Il a fallu réagir vite, faire des choix, les présenter aux clubs et toujours œuvrer pour que le handball en Occitanie en sorte toujours grandi...

Cet événement a demandé aux 21 membres de la Commission de s'adapter au mieux aux contraintes exceptionnelles, et ce fût chose faite.

La saison s'est terminée prématurément sur un dernier match le 15 mars.

Tout au long de la saison, les outils mis en place ont permis aux clubs de retrouver rapidement les informations pratiques

et ont été remis à jour régulièrement (Calendrier Général, Guide des Compétitions).

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, nous avons prévu d'organiser toutes les Finales dans toutes les catégories sur un même weekend et dans 3 gymnases. Malheureusement, cela n'a pas pu voir le jour cette saison. Espérons que ce ne soit que partie remise...

La Commission, qui se veut toujours au plus près des clubs s'est encore organisée en désignant un responsable par championnat, ainsi les clubs profitent d'un interlocuteur privilégié qui suit de près chaque championnat. Ce dispositif est très apprécié, car il offre des liens de proximité entre la Commission et les clubs.

En complément, la ligue a ouvert son dispositif de concertation avec les clubs et les comités départementaux afin de clôturer cette saison 2019-20 par anticipation et de préparer la future saison 2020-21 avec des schémas spécifiques de compétitions qui ont reçu l'assentiment des instances et des clubs.

Par rapport à la saison dernière, le nombre d'équipes engagées dans les différents championnats est en légère baisse en garçons, et en hausse chez les filles.

M	Saison 2018-2019								T	Saison 2019-2020								T
	PN	Ex	D1	D2	D3	D4	D5	Int		PN	Ex	D1	D2	D3	D4	Int		
-15			8	24	35	46	66	179			8	24	50	85	167			
-17			8	8				16			8	8			16			
-18			19	24	36	52		131			20	27	35	52	134			
+16	24	40					105	169	24	40				102	166			
								495							483			
								-18 France							9			
								7							9			
								<b>502</b>							<b>492</b>			

F	Saison 2018-2019						T	Saison 2019-2020						T
	N3	PN	D1	D2	D3	Int		N3	PN	D1	D2	D3	Int	
-15			24	28	51	103			24	35	54	113		
-17			8	7		15			8	8		16		
-18			12	20	37	69			12	23	28	63		
+16	16	24			66	106	16	44			46	106		
						293						298		
						-18 France						9		
						11						9		
						<b>304</b>						<b>307</b>		

Un gros travail d'aménagement des schémas d'accessions et relégations initialement prévus a été mené afin de léser un minimum de clubs, confrontés à l'arrêt anticipé des compétitions. Dans toutes les catégories, outre les règles imposées par la FFHB, la CTOC a autorisé plus d'accessions et moins de relégations. La contrepartie c'est qu'à l'issue de la saison prochaine,

il faudra revenir aux schémas initiaux, donc, par conséquent, augmenter le nombre de mouvements au sein des championnats...

Il est à noter que 3 membres de la CTOC sont associés régulièrement à la COC FFHB, permettant ainsi d'être au fait des informations fédérales, mais également de discuter et d'apporter la vision territoriale au fonctionnement fédéral.

Nous félicitons les clubs accédants de nos compétitions, ainsi que ceux qui portent, au plan national, les couleurs de la Ligue Occitanie.

## LES RESULTATS

### Classement des équipes d'Occitanie inscrites en championnat de France (au 15 mars 2020)

LIDL STAR LIGUE	USAM NIMES (3e) MONTPELLIER HB (4e) FENIX TOULOUSE HB (5e)
PRO LIGUE	
N1M	MONTPELLIER HB (3e) FRONTIGNAN THAU HB(4e) USAM NIMES (7e) FENIX TOULOUSE HB (7e) BAGNOLS GR HB (9e)
N2M	ROC AVEYRON HB (9e) L'UNION HB (11e) <a href="#">TEYRAN HB (12e) – repêché en N2</a>
N3M	E.TUC BALMA HB (5e) PRADES-LE-LEZ HB (5e) TOURNEFEUILLE HB (6e) CARCASSONNE HBC (8e) THUIR HB (9e) LATTES HB (10e) <a href="#">ROQUES HB (11e)</a>
-18G	FENIX TOULOUSE HB (1er) MONTPELLIER HB (2e) USAM NIMES (2e) L'UNION HB (4e) <a href="#">PAYS DES NESTES HB (1er)</a> <a href="#">ROC AVEYRON HB (2e)</a> <a href="#">E.TUC BALMA HB (2e)</a> <a href="#">BÉZIERS HB (3e)</a> <a href="#">TOURNEFEUILLE HB (4e)</a>
LFH	
D2F	BOUILLARGUES N M HB (6e)
N1F	TOULOUSE FH (2e) BRUGUIÈRES OC HB (6e) E. MUC- FRONTIGNAN (8e) NARBONNE HB (10e) <a href="#">TOURNEFEUILLE HB (11e)</a>
N2F	THUIR HB (6e) BOUILLARGUES N M HB (6e) <a href="#">PECHBONNIEU COTEAUX HB (11e)</a> <a href="#">E. MUC-FRONTIGNAN (12e)</a>
-18F	PAYS DES NESTES HB (1er) E. MONTPELLIER UC-CHAMBERTE-MONTARNAUD (1er) E. FRONTIGNAN-AGDE (5e) OUEST TARN HB (5e) <a href="#">E. BOUILLARGUES-USAM (1er)</a> <a href="#">TOULOUSE FH (3e)</a> <a href="#">BRUGUIÈRES OC HB(4e)</a> <a href="#">CASTANET RA HB (5e)</a> <a href="#">TOURNEFEUILLE HB (6e)</a>

### Relégations

### Championnats Régionaux (au 15 mars 2020)

• +16 M Prénationale (classement pris en compte: fin de 1<sup>ère</sup> phase)  
FRONTIGNAN THAU HB / STADE CADURCIEN HB / CLERMONT SALAGOU HBC accèdent en N3 M.

• +16 M Excellence (classement pris en compte au 15 mars 2020)  
ALBI HBC / BAGNOLS GR HB / BRUGUIÈRES OC HBB / E. TRÈBES-PUICHÉRIC / MONTAUBAN US HB/ LANSARGUES HBO / TEYRAN HBC / AUCAMVILLE US HB accèdent en PNM

• +16 M Territorial (classement pris en compte au 15 mars 2020)  
MONTAUBAN US HB / CLERMONT SALAGOU HBC / L'ISLE-JOURDAIN HB / QUINT-FONSEGRIVES HB / TOURNEFEUILLE HB / COTEAUX DE GASCOGNE HB / ST-JEAN HB / BALARUC HB / CARCASSONNE HBC / ST-GILLES HBC / RIVESALTES HBC / MERVILLE HB / MONTARNAUD HBC accèdent en +16 M Excellence.

• +16 F N3 (classement pris en compte : fin de 1<sup>ère</sup> phase)  
BRUGUIÈRES OC HB / PAYS DES NESTES HB accèdent en N2 F.  
MONTPELLIER UC HB et ALBI HB sont relégués en PNF.

• +16 F Prénationale (classement pris en compte: fin de 1<sup>ère</sup> phase)  
LATTES HB / MONTECH HB / MURET HB / MONTAUBAN US HB / ST-GIRONS HBC / LÉVÉZOU SÉGALA HB accèdent en N3 F.

GRABELS HBC / VAUVERT CHB / GRAMAT JS HB / LIONS AUCH HB / QUINT-FONSEGRIVES HB / LUNEL-MARSILLARGUES HB / LOMBEZ SAMATAN HB / ST-CÉRÉ HBC / CI ESCALQUENS LABÈGE 31 / AGDE HB / TOURNEFEUILLE HB / AUREILHAN ASC/ L'ISLE-JOURDAN HB/ E. MUC-VILLENEUVE / MAZÈRES BA CHB / E. GOURDON-SOUILLAC sont relégués en Territoriale.

• -18 M France  
ROC AVEYRON HB / USAM NIMES / FENIX TOULOUSE HB / E. TUC-BALMA HB / L'UNION HB / MONTPELLIER HB / PAYS DES NESTES HB participeront au championnat national -18 M.

• -17 F France  
NARBONNE HB / ROC AVEYRON HB / BOUILLARGUES NM HB/ COLOMIERS US HB / TOULOUSE FÉMININ HB / HBF MONTPELLIER MÉTROPOLE / PAYS DES NESTES HB / OUEST TARN HB participeront au championnat national -17 F

### Coupes de France :

• Coupe de France Nationale Masculine : MONTPELLIER HB (1/2 finale – match non joué)

• Coupe de France Nationale Féminine : BOUILLARGUES HB N M (1/16e)

• Coupe de France Régionale Masculine : BLAGNAC SC / VERGÈZE HB (1/8e)

• Coupe de France Régionale Féminine : COLOMIERS US HB (1/8e)

• Coupe de France Départementale Masculine : BEAUZELLE HB / GRABELS HBC / ST-GILLES HB (1/8e)

• Coupe de France Départementale Féminine : MARGUERITTES SC (1/4 – match non joué) / BEAUZELLE HB (1/8e) / GRABELS HB (1/8e)

**Fabrice ARCAS**

Président Commission Territoriale  
d'Organisation des Compétitions

# BILAN CHAMPIONNATS TERRITORIAUX INTERDÉPARTEMENTAUX +16 FÉMININS ET MASCULINS

## CHAMPIONNAT FÉMININ

Le championnat en première phase était constitué de 6 secteurs de 2 poules de 6 ou 5 équipes soit 66 équipes au total.

L'organisation de ce championnat a été modifiée suite aux décisions prises lors de l'assemblée générale de la ligue Occitanie (1er juin 2019 à Thuir).

À l'issue de la première phase, les premiers de chaque poule (12 équipes) et les 8 meilleurs seconds (soit globalement 20 équipes) accèdent à la deuxième phase au championnat Prénational deuxième division.

### Les accédantes sont :

L'ISLE-JOURDAIN HBC, LIONS AUCH HB, AUREILHAN ASC HB, COMMINGES HB, ST-AFFRIQUE HB, GRABELS HBC, AGDE HB, GRAMAT JS HB, ST-CERE HBC, BRUGUIERES OC 31 HB, PERPIGNAN RHB, BEZIERS ASC HB, E. PUICHERIC-TREBES, BEAUZELLE HB, CI ESCALQUENS LABEGE 31, LOMBEZ SAMATAN HBC, TOURNEFEUILLE HB, BOUILLARGUES HB NIMES, VAUVERT CHB et MARGUERITES CS.

Le championnat en deuxième phase était constitué de 8 secteurs de 6 ou 5 équipes soit 46 équipes.

Suite au confinement, la deuxième phase a été arrêtée à la fin des matchs aller, sans que toutes les équipes aient pu disputer tous les matchs aller.

Suivant les critères de classement calculés au quotient, les premiers de secteur sont : Entente Soues Louey Juillan, Handball club Muret, HBC Villefranche de Lauraguais, US Montauban, Sporting Club de la Vaunage, Générations Futures HB, Narbonne HB, HBC Thuir.

Ce classement revêt toutefois un caractère symbolique : la saison n'ayant pu être menée jusqu'à son terme, aucun titre n'a pu être attribué.

## CHAMPIONNAT MASCULIN

Le championnat était constitué de 6 secteurs de 3 poules de 6 ou 5 équipes soit 102 équipes au total.

À l'issue de la première phase, les équipes classées aux deux premières places de chaque poule, accèdent à la 1ère division (pré régionale) pour la deuxième phase.

Les équipes classées troisièmes et quatrièmes évoluent en deuxième division interdépartementale et les autres équipes en troisième division interdépartementale.

Dans le règlement particulier, seule l'équipe classée première de son secteur (1ère de poule de 1ère division) accède à la division la plus basse du championnat régional (Excellence Régionale). Cette saison, suite à l'arrêt prématuré des compétitions, il a été proposé par la CTOC que les équipes classées aux deux premières places de leur secteur accèdent, soit 12 équipes au lieu de 6.

### Les accédants sont :

Premiers de secteurs : US Montauban, L'Isle-Jourdain HBC, HBC Quint-Fonsegrives, HBC Clermont Salagou, HBC Barbaïra-Alaric.

Deuxièmes de secteurs : Tournefeuille HB, Coteaux de Gascogne, HBC Saint Jean, Montarnaud HBC, HBC Carcassonnais, HBC Saint Gilles.

Le club de HBC Grabellois a fini premier de sa poule. Ne pouvant pas accéder (refus du maintien en régional la saison précédente), HBC Rivesaltes (meilleur troisième) a été repêché.

En deuxième et troisième division, au terme de la saison écourtée, les premiers de poules sont :

2° Division : PALAJA-CARCASSONNE, BLAGNAC SC, AS L'UNION HB, LA CADOULE HB, PAYS DE NESTES HB, COSTIERES HB.

3° Division : FJEP CASTELNAUDARY HB, E . MONTECH NEGREPELISSE-CAUSSADE, HBC ST JEAN, E. SOMMIERES LUNEL-MARSILLARGUES, CONDOM HBC, GENERATIONS FUTURES HB NIMES.

Ces classements revêtent toutefois un caractère symbolique : la saison n'ayant pu être menée jusqu'à son terme, aucun titre n'a pu être attribué.

**Annick LANNELUC,**  
Secrétaire de la Division Territoriale  
**Jean-Pierre CLOT,**  
Représentant de la CTOC  
auprès de la Division Territoriale



# PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL FÉMININ

## **Sandrine BOULESTEIX**

Responsable PPF et Pôle Espoir féminin

## **Gaël ROBERT**

Site Excellence Toulouse

## **Manuella ILIE**

Site accession Nîmes

## **Guillaume DUPONT**

Site accession Toulouse

Ce fut la 3ème saison en organisation « PPF Occitanie ». L'ensemble des stages et opérations prévus ont été effectués jusqu'en février, puis stoppés comme tout l'activité Handball dans son ensemble, par le contexte sanitaire.

## **LE PROGRAMME « ACCESSION »**

Il comprend :

- La détection initiale territoriale prospective, librement organisée par chaque Territoire, avec un objectif de 100% des licenciées détectées à atteindre par chacun.
- Les sites « d'Accession » des structures Pôle Espoirs territoriaux à 13-14-15 ans (4ème 3ème et 2nde) regroupées sur un ou plusieurs sites par territoire, 2 en Occitanie : 1 à Nîmes et 1 à Toulouse
- Les opérations et les compétitions nationales de détection, Inter-comités (12-13 ans), inter-ligues (14-15 ans), et le stage national référent SN U16. Ces compétitions et ces temps d'évaluations répétés sont « l'ascenseur » vers le programme d'Excellence.

## **Compétition Inter Départementaux :**

Détection à N-1 ou -2 (2007-08) : Repérer et accompagner le projet des jeunes filles susceptibles d'intégrer un site d'Accession du Pôle sur une entrée en 4ème la saison suivante. Détecter pour les ICR, ICN et stage régional à N+1

Le choix d'organisation est toujours sur une compétition à 16 équipes (13 + 3 équipes « bis » pour les CD 30, 31 et 34) en garçons et en filles. Ce qui permet d'élargir la détection sur des comités avec un potentiel de licenciées plus important.

Le 1er tour (01/12/2019) a été organisé sur 4 sites, en collaboration avec 4 comités :

Aveyron, Lot, Hérault et Haute Garonne/Gers nécessitant 2 gymnases par site. A l'issue de ce tour, un classement de 1 à 4 par gymnase a été effectué, une première détection a pu être opérée et devait être affinée lors des finalités.

Les finalités étaient initialement prévues le dimanche 17 mai 2020 où l'on devait regrouper 16 équipes, réparties sur 2 sites avec 2 gymnases contigus de l'agglomération Toulousaine.

## **Stages de secteurs, Stage Régional (1) et Compétition Inter Comités Régionaux (2006-07) :**

Repérer et accompagner le projet des jeunes filles susceptibles d'intégrer un site d'Accession du Pôle en 3ème la saison suivante. Détecter les jeunes filles qui constitueront la sélection régionale à N+1 et pourront participer à la compétition Nationale des Inter ligues.

Depuis la saison dernière, nous avons rajouté une étape dans la

détection, les Stages de Secteurs. En effet, le 1er stage régional de cette génération organisé en février s'avère être beaucoup trop tard et trop « isolé » pour réellement détecter dans de bonnes conditions les jeunes filles de cette nouvelle grande région. Egalement, la préparation au projet d'une entrée au Pôle doit se faire bien en amont avec la famille et la jeune fille. Nous avons donc organisé 3 stages, dans 3 secteurs différents, pour assurer un maillage du territoire :

- 1 à Rignac (12) secteur Nord, 23 au 25/10/19
- 1 à Toulouse (31) secteur centre, 23 au 25/10/19
- 1 à Narbonne (11) secteur sud, 21 au 23/10/19

Dans chacun de ces secteurs, étaient convoquées une trentaine de filles, soit environ 90 en tout.

A l'issue de ces stages de secteur nous avons sélectionné une quarantaine de jeunes filles sur le 1er Stage Régional de cette génération (SR1). Ce stage s'est déroulé à Mèze du 12 au 14 Février 2020.

Ces stages nous ont permis de voir ou revoir, découvrir aussi, beaucoup de filles et de leurs présenter l'ensemble de la filière de la détection dont le Pôle Espoirs Occitanie, dans l'optique d'une entrée sur la saison suivante notamment.

Le bilan est très satisfaisant puisque cette organisation nous permet de suivre régulièrement les jeunes joueuses sur 1 ou 2 ans avant l'entrée en structure.

L'encadrement de ces différents stages a été assuré par les collègues CTF des départements impliqués dans le PPF féminin, ainsi que les responsables des sites du Pôle Espoirs, en charge de la détection régionale

La compétition Inter Comités Nationale, organisée en 2 tours nationaux plus les finalités, a été annulée suite au contexte sanitaire.

Le premier tour programmé le 15 mars 2020, laissait aux régions le loisir d'organiser une phase régionale de septembre à fin février.

Le choix est pour la 3ème année, d'organiser cette phase régionale en 2 tours à 13 équipes.

- Le premier tour (ICR1) du 11/11/2019 a été organisé sur 3 secteurs, Aude (Narbonne), Tarn (L'Isle sur Tarn) et Tarn et Garonne (Montauban), en constituant des poules en 3 niveaux distinct, issus des résultats des ID de la saison précédente, avec un système d'accession-relégation pour le 2ème tour.
- Le second tour (ICR2) du 26/01/20, a été organisé également sur 3 sites, Haute Garonne (Pechbonnieu), Aude (Narbonne), Tarn et Garonne (Castelsarrasin) toujours avec 3 niveaux de compétition issus des résultats du 1er tour.

À l'issue de cette phase régionale, 6 équipes ont été qualifiées en Championnat de France Inter Comités et les 7 autres en Challenge de France.

Pour la partie féminine,

## **Championnat de France ICN :**

Hérault, Haute-Garonne, Gard, Aude, Aveyron, Pyrénées Orientales

### Challenge de France ICN :

Lot, Hautes Pyrénées, Lozère, Tarn, Gers, Tarn et Garonne, Ariège

L'ensemble de ces opérations nous ont permis de réaliser une détection de qualité, et nous a aidé à convoquer les joueuses sur les stages de secteurs en Octobre 2019 et sur le stage régional 1 de février 2020.

### Sélection Régionale Occitanie et compétition Nationale des Inter ligues (2005-06)

Objectifs :

- Créer une dynamique territoriale autour d'une sélection Occitanie, représentant les jeunes filles issues des clubs de la région. Valoriser le travail collectif effectué auprès de ces joueuses
- Poursuivre et finaliser dans le territoire, la détection et l'émergence des joueuses à potentiel, débutée en comités et poursuivie par les stages de Ligue.
- Orienter, vers un site d'Accession du Pôle espoir Territorial les joueuses à fort potentiel qui n'auraient éventuellement

pas intégré une structure du PPF dès 14 ans, y maintenir celles dont on estime qu'une année supplémentaire en site d'Accession peut leur permettre de franchir le cap, et intégrer en site d'Excellence, les meilleurs profils de 14 et 15 ans, qui ont la maturité et la capacité à jouer en +16 ans national par dérogation l'année suivante.

Les Inter ligues sont la « compétition ascenseur » vers l'Excellence.

2 stages ont été organisés cette saison pendant les vacances scolaires (Toussaint et février).

Ces deux stages ont été organisés à Mèze (du 28 au 30/10/2019) et à Tournefeuille (du 19 au 21/02/2020).

Une trentaine de filles nées en 2005 ont participé au premier stage de Mèze. A noter que 16 filles de cette sélection étaient déjà en site Accession (Nîmes et Toulouse) du Pôle. Pour la 2eme fois, nous avons également organisé en parallèle de ce stage, un regroupement des 2 sites Accession du Pôle, de Nîmes et Toulouse (2004 en plus des 2005 retenues dans la sélection régionale).

Le second stage à Tournefeuille a regroupé une vingtaine de 2005 et une 2006.

NOM	Prénom	Née le	Club d'origine	Club actuel	Niveau	Sélection
GILLES SEVENIER	JUSTINE	24/09/2004	JACOU	MUC	-18F	
ARTAUD	NOEMIE	20/09/2004	USAM	USAM	N2F/N3F	
SAUVAN	BLANDINE	10/05/2005	MONTPELLIER UC	MONTPELLIER UC	-18F	
STEINHAUSEN	JEANNE	01/03/2005	GANGES HB	FRONTIGNAN THB	-18F	
ANDRE	NINA	24/02/2005	JACOU	MONTARNAUD	-18R	
COUTTE	LALY	30/03/2005	FRONTIGNAN THB	FRONTIGNAN THB	-18F	
MONTERROSO	YONA	30/11/2005	HB'OR LANSARGUES	MONTPELLIER UC	-18F	
SCACCIANOCE	NOELIA	14/09/2005	BOUILLARGUES HBNM	USAM	-18F	
PINNA	EMMA	12/01/2005	BOUILLARGUES HBNM	BOUILLARGUES HBNM	-18F	
KINGUE	PRUNELLE	19/03/2006	JACOU	HB3M	-17R	
BARAJA	FAUSTINE	08/02/2006	HB'OR LANSARGUES	MONTPELLIER UC	-17R	
ORTET	CHARLOTTE	03/03/2004	HBC MURET	BRUGUIERES OC	-18F	
IPAVEC	MILENA	16/05/2004	US ALBI	PECHBONNIEU CH	N2F	
DECAP	NINON	18/03/2004	PAYS DES NESTES	PAYS DES NESTES	-18F	
BOLZER	NINA	05/02/2004	PAYS DES NESTES	PAYS DES NESTES	-18F/N3F	
OLIVA GIL	MARGOT	27/10/2004	ANDORRE	TOULOUSE FH	-18F/N3F	
FONT	NOEMIE	02/06/2004	HBC THUIR	HBC THUIR	-17/N2F	
LAFFORGUE	CHLOE	14/05/2004	HBC LOMBEZ SAMATAN	HBC LOMBEZ SAMATAN	-17	
FOXONET	LOU	18/05/2004	HBC THUIR	HBC THUIR	-17/N2F	
ALMEIDA	ELEONORE	18/04/2004	TOURNEFEUILLE HB	TOURNEFEUILLE HB	-18F/N3F	SN U16
BOMBLE	CLARA	01/04/2004	FJEP CASTELNAUDARY	CASTANET RAHB	N3F	
MARANDEL	ANNA	06/05/2005	SAINT GIRONS HBC	TOULOUSE FH	-18F	
SOULIE	EMMA	16/03/2005	RODEZ OC	RODEZ OC	-17R	SN U16
ENJALBERT	MANON	21/03/2005	RODEZ OC	RODEZ OC	-15R/-17R	
BURY	SWANN	28/07/2005	OTHB	US CARMAUX V	-18R	
TERRIOUX	MARGOT	17/10/2005	JS GRAMAT	JS GRAMAT	-15R	
MANOELA-REVINA	NELSIE	18/02/2005	STADE CADURCIEN HB	STADE CADURCIEN HB	-15R	
ESCRIBE	EMMY	28/12/2005	FJEP CASTELNAUDARY	TOULOUSE FH	-18F	SN U16
IMBART	TISSIANA	04/04/2005	RIEUX VOLVESTRE HB	TOULOUSE FH	-18F	
WHARTON	NEISSA	18/11/2005	ASCLG KOUROU	TOURNEFEUILLE HB	-18F	
SQUILLOT	LALY	29/04/2006	HBC VILLEFRANCHE DE R.	HBC VILLEFRANCHE DE R.	-15R	
BLOT-MERCURI	LOELIE	06/04/2006	HBC THUIR	HBC THUIR	-17R	

Site Accession Nîmes

Site Accession Toulouse

La compétition Nationale Inter ligues n'a pu se dérouler au regard du contexte sanitaire lié au COVID 19. Elle devait se tenir du 01 au 03 avril 2020 à Celles sur Belle.

Par conséquent, la détection nationale pour les 2005 n'a pu être organisée sur ce temps dédié. Le SN U16, initialement prévu en mai, a été repoussé à fin août 2020, ou aux vacances de la Toussaint en fonction de l'actualité.

La détection s'est donc faite sur proposition des territoires : ont été retenues pour l'Occitanie :

- Emma Soulie, née en 2005, ARD/ALD, club de Rodez, site Accession Toulouse
- Emmy Escribe, née en 2005, DC/ALG, club actuel, Toulouse F HB, site Accession Toulouse

### Les sites Accession du Pôle Espoirs Occitanie

Objectifs : Détection et perfectionnement. Préparer au site d'Excellence

32 joueuses sont inscrites en Accession, réparties sur 2 sites, Nîmes et Toulouse.

3 années d'âge sont représentées ; 2006 (4<sup>èmes</sup>), 2005 (3<sup>èmes</sup>), 2004 (2<sup>ndes</sup>)

NOM	Prénom	Née le	Club d'origine	Club actuel	Niveau	Sélection
LONGO PRISSE	ORANE	25/05/2002	LOURDES	BRUGUIERES	N1	France Jeune Beach HB
SEGUR	INES	17/04/2002	TOULOUSE FH	TOULOUSE FH	N1	France U18, Médaille d'Or aux FOJE, Médaille de bronze à l'Euro
BARLET	EVE	17/07/2002	JACOU	HBF3M	N1	France U18, Médaille d'Or aux FOJE, Médaille de bronze à l'Euro
ROUGET PASQUIER	CLEA	01/03/2002	TOURNEFEUILLE	BRUGUIERES	N1	SN U16, France Jeune Beach HB
ASSANA	REBECCA	03/04/2002	TOULOUSE FH	TOULOUSE FH	N1	SN U16, France Jeune Développement
CHARRUEAU	JEANNE	11/07/2003	COLOMIERS	TOULOUSE FH	N1	SN U16
VIGUIER	MANON	11/12/2003	CASTRES HB	BRUGUIERES	N1	SN U16
DARRICAU	NINA	11/08/2003	TOULOUSE FH	PECHBONNIEU	N2	SN U16
CALCET	ZOE	11/04/2003	MUC HB	MUC HB	N2	
DENOJEAN	CAMILLE	11/06/2003	USAM NIMES	HBF3M	N1	
TUGARD	LOU	22/03/2004	THUIR	THUIR	N2	SN U16, Regroupement Inter générationnel (RIG*)
SILVESTRE	ANAIS	03/02/2004	JACOU	MUC HB	N2	SN U16

\*RIG = Regroupement inter générationnel des meilleurs « profils » français sur 3 années d'âge. Cette saison 2002, 2003, 2004. 30 joueuses concernées sur toute la France

### LA COMPÉTITION NATIONALE INTER PÔLES

Objectifs :

Il s'agit de faire progresser des handballeuses inscrites dans la structure territoriale jusqu'à un niveau permettant d'envisager leur recrutement par un Centre de Formation de Club Professionnel ou par un club de Division 2 a minima, en fin de cursus.

Les Inter pôles sont donc la « compétition ascenseur » vers le secteur professionnel.

### LE PROGRAMME « EXCELLENCE »

Il comprend :

- Les sites d'Excellence des Pôles Espoirs territoriaux, regroupent un maximum de 16 athlètes de 15 à 17 ans (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup>, terminale) dont maximum 12 de 16 à 17 ans. Leur compétition nationale de référence est les Inter pôles, leur stage national référent le SN U18 (16-17 ans).

- Les structures « Centre de Formation des clubs Professionnels » (CFCP).

- Les programmes des sélections nationales (Jeune Développement, U17/U18, U19/U20, France A', France A)

- Un accompagnement sur mesure d'intégration des joueuses les plus prospectives vers France A appelé dispositif « Espoir Fédéral ».

### Le site Excellence du Pôle Espoirs Occitanie (Toulouse)

Objectifs : Renouvellement du secteur professionnel et des équipes de France

12 joueuses toutes issues de la ligue Occitanie

La compétition Nationale Inter pôles s'est déroulée du 31 Janvier au 4 Février 2020 à Bourg de péage, en présence de 14 équipes représentant les ligues métropolitaines et les DOM/TOM.

La compétition s'est organisée sur 5 jours avec 7 matchs par équipes. Phase de groupe sur 4 jours : 2 poules de 7 équipes, dont le tirage au sort est réalisé par la FFHB en amont.

Phase de groupe, 2 tournois à 7 dans une salle unique sur 4 jours ;

Finale de niveaux sur 1 jour : matchs de classement entre équipes ayant obtenu le même classement dans les 2 groupes de 7 (places 13-14 à 1-2).

Le Pôle Occitanie a terminé à la 12<sup>me</sup> place sur 14, après avoir

terminé 6<sup>ème</sup>/7 de sa poule

C'est un résultat comptable forcément très décevant. Même si la prestation défensive a été plutôt de bonne qualité sur le tournoi. Le manque de réussite dans le duel tireur GB et le nombre très importants de pertes de balles dans les phases offensives, ne nous aura pas permis de gagner nos rencontres. Les résultats de la compétition :

- 1) Un match nul contre AURA (termine 6ème)
- 2) -7 contre Grand Est (termine 4ème)
- 3) -4 contre PACA (termine 2ème)
- 4) +1 contre Centre Val de Loire (termine 9ème)
- 5) +3 contre la Réunion (Termine 13ème)
- 6) -1 contre la Normandie (Termine 8ème)
- 7) -2 contre la Bretagne (Termine 11ème)

Nous avons globalement réussi à tenir des scores plutôt serrés contre nos différents adversaires (mis à part contre le Grand Est). Mais nous n'avons pas été en mesure d'être décisifs dans les moments clefs. Ce qui aurait permis des victoires plus nombreuses.

La base arrière présente à la compétition se composait essentiellement de secondes (nées en 2004) ne jouant pas régulièrement dans du niveau sénior au minima de niveau nationale 2. Malgré cela, les terminales ont particulièrement tiré leur épingle du jeu avec des bonnes prestations individuelles (Ailières et pivots). Cela n'aura pas suffi cependant pour obtenir un résultat plus favorable comptablement.

Le groupe s'est très bien comporté dans son attitude au cours du tournoi, et en particulier les 2002 qui ont tiré l'ensemble du groupe vers le haut. La compétition a néanmoins permis aux terminales de s'exprimer et d'être contactées par des clubs de D2F et/ou des centres de formation de clubs professionnels.

Pendant la compétition a été organisée la détection fédérale pour repérer les jeunes filles participant au stage National SN U18, composé des 40 meilleures joueuses françaises 17, 18 ans (2002 et 2003) ainsi que pour les SN U16 (2004 et 2005).

Ont été retenues pour l'Occitanie :

- Segur Inès, Toulouse FH, N1 (31) \* pour le SN U18
- Eve Barlet, HBF3M, N1 (34) pour le SN U18
- Lou Turgard, TUIR, N2 (66) pour le SN U16
- Anaïs SILVESTRE, HBF3M, N2 (34) pour le SN U16
- Eléonore Almeida, TOURNEFEUILLE, N3 (31) pour le SN U16 (joueuse en site d'accession)

\*département d'origine de la joueuse

### Les joueuses de l'Occitanie en CFCP

Les joueuses ayant quitté le Pôle Espoirs, représentant aujourd'hui l'Occitanie, sont :

- Juliette Faure, née en 99, CFCP de Besançon, club d'origine, Cigalois HB (30)

- Chloé Pugliese, née en 99, CFCP de St Amand les Eaux, club d'origine, Pechbonnieu Coteaux HB (31)
- Yasmine Massa, née en 2000, CFCP de St Amand les Eaux, club d'origine, Pays des Nestes (65)
- Océane Corbiere, née en 2000, CFCP de Nice, club d'origine, CO Bellegarde section HB (30)
- Lorine Perrot, née en 2001, CFCP de Nantes, club d'origine, Racing Club Montagnacois HB (34)
- Louna Benezeth, née en 2001, CFCP de Toulon, club d'origine, MUC Handball (34)

Les joueuses de l'Occitanie en LFH (ou 1ère division étrangère) et D2

Les joueuses qui évoluent actuellement sur les championnats D2 et LFH, issues de l'Occitanie, sont

- Julie Soubies, née en 2000, D2 HB Clermont Auvergne, club d'origine, Stage Bagnerais HB (65)
- Mathilde Plotton, née en 99, D2 Achenheim, club d'origine, Tournefeuille (31)
- Pauline Plotton, née en 99, D2 Bègles Bordeaux, club d'origine, Tournefeuille (31)
- Manon Lachaize, née en 2000, D2 Bouillargues, club d'origine, Bouillargues (30)
- Clémentine Rival, née en 2000, D2 Bouillargues, club d'origine, Costière HB (30)
- Jessie Lepere, née en 96, D1 Espagnole Granollers, club d'origine, Pamiers (09)
- Jade Lasserre, née en 96, D2 Bègles Bordeaux, club d'origine, Toulouse FH (31)
- Camille Ayglon, née en 1985, Internationale A, club d'origine, HBCN (30)
- Camille Asperges, née en 92, LFH Chambray Touraine, club d'origine Trèbes (11)
- Laurie Carretero, née en 95, LFH Brest, club d'origine HBCN (30)
- Madeleine Boudard, née en 94, Bourg de Péage, club d'origine Lattes (34)
- Estrella PIQ, née en 95, D2 Bouillargues, club d'origine, HBCN (30)
- Victoire Nicolas, née en 95, D2 Mérignac, club d'origine HBCN (30)
- Eva Heitzmann, née en 98, D2 Bouillargues, club d'origine HBCN (30)

**Sandrine BOULESTEIX**  
Responsable PPF et Pôle Espoir féminin

# PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL MASCULIN

## LES COMPÉTITIONS DE DÉTECTION

L'ensemble des opérations programmées et budgétisées pour l'organisation de la Filière régionale de Détection, ont été organisées ...jusqu'au 15 mars 2020 !

Les difficultés liées à la mise en place de ces organisations de compétitions inter-comités (2006) et inter-départements (2007) lors des rassemblements pour les tours régionaux semblent faire parties du passé. (les besoins restent importants en installations de proximité, importants en dirigeants et responsables de tables, en terme de positionnement d'une structure d'accueil avec cahier des charges) Mais grâce notamment à une meilleure anticipation de ces événements, des échanges permanents et du respect du cahier des charges tous ces moments forts du PPF Occitanie ont permis à nos jeunes de pouvoir s'exprimer dans de bonnes conditions, favorisant ainsi le travail fondamental de Détection/ sélection. Didier au pilotage de ces organisations est à adjoindre réellement aux critères de réussite de l'ensemble.

Félicitations aux clubs supports de ces organisations :  
ICR1 et 2 Masculins : L'Union, Montech, Narbonne, Rabastens  
IDR1 Masculins (pas de IDR2...) : Teyran, Cahors, L'isle Jourdain, Millau

Tout était prévu pour l'organisation des IC Nationaux 2006, (15 mars), mais annulation, merci tout de même aux clubs et comités organisateurs: Limoux (Aude), Hérault (?), Lot (?).

## LA DÉTECTION/SÉLECTION DE JOUEURS

**Les 2005** : 34 joueurs ont été vus en stage de perfectionnement au cours de la saison. (pour un suivi total de plus de 50 garçons en compétition régulière)

Les 2 premiers Stages de travail et de perfectionnement sur cet année d'âge ont pu être réalisés (SR2 Sommières et SR3 Toulouse).

La sélection pour les IL n'a pu être établie, faut de la mise en place du 3è stage (SR4 Toulouse) prévu à Pâques.

Toutefois, il semblerait que le travail de base ait tout de même permis de procéder à une entrée en Pôle de quelques joueurs supplémentaires nés en 2005 pour un nombre total de 16 garçons.

Les opérations mises en place sont pertinentes pour respecter les objectifs de ce niveau de détection :

- Poursuivre et finaliser dans notre territoire d'Occitanie, la détection et l'émergence des joueurs à potentiel, débutée en comités et poursuivie par les stages de Ligues.
- Orienter vers les structures PPF les joueurs à potentiel qui ne les auraient pas intégrées dès 14 ans.
- Evaluer avec un regard prospectif les joueurs pour faire une 1ère sélection (Stage National ou Equipe de France) : 3 joueurs (2004) ont suivi le SN2 cette saison.

**Les 2006** : 180 joueurs ont été présentés sur les 2 tours de compétitions inter-comités. (75 joueurs repérés par le réseau d'encadrement)

50 joueurs ont été retenus lors du stage Régional de Rivesaltes (43 présents) ; nous avons pris l'option de compléter les places libérées par des joueurs nés en 2007 (7).

15 joueurs devraient entrer en Structure Pôle (en attente des commissions d'admission finales) sur Montpellier, Nîmes et Toulouse.

A ce 2è niveau de prospection de la catégorie sur l'Occitanie, il semblerait que le travail effectué soit cohérent pour répondre aux objectifs que nous devons poursuivre :

- Assurer, sur l'ensemble du territoire, la détection et l'émergence initiales des réels potentiels de joueurs, afin de leur faciliter l'accès au programme d'Accession du Pôle Espoir Territorial, mais aussi celle des Jeunes Arbitres.
- Créer une dynamique identitaire dans les Territoires, être un support à la politique technique fédérale à l'échelon départemental et régional.

La détection - formation des joueurs et des J.A. mérite le même investissement de la part des Comités et des Ligues. Au même titre que les jeunes joueurs présents, les J.A. sont l'image du travail de formation et de détection dans notre Territoire

**Les 2007** : 175 joueurs ont été présentés sur le 1er Tour de compétitions « inter-départementaux »

38 joueurs ont été repérés à ce jour (le 2è tour des ID du 17 mai, ne se déroulera pas pour poursuivre et affiner ce travail).

A ce 1er niveau de vision du jeune joueur, il apparaît comme fondamental que le travail peut être amélioré dans les comités et probablement amplifiés au sein de la ligue.

Les constructions perceptives et motrices essentielles, incontournables dans la formation du jeune joueur doivent prendre une place plus efficiente, plus régulière, plus qualitative dans les programmes de formation proposés à cet âge. Un travail de sensibilisation aux incontournables de la formation initiale semble nécessaire.

## PERSPECTIVES ET POINTS À AMÉLIORER

A l'image de la qualité du travail fourni par les personnels qualifiés de la Ligue, des engagements divers des comités pour mettre leurs personnels compétents au service des objectifs poursuivis par le PPF M, nous espérons vivement que les actions pourront reprendre un cycle normal de fonctionnement afin de ne pas pénaliser 1 ou 2 générations de joueurs.

Nous souhaitons, donc, reconduire et amplifier les opérations menées cette première partie de saison, mais nous constatons qu'il reste un effort d'animation de réseau à fournir, pour que les remontées et échanges sur les joueurs des années d'âge concernées, soient proposés (surtout de la part des comités moins étoffés)

La couverture médicale des stages et compétitions régionales de détection est pour l'instant toujours inopérante. Il conviendra d'approfondir sérieusement cet aspect pour prévenir des blessures, et préserver la santé de nos jeunes en « devenir ».

## LE PÔLE OCCITANIE (SITES MONTPELLIER - NÎMES - TOULOUSE)

La configuration semble trouver un certain rythme de fonctionnement tourné vers la recherche de la performance à tous les niveaux et plus que toujours orienté vers la préparation au Haut-Niveau, à travers la préparation de notre « Elite jeune ».

Outre le travail quotidien de Formation, dispensé au sein de chacune des 3 structures (Montpellier, Nîmes et Toulouse)

trois objectifs principaux nous ont guidés :

- Alimenter la Filière Fédérale de formation à travers les opérations nationales et internationales (il y avait cette année 8 joueurs en Programme Excellence : R.PUIGSEGUR, E. ONA, L. GUIGON, B. JOBLON, A. BERTHIER, Q. DIDELOT, M. DISCAMPS, M. PIOVAN), il y en aura 5 ou 6 l'an prochain (L.GUIGON, Q. DIDELOT, M. PIOVAN, B. JOBLON, Th. LE BOURHIS )
- Préparer un collectif pour représenter l'Occitanie à la compétition INTERPOLES (pas de Finalités organisées pour cause de Covid 19)
- Poursuite de la mutualisation et un esprit de partage avec les 3 clubs « Professionnels : intégration des responsables des CFCP respectifs, parmi le staff d'encadrement de l'équipe du Pôle Occitanie (rotation du staff chaque année). Après 2 années animées par J. Chauvet du Club de l'USAM Nîmes, nous avons eu l'accord du MHB, pour travailler avec J. Diaz, responsable du CFCP.

L'équipe d'encadrement, a ainsi pu être constituée autour de Vincent Griveau, J. Diaz, (coachs principaux), P. Teyssier, J. Brun et R. Berro (en formation)

Les réponses à nos engagements sont ci-dessus, mais il faut noter lors de nos 4 rassemblements inter-sites, sur Nîmes, Montpellier puis Toulouse, la parfaite collaboration des Centres de Formation des clubs professionnels.

A pointer également le respect des engagements budgétaires prévus sur ces lignes spécifiques.

#### Le recrutement 2020-2021

Le positionnement du candidat pour les journées de recrutement sur sites en journée UNIQUE sur une même date a permis une clarté de traitement.

Malheureusement, les événements de ce printemps 2020 nous ont contraints à renoncer à cette mise en place et à effectuer le recrutement sur chaque site en nous prenant en compte les dossiers de candidatures fournis (pas d'évaluation/sélection sportive organisée).

Pour maintenir une certaine forme d'équité et de précision sans perdre de vue nos objectifs prioritaires : « la recherche du joueur performant demain », nous nous sommes appuyés sur le parcours du joueur au sein de son club, sur son parcours de Détection au sein de son comité et de notre ligue, alimenté également par les appréciations de ses équipes éducatives

successives ; nous n'avons pas manqué de prendre attache auprès des CTF et entraîneurs locaux pour évaluer au plus juste, ces jeunes dans leurs « profils ». Il a même été parfois demandé, en complément, des appuis vidéos.

Des entretiens (en présence des parents) en visio seront mis en place avec les staffs respectifs des sites, accompagnés des psychologues, pour cerner au mieux le niveau d'engagement et de motivation du garçon. Une liste finale sera ainsi établie et communiquée aux rentrants, après examen précis des dossiers médicaux par nos médecins référents

Bilan sportif

Pour la saison 2018-19, sur les 18 joueurs sortants des sites du Pôle, 4 sont rentrés en CFCP (21%).

En cette fin de saison 2019-20 : 14 joueurs en Pôle (fin de cycle) sont partants, nous n'avons pas connaissance à ce jour des intégrations définitives en CFCP mais prévisions de 4: 28%).

D'autre part, en cette année qui se devait être « Olympique », il a été procédé à la relance de la Labellisation du Pôle Occitanie, par la Fédération et le Ministère J & S. Une présentation du Pôle et des 3 sites s'est donc déroulée le 28 février 2020 à Montpellier, en présence de la DTN, de représentants du Ministère J & S (DRJS), du CREPS du Rectorat, du Conseil Régional, de proviseurs de lycées, des élus de ligue et des responsables des programmes Accession et Excellence de chaque site.

Il semblerait qu'un aval « positif » ait été rendu, permettant ainsi la poursuite du fonctionnement de notre structure dans des conditions au moins similaires.

**Site MONTPELLIER :** Un fonctionnement satisfaisant qui s'articule entre la Ligue Occitanie, le CREPS site de Montpellier en relation permanente avec les établissements scolaires et le CFCP du club du MHB au travers d'une convention de partenariat.

Comme sur les autres sites il est à noter de plus en plus de difficultés pour organiser les emplois du temps pour les premières et terminales avec cette année une fin des cours le lundi soir à 17h ou 18h.

Concernant les RH, Renaud Boulanger CTF du comité du CD 34) responsable du site Accession a fait le choix en cette fin de saison de changer de projet professionnel pour aller entraîner et manager le club de Frontignan. Nous le remercions pour son engagement pendant ces nombreuses années et lui souhaitons toute la réussite qu'il mérite.

ACCESSION	Classe	Club origine	Club actuel	Niveau atteint	Parcours Pôle
BILLY-LEGRAND	2de	MHB	MHB	sél rég	Maintien
BRULANT	T	MHB	MHB		Sortie Pôle
CAILLE	2de	MHB	MHB	SN1 SN2	Maintien
CLAMARON	2de	MONTAGNAC	MHB	SN1	Maintien
DIAZ	2nde	MHB	MHB		Maintien
DUCROS	3e	MHB	MHB	Sél rég	Maintien
FILLOUX	2nde	MHB	MHB		Maintien
FOURNIE	2nde	RODEZ	RODEZ		Maintien
GAILLARD	1e	MHB	MHB		Maintien
GUYOT	3e	MHB	MHB	Sél Rég	Maintien
GOUAZE	T	MHB	MHB		Sortie Pôle
MAGRO	3e	GIGEAN	MHB	Sél. Rég.	Maintien
CAUBY	3 <sup>e</sup>	MONTAGNAC	MHB	Sél. rég	Maintien
MARTIN-CUSSAT	2de	MHB	MHB	SN1 SN2	Maintien
MICHON	1e	MHB	MHB		Arrêt Pôle
PHOBERE	T	MHB	MHB		Sortie du Pôle
RATABOUL	3e	MHB	MHB	Sél Rég.	Maintien
ROUSSEL	3e	THUIR	MHB	Sél Rég	Maintien
CORNETTE	1e	THUIR	MHB		Maintien

EXCELLENCE	Classe	Club origine	Club actuel	Niveau atteint	Parcours Pôle
ONA	T	BERLIN	MHB	France Jeunes	CFCP MHB
PUIGSEGUR	T	MHB	MHB	France Jeunes	CFCP MHB
BERTHIER	1e	DIJON	MHB	France Jeunes	CFCP MHB
GUIGON	1e	MHB	MHB	France Jeunes	Passage en terminale
JOBLON	1e	MHB	MHB	France Jeunes	Glisse site Nîmes en terminale

RENTRANTS 2020	Classe	Année	Club	Comité origine
TANTALIDES	2de	2005	MHB	Comité 34
BURDET	3e	2006	MHB	Comité 34
MARCO	3e	2006	PRADES	Comité 34
FAURE	3e	2006	Narbonne	Comité 11
QUIGNON	3e	2006	Clermont Salagou	Comité 34
GEORGEL	3e	2006	Clermont Salagou	Comité 34
MUEL	3e	2006	Frontignan	Comité 34

**Site NIMES** : Fonctionnement satisfaisant du « staff d'encadrement » en lien avec les structures du club professionnel de l'USAM NIMES.

Pas de souci particulier à répertorier avec le lycée A. Daudet, toutefois il est à noter de plus en plus de difficultés à organiser les emplois du temps en fonction de la mise en place des nouvelles orientations (Par spécialités) en premières et terminales, il est à noter aussi la diminution des engagements

financiers du rectorat (Heures de soutien scolaire). Pour la remise en activité du fonctionnement avec le collège Feuchères pour l'accueil des 3e , il est à souligner l'excellente relation établie avec le chef d'établissement et ses équipes éducatives. La mise en place d'un suivi en préparation mentale qui a donné beaucoup de satisfaction, même si a été très ciblé. Il sera donc demandé une poursuite pour la prochaine saison dans l'organisation de ce site.

## Effectif 2019/2020

Accession	Classe	Club Orig.	Club actuel	Niveau	Parcours Pôle
MARTEL L.	T1e	USAM	USAM	Sél. Reg	Sortie /Bac
PINNA K.	T1e	Champigny	USAM	Niveau N1	Sortie /Bac
BELLOU E.	T1e	Narbonne	USAM	Sél Reg	Sortie/Bac
SEVCIK A.	T1e	USAM	USAM	Sel Reg	Sortie/Bac
TABARRACCI T.	T1e	Frontignan	USAM	Niveau N1	Sortie/Bac
GUIBBERT P.	1°	Béziers	USAM	Sel Reg	maintien
ESPOSITO N.	1°	Frontignan	USAM	Sel Reg	maintien
POLLION M.	1°	Marseille	USAM	Sel Reg	maintien
FREUDENBERGER Q.	1°	Générac	USAM	Sel Reg	maintien
BITOUN S.	2°	MHB	USAM	Sel Nat.	maintien
GUIGUES Y.	2°	Vergèze	USAM	Sel Nat.	Partenaire
PEYRE R.	2°	Frontignan	Frontignan	Sel Dep	maintien
IZAAC H.	2°	Beaucaire	USAM	Sel Dep	maintien
BONIDAN TH.	2°	Istres	USAM	Sel Reg	maintien
MONTELS N.	2°	MHB	USAM	Sel Reg	Sortie niveau HB
BOURREL L.	2°	Gardonnenque	USAM	Sel Reg	Partenaire
LUBERY C.	2°	Redessan	USAM	Sel Reg	Partenaire
DESBONNET S.	2°	MHB	USAM	Sel Reg	maintien
BIASCI N.	2°	THUIR	THUIR	Sel Dep	Sortie niveau HB
BLAY A.	3°	Villeneuve	USAM	Sel Reg	maintien

Recrutement 2020	Classe	Année Naiss.	Club Orig.	Comité
GOMEZ M.	2°	2005	Saint-Ambroix	30
PUECH L.	2°	2005	USAM NIMES	30
DEL BLANCO M.	2°	2005	Frontignan	34
LACHAUD T.	2°	2005	Clermont l'Hérault	34
CHIRON L.	2°	2005	USAM NIMES	30
BA M.	3°	2006	Saint-Ambroix	30
MICHEL L.	3°	2006	Sommières	30
ZAMPOL G.	3°	2006	USAM NIMES	30

ACCESSION	Classe	Club origine	Club actuel	Niveau atteint	Parcours Pôle
ARRIUBERGE	3e	Aucamville	Fenix	sél régionale	
RALAMBOFIRINGA	3e	Aucamville	Fenix	sél régionale	
GENTOU	3e	Cajarc	Cahors		
MORISON	3e	Pamiers	Pamiers	sél régionale	
DUVAL	2nde	Ouest Tarn	Ouest Tarn	sél régionale	
JOANNEL	2nde	Muret	L'Union		Sortie du Pôle
LE BOURHIS	2nde	Neuilly	Fenix	sél nationale	Passage en EXCELLENCE
BARES	2nde	Lombez	Fenix		
OULIEU	2nde	Saint Girons	Fenix		
AVIT	2nde	Montech	Montech		Sortie du Pôle
HERLEMONT	2nde	Castelsarrasin	Montech		Sortie du Pôle
CALMES	1e	Rodez	Rodez	Niveau N2	
RANC	1e	Rodez	Rodez		
ALBOUY	1e	Rodez	Rodez	Niveau N2	
SIMEAO	1e	Fenix	Fenix		
THOUMY	1e	Blain	Fenix		Sortie du Pôle
FONTES	1e	Castelnaudary	Fenix		Sortie du Pôle
BOUISSOU	1e	Castelnaudary	Fenix		Sortie du Pôle
VERNEY	Term	Embrun	Fenix		Fin de parcours, attente de CFCP
CAMPOURCY	Term	Pechbonnieu	Fenix		Fin de parcours

Le niveau d'exigence a encore progressé cette saison, tant sur le plan sportif que scolaire. Nous sommes notamment de plus en plus vigilants sur les compétences mentales que doivent posséder les athlètes. Nous avons beaucoup affiné la démarche de recrutement, approfondi les conditions de travail et précisé les contenus, ce qui révèle clairement les capacités des uns et autres à franchir (ou pas) les étapes du cycle Accession.

Nous sommes convaincus de la nécessité de travailler avec des effectifs réduits pour être plus précis dans l'accompagnement

personnalisés. Pour autant, nous devons encore mieux aménager nos semaines pour permettre le travail collectif, notamment en collaborant davantage avec les clubs partenaires à proximité.

Le niveau de jeu en compétition est important pour une formation optimale. Nous devons affiner les parcours des jeunes en pôle pour faciliter les transferts entre les apprentissages à l'entraînement et les moments de compétitions. Certains joueurs en pôle doivent trouver du temps de jeu en club à des niveaux plus élevés que ce qu'ils ont actuellement.

EXCELLENCE	Classe	Club origine	Club actuel	Niveau atteint	Parcours Pôle
DIDELOT	1e	Carmaux	Rodez	Niveau N2	Reste en EXCELLENCE
DISCAMP	Term	Fenix	Fenix	France U19	Fin de parcours, CFCP du Fenix
PIOVAN	1e	Beauzelle	Fenix	Niveau N1	Reste en EXCELLENCE

Nos trois athlètes ont bénéficié de programmes personnalisés de travail. Leurs semaines sont différenciées et liées à leur état de forme, aux objectifs sportifs et scolaires du moment. Le préparateur physique, le psychologue, les entraîneurs du site de Toulouse participent clairement à leur progression grâce aux séances individualisées.

Le partenariat avec le centre de formation du Fenix permet un accueil hebdomadaire adapté aux besoins de ces athlètes. En toute logique, les joueurs du niveau d'excellence doivent côtoyer le niveau national adulte. L'établissement scolaire

du lycée Raymond Naves participe grandement à cette collaboration avec le CFCP en aménageant des sorties de cours anticipées.

Après évaluation de leur saison, ces trois joueurs restent parmi les meilleurs de la génération 2003 et sont donc maintenus dans le programme EXCELLENCE (y compris Maxime Discamps, tout en étant en CFCP). La gestion du niveau de jeu est adaptée et les jeunes restent dans leur club tant que cela est adapté à leurs besoins.\*#

Pour finir voici les candidats admis, pour la rentrée 2020

RENTREE 2020	Classe	Club origine	Club actuel	Niveau atteint	Parcours Pôle
BESSEDE	3e	Montauban	Montauban	U15	Entre en Accession
BOURI	3e	Fenix	Fenix	U15	Entre en Accession
GOMES	3e	Gaillac	Ouest Tarn	U15	Entre en Accession
MARQUET BAURES	3e	Vallées Ax	Pamiers	U15	Entre en Accession
NOUALI	3e	Montauban	Montauban	U15	Entre en Accession
QUIETMEYER	3e	Blagnac	Blagnac	U15	Entre en Accession
SALANDINI	3e	Minervois	Carcassonne	U17	Entre en Accession

Dans ce contexte bien particulier, nous sommes dans l'attente des résultats du Bac 2020 avec un certain optimisme, tout de même.

Les exigences médicales, liées aux nouvelles contraintes imposées par les précautions pour la reprise des activités

sportives, vont prendre une dimension prioritaire pour réunir les conditions règlementaires au démarrage du Pôle.

**Jacky BRUN**

Responsable PPF et Pôle Espoir masculin - site de Nîmes





# EXCELLENCE SPORTIVE TERRITORIALE

Le cadre de compétence de ce domaine est borné aux actions spécifiques à développer sur notre territoire de l'Occitanie. Actuellement, les dossiers menés concernent :

- La mise en place d'un PPF arbitrage
- Une cellule de veille concernant les règles des championnats jeunes
- Développer la pratique du Beach Handball
- Le développement des sections sportives

## PPF ARBITRAGE

Lors de cette saison 2019/20 la Ligue Occitanie de handball a posé les bases du projet de performance arbitrage. En effet à l'instar des joueurs, le but est d'identifier un parcours qui doit permettre aux meilleurs potentiels des jeunes arbitres d'accéder le plus rapidement possible au haut niveau.

Ce projet qui doit accompagner les JAJ de 13 à 20 ans se structure en 3 niveaux.

Le niveau détection cible les JAJ club en formation T3 et les JAJ T3 de 13 à 15 ans. Ils participeront notamment aux stages sportifs départementaux et les plus performants d'entre eux officieront sur les Interdépartementaux.

Le niveau accession cible les JAJ T2 de 15 à 17 ans. Ils participeront notamment aux stages sportifs régionaux et les plus performants d'entre eux officieront sur les Intercomités Régionaux et Nationaux.

Le niveau excellence cible les JAJ T1 de 17 à 20 ans. Ils participeront notamment aux matchs de préparation des pôles et les plus performants d'entre eux officieront sur les Interligues.

Lors de cette saison de mise en place des formations se sont mises en place dans différents secteurs lors des vacances de Toussaint et Février. Il reste un travail d'harmonisation des pratiques et d'identification des ressources humaine pour permettre d'atteindre les objectifs de ce projet. Une mise en place opérationnelle, pour la saison prochaine, est en cours d'écriture, et ceci en lien avec un parcours de formation en parallèle, du JAJ T3 au JAJ T1, basé sur la collaboration entre la technique et l'arbitrage.

## REGLES CHAMPIONNATS JEUNES

Nous avons, lors d'une réunion ETR dédiée, fait le bilan des aménagements proposés lors de cette olympiade. Voici le contenu de nos échanges, abordés à partir d'une question posée préalablement à la réunion, permettant ainsi aux collègues CTF de mieux relayer les impressions du « terrain ».

Les règles de nos championnats jeunes ont vocation à induire l'apprentissage de comportements et de savoir-faire variés et incontournables dans leur formation. Provoquent-elles les effets souhaités et quelles seraient les alternatives à celles qui n'ont plus de sens ?

L'ETR valide le dispositif des règles aménagées sur les catégories jeunes (U11 à U15) comme participant à la formation des joueurs. Concernant l'impact auprès des entraîneurs, nous notons :

- Que ces règles déclenchent de la curiosité auprès des entraîneurs désireux de se former
- Que les entraîneurs débutants peuvent être assez démunis et manquent de « clés » pour les mettre en œuvre.
- Que ceux qui n'ont pas envie de jouer le jeu continueront de le faire, quel que soit ce qu'on leur propose...

Nous actons le maintien des règles aménagées pour les catégories U11, U13 et U15 et leur application stricte sur l'ensemble du territoire, quelque soient les divisions. Nous accentuons le développement d'outils d'aide à leur mise en place (exercices vidéo, documentations explicites) en direction des entraîneurs.

Après ce débat sur le principe, nous avons effectué un bilan et des ajustements éventuels, pour chacune des catégories. Au préalable, le socle commun a également été questionné, notamment concernant :

- La remise à zéro du score à chaque tiers temps. Cela peut induire la volonté de faire beaucoup jouer les joueurs forts pour assurer un écart suffisant (et gagner le point du tiers temps) avant de faire « participer les autres »
- Le principe du but en or (en cas d'égalité à la fin d'un tiers temps) qui peut générer beaucoup de tension sur le terrain et en dehors...

Nous arrivons à la conclusion que ces déviations sont souvent liées à la façon dont on accompagne les équipes dans le processus d'apprentissage. La compétition est un excellent moyen de formation, le résultat seul l'est beaucoup moins...

### Le socle commun est donc reconduit en l'état.

Concernant la catégorie U11, nous avons échangé à propos :

- De la problématique des clubs qui ne sont pas équipés en réducteurs de but et de la règle du « but refusé si le ballon touche le bandeau ». Cette règle semble inappropriée quand le match se déroule avec les réducteurs de but.
- De la remise en jeu parfois difficile du gardien de but, liée à des manques de savoir-faire pour se démarquer.
- De l'effectif maximal autorisé (14 joueurs-ses). Même si la feuille permet d'inscrire 14 noms, l'ETR souhaite que les effectifs soient moins importants sur un match afin de ne pas générer de frustrations par manque de temps de jeu.
- Des effectifs en jeu sont de 6+1 sur l'ensemble des périodes. A cet âge, le jeu à 5+1 a aussi du sens, notamment pour faciliter l'implication des débutants(tes).
- De la nécessité de reformuler la règle particulière concernant « l'obligation de présenter au minimum 2 GB sur le match, participation à une période de jeu entière ».
- De la nécessité de préciser les cas d'utilisation de la stricte (en cas d'infériorité...).

Tant que tous les matchs ne pourront pas se dérouler avec les réducteurs de but du type de ceux fournis par la ligue Occitanie, reste en vigueur.

Nous préférons le fait de travailler le démarquage plutôt que de faciliter la première passe de remise en jeu du gardien par une règle interdisant la présence d'adversaires dans les 9 mètres.

Nous souhaitons interroger les clubs sur les effectifs maximum par match pour connaître leur opinion.

Nous validons la possibilité de jouer à 5+1 en cas d'accord des deux équipes.

Nous reformulerons les règles spécifiques pour la saison prochaine (cf GB et stricte).

Concernant la catégorie U13, nous avons échangé à propos de :

- L'utilisation d'un ballon de taille 0 pour la pratique féminine (taille 1 actuellement), afin de favoriser l'aisance gestuelle.
- La nécessité de reformuler les règles spécifiques (cf GB et stricte), identique à la catégorie U11.

Nous validons l'utilisation obligatoire de ballons taille 0 pour la pratique féminine en U13.

Nous reformulerons les règles spécifiques pour la saison prochaine (cf GB et stricte).

Pour la catégorie U15, les règles en place apportent pleinement satisfaction. Néanmoins, il convient d'apporter quelques précisions concernant l'utilisation du 7 contre 6 et des cas d'infériorité en attaque.

Nous préciserons les cas spécifiques pour la saison prochaine (cas de 7.6 et infériorité).

## LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Diagnostic :

Le Beach Handball est une nouvelle forme de pratique. La FFHB souhaite que cette discipline se répande en France, et c'est pourquoi, il avait été organisé le Oasis Beach Handball Tour en 2017 et 2018. Cet événement, confronté à différentes problématiques, n'a pas eu le succès escompté. Il reste donc tout à construire pour que le Beach s'installe dans la région Occitanie.

Le Beach Handball, comme son nom l'indique, est une discipline qui doit se pratiquer sur le sable. L'Occitanie possède 4 départements (Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard) qui ont un littoral, et donc, des endroits propices au développement de la pratique. Le bord de mer mis à part, la pratique du Beach pourra aussi se développer dans les terres grâce aux différents plans d'eau, bases de loisirs et autres arènes.

Problématique :

La première problématique vient de la disparité de la région Occitanie : le développement du Beach Hand ne peut pas se faire de la même manière sur le littoral que dans les terres. De fait, la pratique du Beach est plus évidente sur le bord de mer des départements cités plus haut. Les clubs littoraux profiteront donc aisément des espaces qu'offre le territoire. Mais qu'en est-il des clubs à l'intérieur des terres ?

D'autre part, le Beach Hand s'est d'abord développé en France au niveau fédéral : il existe déjà des équipes de France

(féminines et masculines) composés notamment de joueurs de Première Division et Pôles Espoirs. En Occitanie, nous avons la chance d'avoir des joueurs, des entraîneurs, des arbitres et des officiels qui sont engagés dans la discipline au niveau (inter)national.

Enfin, le Beach Handball est une discipline méconnue, tant au niveau national que régional. Malgré cela, certains clubs proposent 'une section' Beach dans leurs activités. D'autres souhaitent s'impliquer dans la discipline et on pour cela, rédigé un projet dans le cadre de la demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport. La notion de réseau devra alors prendre tout son sens pour pouvoir créer une émulation autour du Beach.

Ambition :

- Former, sensibiliser et promouvoir la pratique du BH en 2020
- Organiser une compétition officielle (challenge Occitanie) sur l'été 2021

Objectifs 2020 :

- Organiser un séminaire de formation pour 7 clubs
- Organiser 7 tournois en juillet sur 5 comités, touchant 2000 licenciés-es

Comité de pilotage du BH Occitanie : 10 personnes

- Un élu référent membre du CA de ligue (Nadine Mercadier)
- Un membre de la CTOC (Thomas Terzulli)
- Un membre de la Commission de développement de la ligue (Jean Garait)
- Un membre de la CTA (Aurélien Salvador)
- Un référent du PPF (Christel Ravassaud)
- Un membre de l'ITFE (Patrick Teyssier)
- 4 référents experts (Mohamed Boudiaf, Jean Pierre Mounier, Caroline Desbonnet, Jean Louis Guichard)

Comité opérationnel du BH Occitanie : 7 personnes

- Référent du 34 : : nouveau CTF en recrutement
- Référent du 30 : nouveau CTF en recrutement
- Référent du 11 : nouveau CTF en recrutement
- Référent du 66 : Grégoire Tourné
- Référent Ouest Occitanie
- ITFE : Hamid Fathi
- Arbitrage : Maxime Gandon

Consultant expert : Jérôme Rolland

Pour exemple un comité d'organisation des clubs du 34 va se mettre en place :

- MUC : Pauline Causse
- FTHB : Aurélien Calazel
- AGDE : Thomas Bizot

Une commission BH au comité 34 :

- Pour aider les clubs à l'achat de kits BH (buts, traçage, ballons, tables de marque)
- Pour aider à la communication
- Pour mise en place de la saison 1 (composer de membres de la CDOC, du référent arbitrage du bassin, d'un élu du CA, de membres volontaires).

## Mi-juin 2020

Un séminaire de formation d'une journée à Balaruc les bains qui s'appuiera des membres du comité de pilotage Occitanie, de 7 clubs structurants « label BH Occitanie » et de représentants du comité de pilotage PACA.

**Matinée :** ateliers et plénière. **Après-midi :** démonstrations (possibles en vidéo)

4 ateliers et une plénière – un référent/club par atelier donc au moins 4 membres du club porteur.

**Atelier 1 :** Quelle stratégie de développement ?

Animation par l' élu référent du CA de ligue en présence des présidents-es de clubs.

**Atelier 2 :** Le métier d'arbitre de BH ?

Animation par le référent CTA, en présence de référents nationaux, territoriaux et un membre du club.

**Atelier 3 :** Comment former la génération 2020-2024 ?

Animation par le référent PPF en présence du responsable de l'ITFE, des CTF et un référent des cadres techniques des clubs invités.

**Atelier 4 :** Comment garantir la meilleure qualité d'organisation ?

Animation par le référent de la CTOC en présence de la

responsable du développement de la ligue et du référent des bénévoles du club.

**Retour en Plénière :** compte rendu de chaque atelier  
Après-midi : démonstrations par un public sélections France, Occitanie, départementale, ou selon conditions sanitaires, vidéos.

Programmation d'un tournoi par site (ou plusieurs selon capacité du club porteur) :

## Juillet - aout 2020

7 tournois – 6 sites

1. PO, Saint Cyprien
2. AUDE,
3. HAUTE-GARONNE,
4. Hérault : AGDE, BALARUC, MONTPELLIER
5. Un site porté par le CD30 (mutualisation possible avec des clubs à proximité et volontaires)

## Septembre 2020

Bilan de la saison 0 ;

Perspective de mise en place d'entraînements hebdomadaires sur des sites spécifiques, sur toute la saison ;

Perspective de mise en place de la saison 1 sous la forme championnat :

EQUIPES	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<b>JUNIORS FILLES</b>			
1	6 matchs		TERRAIN 1 - Poule Haute-Basse 8 équipes 12 matchs 6h de compétition
2			
3			
4			
5		6 matchs	
6			
7			
8			
<b>JUNIORS GARCONS</b>			
1	6 matchs		TERRAIN 2 - Poule Haute-Basse 8 équipes 12 matchs 6h de compétition
2			
3			
4			
5		6 matchs	
6			
7			
8			
<b>SENIORS FILLES</b>			
1	6 matchs		TERRAIN 3 - Poule Haute-Basse 8 équipes 12 matchs 6h de compétition
2			
3			
4			
5		6 matchs	
6			
7			
8			
<b>SENIORS GARCONS</b>			
1	6 matchs		TERRAIN 4 - Poule Haute-Basse 8 équipes 12 matchs 6h de compétition
2			
3			
4			
5		6 matchs	
6			
7			
8			

- Elaboré par le comité de pilotage
- Organisé par des commissions départementales BH
- Mis en place par les clubs

**Modèle d'organisation d'un tournoi labellisé BH Occitanie :**  
4 terrains compétitifs + 1 terrain découverte (facultatif mais souhaitable)

Vendredi 18h-21h = 16 équipes -24 matchs - 8 arbitres (1 arbitre/3 matchs)

Samedi 18-21h = 16 équipes -24 matchs - 8 arbitres

Dimanche 9h30-18h = 32 équipes - 48 matchs - 16 arbitres

#### **L'avis de nos experts :**

Jérôme Rolland : 3 formats de tournois existent :  
National - International

Groupe de travail « découverte » composé de : Jérôme Rolland, Maxime Gandon, David Montlaur, Dylan Gazeu.

Pour chaque arbitre, un kit d'information leur sera remis avant sélection du collectif Occitanie 2020.

#### **Suggestions :**

- Ne pas rémunérer les arbitres pour le lancement de la pratique en 2020.
- Il faut profiter de cette nouvelle pratique pour changer les rapports arbitres-entraîneurs-joueurs
- Jérôme est convaincu qu'il faut des arbitres formés et pas laissés des joueurs officiés, au risque de la dérive d'aller vers du Sandball.
- Préconisation tournois confirmés : 3 binômes par terrain (1 qui arbitre, 1 qui fait la table de marque et 1 qui se repose)

#### **Constituer un collectif d'arbitres de BH formés :**

- Étape 1 : Fin mai 2020 : sélectionner les 100 meilleures candidatures sur les 220 arbitres qui se sont proposés volontaires (cible : 18-30 ans)
- Étape 2 : Début juin 2020 : organiser un cycle de formation online.
- Étape 3 : Mi-juin 2020 : lister les arbitres labellisés BH Occitanie.
- Étape 4 : Juillet 2020 : Encadrer ce collectif d'arbitres par 7 binômes experts adultes et les 7 binômes experts jeunes (chaque tournoi devant être organisé autour d'un juge arbitre expert, pour gestion du tournoi et accompagnement des arbitres)

Patrick Teyssier :

Essayer de modéliser les mêmes formations d'arbitres pour les techniciens. Un Groupe de travail autour de Nadine Mercadier, Hamid Fathi, Patrick Teyssier et Christel Ravassaud, va se pencher sur cette question.

Grégoire Tourne suggère que :

Le matériel doit être conforme aux normes en vigueur (pour 2020, autorisation de s'adapter à du matériel type Sandball ou autre).

Un Groupe de travail fédéral dit « atelier compétition » autour de Patrick Teyssier (sur les 3 formats de pratique), tests des cages, inspirés du Beach soccer.

Caroline Desbonnet va se charger de synthétiser l'inventaire du matériel (kits de Sandball...) disponible sur chaque territoire (ligue-comité-clubs). Celui-ci devrait permettre de repérer et mettre à disposition le matériel aux clubs non équipés.

Nadine Mercadier - Jean Pierre Mounier - Patrick Teyssier :

- Réflexion pour l'organisation du séminaire à Balaruc-Les-Bains à la mi-juin sur 1 journée (possibilité de diffuser des démonstrations, pas seulement en physique).
- Prévoir présence de 28 personnes des clubs porteurs de tournois + comité de pilotage et opérationnel soit 17 personnes = 45 personnes

A prévoir : demander aux clubs de déposer une demande de subventions au Projet Fédéral Sportif.

## **LES SECTIONS SPORTIVES**

Bilan à venir.

Evolution des textes des sections sportives scolaires (SSS) et création des sections sportives d'excellence (SSE) :

Dispositif du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, piloté par les recteurs d'académie, les sections sportives scolaires (SSS) offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale.

Abrogeant la circulaire n° 2011-099 du 29/09/2011 relative aux SSS, la nouvelle circulaire introduit la notion de « section d'excellence sportive » (SES) pilotée par le recteur de région académique.

Ce dispositif vise principalement les élèves du second degré, mais pour certains sports à maturité précoce (gymnastique, patinage...) peut concerner également des élèves du cycles 3 (pour la partie premier degré CM1-CM2).

La présence d'élèves relevant de cette accession au haut niveau dans une école ou un établissement scolaire, justifie un aménagement de leur temps scolaire pour garantir l'acquisition des connaissances et compétences des programmes, ainsi que l'atteinte par le jeune sportif du meilleur niveau possible dans son activité de prédilection. Des dérogations à la carte scolaire pourront être accordées pour l'entrée dans les SES.

Vous trouverez la note de présentation complète de la DGESCO ci-dessous en lien.

Circulaire du 10-4-2020 - NOR : MENE2009073C - Sections sportives scolaires et sections d'excellence sportive (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2009073C.htm>)

Cahier des charges des sections sportives scolaires (<https://www.education.gouv.fr/media/66939/download>)

Télécharger la circulaire n°2020- du 10 avril 2020 ([https://drive.google.com/file/d/1dppLBBYun3RQ17h-Mlu5h3q\\_T0qkXV70/view](https://drive.google.com/file/d/1dppLBBYun3RQ17h-Mlu5h3q_T0qkXV70/view))

**Vincent GRIVEAU**  
Coordonateur ETR

# ARBITRAGE

**Aurélien SALVADOR**, président  
**Dylan GAZEU**, vice-président  
**Michel LARTIGUE**, vice-président

## Désignations T1/T2

Florian LEVY - florianlevy.ag1@gmail.com  
Cédric LETUVE - cedric.coc@orange.fr

## Groupe JA T1/T2

Christian Seltz

## Groupe JAJ T1/T2

Rémi DEMANGEL

## Groupe T1 Performance

Dylan GAZEU

## Responsable Accompagnateurs territoriaux

Christian SELTZ

## Référente Secteurs

Jamila BOULHIMSSE

## Secteur Albi-Rodez

Thierry GOURC  
Yannick RANCOULE  
Damien SOLASSOL

## Secteur Montpellier

Yvan BARAK  
Benjamin BEAUFORT  
Rémi DEMANGEL  
Corentin LAREQUIE

## Secteur Narbonne

Cédric LETUVE  
Jérémy GRASTILLEUR  
Yveric ROFES

## Secteur Nîmes

Philippe MILLAUD  
Denis FLUTEAUX  
Laurent BUNEL

## Secteur Nord

David BENNET  
Remy BRUNET  
Anthony BUFFET  
Magali BOUGRAINVILLE

## Secteur Sud-Ouest

Jamila BOULHIMSSE  
Michel SIREIX  
Mickaël WATTEL  
Pascal PERPIGNAN

## Secteur Toulouse

Hélène CHORIO  
Arnaud JEANDIN  
Sébastien NEVES  
Hélène CHORIO

Secrétariat commission : Christine MAMEA

Chargés de missions : Arnaud BOUTEILLER, Hervé RIGAL

## FONCTIONNEMENT INTERNE

La Commission Territoriale d'Arbitrage se structure, saison après saison, afin de répondre le plus efficacement possible aux missions régaliennes qui sont les siennes, telles que la formation, la désignation et le développement.

## OBJECTIFS

- Mise en place de stages de validation commun T1-T2-T3
- Des stages au format Occitanie pour les JA et JAJ T1-T2
- Mettre en ordre de marche tous les secteurs avec une attention particulière Bassins de pratique.

Que ce soit lors de réunions spécifiques par division, comme c'est le cas, chaque mois, en visio, pour la division régionale ou de réunions en présentiel pour gérer les affaires dites courantes comme les diverses compétitions de sélections, les évolutions des arbitres, les stratégies à mettre en place au niveau des Secteurs ; les membres de la CTA, en collaboration avec les chargés d'arbitrages donnent beaucoup de leur temps pour mener à bien leurs objectifs sans perdre de vue l'harmonisation et la mutualisation requises.

Réunions auxquelles il faut rajouter les séminaires de travail communs aux deux divisions (régionale et territoriale), comme ce fut le cas sur le weekend du 29-30 juin 2019 à Gruissan et le 11 janvier 2020 à Capendu.

## FORMATION

Groupe JA-JAJ T1-T2 : Gestion du groupe : Christian Seltz

Effectif JA T1-T2 : 95 arbitres

Effectif JAJ T1-T2 : 75 arbitres

Effectif JA T3 EN FORMATION T2 : 34 arbitres

Effectif JAJ T3 EN FORMATION T2 : 27 arbitres

Le stage de mi-saison JA T1/T2 prévu sur 2 jours n'a malheureusement pas pu avoir lieu suite à la crise sanitaire du covid 19.

Groupe JAJ T1/JAJ T2 : Gestion du groupe : Maxime Gandon (JAJT1) prise de fonction en mars 2020 et Hugo Marty (JAJT2) Stage sur 2 jours à Mèze les 22 et 23 février - 73 JAJ présents Avec notamment les interventions de

Geoffrey Martinez Technicien Comité de l'Hérault - Entraîneur National sur le thème : Relations Entraîneur/Arbitre: Comment nouer un dialogue efficace malgré un discours différent !

Romain Boyer Entraîneur National 2 Féminin sur le thème : Analyse technique et didactique du jeu à 6M, intentions défensives et critères de décisions

Alexandre Jourda Préparateur Mental & Coaching sur le thème Lucidité, Concentration et gestion de ses émotions

La première formation du module "Accompagner un arbitre en situation" devait avoir lieu le dimanche 15 mars 2020. La situation sanitaire du pays en a décidé autrement. Toutefois 223 suivis ont été effectués et validés cette saison. Le manque de stage pour cette population a entraîné une lourde tâche concernant la correction des suivis.

Groupe T1 Performance : Gestion du groupe et désignations : Dylan Gazeu.

7 binômes :

- JAJ : Chauchard/Inconstante ; Bondon/Gomez ; Gaudart/Goguely ; Pic/Forest
- JA : Alves/Bach ; Guigues/Letocart ; Delattre/Soriano
- Arrêts de Pic/Forest en octobre pour raisons personnelles et de Delattre/Soriano en février pour raisons professionnelles.
- Objectifs de la saison :
- JAJ : pour l'ensemble des JAJ, maîtriser le niveau -18 nat M et F. Pour certains profils : aborder le niveau senior adulte.
- JA : maîtriser les niveaux PNM et N3F. Aborder le niveau N2F en fonction des délégations CNA

Désignations effectuées prioritairement sur les niveaux hauts (PNM/N3F + délégations nationales, et -18 Nat M et F).

1 binôme de JA féminin proposé au T1N. Proposition acceptée.

### Stages :

- Un stage de rentrée réalisé fin août à Toulouse, en collaboration avec le club de Tournefeuille. Programme : atelier d'interconnaissance au sein du groupe, test physique, consignes particulière et directives CTA de début de saison, arbitrage de certains binômes sur un support amical avec utilisation du kit oreillette, analyse vidéo, test vidéo et test écrit. Présence des 2 binômes T1N.
- Un stage intermédiaire réalisé à Montpellier en novembre. Programme : entretiens individuels avec les binômes, module de formation (vidéo) sur la SPP et le cadrage de match, arbitrage de rencontres officielles en soirée avec présence superviseur et enregistrement vidéo (pour tous les binômes), ateliers d'interconnaissance, bilan de la partie de saison écoulée (bilan de performance individualisé et de bilan du groupe), débrief avec le superviseur et retour vidéo du match de la veille, présentation de séquence avec l'ensemble du groupe. Stage qui s'est clôturé par un match de Ligue des Champions au MHB.
- Un deuxième stage intermédiaire était prévu en avril.

### Bilan qualitatif :

Face à l'arrêt des championnats prématuré, le groupe T1 Performance n'est pas allé au bout des objectifs fixés en début de saison.

En période de confinement, et face à une incertitude quant au stage de rentrée, nous avons souhaité prendre de l'avance sur la saison prochaine. 2 axes prioritaires :

Axe 1 - Arrêter la composition du groupe T1 Performance

2020-2021 (en lien avec le conseil de promotion). 2 étapes :

1. Faire le point sur la performance des binômes 2019/2020, pour voir quels profils devaient continuer dans ce groupe
2. Réaliser des entretiens avec de nouveaux binômes, ciblés par l'encadrement, pour les connaître au plus tôt

Axe 2 - Mise en place d'un travail à distance pour garder le rythme (exercices en visio, QCM, tests vidéos...). Ces éléments devraient permettre aux arbitres du groupe T1 performance d'être opérationnels à la reprise des championnats.

## DESIGNATIONS

Gestion des désignations et notes de frais du groupe T1-T2 :

### Florian Lévy pour les JA T1 et T2

Environ une quarantaine de binôme et une quinzaine de solo dans le groupe T1 T2 T3 en formation T2.

Les désignations couvrent les rencontres de pré-natal masculin et féminin poule haute et pré-natal poule basse garçons ainsi que la N3 filles.

La fédération Française de handball nous a délégué plus de matchs à désigner par rapport à l'année précédente ce qui a pu mettre en difficulté à certains moments les désignations régionale.

Le taux d'indisponibilité des arbitres sur certains week-ends comme les week-ends avec des ponts est en augmentation sur cette saison à faire attention pour la saison suivante.

Quelques problèmes sur la plate-forme Ihand Concernant le calcul des frais kilométriques des arbitres attention car certains gymnase ne sont pas rentrés sur Ihand

Année positive sur le nombre de rencontres désigné sur le peu de rencontres non couvert lors de cette saison 2019 2020.

Remerciements à tous les membres de la commission ainsi qu'aux arbitres pour cette saison.

### Cédric Létuvé pour les JAJ T1 et T2

Prise de fonction en Janvier 2020, en relation avec les responsables de groupes afin d'établir les priorités de suivis et désignations T1 Perf.

Mise en place de suivis pour les T3 proposés à l'accession, afin de pré-valider les accessions à la formation.

Points positifs : Collaboration et communication avec les responsables. Les jeunes sont assez réactifs aux indisponibilités.

Points négatifs : blessures de T1 Perf d'où la difficulté à couvrir la -18 Nat, et les rencontres qui sont programmés à 18h et 19h. Encore un peu des jeunes qui remplissent mal les disponibilités.

Couverture : Nous arrivons à couvrir 90% des matchs pour une moyenne de 36 matchs à désigner.

## VALORISATION

Participation aux Journées Nationales de l'Arbitrage : le binôme Paul CHAUCHARD et Mathieu INCONSTANTE ont participé aux JNA.

## BILAN DES SECTEURS

### Secteur de Nîmes – Philippe Millaud

#### FONCTIONNEMENT DU SECTEUR

Le secteur est en reconstruction.

De nouvelles personnes ont été accueillies au sein du groupe. Responsables des JA T3 : M Bunel et M Cahuzac

Bassin de Pratique :

- Bassin 43 : Guillaume Gely
- Bassin 24 : Moreno Jean-Pierre et Gandon Maxime

- Bassin 30 : Chatard Samuel
- Bassin 27 : pas de responsable (Philippe Millaud a pris le relais mais par manque de temps, n'a pas pu faire les interventions qu'il souhaitait)

Peu de réunions formalisées avec les responsables de groupe, mais une communication permanente.

Avec les référents de BdP : une réunion en début de saison, puis un guidage au cas par cas.

Une visio a eu lieu pendant le confinement pour faire le bilan de chaque BdP .

## STAGES ET FORMATIONS

Stage de rentrée Bellegarde pour validation des arbitres. (08 septembre 2019)

Stage de mi-saison pour les JAJ T3 et JA T3 sur Bellegarde . (08 février 2020)

Un temps de formation sur le stage de mi-saison.

Stages de formation

Formation JAJ T3 : réalisée principalement sous forme de stages en internat.

Toussaint ( 10 participants),

Février ( 14 participants).

Un dernier stage regroupant l'ensemble des participants à Pâques a été annulé. La fin de la formation théorique sera faite par visio. Ainsi que le test final de validation.

Formation JAJ Club entrant en formation JAJ T3

Journée de détection sur les brassages -15.

Bd P 28 et 25 : 3 Stages de formation de 1 journée, groupes peu stabilisés ( 4 JAJ Club Toussaint et 12 JAJ Clubs Janvier)

BdP 23 , 26 , 27 , 30 : 1 journée de formation (réunion de plusieurs BdP sur la même journée )

BdP 24 Formation sur la journée à chaque vacances

Formation de nouveaux JAJ Club

Chaque référent de BdP a fait des formations pour aider les clubs dans leur démarche . Ils ont fait passer l'examen aux nouveaux JAJ Club.

Temps de formation arbitres à profil :

Certains JAJ club en formation JAJ T3 et JAJ T3 ont participé à des temps de formation lors de regroupement des sélections du comité. (matches amicaux lors de préparation IDR, ICR et ICN)

Ces arbitres ont été accompagnés soit par des membres de la CTA , soit par des techniciens.

Ils ont aussi été sollicités pour ces ICR et IDR

Formation arbitres adultes :

Un temps de formation s'est déroulé sur le stage de mi-saison.

Une matinée a eu lieu le 4 janvier à Marguerittes.

Formation devenir JA T3

2 sessions de 4 demi journées

Première session :6 participants

Deuxième session : 4 participants dont 2 techniciens pour validation de diplôme.

Formation UNSS :

Cette saison encore une formation UNSS a eu lieu sur Nîmes . Elle a été mise en place avec le responsable UNSS , les

techniciens et le responsable arbitrage. M Fluteaux a participé à ce temps de formation en tant que cadre.

Points positifs :

la mise en place d'un nouveau type de formation à destination des JA T3.

Formation JAJ club en JAJ T3 sur chaque BdP

Points négatifs :

Peu de participants sur certains temps de formation. Revoir la communication auprès des clubs et des référents de BdP

## DÉSIGNATION

M Fluteaux s'occupe des désignations.

La gestion des désignations s'est légèrement améliorée cette saison . Toutefois, certaines rencontres n'ont pas pu être couvertes . Principalement pour 2 raisons :

- Manque d'arbitres disponibles surtout en début de saison.
- Arbitres qui ne se déplacent pas.

Points positifs :

Un groupe d'arbitres toujours disponibles, JAJ T3 comme JA T3. Il sert de base aux désignations.

2 groupes JA T3 et JAJ T3 qui se sont étoffés depuis le début de la saison

Points négatifs :

Disponibilités non renseignées pour certains arbitres.

Beaucoup d'arbitres ont plusieurs casquettes et priorisent. (gestion d'équipe, jeu puis arbitrage)

Niveau d'arbitrage faible pour certains arbitres...

## GROUPE JA ET JAJ T3

Groupe JA T3 :

- 24 arbitres constituent ce groupe.
- 9 peuvent arbitrer tous les niveaux
- 7 ont débuté cette saison et 4 l'an dernier.

Groupe JAJ T3 :

Il est constitué de 38 JAJ T3.

Ce groupe doit être renforcé pour la saison prochaine par une partie du groupe JA T3 formé cette saison.

Certains n'ont pas l'âge, ou les compétences pour être désignés sur des - 18 , nous continuerons, dans un premier temps , à les former sur des rencontres de - 15.

## PROMOTION T2

Cette saison nous avons proposé à l'accession T2 :

1 binôme JA T3 :

M Roman Anthony et M Pannetier Florent. ( St Gilles)

2 Binômes JAJ T3 :

M Zace Alban et M Da Silva Bastian ( Costière)

M Vee Axel et M Clark Dylan ( Costière)

## PPF ARBITRAGE

Il a été difficile de mettre en place le PPF arbitrage : mal compris dans ses objectifs, son mode d'application et surtout les années d'âge .

Nous avons donc très peu communiqué à ce sujet avec les responsables d'arbitrage des clubs et les référents de bassin de pratique.

Toutefois, notre manière de procéder dans la formation des JAJ, nous a permis de travailler plus en profondeur avec quelques binômes. ( Comme le veut le PPF ) lors des stages des sélections et lors des matches amicaux.

Ces binômes repérés ont été désignés sur les ICR et IDR , même si les années d'âge n'étaient pas toujours respectées. 9 binômes ont été repérés dont 2 sont à la promotion JAJ T2. Pour la saison prochaine, il faudra reformer le groupe en tenant compte des années d'âge.

## RELATIONS COMITE

2 membres du secteur sont au CA du comité : M Fluteaux et M Dignonnet.

Ils sont le relais des différentes infos.

Les échanges entre le responsable de secteur et le président du comité se font régulièrement. Le plus souvent par téléphone et par mail ou rencontre au bord d'un terrain. ( pas de réunion formelle)

La relation et les échanges avec l'ensemble des techniciens sont constantes.

Communication de planning

Mise en place de formation commune à destination des arbitres

Mise en place de formation commune à destination des techniciens ou des joueurs.

Préparation des temps de regroupement , de détection.

## VALORISATION / COMMUNICATION

A la fin de chaque stage ou regroupement un document commun Technique/ Arbitrage est réalisé et communiqué à l'ensemble des clubs, des membres du CA, à la Ligue , à la CTA.

Communication avec les clubs et les arbitres : via les boites mails, ou le téléphone, mais aussi lors de rencontres lors des temps de formation.

Responsables d'arbitrage : Temps de regroupement en début de saison. Mise en place du planning de formation.

Pour l'instant pas de valorisation spécifique cette saison.

Il est prévu de valoriser par une dotation les nouveaux JAJ T3 en début de saison prochaine. ( tenue complète) et les JAJ Club entrant en formation JAJ T3 ( sifflet et cartons de marque)

**Secteur MONTPELLIER** - Yvan Barak  
(BdP 29 à 36 sauf 30)

## FONCTIONNEMENT DU SECTEUR

· Deux stages de début de saison, une session de formation JA, une seconde débutée en 2020 et non terminée. Par contre, au niveau des bassins de pratique, c'est plus compliqué. On m'a reporté 3 sessions de validation. La plupart des actions calées sur début 2020 n'ont pas pu être tenues. Plusieurs contact avec des clubs n'ont pas reçu de réponse de leur part (BdP 31/35...).

· Changement de Responsables de Bassins 29 Malik HADDADJ, 34 Stéphane BOREE et 35 Elodie Albouy+ Alexia Letocart.

· Une nouvelle réunion de regroupement a eu lieu avec les clubs en face à face (2019) pour tout remettre à plat. Plus régulièrement, des réunions dématérialisées avec l'équipe restreinte s'organisent. Quant aux clubs, nous mettrons en place une réunion annuelle de début de saison.

· Reprise de contact avec les JAJ en fin de saison pour préparer la saison prochaine.

· Point fort, une nouvelle équipe plus jeune et dynamique. Une volonté de relancer le fonctionnement des BdP.

· Points faibles :

Le Secteur est toujours en gestation et pas stable. Les automatismes ne sont pas là et nous devons continuer à structurer et ritualiser les échanges et les remontées d'information pour optimiser le fonctionnement de la base de la CTA dans l'un des trois secteurs les plus importants de la Ligue.

Un important remaniement avec l'arrêt d'un membre hyper actif de la CTA dans le secteur.

Peu de contacts avec les JA alors que la saison dernière, une communication mensuelle avait été mise en place.

## FORMATION

· Deux stages de rentrée pour JA et JAJ

· Deux modules de formation JA (le second non abouti).

· Un stage de validation pour JAJ club en formation T3.

Beaucoup de nouveaux JA/JAJ qui redonnent un peu d'air pour les désignations. Reste à réaliser les suivis nécessaires à les accompagner dans leur formation, leurs performances et la réponse à leurs besoins et difficultés.

Besoin de clarification des formations/cycles de validation de l'ITFE qui sont peu connues, comprises suite à l'annulation des niveaux déjà validés et la remise à zéro de la plupart des cursus au dépend des besoins du terrain empêchant d'accompagner les jeunes (en particulier) dans leur profession.

## DÉSIGNATIONS

D'importantes difficultés pour les désignations sur le secteur. Certains clubs et le Comité ne jouent pas le jeu et contactent quelques fois directement les arbitres pour les faire officier sans désignation de la CTA.

Le faible nombre de JA/JAJ a obligé à faire doubler les arbitrages trop souvent.

Malgré tout, peu de matchs n'ont pas été couverts.

## GROUPE JA ET JAJ T3

Une quinzaine de JA et une 60 de JAJ en fin de saison mais pas tous validés/suivis. Un travail conséquent reste à mettre en place pour identifier les nouveaux arrivants qui sont vraiment intéressés par l'arbitrage et comptent rester juge arbitre et progresser.

## PPF ARBITRAGE

Stage Perfectionnement PPF Secteur Montpellier Octobre 2019 à l'occasion du regroupement des Sélections 2006 et 2007 Féminines & avec deux jeunes binômes T3 du Secteur Montpelliérain.

Redécouverte du dispositif PPF suite à la réorganisation du Secteur avec une revue du groupe PPF identifié cette saison et mise en place d'un travail d'identification et contact avec les JAJ pour la saison prochaine.

## RELATIONS COMITE

Cette année 2019/2020, le Comité 34 a émis le souhait de reprendre un contact plus étroit avec la CTA en une nouvelle réunion a été organisée avec les clubs et le Comité. La CTA a été invitée aux forums de fin de saison pour retisser ce lien perdu depuis le lancement du fonctionnement de la CTA il y a 4 ans et suivant le refus du Responsable de la CDA 34 d'intégrer la CTA.

Une relation nouvelle à renforcer et suivre tout au long



de l'année pour améliorer le fonctionnement partenarial indispensable à l'amélioration du fonctionnement du Handball dans le secteur.

### VALORISATION / COMMUNICATION

La valorisation reste un domaine vierge dans le secteur, nos demandes d'équipement des membres des BdP, des JAJ PPF n'ont jamais abouti jusque-là.

A CTA a mis en place une réflexion sur les possibilités de supports de valorisation qui devraient pouvoir amener à une reconnaissance indispensable du travail accompli et une fidélisation des forces actives du secteur.

De même, le secteur de Montpellier a énormément de travaux en cours vis-à-vis de la communication par rapport au Comité, aux clubs, aux Responsables de BdP et aux juges arbitres.

Donc une saison de transition avec de bonnes perspectives pour l'avenir.

### Secteur NARBONNE - Cédric Letuvé

Le secteur de Narbonne qui correspond aux départements 11 et 66.

Cette saison Julien Blanco n'a pas pu être disponible comme il se doit, nous avons donc décidé d'intégrer Vincent Neveux comme responsable du Bassin de pratique des P.O.

Notre communication est essentiellement par téléphone et mails.

Visio pour le conseil de promotion/relégation

### FORMATION

· Deux stages de rentrée pour JA et JAJ (Capendu et Thuir)

- Quatre modules de formation pour 11 débutants dans l'Aude pas dans les P.O (Car prévu en Mars)
- Grosse satisfaction du stage commun de mi-Saison sur 1 seul lieu Narbonne avec un public assez conséquent et très apprécié des arbitres.

### DÉSIGNATIONS

Toujours des problèmes de disponibilités non renseignés.

### GROUPE JA et JAJ T3

Voir tableau

**PROMOTION T2** : Pas d'accession cette saison mais nous allons travailler fortement sur un binôme féminin (JAJ) et un binôme mixte (JA)

### PPF ARBITRAGE

Le CTF qui sera embauché au 17/08 ou début de reprise de la saison, il pourra y travailler.

### RELATIONS COMITE

Excellentes

### Secteur TOULOUSE - Hélène Choriol

### FONCTIONNEMENT DU SECTEUR

Une belle équipe dynamique et capable de se remettre très rapidement en cause favorisant un travail de qualité.

### FORMATIONS DISPENSEES et ACTIONS

(tableau ci-dessous)

STAGE DE VALIDATION		25 Aout + 1 <sup>er</sup> Septembre	
STAGE DE RATRAPAGE		13 Septembre	
<b>STAGE DE FORMATION JEUNES</b>			
Session 1 (07 JAJ)	Module 1	23/10	ñUne forte demande et mobilisation des clubs pour des formations JAJ ñUne équipe renforcée au fur et à mesure des stages (2 formateurs sur la 1 <sup>ère</sup> session et 5 sur la dernière). ñDes jeunes investis et des journées plaisantes avec eux òUn travail très important voire trop important sur le début d'année pour répondre aux demandes des clubs, la validation entraînant des désignations (avec accompagnement sur premier match). òUn suivi qui devra être renforcé en 2021 afin de bien individualiser le parcours.
	Module 2		
Module 3+QCM		02/11	
Session 2 (12 JAJ)	Module 1	09/11	
	Module 2		
	Module 3+QCM		23/11
Session 3 (9 JAJ)	Module 1	16/11	
	Module 2		
	Module 3+QCM		23/11
Section 4 (PPF)	Module 1	11/02	
	Module 2		
<b>STAGE APPROFONDISSEMENT</b>			
PPF (6 JAJ)	Pratique CD31		
<b>STAGE DE FORMATION ADULTES</b>			
Session 1 (08 JA)	Module 1	11/12	ñDes stagiaires très à l'écoute, un groupe dynamique et sympathique òUn niveau trop moyen sur le QCM qui ne permet pas de valider les stagiaires (06/08 non reçus). òUne formation trop tardive suite à une absence d'inscrits en début de saison (calendrier modifié en 2020-21).
	Module 2	21/01	
	Module 3+QCM		
<b>STAGE MI-SAISON</b>			01 Mars 2020
Tournoi de Noël (Récompense)	JAJT3 Formateurs Responsable arbitrage club	ñUn tournoi qu'il faudra institutionnaliser chaque année afin d'avoir un vrai groupe T3. ñUne activité ludique tout en valorisant et récompensant les jeunes investis	

Chaque formation/Stage a été précédée d'une voire deux réunions de préparation entre les formateurs et les responsables de groupe...puis d'un débriefing la semaine suivante afin de faire l'analyse des points positifs et négatifs (Le but étant d'anticiper et perfectionner pour le prochain stage tout en restant à l'écoute des stagiaires.

GRUPE JUGES ARBITRES JEUNES T3/JUGES ARBITRES T3/  
ACCOMPAGNATEURS TERRITORIAUX

JUGES ARBITRES JEUNES T3 (53)

Nom	Nom
BLAES Elodie	BOYER Chloé
COUOT Anton	GAUDRY Romain
BELLOC Robin	MERCIER Félix
SAURAT Adrien	SALMON Johas
FLAN Anthony	MAY Balazs
DELPOUVE Guillaume	NAVARRÉ Adrien
POURRET Fantin	MARSON Valentin
CERVERA Jules	PUISSET Timothé
PETITJEAN Clément	VAQUIE Tony
PEDESSEAU Lucas	
BENOS Vicky	POURCIEL Maureen
LUSTRO Quentin	DURANDEAU Noah
DELORT Valentin	BOMBAIL Luc
LABATUT Joris	GONZALES Mathieu
DELBRUEL Quentin	LATOURET Lukas
AUVRAY Damien	BOURGEOIS Pierre
GOUJAUD Nils	PECHIODAT Léo
CALVADOS Alexy	DEBORD Mathéo
GELLE Alexis	MAUDUIT Hugo
CHECHIN Camille	MOURET Imène
LEMAITRE Margot	CHAVIGNY Loane
GIRAUD Vincent	PERES Aymeric
DUNYACH Mathias	
BARRASO Lola	ALMEIDA Eléonore
PEDOUSSAUT Emma	
PEYRAT Lise	
ROUSSEAU Méryl	
TESSEIDRE Maxime	ZULLIANI Valentino
GOURVELLEC Antoine	
CHICOTTE Bastien	

Nouveaux JAJT3 en 2019/2020

Promotion JAJT3 vers JAJT2

ACCOMPAGNATEURS TERRITORIAUX (05)

BEAUFORT Benjamin  
BLANQUET Hélène  
CORTIAL Jean-Michel  
JEANDIN Arnaud  
TREMOUSS Stéphane

Le manque d'accompagnateurs territoriaux n'a pas permis de suivre l'intégralité des jeunes et adultes. Si la politique est de cibler en priorité les JAJT3 et JAT3 qui vont vers du T2, ceux qui sont en difficultés et ceux qui officient sur des matchs « tendus », il faut au moins les voir deux fois pour voir l'évolution.

Certains JAJT3 et JAT3 nous ont demandé de les suivre, nous avons fait notre maximum.

JUGES ARBITRES T3 (36)

Nom	Nom
AUBERT Damien	GAMARRA Louis
BARBER Thierry	MERLIOT Stéphane
BASTIDE Damien	
BOMBAIL Jérôme	
BUSIER Maxime	CLESI JOFFREY
CALAMY Siriane	DOMENGE Marion
CAMMAS Baptiste	POLLET Benoit
CANIVET Yoann	LEBLANC Alexis
CICUTO Joël	DELHOME Pierre
DAVID Johann	
DAVID Thibaut	
DE FIGUEIREDO Axel	
GAETAN Rémy	
GARNIER Nicolas	
GEAY Samuel	
GLEIZES Thomas	
GOUIN Sara	GARBI Nesrine
HACHI Khallid	
JEHAN Flavien	
MARC Julien	
MARTIN Etienne	MASSERI Christophe
MOVAHED kyumars	
PIERRON Loic	
QUATREVAUX Albert	
QUERCY Kevin	
SUCRA Florian	
TREMOUSS Céline	BOURQUIN Evanne
MAORE Moustakima	

Nouveaux JAT3 en 2019/2020

JAT3 en formation

Promotion JAT3 vers JAT2

A ce jour, seuls trois JAJT3 n'ont pas été évalués.

Tous les nouveaux JAT3 et JAJT3 ont été accompagnés sur leur premier match.

Les JAJT3 (2005) ont été accompagnés par un membre CTA sur chaque match désigné.

Le parcours de régularisation et la venue de nouveaux accompagnateurs territoriaux seront les bienvenus et permettront de ne pas épuiser le peu d'accompagnateurs territoriaux actuels, mais aussi d'apporter un regard multiple sur la pratique arbitrale. La sensibilité des uns n'est pas forcément celle des autres...

Le manque de formation semble également un point noir et une absence totale d'implication du responsable (pourtant sollicité à plusieurs reprises depuis mon arrivée.)

## BASSINS DE PRATIQUES

### Référents de bassin pratique (RBP)

Les RBP ont été efficaces de manière contrastée, et selon leur investissement et la compréhension de leur mission.

L'incompréhension est souvent la difficulté la plus difficile à surmonter. Les nouvelles directives ne sont que les bienvenues dans notre secteur (intégration compétente des référents de bassin dans la CTA).

Une priorité fut de rappeler les missions et l'importance de la mission des RBP, sans oublier de valoriser ces personnes ressources (équipement...). Il me semblait aussi important de les indemniser.

Réunion le 21/10, 07/02 au CROS de Balma et 08/03 à Colomiers

### Bassins de Pratique/Clubs

Chaque RBP a réussi à communiquer avec les clubs, en faisant un état des lieux. Les clubs ont sollicité certains d'entre eux pour une formation (CIEL 31, L'UNION, FONTENILLES...). Les RBP ont pris contact avec tous les clubs avec plus ou moins de succès (seuls 3 clubs sont restés sans contact dans le 31).

Certains clubs déjà engagés dans le domaine de l'arbitrage ont apprécié le dynamisme de l'équipe secteur et se sont davantage investis. Peu ont été réfractaires, preuve de la réunion du 21 Octobre où il a manqué peu de clubs. Des clubs parfois ont été initiateurs alors qu'ils n'avaient pas ou peu d'arbitres l'année précédente, en envoyant de nombreux jeunes, preuve de dynamisme.

Enfin, une analyse précise a pu être faite sur les difficultés des clubs qui n'ont pas d'arbitres adultes et/ou jeunes. Un plan personnel leur sera proposé et une rencontre devra avoir lieu avec le club (début juin) afin de trouver la meilleure solution pour leur club. Cette rencontre se fera en visioconférence (même date).

Le but n'étant pas de taper sur les clubs mais de leur donner les moyens de réussir et de ne pas les isoler dans leur détresse (car parfois loin des « l'arbitrage ce n'est pas une priorité », c'est surtout le manque de moyens et le manque d'outils qui font défaut.

Seul le bassin ariégeois n'a pas répondu aux sollicitations, pas la faute d'avoir communiqué... Mr Quatreveaux, président du comité 09 devant toujours m'inviter à faire un point arbitrage depuis octobre 2019. Les clubs n'ont également pas répondu à mes nombreuses relances téléphoniques ou mails (y compris le CTF). Les clubs de Pamiers et de Mazères n'avaient pas la CMCD requise cette année... lueurs d'espoir, un contact avec le club de Mazères devrait aboutir vers un plan de formation pour ses arbitres jeunes et adultes.

Nous n'attendons plus que les clubs nous sollicitent mais nous les solliciterons de manière continue pour voir le travail effectué en club (et non le surveiller), les aider à progresser et surtout les valoriser. La notion de confiance me paraît essentielle.

La collaboration avec les clubs devrait prendre un nouveau tournant afin d'oublier la « méfiance » entre les clubs et la CTA.

Domage que le COVID a cassé ce dynamisme au mauvais moment où l'impulsion allait le plus prendre.

Réunion commune le 21/10 au Cros de Balma

## PÔLE DÉSIGNATION

### JAJ

#### Positif :

- Nombreux JAJ (entre 50 et 60 et d'autres vont intégrer le groupe T3)
- 3 Binômes féminins (plus ou moins disponibles)
- Mail d'information de non désignation d'arbitres/ d'annulation de désignation sur la rencontre bien vu et accepté par la plupart des clubs notifiés.

#### Négatif :

- Les disponibilités des JAJ sont anarchiques. Ils sont peu disponibles à cause de leur match aux mêmes heures que leur désignation.
- Plus en plus de matchs et de championnats à couvrir pour aussi peu de disponibilités donc de plus en plus de non couverts
- Obligation de doubler sinon on descendrait à 50-60% de couverts
- Les JAJ ont encore du mal malgré les nombreux mails et rappels lors de stage sur la hiérarchie des appels en cas de problèmes ou de questions diverses (Constantin pour les désignations, Hélène pour la partie JAJ et questions diverses)
- Trop de difficultés pour les JAJ avec iHand, les NDF (qu'ils font parfois eux même) et les disponibilités à rentrer.
- Les JAJ n'ont pas toujours les plannings de leurs matchs en avance donc ne peuvent pas faire leurs disponibilités très à l'avance, le maximum c'est 2 semaines et parfois moins. Il faut que les clubs fassent des efforts sur les conclusions de matchs (soit faire une répartition sur le weekend, soit faire les conclusions le plus tôt possibles pour nous faciliter le travail aussi !)

### JA :

#### Positif :

- Un arbitre disponible tout le temps
- Beaucoup plus de désignations sur les JA et de matchs couverts

#### Négatif :

- Manque d'homogénéité dans les désignations.
- 1 seul binôme féminin proposé en promotion T2.
- JA appellent encore trop le mauvais responsable désignation (c'est Sébastien qui gère les JA et Constantin les JAJ, répartition faite au début d'année) ce qui est assez gênant pour les suivis de désignations et les NDF.

#### Globalement :

- Revoir le système de NDF car beaucoup de travail
- Sébastien demande de pouvoir faire une Visio lors des stages pour qu'il y ait une présence de sa part lors des items désignations et IHand. Vu avec Hélène (ok)
- Quelle va être la nouvelle organisation pour l'an prochain (les championnats Jeunes et Adultes, etc ...) ?

## LES CHIFFRES

### Jeunes :

- 75 - 80% de couverts jeunes
- Entre 50 et 60 % certains weekend mais rarement.
- Rarement des 100%
- Déjà eu des 3 matchs pour 1 binôme sur le weekend en JAJ
- 80% des weekends doublés sur la même journée avec

tentative de non doublés en début d'année irréalisable sur le long terme car trop de matchs pour trop peu de disponibilités

- 3 Binômes féminins en JAJ

#### Adultes :

- 95 et 100% de matchs couverts
- 90-95% des weekends doublés sur la même journée
- 1 binôme féminin en JAJ proposé en promotion T2

#### PPF ARBITRAGE

Le PPF n'a pas été bien compris et nécessite de revoir intégralement son contenu et ses échéances.

Si ce programme ne prend en compte que 20% des futurs jeunes arbitres, il est nécessaire d'accélérer ces futurs JAJ à haut potentiel mais aussi former les plus motivés. Le secteur sera évidemment très attentif à l'application du PPF. De nombreuses actions ont été proposées mais de manière confuse et désorganisée. A chaque session, un bilan de travail a été fait afin d'améliorer la formation.

Christel Ravassaud et Stéphane Trémouss ont été investis pleinement en proposant de nombreuses actions (stage en relation avec CD31). De nombreuses réunions avant mars et distanciel ont pour but de mettre les bases du PPF sans oublier la filière classique.

9 JAJ Club en formation T3 ou JAJT3 ont été concernés : CHADEFAUD Martin, GARCIA Axel, BORIE Tristan, CORNIOU Matisse, KERVICHE Erwan, MARTY Maxence, BARROSOS LOLA, LABATUT Tristan, GONZALES Mathieu

#### ICR/IDR

Nous avons envoyé régulièrement de JAJT3 sur les ICR et IDR. Le PPF n'a pas été appliqué en particulier sur les catégories d'âge. Les jeunes ont surtout été désignés du fait de leur motivation et disponibilité. L'incompréhension du PPF n'a pas permis non plus de bien cerner le profil des jeunes et est à la base du non investissement sur cette filière..

Une autre difficulté est également de communiquer (pour le

CD 31 morcelé en 3 secteurs) les JAJ disponibles. Cette mise en commun se fait progressivement et permettra de relier les 3 secteurs avec cohérence. Avec la nouvelle structures PPF, comment organisera t on les désignations (référentiel commun ?)

A chaque fois, un accompagnateur du secteur a pu accompagner les JAJ.

#### RELATION COMITE 31-CTA

Il existe une vraie volonté de travail entre le CD31 et la CTA afin de faire évoluer positivement l'arbitrage dans le secteur de Toulouse (Détection-Formation-Performance).

Christel Ravassaud et Kevin Brasse, salariés du comité, se sont investis pleinement dans ces domaines pour les jeunes (filères classique et PPF).

Le rythme des réunions a été équivalent à une réunion toutes les 3 semaines dans le but de préparer les stages, faire un point sur les clubs et envisager le PPF (au total 13 réunions au CD31).

Les stages JAJ (théorie-pratique) se sont effectués en collaboration avec les sélections 31 de 2005 et 2006 (masculin et féminin). Si on peut se satisfaire de cette entente, et suite aux débriefings avec l'équipe technique, il faudra avoir une base commune avec eux. Ceci est en cours d'élaboration.

Cette relation saine devra durer et perdurer afin de montrer la cohérence et de mutualiser nos compétences.

#### VALORISATION / COMMUNICATION

Match Fénix

Clés USB Tournoi Noel

Diplômes

L'essentiel en deux minutes

Insertion à la Newsletter du CD31

En cours d'élaboration :

Clip promotionnel Arbitrage Secteur Toulouse

Intégration CTA dans le site internet CD31 (information et boîte à outils)

#### PERSPECTIVES/PROJETS 2020-2021

Objet	Période 2020-21	Publics visés	Thèmes abordés
Stage formation de rentrée Jeunes/Adultes	Septembre	JAJT3	Consignes/AtelierVidéos
	Septembre	JAJT3	
Tournoi de brassage	Septembre	JAJ Club	Détection
PPF	Vacances de Toussaint	JAJ Club ou T3	Contenu PPF
	Vacances d'Hiver	JAJ Club ou T3	Contenu PPF
	Vacances de Printemps	JAJ Club ou T3	Contenu PPF
Stage nouveaux JAJT3	Vacances de toussaint	JAJ Club	Module 1
	Novembre	JAJ Club	Module 2
	Décembre	JAJ Club	Module 3
Stage nouveaux JAJT3	Octobre	Adultes	Module 1
	Novembre		Module 2
	Décembre		Module 3 + évaluation
« Apéro » pédagogique (Soirée de travail+Apéro)	Novembre	JAJT3	Les Sanctions
	Janvier	JAJT3	L'approche des différentes défenses
Invitation d' « experts »	Avril	JAJT3	Lecture du jeu par la vidéo
Tournoi de Noel	Vacances de Noel	JAJT3	Tournoi entre JAJ et Récompenses
Stage nouveaux JAJT3	Vacances d'Hiver	JAJ Club	Module 1
	Mars	JAJ Club	Module 2
	Avril	JAJ Club	Module 3
Stage de perfectionnement	Janvier	JAJT3	Aide aux JAJT3 en difficulté
	Janvier	JAJT3	Aide aux JAJT3 en difficulté
Stage mi- saison	Février	JAJT3/JAJT3	
Stage de Promotion JAJT2	Novembre	JAJT3	Règles de jeu/Apport technique
	Décembre	JAJT3	Vidéos
	Janvier	JAJT3	Vidéos
Tournoi du Fénix	WE de Paques	JAJ Club ou T3	
Regroupement fin année	Juin 2020	JAJ Club/JAJT3/JAJT3	Inscription à un Tournoi JAJ/JA Récompenses

## Secteur SUD-OUEST – Jamila Boulhimsse

Evolution de l'organigramme CTA Secteur Sud Ouest pendant la saison.

Jamila Boulhimsse Référente des Secteurs CTA Occitanie et Responsable secteur Sud Ouest.

Pascal Perpignan Responsable des JA T3.

Michel Sireix Responsable des JA T3.

Remplacement de Pascal Perpignan par Adrien Garnier Référent bassin de pratique (Comminges HB, Luchon HB, Rieux.V, ST Girons, Vallée Arise Léze ).

Remplacement de Michel Embert par Maxime Delaplace Référent bassin de pratique ( E.SLJB THUB, Tarbes PH, ASC Aureillan ).

### FONCTIONNEMENT DU SECTEUR

- Le 26 Août 2019 : Visio avec les membres du secteurs pour organisation rentrée saison 2019-2020 planification des stages de rentrée JA et JA) et établissement planning échéancier de la saison IDR,ICR formations.
- Le 31 Octobre 2019 : Réunion avec le Comité des Hautes Pyrénées lancement de la saison points et perspectives sur arbitrage.
- Le 8 Novembre 2019 : Réunion avec les membres du secteur point sur début de saison et calage des prochaines échéances IDR, ICR, formations.
- Le 7 Décembre 2019 : Réunion avec le Comité du Gers lancement de la saison points et perspectives sur arbitrage.
- Le 10 Janvier 2020 : Réunion avec les membres du secteur point à mi saison et calage des prochaines échéances IDR, ICR, formations, stages.
- Le 11 Janvier 2020 : Réunion mi-saison de la CTA à Capendu Jamila Boulhimsse et Pascal Perpignan présents pour le secteur Sud Ouest.
- Le 29 Mars 2020 : Visio avec les membres du secteur info sur continuité activité CTA et échéances suite à arrêt championnats du au COVID 19.
- Le 25 Avril 2020 : Vision avec le Président CTA et Responsables du secteur Sud Ouest les dernières infos suite à la crise COVID 19 et les perspectives pour la saison 2020-2021.

Prévision du séminaire CTA entre responsables de groupe mi-juillet....

### STAGES ET FORMATIONS

Stage de rentrée JA) et JA T1 T2 T3 a eu lieu le 15 septembre 2019 à Saint Gaudens, 66 stagiaires présents.

Stage JA) a eu lieu le 27 octobre 2020 à Montréjeau, 68 stagiaires présents, c'est trop il faudra prévoir moins l'année prochaine soit en sélectionnant les catégories d'âges et/ou faire deux sessions.

Formation « Devenir JA T3 »

Une première formation a eu lieu en deux sessions initiée le 13 octobre 2019 à Lannemezan et le 3 novembre 2019 à Rabastens, 13 candidats. Remerciement aux clubs de Lannemezan et Rabastens pour la mise à disposition des salles.

Une deuxième formation devait avoir lieu suite à des demandes de clubs. Cette formation était prévue en trois sessions programmées les 18 janvier, 1er février et 15 février 2020 après recensement, désistement au fur et mesure des can-

didats potentiels ne restant que deux candidats uniquement cette session a donc été annulée. Pour ce stage le Comité 65 nous avait autorisé de le faire dans ces locaux.

Stage Mi-Saison a eu lieu le 9 février 2020 à Lannemezan, 51 stagiaires présents. Participation d'intervenants extérieurs dont le CTF du Comité 65.

Stage de perfectionnement JA T3

Ce stage devait avoir lieu le 5 avril à Saint Gaudens avec les arbitres novices de cette saison afin de leur apporter un apport théorique mais surtout pratique avec des mises en situation sur des rencontres.

Ce stage a été annulé suite au confinement dû au COVID 19.

Formation de JA) Club

Obligation depuis cette année de faire un test initié par le référent bassin de pratique pour être validé dans Gesthand. Ces formations ont été initiées dans la majeure partie des clubs du secteur par les RBP.

Formation Accompagnateurs

Nouvelle organisation via guide de formation et ITFE. Pas d'info si il y a eu des candidats des clubs de notre secteur.

Formation d'Animateur Ecole d'Arbitrage

Nouvelle organisation via guide de formation et ITFE. Pas d'info si il y a eu des candidats des clubs de notre secteur. Jamila Boulhimsse et Pascal Perpignan ont été mandaté pour l'encadrement de quelques formations initiées par l'ITFE.

### DÉSIGNATIONS

La CTA secteur S.O. a désigné des arbitres sur l'ensemble des compétitions du Territoire secteur S.O. +16F, +16M, -18F et -18M. soit en moyenne 23 matchs par WE.

Depuis le 1er mars 2020 le secteur a récupéré la désignation sur les championnats PNF poule basse concernant les clubs de notre secteur et le championnat -17 F 2ème Div.

Tous les matchs Territoriaux ont été couverts dans l'intégralité sur tous les WE. Nous nous sommes astreint à désigner des JA sur les matchs seniors +16 et des JA) sur les matchs de Jeunes -18, même si parfois se fut compliqué nous obligeant à plusieurs reprises de faire doubler des arbitrages pour certains JA ou de casser les binômes pour pouvoir couvrir l'intégralité des désignations.

### GROUPES JA ET JA) T3

40 JA T3 actifs recensés pour le secteur Sud Ouest dont 12 novices de cette année. La majeure partie de ces JA ont bien renseigné leurs disponibilités facilitant les désignations.

38 JA) T3 actifs recensés pour le secteur Sud Ouest. Malgré plusieurs relances toujours des difficultés pour certains JA) à renseigner leurs disponibilités compliquant les désignations sur certains WE.

### PROMOTION T2

Pas de JA du secteur Sud Ouest promu en T2 cette saison. Prévision de proposer un binôme JA en cour de construction la saison prochaine.

Deux binômes JAJ du secteur Sud Ouest proposés en promotion T2 cette saison.

Gaudé Charlotte - Donya Guichard du club de Comminges Handball.

Meireiles Pereira Océane - Roussillon Elise du club de Lombez Samatan.

Ces deux binômes étaient proposés pour officier sur les ICN du 15 mars 2020 qui ont été annulé suite au COVID 19.

### PPF ARBITRAGE

Peu de projet mis en place sur cette saison besoin de renforcer la relation et la coordination du binôme Technicien - Arbitrage (CTF des comités et le responsable de groupe JAJ du secteur).

### RELATIONS COMITÉS

Bonnes relations avec l'ensemble des Comités.

Le 31 Octobre 2019 : Réunion avec le Comité des Hautes Pyrénées lancement de la saison points et perspectives sur arbitrage.

Le 7 Décembre 2019 : Réunion avec le Comité du Gers lancement de la saison points et perspectives sur arbitrage.

Collaboration avec le CTF lors des regroupements des sélections de début de saison organisé le 28 octobre 2019 par le Comité des Hautes Pyrénées à Garaison avec une intervention théorique de la CTA en apport aux joueurs sur thèmes choisis en commun avec le CTF. Puis mise à disposition et accompagnement de JAJ sur les oppositions lors du stage.

Participation d'un référents bassin de pratique du secteur Sud Ouest au stage PPF organisé le 22 février 2020 par le Comité du Gers.

Participation accompagnateurs et binômes JAJ du secteur Sud Ouest aux ICR 1 du 11 novembre 2019.

Montauban sélection 32 Filles : Gascouin Marine - Callac Celine

Montech sélection 32 Garçons : Ousseni Ethan - Vigneron Edouard

L'isle sur Tarn sélection 65 filles : Guichard Donia - Gaude Charlotte

Rabastens sur Tarn sélection 65 Garçons : Gillardo Baptiste - Vallée Nathan

Accompagnateur : Ousseni Mamo - Andrew Castaing

Participation accompagnateurs et binômes JAJ du secteur Sud Ouest au IDR du 1er décembre 2019.

JAJ Comité Filles 65 : Laforgue Amandine - Fourcade Theo

JAJ Comité Garçons 65 : Roger Bastien - Flous Raphaël

JAJ Comité Filles 32 : Delas Hugo - Delage Eliott

JAJ Comité Garçons 32 : Bini Loris - Sublet Tristan

Accompagnateur : Mamo Ousseni - Marouffi Atika

Participation accompagnateurs et binômes JAJ du secteur Sud Ouest aux ICR 2 du 26 janvier.

JAJ Comité 65 : Sarthegou Lucas - Theri maxime

JAJ Comité 32 : Meireles Peirera Océane - Roussillon élise

JAJ Comité 31 : Gaude charlotte - Guichard Donia

Accompagnateurs : Grave Stéphane - Garnier Adrien

### VALORISATION, COMMUNICATION

Le Comité des Hautes Pyrénées a prévu de récompenser quatre binômes JAJ T3 de leur comité ayant participé au IDR et ICR lors de leur Assemblée Générale prévue le 29 août 2020.

### PERSPECTIVE POUR LA SAISON 2020/2021

Renouvellement de nos ressources JA et JAJ

Nous sommes toujours en flux tendu sur les désignations car panel d'arbitres encore juste besoin de compléter nos ressources.

Le Comité des Hautes-Pyrénées a en projet d'établir une CMCD départementale avec un quota de JAJ club.

Compléter le panel d'Accompagnateur Territorial (superviseur).

Nous n'avons actuellement que trois accompagnateurs territoriaux pour le secteur, besoin de renfort pour pouvoir faire plus de suivis.

Accompagnement des JAJ

Pérenniser l'accompagnement de nos JAJ par des accompagnateurs club. Sessions de formations via le guide des formations géré par l'ITFE.

Protocole Fair-Play début et fin de match.

Pérenniser le protocole Fair-Play mis en place cette année.

Contribuer au développement des Ecoles Arbitrage.

La nouvelle organisation fait que pour être former animateur Ecole d'Arbitrage il faut passer via le guide des formations géré par l'ITFE. Cependant nous devons garder la proximité avec les clubs grâce au Référents de bassin de pratique pour aider à développer l'arbitrage au sein des clubs.

Travail collaboratif avec la Technique.

Lors de regroupement des collectifs Comité 65 mettre en place un travail collaboratif avec les CTF et l'encadrement pour y intégrer la formation de JAJ mais aussi développer les règles de l'arbitrage au sein des collectifs.

Renforcer le travail collaboratif avec les CTF dans le cadre du PPF Projet Performance Fédéral à compter de la saison 2020-2021. Cette coopération est un bénéfice certain dans la formation du joueur- arbitre.

Le Comité des Hautes Pyrénées a fait paraître un poste en remplacement de son CTF actuel, il apparait dans la lettre de mission de ce poste la coordination du PPF arbitrage.

### Secteur NORD - David Bennet

#### FONCTIONNEMENT DU SECTEUR

- Une réunion entre responsable de groupe 20 juillet 2019
- Réunions fin août avec Responsable Bp et responsable de groupes
- Visio tous les deux mois avec responsables de groupes\*
- Réunions mi saison avec responsable BP et responsable de groupes

Plus de communication avec les responsables BP mais peu de résultats derrière

#### FORMATION

- Un stage de rentrée à Cahors pour activation
- 1 stage groupe T3 Perf fin octobre et pas de possibilité de

poursuivre suite arrêt saison ( un stage était en prévision mi avril )

- 1 stage de perfectionnement JAJ T3 ( un échec 6 présent sur 26 convoqués )
- 1 stage de mi saison adulte avec grosse affluence ( plus de 80% des arbitres présents )
- 1 stage de mi saison jeune ( 14 présents sur 26 )
- 4 modules de formation débutants avec 9 nouveaux T3 Validés début janvier

Beaucoup de difficultés sur les JAJ et très bon groupe de fidèles sur les adultes

### DÉSIGNATION

Sur la saison , 312 matches à désigner. Grosse concentration le samedi (env. ¾ des matches) notamment sur le créneau 17h-21h. A peu près autant de matches séniors que de match jeunes.

Avec un groupe de JAJ assez peu investi, très difficile de désigner des jeunes sur les matches jeunes (seulement 92 arbitrages par des moins de 26 ans sur 141 matches jeunes).

En terme de suivi à peu près la moitié des JA les plus assidus à pu être vue. La quasi-totalité des JAJ réguliers a été suivi.

### GROUPE JA ET JAJ T3

26 JAJ T3 – 8 seront rétrogradés en JAJ Club

Suite au référencement complet des arbitres dans les clubs des promotions sont prévus ( entre 3 et 5 ) suite analyse des différents retours

45 JA T3 avec 6 qui participent peu mais 39 actifs qui nous permettent de gérer tranquillement les désignations sur les matchs adultes

### PROMOTION T2

Pas de promotion en T2 cette saison ( Groupe de JAJ Trop faible

- prévision de proposer deux binômes mi saison 2020/2021)
- Groupe adulte avec 2 binôme de qualité qui pourrait aspirer à la montée mais qui à ce jour ne veulent pas monter

### PPF ARBITRAGE

Gros travail de détections en début de saison sur tous les tournois de brassage des comités avec présence des référents bassins , ce qui nous a permis de cibler les arbitres potentiels du PPF ( même si le listing est trop faible à ce jour ) . mise à dispo des binômes pour ICR et IDR. Travail sur tournoi de brassage secteur Nord ( - 13 sur comité 46 et 82 )

Travail sur deux journées de sélection du comité 82 et sur une journée de sélection du 46

### RELATIONS COMITE

Les relations avec les comités 82 et 46 bonnes. Possibilités facile d'intervenir sur les entrainements des sélections car les CTF jouent le jeu et nous aident mais manque de dispo et ressources pour intervenir sur les dates données. Cela s'améliore même si la relation salarié bénévole est difficile et qu'ils ne comprennent pas forcément toutes nos problématiques

### VALORISATION / COMMUNICATION

Pas de valorisation faite sur la saison

Communication permanente avec les clubs sur les problèmes de CMCD ce qui devrait nous permettre de progresser beaucoup plus rapidement la saison prochain

Communication régulière avec les présidents des comités via une présence dans les conseils d'administration du 82 et 46 , ce qui nous permet de répondre quand des critiques dirigées sont émises. ( même si cela devient de moins en moins réguliers )

Manque de communication générale entre les responsables BP et les référents Clubs ( Les clubs ne répondent pas ou peu et nous sommes obligés de relancer constamment )

## Secteur Albi / Rodez / Mende

### FONCTIONNEMENT

Le secteur ne se porte pas trop mal et avance.

L'Aveyron a une bonne dynamique autour d'Amélie Fixes, ce qui ne peut qu'être bénéfique pour le département.

Bons rapports dans l'ensemble avec les CTF et les comités du secteur.

Pour l'effectif de l'équipe, on note un départ (Tournier), remplacé par Amélie Fixes.

### FORMATION

- stage de rentrée des arbitres le 25/08/2019 à Albi
- trois formations JAJ club débutants, 22 personnes présentes
- deux stage validation JAJ club → JAJ T3 le 07/12/2019 à Rodez et le 09/02/2020 à Lavaur
- stage mi-saison JA et JAJT3 programmé le 23/02/2020, reporté au 05/04/2020 puis annulé à cause du COVID 19

### DÉSIGNATION

Depuis le mois de janvier, c'est Damien qui désigne sur le 12 car il y a toujours des problèmes de disponibilité des arbitres

### GROUPES JA ET JAJT3

Effectifs 28 JAJT3 et 40 JAJT3 ; pas de stage de mi-saison à cause du COVID 19

### PROMOTIONS T3→T2

- un binôme JAJT3 à la promotion JAJT2 (Nicoli et Vigourous)
- un JAJT3 à la promotion JAJT2 (Molinier Laura)

### PPF ARBITRAGE

Pas de binôme en PPF pour cette saison

### RELATION COMITÉ

- bon contact avec le comité 81, réunion mensuelle
- bon contact avec le comité 12, déjà trois réunions depuis le début de la saison

### VALORISATION ET COMMUNICATION

- peu de contact avec les RBP, téléphone ou mail pour certains, mais ces contacts demeurent de bonne qualité

- peu de contacts avec les groupes d'arbitres

Points forts :

Bonne dynamique avec le 12 mise en place cette saison, ce qui nous permet d'évaluer plus de JAJ

### DIFFICULTÉS

Certains clubs ne jouent pas le jeu (un dans l'Aveyron et deux dans le Tarn), ce qui freine un peu la progression du secteur

### OBJECTIFS

Continuer dans cette dynamique pour étoffer le nombre de JAJ T3, ce qui nous permettra de couvrir l'ensemble de nos matches -18

### AUTO-ÉVALUATION

- le secteur progresse en terme d'effectif d'arbitre, on couvre nos désignations et on progresse dans la formation
- pour le suivi des arbitres, il nous manque des juges-superviseurs formés pour faire plus de suivis sur le secteur
- manque de relation avec le secteur de Mende, à cause de l'éloignement (410 kms aller/retour de chez moi) et du manque de temps pour s'y rendre

### ORGANIGRAMME

Une visio avec les RBP sera programmée avant la fin mai.

## LE PROJET DE PERFORMANCE ARBITRAGE

Lors de cette saison 2019/20 la Ligue Occitanie de handball a posé les bases du projet de performance arbitrage. En effet à l'instar des joueurs, le but est d'identifier un parcours qui doit permettre aux meilleurs potentiels des jeunes arbitres d'accéder le plus rapidement possible au haut niveau.

Ce projet qui doit accompagner les JAJ de 13 à 20 ans se structure en 3 niveaux.

Le niveau détection cible les JAJ club en formation T3 et les

JAJ T3 de 13 à 15 ans. Ils participeront notamment aux stages sportifs départementaux et les plus performants d'entre eux officieront sur les Interdépartementaux.

Le niveau accession cible les JAJ T2 de 15 à 17 ans. Ils participeront notamment aux stages sportifs régionaux et les plus performants d'entre eux officieront sur les Intercomités Régionaux et Nationaux.

Le niveau excellence cible les JAJ T1 de 17 à 20 ans. Ils participeront notamment aux matchs de préparation des pôles et les plus performants d'entre eux officieront sur les Interligues.

Lors de cette saison de mise en place des formations se sont mises en place dans différents secteurs lors des vacances de Toussaint et Février. Il reste un travail d'harmonisation des pratiques et d'identification des ressources humaine pour permettre d'atteindre les objectifs de ce projet. Une mise en place opérationnelle, pour la saison prochaine, est en cours d'écriture, et ceci en lien avec un parcours de formation en parallèle, du JAJ T3 au JAJ T1, basé sur la collaboration entre la technique et L'arbitrage.

## FORMATION INITIALE DES JUGES ARBITRES

En lien avec l'ITFE la CTA travaille lors de cette intersaison sur les parcours de formation initiale des Juges Arbitres T1, T2 et T3. Le but étant d'intégrer ces formations dans l'offre de formation de l'ITFE Occitanie.

## RÉUNIONS CNA/CTA

18/09/2019  
Réunion plénière 05/10/2019  
03/02/2020  
27/03/2020  
15/04/2020  
06/05/2020

**Aurélien SALVADOR**

Président Commission Territoriale  
d'Arbitrage



# DÉVELOPPEMENT

**Hanane FATHI-CROSLAND**, présidente

## Membres

Eric MEJEAN

Francoise TUXAGUES

Isabelle FRASNETTI

**Sébastien DREVET**

**Hamid FATHI**

## ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Caravane du Hand

Mise à disposition des clubs de la Caravane du Hand sur l'année sportive, comme depuis quelques saisons les clubs ont leur disposition cet outil afin de promouvoir leur activité au sein de leur ville.

Structuration de clubs

Pilotage d'un Dispositif Local D'accompagnement (DLA) en coopération avec le Comité Départemental de l'Hérault, quatre clubs (Lunel, Clermont Salagou, Bédarieux, Jacou) ont accédé à deux temps collectifs sur l'aide à la structuration de club et deux temps individualisés sur leur structure animé par un consultant sportif Sébastien RIMETZ (SRI Sport). Ces quatre temps ont permis aux clubs d'acquérir un diagnostic de leur structure.

La formation au parcours continu et modulaire sur la thématique « je structure » du titre à finalité professionnelle en lien avec la mission d'accompagnement des clubs a accueilli 12 dirigeants pour découvrir ou redécouvrir les modalités de la structuration d'une association sportive avec des temps d'échanges sur les outils nécessaires pour celle-ci

Temps d'échanges et d'informations sur l'emploi et des projets éligibles pour l'Agence Nationale du Sport en accompagnement des clubs dans leur projet d'emploi au sein de leur structure en visioconférence et autre pouvant éventuellement répondre aux prérogatives du dossier ANS.

Aide aux nouveaux clubs

Pour chaque nouveau club affilié des temps de rencontres sont mis en place afin de leur faire part des aides fédérales et territoriales à leur disposition. Sur cette saison 5 de clubs ont été créés (Sérignan, Baillargues dans le 34, Sigfox dans le 31, Argeles Gazost dans le 65 et Garons dans le 30)

## PROMOTION DES OFFRES DE PRATIQUES

Un des axes du projet de la commission est de trouver des partenaires pour la mise en place d'un réseau structure sport santé. La création de ce réseau a permis de mettre en relation une structure Sport Santé et une structure sportive (club et/ou comité) dans le périmètre d'actions sur l'expérimentation de la pratique Handfit autour des personnes atteintes de maladies chroniques (Montpellier, Nîmes et Toulouse). Reportée en septembre.

Une première expérience a été menée dans un établissement médico-social à l'EHPAD du Centre Hospitalier de Castelnaudary au mois de février durant la formation Handfit dans l'Aude.

Ce temps de formation a permis la mise en place d'un temps d'informations sur le Handfit à Bram ouvert à tous les clubs et licenciés.

La présence en qualité de « intervenant » des bénévoles de la commission et de « formateur » des deux chargés de développement sur la formation du parcours continu et modulaire des offres de pratiques « j'anime » du titre à finalité professionnelle (Baby hand, Hand'Ensemble, Handfit, QPV...).

Collaboration sur la pratique Hand à 4 avec le rectorat académie de Montpellier

Une préparation des Rencontres Régionales Handensemble prévues en avril et reportées à la rentrée 2020-2021 qui accueilleront les clubs occitans et autre territoire voisin.

Ces rencontres ont pour but de partager un moment sportif convivial, de sensibiliser les volontaires du dispositif Service Civique sur le vivre ensemble avec un handicap et de former les stagiaires du module Hand'Ensemble.

## SERVICE CIVIQUE

### UNE GESTION TERRITORIALE RENFORCEE

Pour la 3e année consécutive, la Ligue Occitanie demeure l'interlocuteur privilégié des clubs de handball souhaitant s'inscrire dans une démarche civique, citoyenne et solidaire en s'entourant de jeunes volontaires engagés dans une mission d'intérêt général au service de la population.

Cette saison, les missions ont été recentrées autour de thématiques prioritaires :

- Intégration des personnes handicapées
- Intégration des facteurs de santé et de bien-être
- Accès à la pratique pour les jeunes filles et femmes
- Valeurs de solidarité, de partage et de mutualisation
- Accès à l'activité à des zones et publics éloignés
- Respect de l'environnement et du développement durable

Et des thématiques secondaires :

- La réussite scolaire
- Accès à la pratique à des publics adolescents
- La relation parents/enfants
- L'engagement et la prise de responsabilité par des jeunes

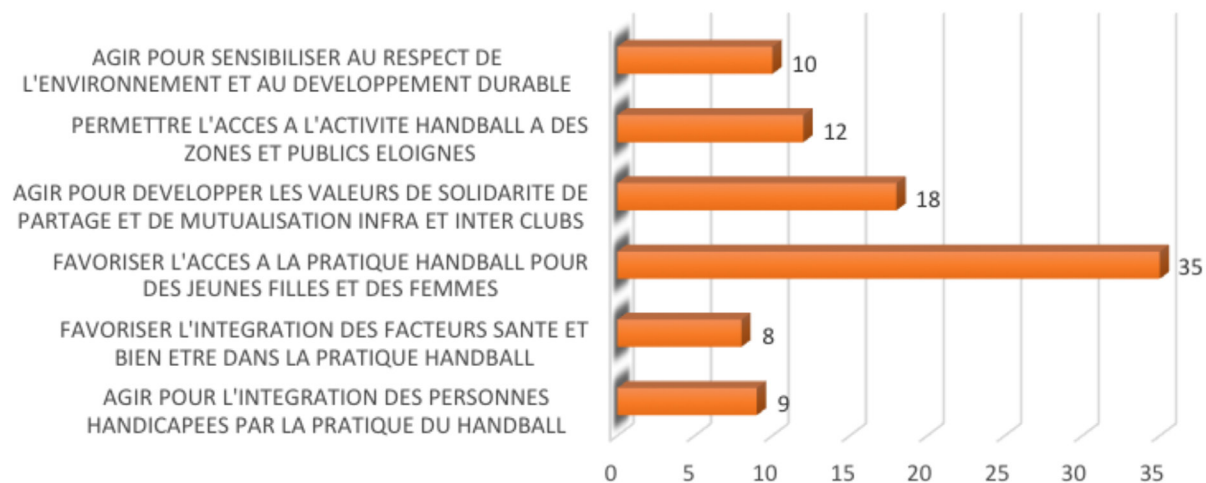
2019/2020, en chiffres, c'est :

**92 jeunes engagés, 33 filles et 59 garçons**  
**Dans 56 clubs ou comités**

**Hanane FATHI CROSLAND**

Présidente de la commission développement

## Mission principale confiée au volontaire



# DISCIPLINE

**Thierry BROUSSES**, président  
**Yannick BOUYSSONNIE**, vice-président  
**Laurent BUNEL**, vice-président

## Instructeurs

Amélie Bonnet  
Yannick Bouyssonnie  
André Carcelle  
Océane delplanq  
Sandrine Faure  
Anaïs Fournil  
Rémi Grente  
Régine Magna  
Robert Miquel  
Jérôme Noyée  
Gautier Pallec

## Membres

Fabien Arbetti  
Amélie Bonnet  
Océane delplanq  
André Carcelle  
Christian Cavallin  
Sandrine Faure  
Xavier Foulon  
Anaïs Fournil  
Pierre Olivier Gelis  
Rémi Grente  
Max Jaillot  
Régine Magna  
Jérôme Noyée  
Gautier Pallec  
Philippe Patriarche  
Alain Roueche

## Salariés :

Véronique BELIN

On peut résumer la commission de discipline à un ensemble de chiffres. Sur la saison 2019/2020, 100 dossiers ont été ouverts. Au final, cela s'est traduit par 2 ans de suspension, 112 dates fermes, 104 dates avec sursis, 7 huis clos fermes, 12 huis clos avec sursis, 2 avertissements et 26 sans suite. Sans le COVID-19, les 122 dossiers de la saison précédente auraient été battus.

Nous restons malheureusement sur la même tendance que la saison précédente avec plus de 75% des dossiers concernant des rencontres de mineurs et impliquant joueurs, arbitres, officiels, dirigeants et public.

Ces chiffres confirment que les différents comportements intolérables dans nos si chères enceintes sportives perdurent. Les plus pessimistes diront qu'ils y ont élu domicile et qu'il sera difficile de les y en sortir. Les plus optimistes diront que cela concerne qu'un faible pourcentage du nombre de rencontres jouées dans notre grande région Occitanie.

La commission de discipline ne baisse pas les bras face à ces comportements et continue les efforts de ces dernières années en augmentant le nombre d'instructeurs, en ayant féminisé la commission et en accompagnant les acteurs du handball qui le désirent. Il ne faut pas espérer de notre part un relâchement

en particulier dans le contexte actuel ou d'autres sports prennent la mesure de comportements qui n'ont rien à faire dans leurs stades. Le COVID-19 n'a pas entamé notre action et la commission est restée active malgré le confinement, l'explication étant simple le nombre de dossiers en cours avant le confinement et l'arrêt des championnats. La visio-conférence est maintenant une nouvelle corde à notre arc qui à coup sûr permettra de faciliter la participation, autant des mis en cause que des témoins et des juges-arbitres.

Cette saison, les instances du handball ont proposé aux clubs recevant la mise en place du protocole « FairPlay » se traduisant par, avant le début du match, une réunion avec les différents acteurs de la rencontre (arbitres, officiels de tables, responsables des équipes) ou l'on insiste sur le besoin fondamental de tolérance et de respect de chacun des acteurs du match. Ce protocole se terminant par une lecture d'un texte en direction du public : Managers, dirigeants, supporters ou simples spectateurs. Vous le savez, sans arbitres pas de match. Alors nous vous prions de respecter leurs décisions de respecter les officiels et les joueurs, de faire preuve de fairplay et de savoir vivre ensemble. Bonne rencontre sportive à tous.

Cette action a fait sourire certains, à coup sûr, et est apparue comme bien naïve face à certains comportements, mais cet acte pédagogique apparaît comme nécessaire dans une société où le sport prend une place de plus en plus importante dans l'éducation des individus et dans le bien vivre ensemble. Cela vient en complément de l'action de la commission de discipline qui intervient la plupart du temps au bout de la chaîne, même si elle peut être sollicitée pour échanger sur les sujets qu'elle traite afin de sensibiliser les licenciés de la région.

On peut également résumer la commission de discipline à ses membres, tous bénévoles, et qui œuvrent tout au long de la saison afin de rendre les décisions les plus justes possibles, en s'appuyant sur le règlement de la fédération Française de handball. C'est un exercice qui apparaît pour beaucoup comme pas très « glamour » et c'est vrai mais pour les membres de la commission ce travail est nécessaire si l'on veut garder l'image de notre sport et continuer à le pratiquer dans de bonnes conditions. C'est là, la principale motivation qui nous anime.

Pour la saison 2019/2020, 11 commissions (4 sur Toulouse, 4 sur Montpellier et 3 en visio-conférence) ont été nécessaires pour venir à bout de la centaine de dossiers. Pour une grande partie des décisions, le travail des instructeurs a été une aide indispensable afin de que la bonne décision soit prise. Pour rappel, les instructeurs, qui sont des membres de la commission de discipline, prennent du temps pour contacter les protagonistes d'un dossier afin de recueillir leurs témoignages, analyser les éléments recueillis et les retranscrire dans un dossier sur lequel la commission s'appuie pour rendre sa décision. Je profite de ces quelques lignes pour dire aux personnes contactées par un instructeur, l'importance de lui répondre et si possible le plus rapidement. Il est important de rappeler que la non-réponse est sanctionnable. Cela facilite le travail d'un bénévole et au final la décision rendue par la commission de discipline est plus juste. Un dossier d'instruction représente entre cinq et dix heures de travail.

En cette fin de saison, un changement important a eu lieu. Thierry Brousses président depuis 2012 de la commission régionale de discipline de la ligue Midi-Pyrénées puis Occitanie a décidé de tirer sa révérence. Il a, tel un entraîneur, élevé le niveau de cette commission pour accéder à la division supérieure. Un grand merci à lui pour le travail accompli, qui a permis de relever les défis de l'augmentation du nombre de dossiers de la grande région, des évolutions de réglementation et du changement des comportements dans nos gymnases. Thierry a su rassembler et motiver les membres de la commission dont la qualité du travail est saluée par les instances du handball. Bon vent Monsieur Brousses.

Cette saison, la commission de discipline a fait son mercato. Elle a enregistré les arrivées de trois nouveaux membres. Trois

demoiselles motivées avec un vécu différent dans le handball, qui apporteront leurs visions et leurs analyses. La commission de discipline s'est appuyée, et cette année plus encore, sur des membres qui ont été, ou sont encore, soit dirigeants, soit entraîneurs, soit joueurs, soit arbitres, et bénévoles. La conjugaison de ces expériences fait la richesse de cette commission et sa capacité à bien travailler ensemble.

En espérant vous retrouver sur les bords du terrain et pas lors de nos commissions de discipline à venir.

**Yannick BOUYSSONNIE**

Président de la commission de discipline

# RÉCLAMATIONS ET LITIGES

La commission était composée de :

Christelle Astre,  
Corinne Gout,  
Jean-Philippe Dubedout,  
Jean-Marc Lussert,  
Claude Vital.

- Saint-Céré, EXCM, décision minorée de -4 points à -2 points.

## 1. Décisions du 12 juillet 2019

Après analyse des dossiers CMCD de la commission des statuts et de la réglementation et relatifs aux appels des clubs sur ces décisions :

- Auch, 1<sup>ère</sup> division territoriale F, décision infirmée de -2 points à 0 point.
- Carcassonne, PNM, décision minorée de -2 points à -1 point.
- Colomiers, N3F, décision infirmée de -3 points à 0 point.
- Colomiers, EXCM, décision infirmée de -2 points à 0 point.
- Comminges, 1<sup>ère</sup> division territoriale M, décision infirmée de -2 points à 0 point.
- Montauban, EXCM, décision infirmée de -4 points à 0 point.
- Palaja, EXCM, décision confirmée de -9 points.
- Pins-Justaret Vilatte, EXCM, décision minorée de -12 points à -9 points.
- Saint-Céré, 1<sup>ère</sup> division territoriale F, décision infirmée de -5 points à 0 point.

## 2. Décision du 9 mars 2020

Après analyse d'une réclamation d'une décision de la commission d'organisation des championnats.

Villefranche de Rouergue, -15 F match Saint-Céré-Villefranche de Rouergue. Constats de manquements dans la procédure de réclamation malgré plusieurs explications de la commission réclamations et litiges. Décision : non recevable.

**Christelle ASTRE**

Présidente de la commission  
Réclamations et litiges

# INSTITUT TERRITORIAL DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

## LA NOUVELLE OFFRE DE FORMATION

Elle est destinée avant tout à développer les compétences et qualifier l'encadrement du Handball sur l'ensemble du territoire et par déclinaison, à fidéliser nos pratiquants et renforcer la place de notre discipline à l'échelon régional et national.

Elle concerne l'ensemble des acteurs : dirigeants, arbitres, entraîneurs en pratique compétitive et non compétitive (nouvelles offres de pratique) mais aussi les formateurs de l'encadrement (Métiers de la formation)

L'ensemble de ces nouvelles offres de formations a été dispensé par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi (ITFE), de la Ligue Occitanie de Handball.

Ci-dessous, l'ensemble détaillé des formations qui ont pu être dispensées, cette saison.

### Deux choix de parcours de formation :

**PARCOURS MODULAIRE** : Plus court, accessible, en formation à distance et/ou en présentiel, en week-end, en semaine ou en soirées, en début et/ou en milieu de saison, il permet de cibler vos besoins spécifiques en formation et de s'adapter à vos contraintes.

Le suivi complet d'un module permet la délivrance systématique d'une attestation de formation. Celle-ci est délivrée par l'ITFE et sera nécessaire en cas d'inscription à la certification.

**PARCOURS CONTINU (en alternance dans une structure)** : il permet d'obtenir un Titre à Finalité Professionnelle et d'exercer notamment contre rémunération dans le domaine de l'encadrement du Handball.



## PARCOURS MODULAIRE

### Le Module :

Le suivi complet d'un module permet la délivrance systématique d'une attestation de formation délivrée par l'ITFE et nécessaire en cas d'inscription à la certification.

### Le Certificat :

Il est composé de 2 ou 3 modules **ET** de l'épreuve certificative.

### Les différents choix possibles correspondent aux différentes activités et fonctions au sein du club :

1. J'accompagne
2. Je structure
3. J'anime
4. J'entraîne
5. J'arbitre
6. Je forme l'encadrement

## 1 - J'ACCOMPAGNE

### ➤ Certificat 1 - Contribuer à l'animation sportive de la structure (40H)

**Coordonnateur pédagogique :** Fabrice HYAUMET (CTF 09)

**Formateurs :** Fabrice HYAUMET (CTF 09), Julien DEMETZ (CTF 12), Amélie FIXES (salariée Comité 12), Gwenaël MARIE (CTF 30), Vanessa LIVERNOIS (CTA), Christel RAVASSAUD JARY (CTF 31), Pascal PERPIGNAN (CTA) Fabien DELBOSC (CTF 32), Hervé RIGAL (ex LOHB), Corentin LAREQUIE (CTA), Geoffrey MARTINEZ (Salarié comité 34), Alexandre TORRUELLA (CTF 65), Jamila BOULHMISSE (CTA), Grégoire TOURNÉ (CTF 66), Alexandre VITRAC (CTF 82), Yannick RANCOULE (CTF 81), Thierry GOURC (CTA).

### - Module 1 : Accompagner les pratiquants (25H)

Cette formation s'adresse à des « accompagnants » débutants susceptibles de se substituer occasionnellement au responsable d'équipe, dans l'activité.

Elle se déroule sous la forme d'1 journée de présentiel, d'une mise en situation pédagogique avec un tuteur en club, de Formation Ouverte À Distance (FOAD) et de productions en "Autonomie" (hors temps de présentiel).

**2 Sessions ont eu lieu, sur 11 sites :** Ariège, Aveyron (2 présentiels), Haute Garonne (2 présentiels), Gard, Gers, Hérault (2 présentiels), Hautes Pyrénées, Pyrénées Orientales, Tarn, Tarn et Garonne

➤ **Le présentiel prévu sur le site de l'Aude le 21 mars est reporté suite au COVID-19**

**73 inscrits – 67 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	2
Aude	1
Aveyron	17
Gard	10
Haute-Garonne	9
Gers	2
Hérault	7
Hautes-Pyrénées	3
Lot	1
Pyrénées-Orientales	8
Tarn	1
Tarn et Garonne	6

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	92%
Absent excusé	1%
Absent non excusé	7%

### - Module 2 : Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain (15H)

**Responsable formation :** Fabrice HYAUMET (CTF 09)

Ce module concerne toute personne encadrant l'activité du Handball et ses offres de pratique multiples : accompagnants, entraîneurs, arbitres, dirigeants, pratiquants...

Il se déroule sous la forme de 2 classes virtuelles de 1h30 chacune, de FOAD et de production en "Autonomie" (hors temps de présentiel).

**1 session : Octobre-Décembre 2019**

**2ème session Janvier-Avril 2020 : reportée suite au COVID-19**

**13 inscrits - 6 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	1
Aveyron	2
Haute-Garonne	2
Hérault	1

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	60%
Absent excusé	0%
Absent non excusé	40%

- **Épreuve certificative** : Pour y accéder, il faut avoir l'attestation de formation des Modules 1 et 2 de ce certificat.  
Elle consiste à un entretien de 20 minutes portant sur les éléments liés à l'accueil, l'encadrement, l'animation et l'organisation d'une activité de Handball, en sécurité.  
Pour y accéder il faut avoir obtenu l'attestation de formation du Module 1 et du Module 2 de ce certificat.
- **La 1ère session a eu lieu à Auzerville-Tolosane les 22 et 23 janvier 2020**  
**Jury composé de** : Sandrine BOULESTEIX (CTS responsable pédagogique ITFE), Hamid FATHI (LOHB) sur le **site d'Auzerville-Tolosane**  
  
**Jury composé de** : Renaud BOULANGER sur le **site de Montpellier**  
**4 inscrits - 3 participants - 3 Certifiés**
- **La deuxième session est reportée suite au COVID-19**  
**18 inscrits**

---

## 2 - JE STRUCTURE

---

### ➤ **Certificat 2 - Contribuer au fonctionnement de la structure (40H)**

**Coordonnateur pédagogique** : Hamid FATHI (LOHB)

**Formateurs** : Christel RAVASSAUD (CTF 31), Alexandre VITRAC (CTF 82), Grégoire TOURNÉ (CTF 66), Michel HUC (élu Ligue), Florence BASCOU (Secrétaire Générale LOHB).

#### **- Module1 : Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif (20H)**

Cette formation s'adresse en particulier aux dirigeants associatifs et aux salariés de club.

Elle se déroule sur deux journées en présentiel (3h le matin pour le présentiel 1 et 3h30 l'après-midi pour le présentiel 2), 1 classe virtuelle de 1h30, de la FOAD et de production en "Autonomie » (hors temps de présentiel).

- **1ère session : formule en classe virtuelle au vu du nombre d'inscrits. En raison de la non disponibilité des stagiaires, cette dernière n'a pas pu être finalisée**

Comité d'appartenance	Nombre
Hautes Pyrénées	2

- **2ème session : à Lézignan Corbières le 15 février 2020 et à Auzerville-Tolosane le 29 février 2020 sur site et 3 classes virtuelles suite au COVID-19 le 18 février 2020, le 14 avril 2020 et le 16 avril 2020**



8 inscrits – 8 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	3
Ariège	1
Aveyron	1
Haute-Garonne	3

Présent en totalité	90%
Absent excusé	10%
Absent non excusé	0%

### - Module2 : Valoriser et promouvoir les activités (20H)

Cette formation s'adresse en particulier aux dirigeants associatifs et aux salariés de club.

Elle s'est déroulée sur deux journées en présentiel (3h30 l'après-midi pour le présentiel 1 et 3h le matin pour le présentiel 2), 1 classe virtuelle de 1h30 et de la FOAD et de production en "Autonomie » (hors temps de présentiel).

1ère session : 2 inscrits, annulée

2ème session : à Lézignan-Corbières le 15 février 2020 et à Auzerville-Tolosane le 29 février 2020 sur site et 3 classes virtuelles suite au COVID-19 le 27 avril 2020, le 05 mai 2020 et le 07 mai 2020

9 inscrits – 9 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	1
Aude	3
Aveyron	1
Haute-Garonne	4

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	83%
Absent excusé	17%
Absent non excusé	0%

- **Épreuve certificative** : Pour y accéder, il faut avoir l'attestation de formation des Modules 1 et 2 de ce certificat.  
Présentation en 10 minutes, d'une action en lien avec le projet associatif de la structure d'alternance du candidat, avec un support de son choix, suivi d'un entretien de 15 minutes portant sur la mise en œuvre de l'action en question.  
Pour y accéder, il faut avoir l'attestation de formation du Module 1 et du Module 2 de ce certificat.
- **Session unique** : du 06 au 11 avril 2020 reportée suite au COVID-19  
7 inscrits :

## 3 - J'ANIME

- **Certificat 3 - Animer des pratiques éducatives (90H)**  
Coordonnateur Pédagogique : Philippe COLSON (CTF 31)

### - Module1 : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux (10H)

Cette formation concerne toute personne souhaitant animer des pratiques socio-éducatives en sécurité, tout en maîtrisant mieux les différents contextes d'intervention.

Elle consiste en 3 classes virtuelles de 1H, de Formation Ouverte à Distance et de production en "Autonomie ».

**3 sessions de 1H : les 12/11/2019 - 26/11/2019 et 10/12/2019 en soirée.**

**Formateurs :** Philippe COLSON (CTF 31), Hamid FATHI (LOHB), Philippe GALAND (bénévole), Marion NOVAIS (CROS -Responsable WORK&MOVE )

**2 inscrits – 2 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Haute-Garonne	1
Tarn et Garonne	1

-  
Mo  
dul

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	83%
Absent excusé	17%
Absent non excusé	0%

**e 2 : Animer la pratique BabyHand et Hand**

**1er pas (40H)**

Cette formation s'adresse aux encadrants, entraîneurs, dirigeants, salariés et/ou bénévoles souhaitant mettre en place un projet autour de l'accueil du public 3-8 ans dans sa structure, autour de la pratique "BabyHand" et/ou "Handball 1er pas".

Elle consiste en 4 journées de présentiel organisées sur 2 temps, de Formation Ouverte à Distance et de production en "Autonomie ».

**1ère session :**

**Secteur Ouest : 1er présentiel les 8 et 9 novembre 2019 - 2ème présentiel reporté (COVID-19)**

**2ème session :**

**Secteur Est : 1er présentiel les 10 et 11 janvier 2020 - 2ème présentiel reporté (COVID-19)**

**Formateurs :** Philippe COLSON (CTF 31), Sébastien DREVET (LOHB), Yannick RANCOULE (CTF 81), Thomas BEYNES (Club du Fénix Toulouse), Amélie FIXES (salariée Comité 12), Brice ARNAUD (CTF 30)

**24 inscrits – 23 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	4
Aude	5
Aveyron	1
Gard	4
Haute-Garonne	5
Pyrénées-Orientales	1
Tarn	1
Tarn et Garonne	2

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	96%
Absent excusé	4%
Absent non excusé	0%

**- Module 3 : Animer la pratique MiniHand et Hand à 4 (40H)**

**Formateurs :** Philippe COLSON (CTF 31), Gwenaël MARIE (Salarié 30)

Cette formation s'adresse aux encadrants, entraîneurs, dirigeants, salariés et/ou bénévoles souhaitant mettre en place un projet autour de l'accueil du public 9-14 ans dans son club.

Elle consiste en 3 journées de présentiel organisées sur 1 temps unique, de Formation Ouverte à Distance et de production en "Autonomie ».

**1ère session : 1er présentiel les 17, 18 et 19 janvier 2020, à Narbonne.**

**5 inscrits – 5 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	1
Gard	1
Haute-Garonne	1
Hérault	1
Tarn	1

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	100%
Absent excusé	0%
Absent non excusé	0%

- **Épreuve certificative :** Pour y accéder, il faut avoir l'attestation de formation des Modules 1, 2 et 3 de ce certificat.  
Le candidat conçoit un cycle de 6 séances minimum sur une activité et dans l'environnement de son choix et le transmet à deux évaluateurs un mois avant l'épreuve d'évaluation. Il anime, dans sa structure d'alternance, une séance, extraite de son cycle (de 45'à 60'max) avec 8 pratiquants minimum, suivi d'un entretien de 30' permettant au candidat de justifier son choix.
- **Les sessions 1 et 2 sont reportées suite au COVID-19**  
1 Inscrit

### 3 - J'ANIME

- **Certificat 4 - Animer des pratiques sociales (90H)**

**Coordonnateur Pédagogique :** Sébastien DREVET (LOHB)

#### - Module1 : Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux (10H)

Cette formation concerne toute personne souhaitant animer des pratiques socio-éducative en sécurité tout en maîtrisant mieux le différents contextes d'intervention.

Elle consiste en 3 classes virtuelles de 1H, de Formation Ouverte à Distance et de production en "Autonomie ».

**3 sessions de 1H : les 12/11/2019 - 26/11/2019 et 10/12/2019 en soirée.**

**Formateurs :** Philippe COLSON (CTF 31), Philippe GALAND (bénévole), Marion NOVAIS (CROS - Responsable WORK&MOVE)

**3 inscrits – 3 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Haute-Garonne	1

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	50%
Absent excusé	0%
Absent non excusé	50%

#### - Module 2 : Animer la pratique HandFit, Sport Santé (40H)

**Formateurs :** Sébastien DREVET (LOHB), Muriel DELSOL (Salariée 30)

**Intervenants externes :** Matthew NUTTMAN (préparateur physique) et Eformip (Association sport santé)

Cette formation s'adresse à toute personne (encadrants, entraîneurs, dirigeants, salariés et/ou bénévoles...) souhaitant mettre en place un projet autour de la thématique "Sport & Santé" dans son club.

Elle consiste en 3 journées de présentiel organisées sur 1 temps unique, de Formation Ouverte à Distance et de production en "Autonomie ».

**Session unique : les 21, 22 et 23 février 2020, à Bram.**

**8 inscrits – 8 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Gard	3
Haute-Garonne	1
Hérault	1
Pyrénées Atlantiques	2
Pyrénées Orientales	1

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	100%
Absent excusé	0%
Absent non excusé	0%

### **- Module 3 : Animer la pratique Handensemble : Handball et Handicap (40H)**

**Formateurs :** Hamid FATHI (LOHB), Brice ARNAUD (CTF 30)

Cette formation s'adresse à toute personne (encadrants, entraîneurs, dirigeants, salariés et/ou bénévoles...) souhaitant mettre en place un projet autour de la thématique "Sport & Handicap" dans son club.

Elle consiste en 4 journées de présentiel organisées sur 2 temps distincts dont 1 en parallèle des Régionales "Handensemble", de Formation Ouverte à Distance et de production en "Autonomie » (hors présentiel).

➤ **Sessions reportées suite au COVID-19**  
**4 inscrits**

- **Épreuve certificative :** Pour y accéder, il faut avoir l'attestation de formation des Modules 1, 2 et 3 de ce certificat.  
Le candidat adressera aux deux évaluateurs (au moins un mois avant l'épreuve d'évaluation), un document relatant une expérience conduite dans l'activité de son choix (Handfit ou Handensemble).

Le jour de l'évaluation, le candidat présente une séance dans l'activité choisie et anime un extrait de celle-ci (20'). Entretien de 30' en relation avec le document présenté.

➤ **Session unique du 30 mai au 7 juin 2020**  
**1 inscrit**

## **4 - J'ENTRAÎNE**

➤ **Certificat 5 - ENTRAÎNER DES ADULTES EN COMPÉTITION (90H)**

**Coordonnateur Pédagogique :** Renaud BOULANGER (CTF34)

**Formateurs :** Laurie ROUDIÈRE (Salariée 30), Pierre MONTAGUT (Salarié 30), Alexandre VITRAC (CTF 82), Didier BOR (LOHB), Julien DEMETZ (CTF 12), Yannick RANCOULE (CTF 81)

Cette formation s'adresse aux entraîneurs souhaitant se perfectionner dans l'encadrement et la formation du public "Adulte" jusqu'au plus haut niveau régional.

**- Module1 : Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs (10H)**

**Responsables de Formation :** Hervé RIGAL (LOHB), Gaël ROBERT (LOHB)

**Formateurs :** Arnaud BOUTEILLER (LOHB), Jacky BRUN (CTS), Grégoire TOURNÉ (CTF 66), Didier BOR (LOHB), Hervé RIGAL (LOHB)

Cette formation s'adresse à toute personne (encadrant, entraîneur, dirigeant, salarié et/ou bénévole...) souhaitant s'impliquer dans un projet autour de l'arbitrage dans son club.

Encadrant souhaitant développer l'activité de joueur/arbitre et arbitre/joueur lors de séquences d'entraînement.

Encadrant désirant obtenir la qualification "Animateur École d'Arbitrage".

**Session 1 :** Albi le 9 novembre 2019, Montpellier le 23/11/2019, Rabastens de Bigorre le 30 novembre 2019

**Session 2 :** Lavour le 18 janvier 2020, Nîmes le 25 janvier 2020, Toulouse le 20 février 2020

➤ **Le présentiel prévu le 18 avril 2020 à Montpellier est reporté suite au COVID-19**

**5 inscrits – 5 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	1
Aveyron	1
Haute-Garonne	2
Tarn	1

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	100%
Absent excusé	0%
Absent non excusé	0%

### - Module 2 : Entraîner des adultes (80H)

Il s'est déroulée sur 2 jours + 2 X 1,5 journées en présentiel, 2 soirées en club attenantes, organisée en 3 temps distincts, 3 suivis de tuteur en club, de la FOAD et de production en "Autonomie » (hors temps de présentiel).

**Session unique sur 2 sites :**

- **Haute Garonne/Aude/Tarn/Aveyron :** les 16 et 17 novembre 2019 à Albi, les 21 et 22 décembre 2019 à Albi, les 1er et 2 février 2020 à Toulouse et Tournefeuille.
- **Hérault/Gard :** les 21 et 22 décembre 2019 à Montpellier, les 1er et 2 février 2020 à Frontignan, les 7 et 8 mars 2020 à Montpellier.

**13 inscrits – 13 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	2
Aveyron	3
Gard	1
Haute-Garonne	4
Hérault	2
Tarn	1

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	100%
Absent excusé	0%
Absent non excusé	0%

- **Épreuve certificative :** Pour y accéder, il faut avoir l'attestation de formation des Modules 1, 2 et 3 de ce certificat.

Le candidat adressera aux deux évaluateurs (au moins un mois avant l'épreuve d'évaluation), un document formalisant le projet de jeu de son groupe ainsi qu'un cycle de 6 séances. Le jour de l'évaluation, un entretien de 30' maximum, permettra au candidat de présenter son analyse et de répondre aux questions du jury.

➤ **Elle a eu lieu à Auzeville-Tolosane les 2020**

**Jury composé de :** Sandrine BOULESTEIX (CTS responsable pédagogique ITFE), Renaud BOULANGER (CTF 34), Gaël ROBERT (Salarié LOHB)

**3 inscrits : - 3 participants - 2 Certifiés**

➤ **La 2ème session : en formule en semaine a été annulée au vu du nombre d'inscrits : 1 inscrit**

---

## 4 - J'ENTRAÎNE

---

➤ **Certificat 6 - ENTRAÎNER DES JEUNES EN COMPÉTITION (90H)**

**Coordonnatrice Pédagogique :** Marion PLANTÉ (CTF 46)

**Formateurs :** Gwénaél MARIE (Salarié comité 30), Muriel DELSOL (CTF 30), Geoffrey MARTINEZ (Salarié comité 34), Didier BOR (LOHB), Julien DEMETZ (CTF 12), Yannick RANCOULE (CTF 81), Daniela PETKOVIC, Marion PLANTÉ (CTF 46), Christel RAVASSAUD (CTF 31), Fabien DELBOSC (CTF 32), Alexandre TORRUELLA (CTF 5), Fabrice HYAUMET (CTF 09), Grégoire TOURNÉ (CTF 66).

Cette formation s'adresse aux entraîneurs souhaitant se perfectionner dans l'encadrement et la formation du public "Jeunes" (-12 ans à -18 ans) jusqu'au plus haut niveau régional.

**- Module1 : Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs (10H)**

**Responsables de Formation :** Hervé RIGAL (LOHB), Gaël ROBERT (LOHB)

**Formateurs :** Arnaud BOUTEILLER (LOHB), Jacky BRUN (CTS), Grégoire TOURNÉ (CTF 66), Didier BOR (LOHB), Hervé RIGAL (LOHB)

Cette formation s'adresse à toute personne (encadrant, entraîneur, dirigeant, salarié et/ou bénévole...) souhaitant s'impliquer dans un projet autour de l'arbitrage dans son club.

Encadrant souhaitant développer l'activité de joueur/arbitre et arbitre/joueur lors de séquences d'entraînement.

Encadrant désirant obtenir la qualification "Animateur École d'Arbitrage".

**Session 1 :** Albi le 9 novembre 2019, Montpellier le 23/11/2019, Rabastens de Bigorre le 30 novembre 2019

**Session 2 :** Lavarur le 18 janvier 2020, Nîmes le 25 janvier 2020, Toulouse le 20 février 2020

➤ **Le présentiel prévu le 18 avril 2020 à Montpellier est reporté suite au COVID-19**

**25 inscrits – 23 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	1
Aveyron	4
Gard	3
Haute-Garonne	7
Hautes Pyrénées	4
Tarn	3
Tarn et Garonne	1

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	88%
Absent excusé	8%
Absent non excusé	4%

### - Module 2 : Entraîner des jeunes (80H)

Il se déroule sur 6 journées en 3 temps distincts (dont un en parallèle avec des Inter Départementaux), 2 suivis de tuteur en club, de la FOAD et de production en "Autonomie » (hors temps de présentiel).

#### Session 1 sur 3 sites :

Les 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> présentiel se sont déroulés sur les sites suivants :

- **Haute-Garonne** : les 9 et 10 novembre 2019 à L'Union, les 8-9 et 10 février 2020 à Villefranche de Lauragais.
- **Tarn/Aveyron** : les 9 et 10 novembre 2019 à Albi, les 8-9 et 10 février 2020 à Rodez.
- **Hérault/Gard** : les 2 et 3 novembre 2019 à Méjannes-le-Clap, les 8-9 et 10 février 2020 au Grau d'Agde et à Poussan.

Le 2<sup>ème</sup> présentiel s'est effectué le 1<sup>er</sup> décembre 2019 sur les 4 sites des interdépartementaux (Cahors, L'isle Jourdain, Jacou, Saint Affrique)

#### Session 2 sur 2 sites :

Le 1<sup>er</sup> présentiel :

- **Aude/PO** : les 22 et 23 février 2020 à Saleilles.
- **Hautes Pyrénées/Gers** : les 22 et 23 février 2020 à Fleurance.

➤ Le 2<sup>ème</sup> présentiel prévu les 17-18 et 19 avril 2020 et le 3<sup>ème</sup> présentiel prévu le 17 mai 2020, sont reportés suite au COVID-19

57 inscrits – 47 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	1
Aveyron	5
Gard	6
Haute-Garonne	11
Hérault	5
Lot	1
Hautes-Pyrénées	5
Pyrénées-Orientales	4
Tarn	4
Tarn et Garonne	5

Taux d'assiduité sur la session 1	
Présent en totalité	88%
Présent une journée	1%
Absent excusé	8%
Absent non excusé	3%

- **Épreuve certificative :** Pour y accéder, il faut avoir l'attestation de formation des Modules 1, 2 et 3 de ce certificat. Le candidat adressera aux deux évaluateurs (au moins un mois avant l'épreuve d'évaluation), un document formalisant le projet de jeu de son groupe ainsi qu'un cycle de 6 séances pour un collectif de jeunes. Dans sa structure d'alternance, le candidat animera une séance de 60' maximum extraite de son cycle de formation, suivi d'un entretien de 30'.  
**29 inscrits**
- **La session prévue dans la période du 21 mars au 5 avril 2020 ainsi que celle prévue du 14 au 21 juin 2020, sont reportées suite au COVID-19.**

## 4 - J'ENTRAÎNE

### ➤ **RECYCLAGE : Formation continue**

#### I. **Dialectique Attaque/Défense (6H)**

**Responsable pédagogique :** Didier BOR (LOHB)

**Intervenants :** Rémi CALVEL (salarié club Fénix Toulouse), William ANNOTEL (Intervenant)

Elle s'adresse à tout l'encadrement technique des clubs de U13 aux séniors.

Cette offre de formation permet les recyclages des niveaux :

- **Animateur de Handball**

Pour finaliser le recyclage "Animateur de Handball", un document, « **photo d'équipe** » (diagnostic) est demandé au stagiaire.

- **Entraîneur Régional**

Pour finaliser le recyclage "Entraîneur Régional" un document « **projet d'équipe** » est demandé au stagiaire.

Une fois finalisée, cette formation permet d'obtenir une attestation de suivi de formation comprenant le volume horaire et les compétences visées.

**Session unique sur 2 sites :**

**Secteur Ouest :** le 1er février 2020 à Toulouse

**20 inscrits – 19 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	1
Aude	1
Aveyron	2
Gard	1
Haute-Garonne	14

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	90%
Absent excusé	10%
Absent non excusé	0%

**Secteur Est :**

- Cette session prévue le 7 mars 2020 reportée au 18 avril 2020, à Montpellier, **est reportée suite au COVID-19**



## II. Gardien de but (6H)

**Responsable pédagogique :** Daniela PETKOVIC (LOHB)

Elle s'adresse à tout l'encadrement technique des clubs de U11 aux séniors.

Cette formation propose des séances attractives pour le gardien de but et permet de repérer et orienter des joueurs/joueuses « à profil » vers ce poste.

Cette offre de formation permet également les recyclages des niveaux :

- **Animateur de Handball**

Pour finaliser le recyclage "Animateur de Handball", un document, « **photo d'équipe** » (diagnostique est demandé au stagiaire.

- **Entraîneur Régional**

Pour finaliser le recyclage "Entraîneur Régional » un document « **projet d'équipe** » est demandé au stagiaire.

- **Session unique prévue le 26 avril 2020, à Toulouse, elle est annulée suite au COVID-19**  
**4 inscrits**

---

## 5 - J'ARBITRE

---

### Les différentes actions de la formation dans le domaine de l'arbitrage :

FAVORISER l'échange entre les acteurs : entraîneurs, dirigeants, arbitres

PARTAGER des temps de formation en intégrant les parcours « entraîneur » et « formateur »

MODIFIER les habitudes (décloisonner les formations)

CONTRIBUER à la mise en œuvre de la réforme de l'arbitrage

➤ **Certificat - ACCOMPAGNATEUR ÉCOLE D'ARBITRAGE (25H)**

**Coordonnateur Pédagogique :** Fabrice HYAUMET (CTF 09)

**Formateurs :** Fabrice HYAUMET (CTF 09), Julien DEMETZ (CTF 12), Amélie FIXES (salariée Comité 12), Gwenaél MARIE (Salarié comité 30), Vanessa LIVERNOIS (CTA), Christel RAVASSAUD JARY (CT 31), Pascal PERPIGNAN (CTA) Fabien DELBOSC (CTF 32), Hervé RIGAL (ex LOHB), Corentin LAREQUIE (CTA), Geoffrey MARTINEZ (Salarié comité 34), Alexandre TORRUELLA (CTF 65), Jamil BOULHMISSE (CTA), Grégoire TOURNÉ (CTF 66), Alexandre VITRAC (CTF 82), Yannick RANCOUL (CTF 81), Thierry GOURC (CTA).

Elle s'adresse aux encadrants de l'arbitrage désirant obtenir la qualification "Accompagnateur École d'Arbitrage.

Elle se déroule sous la forme d'1 journée de présentiel, d'une mise en situation pédagogique avec un tuteur en club, de Formation Ouverte À Distance (FOAD) et de productions en "Autonomie" (hors temps de présentiel).

**2 Sessions sur 11 sites : Ariège, Aveyron (2 présentiels), Haute Garonne (2 présentiels), Gard, Hérault (2 présentiels), Hautes Pyrénées, Pyrénées Orientales, Tarn, Tarn et Garonne**

- **Le présentiel prévu sur le site de l'Aude le 21 mars est reporté suite au COVID-19**

**29 inscrits – 27 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Aveyron	11
Gard	1
Haute-Garonne	6
Hérault	6
Pyrénées-Orientales	3

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	93%
Absent excusé	7%
Absent non excusé	0%

**Pour obtenir la certification :** en complément de la participation au module , il faut avoir effectué 5 accompagnements en club (vérification FDME et/ou Attestation de l'Animateur Ecole d'Arbitrage)

### ➤ **Certificat - ANIMATEUR ÉCOLE D'ARBITRAGE (50H)**

**Coordonnateur pédagogique :** Arnaud BOUTEILLER (LOHB)

Le stagiaire prépare et organise son action d'animation dans le cadre du projet associatif du club en faisant référence aux contenus fédéraux.

Il motive et fidélise l'arbitre débutant

Il développe l'activité du joueur-arbitre / arbitre-joueur lors de séquences d'entraînement

Il évalue son action de formation

### - **Module 1 : Accompagnateur École d'Arbitrage (25H)**

**Coordonnateur pédagogique :** Fabrice HYAUMET (CTF 09)

**Formateurs :** Fabrice HYAUMET (CTF 09), Julien DEMETZ (CTF 12), Amélie FIXES (salariée Comité 12), Gwenaël MARIE (Salarié comité 30), Vanessa LIVERNOIS (CTA), Christel RAVASSAUD JARY (CTF 31), Pascal PERPIGNAN (CTA) Fabien DELBOSC (CTF 32), Hervé RIGAL (ex LOHB), Corentin LAREQUIE (CTA), Geoffrey MARTINEZ (Salarié comité 34), Alexandre TORRUELLA (CTF 65), Jamila BOULHMISSE (CTA), Grégoire TOURNÉ (CTF 66), Alexandre VITRAC (CTF 82), Yannick RANCOULE (CTF 81), Thierry GOURC (CTA).

Elle s'adresse aux encadrants de l'arbitrage n'ayant pas encore la qualification "Accompagnateur École D'arbitrage » désireux de poursuivre la formation "Animateur École d'Arbitrage.

Il facilite l'accueil et l'intégration d'un stagiaire en formation dans son club ou dans une structure d'alternance de proximité.

**2 Sessions sur 11 sites : Ariège, Aveyron (2 présentiels), Haute Garonne (2 présentiels), Gard, Ge Hérault (2 présentiels), Hautes Pyrénées, Pyrénées Orientales, Tarn, Tarn et Garonne**

➤ **Le présentiel prévu sur le site de l'Aude le 21 mars est reporté suite au COVID-19**

**12 inscrits – 12 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	1
Aveyron	3
Gers	1
Haute-Garonne	6
Pyrénées-Orientales	1

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	100%
Absent excusé	0%
Absent non excusé	0%

### - Module 2 : Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs (10H)

**Coordonnateurs pédagogiques :** Hervé RIGAL (LOHB) et Gaël ROBERT (LOHB)

**Formateurs :** Arnaud BOUTEILLER (LOHB), Jacky BRUN (CTS), Grégoire TOURNÉ (CTF 66), Didier BOR (LOHB), Hervé RIGAL (LOHB)

**Session 1 :** Albi le 9 novembre 2019, Montpellier le 23/11/2019, Rabastens de Bigorre le 30 novembre 2019

**Session 2 :** Lavaur le 18 janvier 2020, Nîmes le 25 janvier 2020, le 20 février 2020

➤ Le présentiel prévu le 18 avril 2020 à Montpellier est reporté suite au COVID-19

17 inscrits – 17 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	1
Aveyron	5
Haute-Garonne	6
Gers	2
Tarn	1
Tarn et Garonne	2

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	100%
Absent excusé	0%
Absent non excusé	0%

### - Module 3 : Faire vivre son école d'arbitrage (15H)

**Responsable pédagogique :** Arnaud BOUTEILLER (LOHB),

**Formateurs :** Amélie FIXES (salariée Comité 12), Pascal PERPIGNAN (CTA), Thierry GOURC (CTA).

Préparer et organiser son action dans le cadre du projet associatif du club.

Motiver et fidéliser les personnes intéressées au sein du club.

Mettre en œuvre et animer des séquences adaptées aux différents publics.

Etre garant des valeurs du handball au sein du club.

20 inscrits – 19 participants

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	1
Aude	2
Aveyron	2
Gard	1
Gers	1
Haute-Garonne	5
Hérault	4
Tarn	1
Tarn et Garonne	2

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	95%
Absent excusé	5%
Absent non excusé	0%

Pour obtenir la certification "Animateur École d'Arbitrage" le candidat :

- Etat des lieux
  - Organisation de la formation
  - Relation avec les entraîneurs
  - Place de l'école dans le club
  - Projection sur la saison suivante.
- (que ce soit en cas de création ou d'école déjà existante)

3) Présente une séquence de formation Joueur / Arbitre – Arbitre / Joueur (suivi en club, séquence vidéo ...)

➤ **Certificat - ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL (40H)**

**Coordonnateur pédagogique :** Arnaud BOUTEILLER (LOHB)

**- Module 1 : Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs (10H)**

**Responsables de Formation :** Gaël ROBERT (LOHB)

**Formateurs :** Arnaud BOUTEILLER (LOHB), Jacky BRUN (CTS), Grégoire TOURNÉ (CTF 66), Didier BOR (LOHB), Hervé RIGAL (LOHB)

Cette formation s'adresse à toute personne (encadrant, entraîneur, dirigeant, salarié et/ou bénévole...) souhaitant s'impliquer dans un projet autour de l'arbitrage dans son club.

Encadrant souhaitant développer l'activité de joueur/arbitre et arbitre/joueur lors de séquences d'entraînement.

Encadrant désirant obtenir la qualification "Animateur École d'Arbitrage".

**Session 1 :** Albi le 9 novembre 2019, Montpellier le 23/11/2019, Rabastens de Bigorre le 30 novembre 2019

**Session 2 :** Lavour le 18 janvier 2020, Nîmes le 25 janvier 2020, le 20 février 2020

➤ **Le présentiel prévu le 18 avril 2020 à Montpellier est reporté suite au COVID-19**  
**3 inscrits**

**- Module 2 : Mieux se connaître pour bien communiquer (3H) - (e-learning)**

**Formateurs :**

Reconnaître les savoir-être et les savoir-faire essentiels à la bonne communication dans la relation d'aide.

➤ **Session reportée suite au COVID-19**  
**9 inscrits**

**- Module 3 : Tuteur de proximité (3H en présentiel)**

**Formateurs :**

Il facilite l'accueil et l'intégration d'un stagiaire en formation dans son club ou dans une structure d'alternance de proximité

Il prépare l'arrivée de l'apprenant

Il accueille l'apprenant

Il accompagne l'apprenant

➤ **Session unique reportée suite au COVID-19**  
**9 inscrits**

## **- Module 4 : Accompagner un arbitre en situation (24H)**

### **Formateurs :**

Analyser et évaluer un niveau de performance en compétition.  
Conduire un entretien d'après match avec un objectif de progression.  
Connaissance des publics jeunes et adultes (6h en présentiel et/ou FOAD)  
3 suivis accompagnés par un suiveur certifié (3 x 6h = 18h en situation)  
Participer au continuum de formation des juges arbitres

- **La session prévue le 15 mars 2020 à Toulouse, est reportée suite au COVID-19  
17 inscrits**
- **La session prévue le 11 mai 2020 à Montpellier, est reportée suite au COVID-19  
10 inscrits**

### **Pour obtenir la certification "Accompagnateur Territorial" le candidat :**

- 1) Atteste de sa présence à l'ensemble des modules définis par le positionnement initial
- 2) Répond aux exigences d'un test de connaissance sur la règle et le jeu
- 3) Rend un dossier relatant sa mission d'accompagnateur en situation de suivi :
  - Les 3 fiches des suivis effectués
  - Les compte-rendu des 3 entretiens d'après-match ;  
(démarche utilisée, attitude des arbitres et axes de travail dégagés)
  - Attestation par un suiveur certifié de sa capacité à effectuer en suivi en autonomie  
(cette reconnaissance peut être faite lors de la formation ou lors de suivis complémentaires)

### ➤ **OFFICIEL DE TABLE DE MARQUE**

La saison a été encore riche sur cette formation avec l'organisation de 23 dates.

**Responsables de Formation :** Jean-Philippe DUBEDOUT (Vice-président LOHB)

**Formateurs :** Jean-Luc BOUE, Jean-Pierre MOUNIER, Jean-Philippe DUBEDOUT, Grégoire TOURNE, Céline ALLEGRE, Hervé RIGAL, Rémi DEMANGEL, Gérard ESCOBAR, Jamila BOULHMISSE.

### **526 inscrits sur 23 sites :**

- le 3 septembre à Balma
- le 5 septembre à Mende
- le 7 septembre à Montpellier
- le 10 septembre à Balma
- le 13 septembre à Bagnols sur Cèze
- le 17 septembre à Montpellier
- le 19 septembre à Montauban
- le 21 septembre à Montpellier
- le 23 septembre à Lannemezan
- le 24 septembre à Cahors
- le 24 septembre à Carcassonne
- le 26 septembre à Perpignan

- le 27 septembre à Nîmes
- le 30 septembre à Montpellier
- le 01 octobre à Balma
- le 05 octobre à Bagnols sur Cèze
- le 11 octobre à Espalion
- le 12 octobre à Lunel
- le 16 octobre à Lattes
- le 18 octobre à Nîmes
- le 8 novembre à Maraussan
- le 13 novembre à Flavin
- le 5 février 2020 à La Cadoule

## AUTRES FORMATIONS

### ➤ **SERVICE CIVIQUE**

La formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) permet à toute, d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Elle est obligatoire pour les jeunes volontaires en service civique.

Elle permet d'obtenir un "Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile-PSC1"

Elle est organisée par **l'Union départementale des sapeurs-Pompiers de l'Hérault** et proposée cette année uniquement dans le secteur Est, à la Maison Régionale des Sports de Montpellier.

- 31 octobre 2019 => **5** participants
- 10 février 2020 => **2** participants
- 21 février 2020 => **7** participants

➤ **Suite au COVID-19, les dates fixées les 6 et 17 avril 2020, sont reportées.**

➤ **CIVIQUE ET CITOYENNE - L'engagement volontaire**

**Responsable de Formation : et formateur : Sébastien DREVET (LOHB)**

Le Service Civique est une mission d'intérêt général, au service de la population. Grâce à l'agrément que la FFHB a obtenu, un club affilié peut bénéficier d'un ou deux volontaires.

Cette mission au service de la collectivité, permet aux stagiaires volontaires en service civique dans une structure, de recevoir et transmettre le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social.

Comme la saison passée, la Ligue Occitanie de Handball, via son Institut Territorial de Formation et de l'Emploi, a dispensé des formations "Civique et Citoyenne" autour d'un ou plusieurs thèmes :

- **FCC - Sport/Santé les 14 et 15 janvier 2020, à Azeville / Ramonville**

**Formateur : Sébastien DREVET (LOHB)**

**Intervenants : Philippe COLSON (CTF comité 31)**

**Thèmes abordés :**

Représentation de la citoyenneté

Mieux communiquer pour mieux se connaître

Le sport au service de la citoyenneté

Les inégalités dans la société

Les enjeux du sport/santé

Le handfit au sein d'un programme de lutte contre l'obésité pédiatrique

**18 inscrits – 16 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	2
Gard	1
Haute-Garonne	5
Hauts Pyrénées	2
Pyrénées Orientales	4
Tarn et Garonne	2

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	89%
Absent excusé	6%
Absent non excusé	5%

- FCC - PV – Mieux vivre ensemble, les 10 et 11 février 2020, à Béziers

**Formateur :** Sébastien DREVET (LOHB)**Intervenants :** Éric MEJEAN (Président club de Béziers)**Thèmes abordés :**

Représentation de la citoyenneté

Mieux communiquer pour mieux se connaître

Le sport au service de la citoyenneté

Les inégalités dans la société

Les enjeux du sport dans les QPV

L'animation sportive au sein d'un quartier prioritaire de la ville

**17 inscrits – 10 participants**

Comité d'appartenance	Nombre
Gard	4
Haute-Garonne	2
Hauts Pyrénées	3
Pyrénées Orientales	1

Taux d'assiduité	
Présent en totalité	62%
Absent excusé	13%
Absent non excusé	25%

- FCC - Environnement

- La session prévue entre les 15 et le 16 avril 2020, à Agde est reportée suite au COVID-19

Pour permettre aux jeunes en Service Civique de répondre à l'obligation de la participation à une formation citoyenne et civique, un parcours à distance a été mis en place. Ce Parcours est composé de classes virtuelles :

- Laïcité le 27 et 28 mai 2020

- Citoyenneté le 02 juin 2020
  - Mieux vivre ensemble le 11 juin 2020
- et également de temps en FOAD.

40 inscrits – En cours

Comité d'appartenance	Nombre
Aude	4
Aveyron	3
Gard	4
Haute-Garonne	3
Hérault	22
Tarn	2
Hautes-Pyrénées	2

## PARCOURS CONTINU

**Mise en place d'un Titre à Finalité Professionnelle de niveau IV « ÉDUCATEUR DE HANDBALL »  
Mention « Entraîneur Territorial » et/ou Mention « Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales »**

Il répond aux obligations de l'article L212-1 du code du sport et permet à son détenteur d'exercer de fonctions d'encadrement du Handball contre rémunération.

**Éducateur de Handball – Mention « Entraîneur territorial » :**

Encadrement, conception et conduite de séances d'animation, de cycles d'initiation, (apprentissage et d'entraînement de joueurs et d'équipes de Handball en sécurité jusqu'au plus haut niveau régional.

**Éducateur de Handball – Mention « Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales » :**

Encadrement, conception et conduite de séances d'animation, de cycles d'initiation, (apprentissage de tout public dans les différentes offres de pratiques de Handball

Le métier d'ÉDUCATEUR DE HANDBALL répond à 3 besoins principaux, actuels et émergents liés l'environnement et aux structures dans lequel il est amené à agir:

- Animer les différentes offres de pratiques dans et en dehors de la structure
- Encadrer la pratique sportive dite traditionnelle et compétitive dans la structure
- Promouvoir les activités et les services de la structure

Pour y répondre, l'ÉDUCATEUR DE HANDBALL, est amené à développer des activités dans différents domaines:

- La participation à la vie associative de la structure de Handball
- L'animation de pratiques de Handball à visée socio-éducative et sociétale
- L'entraînement d'une équipe en compétition jusqu'au niveau régional

La typologie et l'appellation des emplois liées à ce métier sont, à ce jour, multiples : AGENT D DÉVELOPPEMENT SPORTIF - ANIMATEUR DÉVELOPPEUR - EDUCATEUR ENTRAINEUR ENTRAINEUR - ANIMATEUR SOCIO-SPORTIF - ANIMATEUR EDUCATEUR

**1<sup>ère</sup> Session Occitanie**



**Coordonnateurs pédagogiques du Titre IV** : Sandrine Boulesteix (CTS responsable pédagogique de l'ITFE) et Alexandre TORRUELLA (CTF 65)

**Formateurs** : Alexandre TORRUELLA (CTF 65), Grégoire TOURNÉ (CTF 66), Gwenaël MARIE (salarié comité 30), Alexandre VITRAC (CTF 82), Sébastien DREVET (LOHB), Arnaud BOUTEILLER (LOHB), Didier BOR (LOHB), Guillaume DUPONT (LOHB), Gaël ROBERT (LOHB), Sandrine BOULESTEIX (CTS responsable pédagogique ITFE), Hamid FATHI (LOHB), Brice ARNAUD (CTF 30), Muriel DELSOL (Salariée comité 30).

**Intervenants** : Michael BOUTINES (Président LOHB), Florence BASCOU (Secrétaire Générale LOHB), Marion NOVAIS (CROS - Responsable WORK&MOVE), Michel HUC (élu Ligue), Matthew NUTTMAN (préparateur physique), Eformip (Association sport santé), Éric MEJEAN (Président club de Béziers), Driss EL BANE (Directeur Maison de quartier Béziers), Daniel PENCO (Président club de Montagnac), Guillaume TALLON (Professeur APAS/Vice-président Prades le Lez), Dominique CHIROSSEL (LOHB), Marie ALBERT DUFFAIT (Président ligue Bourgogne Franche Comté / Maisons Familiales Rurales), Thomas DECLERCQ (Manager Territorial LOHB), Thomas GLEIZES (Arbitre /entraîneur handball pour sourd), Romy SIMON (Éducatrice de jeunes enfants).

Calendrier :

Test de sélection le : 02 décembre

Positionnement : 16 et 17 décembre 2019

Début de la formation : 06 janvier 2020

Fin de la Formation : 07 décembre 2020

Volume horaire :

1 seule mention : 257 h en présentiel /Foad et 238 h de mise en situation professionnelle

2 mentions : 427h en présentiel /Foad et 406 h de mise en situation professionnelle

Des modules de « renforcement » sont également proposés :

- Faire vivre son école d'arbitrage permettant d'obtenir la qualification « Animateur École d'Arbitrage »
- « Tuteur »

En raison du COVID 19, depuis le 15 mars, les temps de formation en présentiel ont été remplacés dans leur majeure partie en classes virtuelles.

Pour permettre la réalisation des heures de mise en situation professionnelle en club, la fin de la formation a été décalée en février 2021.

**11 inscrits – 8 participants**

Les 3 non-participation sont dues :

1 orientation vers le parcours modulaire

1 arrêt (raison administrative)

1 départ pour déménagement

Comité d'appartenance	Nombre
Ariège	1
Gard	2
Hérault	3
Hautes-Pyrénées	1
Tarn	1

Typologie de contrat et de financement :

3 contrats d'apprentissage

1 contrat de professionnalisation

3 financements OPCO (AFDAS)

1 pôle emploi/CPF/autofinancement

Les mentions choisies :

1 inscrit sur la mention « animateur des pratiques sociales et éducatives »

2 inscrits sur la mention « entraîneur territorial »

5 inscrits sur la double mention

**Sandrine BOULESTEIX**

Responsable pédagogique de l'ITFE Occitanie

**Hamid FATHI**

Responsable administratif et financier  
de l'ITFE Occitanie

# BILAN DU PROJET IMMOBILIER OPUS VERDE à Auzeville Tolosane

## État des lieux > Août 2018

Le siège social actuel à « La Résidence Le Clos 19/27 Chemin des maraîchers à Toulouse », de 153 mètres carrés est limité au regard des changements de fonctionnement suite à la fusion des ligues en février 2017.

Les deux saisons qui viennent de s'écouler ont démontré que :

- Les espaces ne peuvent être individualisés notamment pour des collaborations rapides,
- L'absence de lieux dédiés aux réunions pèsent dans le fonctionnement des dirigeants,
- Des difficultés d'aménagement ne permettent pas d'accueillir du personnel complémentaire,
- Les aménagements numériques sont compliqués si ce n'est réaliser des investissements supplémentaires.

Ce siège social ne correspond plus au besoin d'une ligue à la dimension Occitanie alors que l'établissement de Montpellier à la Maison Régionale des Sports, propriété du conseil régional, est modulable et adapté aux évolutions des nouvelles missions.

## Besoins > Septembre 2018

- Des bureaux permettant d'accueillir une douzaine de professionnels
- Du parking pour l'accueil en soirée de réunions de dirigeants
- Des espaces de réunions simples pouvant accueillir une quinzaine de personnes
- Un espace de formation modulable (prise en compte du pilotage d'un titre à finalité professionnelle en 2020)
- Prise en compte d'une connectique moderne et les interactions entre les deux établissements et les territoires
- Un espace de convivialité
- Un environnement d'activités professionnelles et de services plus opérants dans la gestion du quotidien

## Démarches > Octobre/Novembre 2018

### Évaluation du siège actuel

Les analyses de différentes agences immobilières des locaux actuels font apparaître une fourchette d'évaluation assez large au regard du caractère atypique du bien allant de 200 000 € à un peu plus de 300 000 €.

### Sollicitation des banques

Les organismes bancaires actuels de la ligue ont été sollicités afin de connaître les capacités d'emprunt de la Ligue et plusieurs devis d'emprunts bancaires ont pu être établis confirmant une capacité d'emprunt pouvant aller jusqu'à 400 000 €.



### Sollicitation de la FFHB

La FFHB a été consultée dans le cadre d'un soutien au titre du Fonds d'Investissement Fédéral d'un montant de 80 000 € sous la forme d'un prêt à taux 0 % sur une durée de 8 ans et a émis un avis favorable.

### Avis des conseils d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2018 et du 6 avril 2019

Considérant l'ensemble de ces éléments, le cadre financier du projet immobilier du nouveau siège social a été validé par deux décisions successives du conseil d'administration sous réserve de la délibération de l'assemblée générale :

### Sur le siège actuel :

- Fixation du prix de vente minimum net vendeur à 250 000 €
- Fixation d'une location à 95 €/mètre carré

### Sur le siège futur :

- La valeur globale du projet d'achat à hauteur de 800 000 €, intégrant les frais de notaire, d'agence et des travaux,
- Un montant maximum d'emprunt de l'ordre de 400 000 €

## Avis de l'Assemblée Générale de la Ligue du 1<sup>er</sup> juin 2019

Conformément à l'article des statuts 9.4.2 :

« L'assemblée générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans. Elle décide seule des emprunts. »

L'assemblée générale des clubs réunie le 1<sup>er</sup> juin 2019 a validé la proposition de changement du siège social de la Ligue et autorise le président d'engager l'ensemble des procédures et des actes permettant :

- L'achat d'un bien immobilier permettant de répondre aux besoins identifiés dans la limite d'une valeur globale de 800 000 € intégrant la vente du siège actuel ou d'une valeur globale de 580 000 € en l'absence d'acquéreur du siège actuel
- La vente du bien en propriété situé au 19/27 chemin des maraîchers Résidence Le Clos Immeuble 5 - 31400 Toulouse au prix plancher de 250 000 €
- De réaliser un emprunt auprès d'organismes bancaires dans la limite maximale fixée de 400 000 €, d'un taux inférieur à 2% et d'une durée maximale de 20 ans

## Subvention du Conseil Régional Occitanie

Considérant le projet identifié à Auzeville-Tolosane, Opus Verde - Bâtiment F, permettant l'acquisition d'un plateau de 314 mètres carrés à aménager et qui répond aux besoins ciblés, la Ligue sollicite le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée afin de l'accompagner dans le financement de ce projet à hauteur de 30% du coût d'investissement de l'opération (560 300 €), soit 156 000 €.

*(délibération du 13 décembre 2019)*

## Déroulé de l'opération > Août 2019- Janvier 2020

Acte notarié signé le 5 août 2019 auprès de Maître Davèzes, notaire à Toulouse, pour l'achat d'un plateau nu de 314 m<sup>2</sup> situé à Auzeville-Tolosane, sur la ZAC OPUS VERDE auprès de la société PITCH PROMOTION.

Les travaux d'aménagement en bureaux, effectués par la société Espazo de Quint-Fonsegrives (31), ont débuté le 3 septembre 2019 pour s'achever le 25 septembre 2019.

Le déménagement a été effectué par la société Amoros située à Toulouse le 1<sup>er</sup> octobre 2019 ; dès le 2 octobre les collaborateurs et dirigeants ont intégré les locaux neufs.

Ils se composent selon le descriptif ci-dessous :

- Espace plateau et espaces communs d'une superficie de 314 m<sup>2</sup> dont un plateau de 260,74 m<sup>2</sup> aménagé en bureaux.
- 11 bureaux aménagés et fermés : 6 individuels et 4 collectifs
- 1 salle de réunion visioconférence d'une capacité de 25 personnes (formation et réunion)
- 1 bureau ouvert, aménagé avec un écran mobile pour visioconférence et/ou réunion
- 1 espace repas - convivialité avec cuisine aménagée
- 1 local technique pour baie de brassage, photocopieur, fournitures administratives
- 1 box fermé à clé pour stockage de matériel spécifique handball au 2<sup>e</sup> sous-sol
- 8 places de parking au 2<sup>e</sup>me sous-sol

Les bureaux du 2<sup>ème</sup> étage, les parkings et le box situés, au 2<sup>e</sup> sous-sol, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) par ascenseur.

En fin d'année, l'ancien siège situé au chemin des Maraîchers a été vendu pour la somme de 269 000 € par acte notarié en date du 14 décembre 2019, chez Maître Hélène RIVES, notaire à Ramonville Saint Agne.



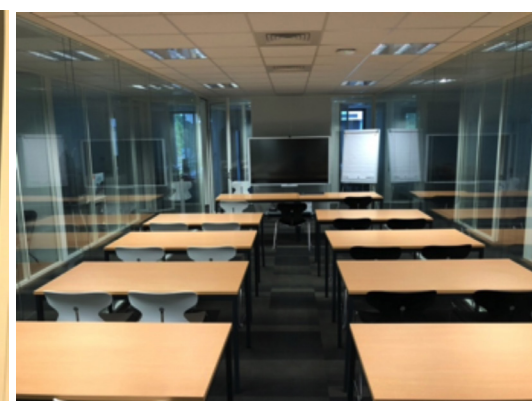
## Point sur le financement de l'opération

DEPENSES		RECETTES	
<b>Achat immobilier</b>	470 300,00 €	APPORT	100 000,00 €
Achat, frais agence et notaire		VENTE	255 000,00 €
<b>Cloisonnement et isolation</b>	64 638,13 €	SUBVENTION REGION	156 000,00 €
Cloisonnement électricité téléphonie internet isolation phonique		EMPRUNT	57 064,99 €
<b>Mobilier et aménagements</b>		14 145,24 €	
Meubles de bureau, aménagements intérieurs et vitrophanie			
<b>Travaux complémentaires</b>	15 080,64 €		
Espace convivialité, climatisation, box de rangement			
<b>Déménagements et petits travaux</b>	3 900,98 €		
<b>TOTAL</b>	<b>568 064,99 €</b>		<b>568 064,99 €</b>

*La ligue remercie ses partenaires financiers*



*Et le Crédit Mutuel pour sa confiance*



# PERSPECTIVES

**135** PROJET D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

**138** BUDGET 2020

**140** TARIFS 2020

**145** MODIFICATIONS STATUTAIRES

# ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, la FFHB a ouvert une large concertation avec les ligues, les représentants des comités et des clubs, le secteur professionnel et la direction technique nationale. La première des démarches a été de prendre les décisions qui s'imposaient sur l'arrêt de toutes les compétitions nationales, régionales et départementales.

En complément, la ligue a ouvert son dispositif de concertation avec les clubs et les comités départementaux afin de clôturer cette saison 2019-20 par anticipation et de préparer la future saison 2020-21 avec des schémas spécifiques de compétitions qui ont reçu l'assentiment des instances et des clubs.

## 1. Une approche partagée

Cette approche commune entre la FFHB et les territoires a été unanime ; une volonté que toutes les décisions puissent être prises avec la même règle sur tous **les championnats compétitifs nécessitant des accessions et des relégations**.

Cette approche a été mise en place au niveau de la Ligue Occitanie :

- Mandat au Président de la commission d'organisation des compétitions d'échanger et débattre avec la FFHB sur le devenir des championnats nationaux
- Mandat particulier à la commission d'organisation des compétitions de décliner les principes spécifiques et de les décliner sur l'ensemble des championnats régionaux
- Association des comités départementaux dans la réflexion et plus particulièrement sur le championnat charnière que représente celui des moins de 15 D1, en lien avec celui des moins de 13 en l'absence de finalités
- Présentations régulières aux instances de la ligue
- Présentation de l'approche, des principes et des schémas spécifiques de compétitions aux clubs (étape actuelle)
- Validation des schémas et de l'organisation par un conseil d'administration ; publication des équipes sous réserve de la confirmation des clubs sur chaque engagement (au mois d'avril)
- Validation par l'assemblée générale d'un règlement spécifique des compétitions qui permettra d'ouvrir une parenthèse sur les compétitions en cours et à venir sans remettre en cause l'ensemble de la réglementation sportive qui reprendra ses droits au début de la saison 2021-2022.

Sans attendre la validation du règlement pour la saison 2020/2021 lors de l'Assemblée Générale, les poules seront constituées, après confirmation des clubs pour les aider à préparer au plus tôt, la saison prochaine.

## 2. Des principes identiques et qui se déclinent sur tous les territoires

### RAPPEL DES PRINCIPES FÉDÉRAUX

- Refus de la saison blanche
- Adaptation des schémas de compétitions pour proposer autant ou plus d'accessions et moins de relégations que prévues, quand c'est possible
- Arrêt des compétitions avec prise en compte du classement à date ou à l'issue de la 1ère phase, si lors de la 2ème Phase, tous les matchs Aller ne se sont pas joués
- Application des sanctions CMCD 2018/2019 au prorata des matchs joués
- Passage transitoire à 96 équipes au lieu de 72 pour les -17 Filles en championnat de France

### AU NIVEAU DE LA LIGUE

- Après 3 réunions plénières de la CTOC et la validation du Bureau Directeur en prenant en compte les principes fédéraux :
- Championnats + 16 ans : adaptation des schémas pour proposer autant ou plus d'accessions et moins de relégations sur les niveaux régionaux
- Championnats -15 Garçons et -15 Filles : après sollicitation des Comités départementaux pour la constitution des championnats, une proposition d'élargissement du nombre d'équipes en 1ère phase sur le plus haut niveau de jeu afin de ne pas passer à côté de collectifs.
- Championnat de France -18 Garçons et moins de 17 filles : mise en œuvre spécifique d'une procédure de désignations des participants en l'absence de tournoi qualificatif.
- Championnats interdépartementaux +16 féminins et masculins : veiller à ce que les organisations soient maintenues, malgré l'accession exceptionnelle et ponctuelle d'équipes en championnat régional.
- Au terme de la saison 2020-2021 : l'ensemble des schémas d'accessions/relégations seront réfléchis dans les prochaines semaines en vue d'une proposition ultérieure aux diverses instances
- Rendre automatique la mise en place de minimum 2 phases par niveau de jeu

## CHAMPIONNATS + 16 ANS FÉMININS ET MASCULINS

+ 16	Saison 2019-2020		Saison 2020-2021	
	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2
<b>PNM</b>	24	12 + 12	30	12 + 18
<b>Exc. M</b>	40		43	
<b>TOTAL</b>	64		73	
<b>N3F</b>	16	8 + 8	20	8 + 12
<b>PNF</b>	24	8 + 36	24	8 + 36
<b>TOTAL</b>	40	60	44	64

Conformément aux Règlements Fédéraux inchangés à ce niveau-là, 2 équipes accèdent en N3M et en N2F, selon les règles fédérales de classement. Ces équipes seront proposées à la COC FFHB, avec l'accord des clubs concernés.

Avec les nouvelles organisations prévues pour la saison à venir (voir tableau ci-contre), nous avons 13 accessions supplémentaires et 10 relégations de moins.

## CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES

- 15 G	Saison 2019-2020		Saison 2020-2021	
	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2
<b>D1</b>	12	8	24	16
<b>D2</b>	24	32	24	32
<b>D3</b>	132	50	120	49 à 56*
<b>D4</b>	-	85	-	≈ 70
<b>TOTAL</b>	168	175	168	175

\* Maximum si la géographie le permet

- 15 F	Saison 2019-2020		Saison 2020-2021	
	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2
<b>D1</b>	18	24	36	24
<b>D2</b>	88	35	70	35 à 40*
<b>D3</b>	-	54	-	49 à 56*
<b>TOTAL</b>	106	113	106	113

\* Maximum si la géographie le permet

- 18 G	Saison 2019-2020		Saison 2020-2021	
	Phase 1	Phase 2	Phase 1	Phase 2
<b>D1</b>	20		42	24
<b>D2</b>	116	27	94	42 à 48*
<b>D3</b>	-	35	-	62 à 68*
<b>D4</b>	-	52	-	-
<b>TOTAL</b>	136	134	136	134

\* Maximum si la géographie le permet

- 17 F	Saison 2020-2021	
	Phase 1	Phase 2
<b>D1</b>	28	16
<b>D2</b>	35	47
<b>TOTAL</b>	60 à 65*	60 à 65*

\* Maximum si la géographie le permet

### Championnats -15 garçons et -15 filles

Pour cette catégorie d'âge, la CTOC a fait appel aux Comités Départementaux afin de connaître les collectifs susceptibles d'évoluer à ce niveau de jeu, en 1ère phase. Cette démarche a pu être engagée grâce à la réactivité et à la qualité des informations fournies par les différents Comités.

Cette solution a été prise, car dans ce niveau de jeu, des places sont données aux 2 meilleurs collectifs de -13 ans de la saison, ce qui pose le problème de pouvoir les déterminer, suite à l'arrêt prématuré des compétitions.

De plus, et afin de léser le moins d'équipes, la CTOC a pris la décision d'élargir un peu plus la 1ère phase du niveau le plus haut, pour ne pas passer à côté d'un collectif.

Enfin, la CTOC a souhaité un élargissement plus important de la 1ère phase, pour tenir compte de la différence entre les collectifs masculins et féminins.

Ces réflexions ont conduit aux répartitions ci-contre.

### Championnats -18 garçons

Ce championnat a posé des difficultés liées à l'organisation en 1 phase de la D1 et en 2 phases des autres divisions. D'autant que seulement 2 rencontres ont pu être disputées en 2ème phase. Dans les schémas prévus, les 4 meilleurs collectifs de D2 devaient accéder au niveau D1 la saison prochaine. Mais le souci était de savoir comment les déterminer, en ne prenant en compte que la 1ère phase où nous avons 20 premiers de poule...

Face à ces constats, la CTOC propose le schéma ci-contre, qui transforme la D1 en un championnat en 2 phases.

### Championnats -17 filles

Cette catégorie sera toute nouvelle sous la forme généralisée, la saison prochaine. Dès le début de la saison, la CTOC souhaite répartir les équipes en 2 niveaux de jeu. La D1 sera constituée des meilleurs collectifs issus des -17 et -15 de la saison, ainsi que des -15 de la saison précédente.

En faisant une ébauche rapide, la CTOC pense pouvoir constituer une D1 à 28 équipes en 1ère phase. Ce nombre pourra être diminué si des collectifs identifiés ne souhaitent pas évoluer à ce niveau de jeu.

Le nombre total d'équipes est donné à titre indicatif, car nous n'avons aucun recul quant à cette nouvelle catégorie. Par conséquent, le nombre d'équipes de D2 pourra évoluer en fonction du nombre d'inscriptions.



## Championnats -17 garçons

Cette catégorie de jeu sera maintenue la saison prochaine et la sélection se fera, comme les saisons précédentes, sur dossier, en prenant en compte les résultats de la saison en -17, les résultats en -15 des 2 saisons, les joueurs en structure pôle...

Les dossiers d'inscription seront envoyés aux clubs prochainement.

## Championnats -20 filles

Toute nouvelle catégorie de jeu qui sera créée en 2020/2021. Tous les clubs recevront une demande d'inscription pour participer à ce niveau de jeu.

Pour information, lors du premier sondage qui avait été envoyé aux clubs, ce sont 24 clubs qui avaient répondu favorablement, en positionnant une équipe dans cette catégorie. Avec la nouvelle campagne d'inscription, le nombre pourra évoluer.

Pour rappel, pourront jouer dans cette catégorie les filles nées en 2001, 2002, 2003 et 2004.

## CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES

---

### Championnats - 17 filles et -18 garçons

Une étude très approfondie a été menée sur les différents prétendants possibles à ce niveau, qualifiables comme le stipulent nos règlements, via les -18, les -17, les -15 N et les -15 N-1. A ce stade, 8 collectifs ont été identifiés et ont été classés en fonction des différents critères.

Une fois le classement établi, les 3 ou 4 équipes retenues ont pu être mises en avant. Ce sont ces collectifs, après acceptation des clubs, qui seront proposés pour évoluer en Championnat de France Jeunes en 2020/2021, rejoignant ceux qualifiés directement.

Il faut rappeler que la ligue a obtenu, en plus des équipes en poules hautes de championnat de France -18, 3 places en Masculins (-18) et 4 places en Féminines (-17).

### **L'assemblée générale est amenée à valider le collectif de mesures suivantes :**

- Mise en oeuvre des schémas de compétition présentés pour la saison 2020-2021
- Confier à la CTOC un mandat pour proposer une sortie de ce dispositif transitoire qui fera l'objet d'une ratification en assemblée générale
- Établir un règlement particulier et spécifique prenant en compte l'ensemble de ces dispositions et également un nouveau règlement prenant en compte l'arrêt anticipé des compétitions face à une pandémie

# BUDGET 2020

Le **budget 2020** qui vous est présenté est établi dans le cadre d'un **contexte sanitaire exceptionnel**.

Notamment :

- L'ensemble des compétitions de tous niveaux sur le territoire de l'Occitanie ont été annulées à compter du 14 Mars 2020 pour la saison 2019-2020, y compris les finales Occitanes qui auraient dû se dérouler en Juin.
- Toutes les compétitions engageant des sélections (interligues / intercomités / interpôles) ont été annulées.
- Le match de qualification à l'EURO 2020 Féminines France-Islande, dont notre Ligue avait été chargée de l'organisation le 30 Mai, a été annulé.
- Les activités de notre Ligue, les relations avec les comités et les clubs, la gestion de cette fin de saison et la préparation de la suivante, sont gérées par les salariés et bénévoles à l'appui de visio-conférences.
- Les formations en cours auprès des licenciés, malgré une réorganisation partielle en visio, devront être étalées au-delà de la programmation initiale.
- Les activités des pôles ont été suspendues depuis mi-mars.
- Le personnel salarié impacté par la réorganisation des activités associatives est placé en activité partielle.

**Le budget des charges et produits s'établit, pour 2020, à 2.349 K€.**

Par rapport à 2019, retraité des incidences de la cession de l'ancien siège social de notre ligue, les produits sont en repli de -1,5%, les charges de - 4,0%.

Les **orientations budgétaires** importantes pour 2020 sont les suivantes :

## PRODUITS COURANTS

- Devant l'impossibilité à ce stade d'apprécier l'impact éventuel de l'arrêt des compétitions et de la crise sanitaire en cours sur le nombre de licences de la saison 2020-2021, le budget a été bâti en **hypothèse de stabilité de licenciés** par rapport à la saison précédente (33.166 licences compétitives).
- Il est par ailleurs précisé qu'une diminution du nombre de licenciés de -10% sur la saison 2020-2021 aurait un impact financier en 2020, concernant le poste « licences » net de réversion à la FFHB de l'ordre de -28 K€.
- Les **tarifs de licences pour la saison 2020-2021 sont inchangés** par rapport à la saison précédente, tant pour la part revenant à la Ligue Occitanie que pour celle reversée à la FFHB.
- L'ensemble des **autres tarifs** de toutes natures sont également **inchangés**.

- L'étalement des formations en cours entraîne un différé de l'entrée en formation des futurs inscrits, avec un **impact sur les revenus de formation**.

- **Aucun revenu de manifestation exceptionnelle** n'est envisageable pour 2020.

- Les subventions d'exploitation probables devraient connaître une diminution globale de l'ordre de -10% (-41 K€)

## CHARGES COURANTES

Les charges courantes budgétées prennent en considération les impacts financiers de la crise sanitaire tels que décrits plus haut, notamment :

- **Réduction des charges liées aux activités de performance** (pôles, sélections).
- **Réduction des frais d'administration et de commissions** du fait de la limitation des déplacements.
- **Réduction des charges de personnel** liées à la mise en activité partielle des salariés n'ayant pas été en mesure de couvrir les missions associatives courantes.

Suivant convention entre Ligue et Comités, 45% de la subvention versée par la FFHB est reversée aux comités départementaux dans le cadre d'un pacte de développement. **L'appui aux comités au titre du financement de postes de techniciens (Plan Emploi Régional) est maintenu.**

## PLAN DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL COVID-19

(inscrit au budget en charges exceptionnelles)

En anticipation de l'accompagnement des clubs dans la phase « post-Covid », la Ligue Occitanie propose la mise en place d'un plan de soutien exceptionnel, orienté sur trois axes :

- Un **plan de soutien général**, à hauteur de 78 K€.
- L'annulation, pour la saison 2020-2021, d'un tiers du coût de l'ensemble des **engagements** en compétitions régionales (28 K€).
- L'abandon, pour la saison 2020-2021, de l'intégralité de la part Ligue des **affiliations** des clubs (14 K€).

Les modalités d'actions dans le cadre du plan de soutien général seront définies en début de saison 2020-2021, suivant l'observation et l'écoute auprès des clubs des conséquences de l'épisode sanitaire en cours.

**Jean-Pierre CLOT**  
Chargé de la prospective

# BUDGET 2020

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

BUDGET 2020

(K€)	REEL 2019	BUDGET 2020	(K€)	REEL 2019	BUDGET 2020
<b>PRODUITS</b>			<b>CHARGES</b>		
<b>PRODUITS STATUTAIRES</b>	<b>1 784</b>	<b>1 798</b>	<b>CHARGES STATUTAIRES</b>	<b>815</b>	<b>855</b>
Licences	1 443	1 474	Licences	699	722
Affiliations	49	49	Affiliations	35	35
Mutations	139	139	Mutations	77	94
Engagements	89	89	Engagements et divers	4	4
Amendes et droits de report	63	46			
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>408</b>	<b>367</b>	<b>ANIMATION REGIONALE</b>	<b>95</b>	<b>65</b>
FFHB	196	190	BD-CD-CA-AG	45	32
Conseil Régional	94	80	ETR	12	7
DRDJS-ANS	109	96	Commissions	38	25
Autres	10	2	<b>SUBVENTIONS TERRITORIALES</b>	<b>247</b>	<b>243</b>
<b>PARTICIPATION TERRITORIALE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Pacte de Développement	88	86
			Plan emploi Régional	159	150
			Fonds de développement d'activités		7
<b>FORMATIONS</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>FORMATIONS</b>	<b>84</b>	<b>56</b>
Encadrement sportif	35		Encadrement sportif	25	
Arbitrage (formation, stages)	31		Arbitrage (stage, suivis)	46	
Titre 4 modulaire et continu		60	Titre 4 modulaire et continu		25
Accompagné & Stages arbitrage		12	Accompagné & Stages arbitrage		27
Autres	12	8	Autres	12	4
<b>PERFORMANCE</b>	<b>41</b>	<b>36</b>	<b>PERFORMANCE</b>	<b>152</b>	<b>130</b>
Pôles	28	27	Pôles	86	79
Stages sélections	13	9	Sélections	65	51
<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>DEVELOPPEMENT</b>	<b>68</b>	<b>18</b>
Manifestations exceptionnelles	0	0	Manifestations exceptionnelles	16	0
Autres actions	0	0	Autres actions	51	18
<b>FORM<sup>e</sup> SALARIES</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>FORM<sup>e</sup> SALARIES</b>	<b>14</b>	<b>17</b>
<b>SPONSORING MECENAT DONS</b>	<b>41</b>	<b>45</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>966</b>	<b>828</b>
			Loyers et charges	18	37
			Charges de personnel	799	649
			Autres charges de fonctionnement	106	92
			Dotations aux amortissements	42	50
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>116</b>	<b>14</b>	<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>9</b>	<b>138</b>
Reprises nettes provisions			Dotations nettes provisions	2	
Produits financiers (net)	1	0	Dotation plan emploi	6	18
Produits divers et except. (net)	18	14	Charges exc. et sur ex. antér. (net)		0
Produit net de cess <sup>o</sup> siège social	97		Charges diverses	0	0
			Abandon engagements		28
			Abandon affiliations		14
			Plan de relance exceptionnel		78
	<b>2 481</b>	<b>2 349</b>		<b>2 448</b>	<b>2 349</b>
			<b>RESULTAT</b>	<b>33</b>	<b>0</b>

# TARIFS 2020

## TARIFS 2020-2021

### 1 - TARIFS ADMINISTRATIFS

#### 1.1. AFFILIATION - REAFFILIATION - ABONNEMENTS - AIDE

RECAPITULATIF DES TARIFS D'ADHESION (AFFILIATION / ABONNEMENTS / PARTICIPATION AG 2020-2021)			
		Occitanie	Occitanie
		2019-2020	2020-2021
Nouveaux clubs civils et corporatifs		0 €	0 €
Clubs Nationaux	dont FFHB : 176 €	327 €	327 €
Clubs Régionaux	dont FFHB : 176 €	277 €	277 €
Clubs Départementaux	dont FFHB : 176 €	227 €	227 €
Sport entreprise	dont FFHB : 176 €	217 €	217 €

DETAILS TARIFS ADHESION 2020-2021				
	FFHB 2020	FFHB 2021	Occitanie 2019-2020	Occitanie 2020-2021
<b>AFFILIATION</b>				
Affiliation nouveaux clubs gratuits	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
<b>REAFFILIATION</b>				
Réaffiliation clubs nationaux	65 €	65 €	136 €	136 €
Réaffiliation clubs régionaux	65 €	65 €	86 €	86 €
Réaffiliation clubs départementaux	65 €	65 €	36 €	36 €
Réaffiliation Sport entreprise	65 €	65 €	26 €	26 €
<b>ABONNEMENTS</b>				
Abonnement Hand Mag (1 exemplaire par club affilié)	65 €	65 €	0 €	0 €
Abonnement Approches du Handball (1 exemplaire par club affilié)	46 €	46 €	0 €	0 €
<b>PARTICIPATION ASSEMBLEE GENERALE</b>				
CLUBS CORPORATIF/DEPARTEMENTAUX/REGIONAUX/NATIONAUX (HORS NOUVEAUX CLUBS)				15 €
<b>NOUVEAU CLUB : AIDE FEDERALE</b>				
Aide à la création nouveau club 1ère saison (versée par la FFHB au territoire d'appartenance sur demande) Si le club ne se réaffilie pas la 2è saison, remboursement de l'aide par le territoire Cette aide sera octroyée si le club peut se prévaloir de 7 licences dont au moins 3 licenciés majeurs (hors licences évènementielles)				1 300 €
<b>NOUVEAU CLUB : AIDE LIGUE OCCITANIE</b>				
			Aide à la création :	500 €
			Aide au matériel pédagogique (chez Central'Hand ou l'équipementier partenaire de la ligue) :	500 €
			Aide à la formation (frais pédagogique et frais annexes) valable sur les deux premières années d'existence - forfait :	250 €
			Prise en charge par la ligue des abonnements "Approches du hand & HandMag :	111 €
			Aide informatique (sur présentation de facture) :	maxi 250 €

#### 1.2. LICENCES

LICENCE PRATIQUANT										
		Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB	part Ligue 19-20	part Ligue 20-21	Occitanie 2019-2020	Occitanie 2020-2021
compétitive	+16 ans	6,00 €	23,75 €	1,17 €	2,08 €	33,00 €	34,00 €	34,00 €	67,00 €	67,00 €
	12 - 16 ans	6,00 €	13,75 €	0,45 €	0,80 €	21,00 €	24,10 €	24,10 €	45,10 €	45,10 €
	-12 ans	6,00 €	9,60 €	0,17 €	0,23 €	16,00 €	17,80 €	17,80 €	33,80 €	33,80 €
	Blanche + 16 ans	6,00 €	23,75 €	1,17 €	2,08 €	33,00 €	34,00 €	34,00 €	67,00 €	67,00 €
	Corporative	6,00 €	17,75 €	1,17 €	2,08 €	27,00 €	32,80 €	32,80 €	59,80 €	59,80 €
non compétitive	Loisirs (+16 ans)	6,00 €	17,00 €	1,14 €	1,86 €	26,00 €	32,45 €	32,45 €	58,45 €	58,45 €
	Handfit	6,00 €	17,00 €	1,14 €	1,86 €	26,00 €	10,50 €	10,50 €	36,50 €	36,50 €
	Handensemble	6,00 €	5,90 €	0,40 €	0,70 €	13,00 €	10,10 €	10,10 €	23,10 €	23,10 €
	Baby Hand (2-5 ans)	6,00 €	9,60 €	0,17 €	0,23 €	16,00 €	14,70 €	14,70 €	30,70 €	30,70 €

LICENCE DIRIGEANT									
	Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB	part Ligue 19-20	part Ligue 20-21	Occitanie 2019-2020	Occitanie 2020-2021
dirigeants + 18 ans / jeune dirig. / blanche dirig.	6,00 €	10,80 €	0,42 €	0,78 €	18,00 €	11,10 €	11,10 €	29,10 €	29,10 €

PRATIQUE EVENEMENTIELLE									
	Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB	part Ligue 17-18	part Ligue 17-18	Occitanie 2019-2020	Occitanie 2020-2021
	0,00 €	0,00 €	0,05 € à la charge de la FFHB	0,10 € à la charge de la FFHB	0,15 €			0,00 €	0,00 €

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires proposées par MMA, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

- ⇒ Option 1 59 €
- ⇒ Option 2 99 €
- ⇒ Option 3 159 €
- ⇒ Option centre de formation (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150 € (option 1), 240 € (option 2)

FONDS EMPLOI REGIONAL (inclus dans la part Ligue)	5,50 €
---	--------

### 1.3. IMPRIMES ET PUBLICATIONS

	Livret Arbitrage	15 €	15 €
	Mémento arbitrage pour les Jeunes Arbitres	6 €	6 €
	Cartons verts "Temps mort équipe"	8,00 €	8,00 €

### 1.4. DROITS

		Occitanie 2019-2020	Occitanie 2020-2021
Droits de mutation	Performance	1 200 €	1 220 €
	+ 16 ans	150 €	160 €
	13/16 ans	85 €	85 €
	gratuité dirigeant, jeune dirigeant et jeunes né(e) en 2007 et après		

Droits de transfert international pour la FFHB			
Niveau de jeun club d'accueil	Droit administratif (art. 59,3,1 des RG)	(art. Q-P supplém. fonds de valorisation du 1er club (art. 64,1,4 des RG)	
LNH / LFH / D2M	1 200 €	120 €	
Niveau national	600 €	120 €	
Niveau Territorial	370 €	0 €	

JOUEUR AMATEUR (=qui était sans contrat et qui reste sans contrat)	JOUEUR PROFESSIONNEL (+ qui était sous contrat et/ou qui devient sous contrat)
EHF : 130,00 €	EHF : 1300,00 €
fédération quittée : 130,00 €	fédération quittée : 1300,00 €
IHF : 150,00 CHF	IHF : 1500,00 CHF
fédération quittée : 150 CHF	fédération quittée : 1500,00 CHF

le droit d'entrée ne concerne pas :

le transfert international d'un joueur étranger d'un moins de 18 ans dans les conditions suivantes : déménagement de la famille ; études en France ;

le transfert international d'un joueur ressortissant communautaire dans le cadre d'un programme d'échanges étudiants (ERASMUS, SOCRATES).

		Occitanie	
		2019-2020	2020-2021
Droits d'engagement	+ 16 masculin - Prénationale	210 €	210 €
	+ 16 masculin - Excellence Régionale	210 €	210 €
	+ 16 ans féminin - Nationale 3	360 €	360 €
	+ 16 féminin - Excellence	210 €	210 €
	Territorial accédant + 16 féminin - Excellence	100 €	100 €
	- 20 ans féminin		125 €
	- 18 ans masculin	125 €	125 €
	-17 masculin et féminin	125 €	125 €
	- 15 ans masculin et féminin	90 €	90 €
+ 16 masculin & féminin - challenge Autan / challenge corporatif		135 €	135 €

FONDS DE VALORISATION DU PREMIER CLUB			
Aides versées aux clubs concernés en cas d'atteinte d'un ou plusieurs marqueurs (article 64.1.3 des RG)			
Droits de formation	Marqueur 1 - 1ère inscription liste Pôle Espoir	150 €	
	Marqueur 2 - 1ère compétition internationale de référence	400 €	
	Marqueur 3 - 1ère homologation convntion de formation	400 €	
	Marqueur 4 - 1er contrat pro en France	1 000 €	
	Marqueur 5 - 1ère compétition EdF Senior A	1 500 €	
	indemnités de formation joueur (article 64.2 RG et textes relatifs aux centres de formation par saison et sous convention de formation entamée) - Part fixe forfaitaire (hors part variable selon critères)		
	jusqu'en 2012-2013		7 622 €
	à partir de 2013-2014		12 000 €
	à partir de 2018-2019		15 000 €

Droits de consignation	article 150 RG et 6.1 et 8 du règlement d'examen des réclamations et litiges	régional	national
	Première instance	200 €	400 €
	Appel au Jury d'Appel ou à la commission d'appel CNEC	400 €	750 €
	Demande de sursis à exécution provisoire d'une décision de première instance	300 €	600 €

Formation	Bénévoles (hors épreuve certificative)	par module :	3,00 € / heure
		par certificat :	2,50 € / heure
		CPF :	6,00 € / heure
	Epreuve Certificative	Contribuer à l'animation sportive de la structure :	30 €
		Contribuer au fonctionnement de la structure :	30 €
		Animer des pratiques éducatives :	90 €
		Contribuer à l'animation sportive de la structure :	90 €
		Entraîner des Adultes en compétition :	50 €
		Entraîner des Jeunes en compétition :	50 €
	Salarié		12,00 € / heure sur devis

## 2 - FRAIS ARBITRAGE

### 2.1. INDEMNITES ARBITRAGE

		Occitanie	
		2019-2020	2020-2021
FRAIS DE SEJOUR JUGE ARBITRE	+ 16 ANS FEMININ NATIONALE 3	70 €	70 €
	+ 16 ANS MASCULIN PRENATIONAL	70 €	70 €
	+16 ANS FEMININ PRENATIONAL	70 €	50 €
	+ 16 ANS MASCULIN REGIONAL EXCELLENCE	50 €	50 €
	+ 16 ANS MASCULIN ET FEMININ TERRITORIAL	40 €	40 €
	-20 ANS FEMININS (toutes divisions)		32 €
	- 18 ANS MASCULIN D1	32 €	32 €
	- 18 ANS MASCULIN (autres divisions)	30 €	30 €
	- 17 ANS MASCULIN ET FEMININ OCCITANIE (toutes divisions)	32 €	32 €
	- 15 ANS MASCULIN ET FEMININ (Championnat D1 et finalités)	25 €	25 €
	- 13 ANS MASCULIN ET FEMININ RENCONTRES FINALITES	20 €	20 €
	- 11 ANS MASCULIN ET FEMININ RENCONTRES FINALITES	15 €	15 €
	+ 16 ANS MASCULIN ET FEMININ CHALLENGE AUTAN	35 €	35 €
	TOURNOI 4-5 RENCONTRES	80 €	80 €
	TOURNOI 2-3 RENCONTRES	60 €	60 €

FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL T1/T2	par rencontre	50 €	50 €
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL T3	par rencontre	35 €	35 €
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE ACCOMPAGNATEUR EA ou TERRITORIAL désigné par la CTA	accompagnement tournoi (ID-IC) - 3 RENCONTRES	45 €	45 €

FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE COC	par match	35 €	35 €
FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE COC	par tournoi (BARRAGES - 15 ANS & FINALITES MASCULIN ET FEMININ)	65 €	65 €
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE DELEGUE CTA			

STAGE ARBITRAGE	Participation stage complémentaire de validation (hors stages de début de saison planifiés)	150 €	150 €
-----------------	---	-------	-------

### 2.1. INDEMNITES KILOMETRIQUES ARBITRAGE

		Occitanie		
		2019-2020	2020-2021	
INDEMNITE KILOMETRIQUE ARBITRAGE frais d'autoroute)	(sans	+ 16 ANS PRENATIONAL (déplacement réel) / km	0,37 €/km réel	0,37 €/km réel
		+ 16 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (déplacement réel) / km	0,37 €/km réel	0,37 €/km réel
		+ 16 ANS TERRITORIAL (déplacement réel) / km	0,37 €/km réel	0,37 €/km réel
		- 20 ANS TERRITORIAL (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
		- 18 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
		- 18 ANS TERRITORIAL (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
		-17 ANS OCCITANIE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
		- 15 ANS RENCONTRE CHAMPIONNAT D1 & FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
		- 13 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
		- 11 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,37 €	0,37 €
		+ 16 ANS - CHALLENGE AUTAN	0,37 €	0,37 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE frais d'autoroute)	(sans	Juge Accompagnateur territorial	0,37 €	0,37 €
		Juge Accompagnateur EA	0,37 €	0,37 €
INDEMNITE KILOMETRIQUE frais d'autoroute)	(avec	Juge Délégué COC	0,30 €	0,30 €
		Autres (Elus CA / membre commission / salariés...)	0,30 €	0,30 €

### 2.2 PENALITE FINANCIERE LIEES A L'ARBITRAGE

**3. PENALITES FINANCIERES**
**3.1. PENALITES FINANCIERES LIEES A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS**

CADRE GENERAL (Article 152 des règlements généraux)

ARTICLE REF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION ET MONTANT	
25.2.8.2.2	Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	tous		40 €
26.2.4				
30.1.2	Non respect de l'obligation de licence	tous		de 100 € à 5000 € max
83	Absence de maillots différents	N		320 €
		R		130 €
		D		64 €
88.2	Manquement réglementation colle et résine	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
91.2.2 a)	Non respect des obligations pour la table de marque	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
93	Conclusion de rencontre non parvenue dans les délais	N		110 €
		R		50 €
		D		20 €
94	Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu	N	> 16 ans : 160 €	autres : 80 €
		R	> 16 ans : 50 €	autres : 20 €
		D	> 16 ans : 20 €	autres : 10 €
98.2.1	Non utilisation de la feuille de match électronique (hors panne informatique)	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
98.2.2	Non respect de la mise à jour de la base de données	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.1 98.2.3.2	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club et par mention manquante)	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2 88.1	Manquement à l'obligation d'inscription du secrétaire / chronométrateur / responsable salle et terrain	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2	Manquement au relevé des buts par le secrétaire	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.3	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club de l'arbitre et par mention manquante)	N		20 €
		R		10 €
		D		10 €
98.4	Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.6.1	Officiel de table non licencié	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.7	Non respect des délais de transmission de la feuille de match	N	Après 20 H ou minuit selon l'heure du match	40 €
		R		20 €
		D		10 €
		N	Au-delà du 3è jour ouvrable	190 €
		R		130 €
		D		60 €
104.2	Forfait isolé > 16 ans *	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
	Forfait isolé jeunes et < 18 ans *	N		250 €
		R		110 €
		D		60 €
104.2.4	pénalité par kilomètre non effectué A/R	D / R		0,53 €
104.3	Forfait général > 16 ans	N		1 770 €
		R		630 €
		D		330 €
	Forfait général < 18 ans	N		750 €
		R		330 €
		D		180 €
105	Non communication de résultat	N		90 €
		N	si récidive	160 €
		R		30 €
		D		10 €
109	Match perdu par pénalité > 16 ans	N		100 €
		R		50 €
		D		20 €
	Match perdu par pénalité < 18 ans	N		80 €
		R		20 €
		D		10 €

139	Absence de déclaration d'organisation	N	320 €
		R	110 €
		D	50 €

**3.2. PENALITES FINANCIERES LIEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU ADMINISTRATIVES****PENALITES ATTACHEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

ARTICLE REF.	SANCTION	NIVEAU	MONTANT
19.1 RD	avertissement et / ou blâme	R et D	30 €
	date de suspension ferme	R et D	60 €
	suspension d'un an ou de 2 ans	R et D	1 000 €
	suspension de 3 ans ou plus	R et D	1 400 €
	radiation	R et D	1 600 €
101 RG	par date de rencontre à huis clos	R	150 €
		D	75 €
22 annexe 5 RD	par date de suspension de salle	R	190 €
		D	95 €

**PENALITES LIEES A LA PENETRATION SUR L'AIRE DE JEU, PENDANT ET APRES LE MATCH DE LICENCIES DU BANC**

(annexe 5 du règlement disciplinaire)

LIGUE	TYPE DE FAUTE	CLUB	MONTANT MAXIMUM
E	Avec contestation, dénigrement, propos excessifs	1ère faute	300 €
		si 1ère récidive	500 €
		si 2ème récidive	750 €
F	Avec insultes, invectives, bousculade, tentatives de coup, menaces, attitude agressive, propos racistes, xénophobes, discriminations	1ère faute	750 €
		si 1ère récidive	1 500 €
		si 2ème récidive	3 000 €
G	Avec coups, crachats, agression	1ère faute	1 500 €
		si 1ère récidive	3 000 €
		si 2ème récidive	6 000 €

**PÉRÉQUATION**

Frais de déplacement des équipes par km	0,53 €
---	--------



# MODIFICATIONS STATUTAIRES

## Réduction à titre exceptionnel, suite à la crise sanitaire, du délai de candidature au collège des comités départementaux

Prenant en compte la situation de crise sanitaire, de la date de l'Assemblée Générale de la FFHB qui a été repoussée aux 27 et 28 novembre 2020 et du respect des délais statutaires de renouvellement des instances. Pour mémoire, lors d'une année électorale, l'ordre de renouvellement doit respecter l'ordre suivant : niveau départemental, puis niveau régional et enfin niveau national.

Le report des assemblées générales électorales des comités départementaux jusqu'au mois de septembre et dans le respect de la période estivale si particulière post crise sanitaire, en fonction de la date choisie (point précédent à l'ordre du jour), le conseil d'administration propose de réduire le délai de candidature au collège des comités départementaux (5 administrateurs).

Cette solution provisoire et seulement valable pour cette élection doit permettre à tous les nouveaux administrateurs des comités départementaux d'être candidat dans ce collège.

Délai initial : 1 mois

Proposition de délai particulier pour le prochain renouvellement : 5 jours

## Changement d'adresse du siège social de la Ligue sur les statuts

Article 1, dernier alinéa : « Elle a son siège Résidence Le clos Immeuble 5, 19 Chemin des Maraîchers, 31400 Toulouse. Il peut être transféré à tout moment par décision du conseil d'administration ».

Vu la réalisation du projet immobilier, le conseil d'administration réuni le 9 novembre 2019, décide que l'adresse du nouveau siège social est la suivante :

OPUS VERDE  
Bâtiment F  
2ème étage  
46 Route de Narbonne  
31320 AUZEVILLE TOLOSANE

En conséquence, l'assemblée générale est amenée à voter cette modification de l'article 1 dernier alinéa des statuts afin d'introduire cette nouvelle adresse.



# ANNEXES

## STATISTIQUES LICENCES













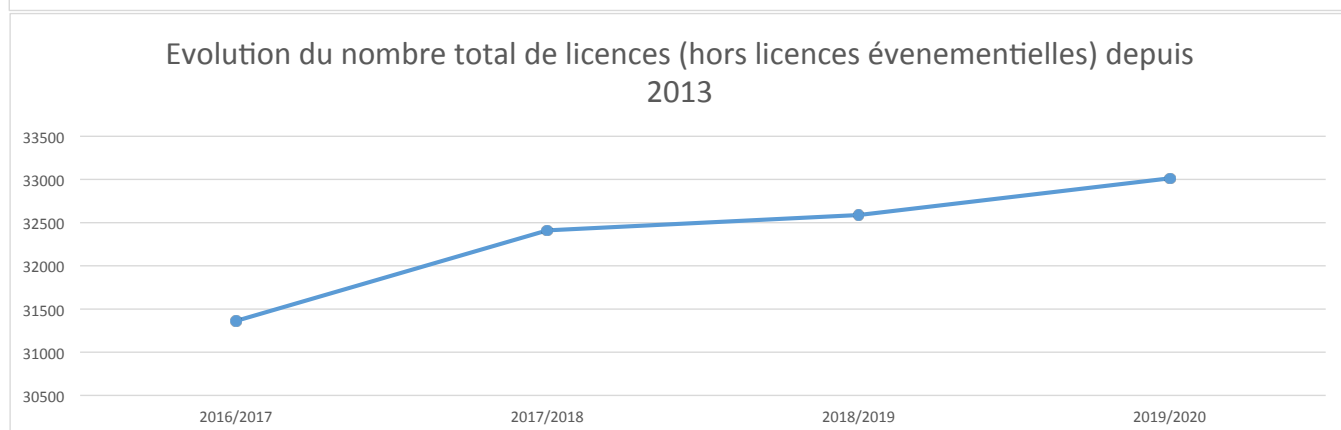
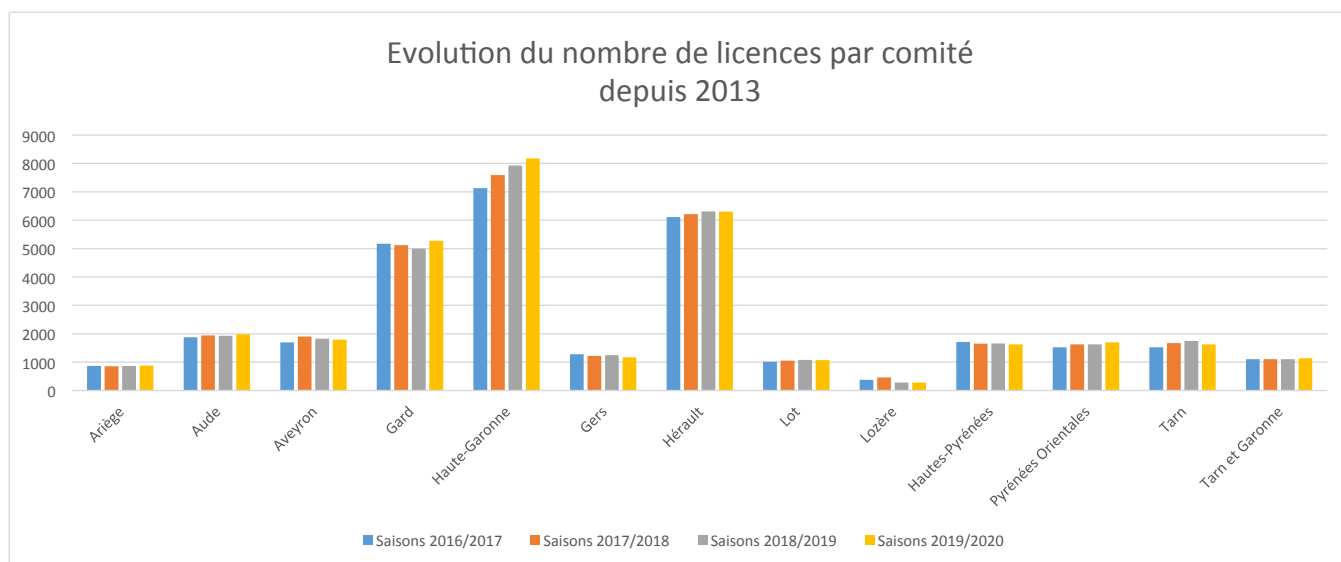
## L'évolution des licences depuis 2012

Chiffres 2018/2019 au 14/05/2019

**Ces chiffres ne comprennent pas les licences événementielles  
ni les licences indépendantes Ligue**

	Saisons			
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
<b>Ariège</b>	866	855	864	878
<b>Aude</b>	1878	1943	1925	1976
<b>Aveyron</b>	1697	1902	1825	1794
<b>Gard</b>	5168	5122	4997	5277
<b>Haute-Garonne</b>	7130	7591	7923	8179
<b>Gers</b>	1275	1218	1248	1167
<b>Hérault</b>	6108	6214	6312	6306
<b>Lot</b>	1014	1053	1077	1072
<b>Lozère</b>	376	462	282	283
<b>Hauts-Pyrénées</b>	1707	1654	1657	1625
<b>Pyrénées Orientales</b>	1519	1624	1627	1699
<b>Tarn</b>	1520	1671	1747	1622
<b>Tarn et Garonne</b>	1103	1101	1105	1136

<b>Ligue</b>	<b>31361</b>	<b>32410</b>	<b>32589</b>	<b>33014</b>
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------



**Le point par comité :**

**Evolution du nombre total de licences  
(compétitives + non-compétitives + événementielles)**

COMITES	Saison 18/19	Saison 19/20	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	883	878	-5	-0,57
AUDE	2106	2085	-21	-1,00
AVEYRON	1876	1794	-82	-4,37
GARD	14524	20271	5747	39,57
HAUTE-GARONNE	8266	9587	1321	15,98
GERS	2175	1991	-184	-8,46
HERAULT	10091	9182	-909	-9,01
LOT	1077	1085	8	0,74
LOZERE	865	283	-582	-67,28
HAUTES-PYRENEES	1682	1709	27	1,61
PYRENEES ORIENTALES	2405	2230	-175	-7,28
TARN	1818	1622	-196	-10,78
TARN & GARONNE	1477	1477	0	0,00

**Evolution du nombre de licences compétitives**

COMITES	Saison 18/19	Saison 19/20	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	822	828	6	0,73
AUDE	1713	1720	7	0,41
AVEYRON	1743	1683	-60	-3,44
GARD	4390	4550	160	3,64
HAUTE-GARONNE	7559	7733	174	2,30
GERS	1150	1076	-74	-6,43
HERAULT	5748	5681	-67	-1,17
LOT	976	985	9	0,92
LOZERE	256	265	9	3,52
HAUTES-PYRENEES	1523	1473	-50	-3,28
PYRENEES ORIENTALES	1473	1540	67	4,55
TARN	1585	1509	-76	-4,79
TARN & GARONNE	1016	1024	8	0,79

**Evolution du nombre de licences loisirs + autres formes de pratique**

COMITES	Saison 18/19	Saison 19/20	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	42	50	8	19,05
AUDE	212	256	44	20,75
AVEYRON	82	111	29	35,37
GARD	607	727	120	19,77
HAUTE-GARONNE	364	446	82	22,53
GERS	98	91	-7	-7,14
HERAULT	564	625	61	10,82
LOT	101	87	-14	-13,86
LOZERE	26	18	-8	-30,77
HAUTES-PYRENEES	134	152	18	13,43
PYRENEES ORIENTALES	154	159	5	3,25
TARN	162	113	-49	-30,25
TARN & GARONNE	89	112	23	25,84

**Evolution du nombre de licences masculines compétitives**

COMITES	Saison 18/19	Saison 19/20	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	467	484	17	3,64
AUDE	1137	1133	-4	-0,35
AVEYRON	1000	953	-47	-4,70
GARD	2965	3116	151	5,09
HAUTE-GARONNE	4882	5018	136	2,79
GERS	678	628	-50	-7,37
HERAULT	4218	4120	-98	-2,32
LOT	548	572	24	4,38
LOZERE	131	137	6	4,58
HAUTES-PYRENEES	847	796	-51	-6,02
PYRENEES ORIENTALES	1028	1063	35	3,40
TARN	1066	988	-78	-7,32
TARN & GARONNE	642	664	22	3,43

**Evolution du nombre de licences féminines compétitives**

COMITES	Saison 18/19	Saison 19/20	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	355	344	-11	-3,10
AUDE	576	587	11	1,91
AVEYRON	743	730	-13	-1,75
GARD	1325	1434	109	8,23
HAUTE-GARONNE	2677	2715	38	1,42
GERS	472	448	-24	-5,08
HERAULT	1530	1561	31	2,03
LOT	428	413	-15	-3,50
LOZERE	125	128	3	2,40
HAUTES-PYRENEES	676	677	1	0,15
PYRENEES ORIENTALES	445	477	32	7,19
TARN	519	521	2	0,39
TARN & GARONNE	374	360	-14	-3,74

**Le point par catégorie :**

**Evolution du nombre de licences masculines compétitives**

CAT. D'AGE	Saison 18/19	Saison 19/20	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	3494	3570	76	2,18
18/17 ans	1033	1023	-10	-0,97
16/15 ans	1724	1747	23	1,33
14/13 ans	2652	2657	5	0,19
12/11 ans	2865	2805	-60	-2,09
10/9 ans	2783	2742	-41	-1,47
- 9 ans	2513	2400	-113	-4,50

**Evolution du nombre de licences féminines compétitives**

CAT. D'AGE	Saison 18/19	Saison 19/20	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	1956	1942	-14	-0,72
18/17 ans	554	535	-19	-3,43
16/15 ans	997	1016	19	1,91
14/13 ans	1486	1576	90	6,06
12/11 ans	1529	1473	-56	-3,66
10/9 ans	1302	1261	-41	-3,15
- 9 ans	997	929	-68	-6,82

**Evolution du nombre de licences compétitives**

CAT. D'AGE	Saison 17/18	Saison 19/20	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	5450	5512	62	1,14
18/17 ans	1587	1558	-29	-1,83
16/15 ans	2721	2763	42	1,54
14/13 ans	4138	4233	95	2,30
12/11 ans	4394	4278	-116	-2,64
10/9 ans	4085	4003	-82	-2,01
- 9 ans	3510	3329	-181	-5,16



Antenne Montpellier  
Maison Régionale des Sports  
1039 Rue Georges Méliès, 34000 Montpellier

**Tél. 04 67 82 16 70**

Fax : 04 67 82 16 87

Antenne Toulouse  
OPUS VERDE  
Bâtiment F - 2<sup>ème</sup> étage  
46 Route de Narbonne,  
31320 Auzeville-Tolosane  
**Tél. 09 70 40 19 40**

6100000@ffhandball.net  
**www.occitanie-handball.fr**

